

Commune de Wellin

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 – Description des caractéristiques socio-économiques



Mars 2018

Table des matières

1.	PRESENTATION SUCCINCTE	1
1.1.	APERÇU GEOGRAPHIQUE.....	1
1.2.	L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER.....	1
1.3.	L'ENVIRONNEMENT BATI.....	3
1.4.	LA POPULATION	4
1.5.	LE LOGEMENT.....	5
1.6.	L'ECONOMIE ET L'EMPLOI	6
1.7.	LE TOURISME	7
1.8.	L'AGRICULTURE	8
1.9.	LA FORET.....	9
1.10.	LA MOBILITE.....	10
1.11.	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	10
1.12.	LES EQUIPEMENTS	11
1.13.	LES SERVICES	12
1.14.	LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS	13
1.15.	LA GESTION COMMUNALE.....	14
2.	DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....	15
2.1.	CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE	15
2.2.	DYNAMIQUE TRANSCOMMUNALE	26
2.3.	FOCUS PREALABLE SUR LE GROUPE D'ACTION LOCALE « ARDENNE MERIDIONALE ».....	28
2.4.	FOCUS PREALABLE SUR LE PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT « GILSON »	30
2.5.	APERÇU HISTORIQUE	32
2.6.	APERÇU GEOGRAPHIQUE.....	34
2.6.1.	<i>Situation géographique</i>	34
2.6.2.	<i>Occupation du sol</i>	39
2.6.3.	<i>Synthèse AFOM</i>	41
2.7.	L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER.....	42
2.7.1.	<i>Contexte physique</i>	42
2.7.1.1.	Sols et sous-sols	42
2.7.1.2.	Eaux souterraines et de surface	50
2.7.1.3.	Relief et géomorphologie	56
2.7.2.	<i>Contexte naturel</i>	57
2.7.2.1.	Natura 2000.....	57
2.7.2.2.	Zone humide d'intérêt biologique	59
2.7.2.3.	Site de grand intérêt biologique.....	60
2.7.2.4.	Biodiversité	62
2.7.2.5.	Espèces invasives	66
2.7.2.6.	Arbres et haies remarquables.....	66
2.7.3.	<i>Contexte paysager</i>	66
2.7.3.1.	Description paysagère	66
2.7.3.2.	Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable.....	68
2.7.4.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	70
2.7.5.	<i>Synthèse AFOM</i>	71
2.8.	L'ENVIRONNEMENT BATI.....	73
2.8.1.	<i>Caractéristiques urbanistiques architecturales</i>	73
2.8.2.	<i>Patrimoine</i>	76
2.8.2.1.	Monuments et sites classés	76
2.8.2.2.	Autres éléments patrimoniaux	76
2.8.2.3.	Sites archéologiques.....	77
2.8.3.	<i>Description cartographique des villages</i>	77
2.8.4.	<i>Synthèse AFOM</i>	87
2.9.	LA POPULATION	88
2.9.1.	<i>Nombre d'habitants et son évolution</i>	88
2.9.1.1.	Au niveau communal.....	88
2.9.1.2.	Au niveau des sections	89

2.9.1.3.	Au niveau de la micro-région	91
2.9.2.	Mouvements de population.....	92
2.9.3.	Structure d'âges	93
2.9.4.	Structure des ménages.....	97
2.9.5.	Structure socio-économique de la population.....	99
2.9.5.1.	Statut socio-économique	99
2.9.5.2.	Taux de chômage, d'activité et d'emploi.....	100
2.9.5.3.	Niveau de vie.....	103
2.9.6.	Liens avec d'autres plans et programmes	104
2.9.7.	Synthèse AFOM.....	105
2.9.8.	Actualisation des principales données statistiques disponibles	106
2.10.	LE LOGEMENT.....	107
2.10.1.	Parc du logement.....	107
2.10.2.	Marché immobilier	108
2.10.3.	Permis d'urbanisme.....	110
2.10.4.	Secondes résidences	111
2.10.5.	Logements publics	112
2.10.6.	Liens avec d'autres plans et programmes	112
2.10.7.	Synthèse AFOM.....	112
2.11.	L'ECONOMIE ET L'EMPLOI	114
2.11.1.	Entreprises.....	114
2.11.2.	Emplois salariés	114
2.11.3.	Emploi indépendant.....	116
2.11.4.	Parc d'activités économiques	118
2.11.5.	Liens avec d'autres plans et programmes	119
2.11.6.	Synthèse AFOM.....	121
2.12.	LE TOURISME	122
2.12.1.	Préambule	122
2.12.2.	Structures d'encadrement.....	122
2.12.3.	Structures d'hébergement.....	122
2.12.4.	Activités et points d'intérêt	123
2.12.5.	Arrivées et nuitées	124
2.12.6.	Liens avec d'autres plans et programmes	125
2.12.7.	Synthèse AFOM.....	127
2.13.	L'AGRICULTURE	129
2.13.1.	Superficie agricole utilisée	129
2.13.2.	Exploitations agricoles.....	129
2.13.3.	Main d'œuvre agricole	132
2.13.4.	Productions agricoles.....	132
2.13.5.	Diversification agricole.....	134
2.13.6.	Liens avec d'autres plans et programmes	134
2.13.7.	Synthèse AFOM.....	135
2.14.	LA FORET.....	136
2.14.1.	Caractéristiques générales.....	136
2.14.2.	Phytosociologie	136
2.14.3.	Forêt communale.....	136
2.14.4.	Charte PEFC.....	138
2.14.5.	Forêt privée	141
2.14.6.	La filière bois.....	141
2.14.7.	Liens avec d'autres plans et programmes	141
2.14.8.	Synthèse AFOM.....	142
2.15.	LA MOBILITE.....	143
2.15.1.	Accessibilité générale	143
2.15.2.	Déplacements automobiles.....	143
2.15.2.1.	Réseau routier.....	143
2.15.2.2.	Stationnement.....	144
2.15.2.3.	Sécurité routière	144
2.15.3.	Déplacements en commun	146
2.15.3.1.	Réseau SNCB.....	146
2.15.3.2.	Réseau TEC.....	146
2.15.4.	Déplacements lents.....	148

2.15.5.	Synthèse AFOM.....	149
2.16.	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150
2.16.1.	Structure d'encadrement	150
2.16.2.	Structure consultative.....	150
2.16.3.	Schéma de Développement de l'Espace Régional	150
2.16.4.	Plan de secteur.....	152
2.16.4.1.	Généralités.....	152
2.16.4.2.	Affectations.....	155
2.16.4.3.	Potentiel foncier	157
2.16.5.	Plan communal d'aménagement	167
2.16.6.	Site à réaménager.....	167
2.16.7.	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	167
2.16.8.	Synthèse AFOM.....	169
2.17.	LES EQUIPEMENTS	170
2.17.1.	Réseau d'égouttage	170
2.17.2.	Distribution d'eau	172
2.17.3.	Distribution d'électricité et de télédistribution	172
2.17.4.	Télécommunication.....	172
2.17.5.	La gestion de déchets.....	174
2.17.6.	La gestion énergétique	174
2.17.6.1.	Consommation énergétique des bâtiments communaux	174
2.17.6.2.	Primes communales.....	174
2.17.6.3.	Projets énergétiques.....	176
2.17.7.	Liens avec d'autres plans et programmes	176
2.17.8.	Synthèse AFOM.....	177
2.18.	LES SERVICES	178
2.18.1.	Le commerce.....	178
2.18.2.	L'enseignement et l'éducation.....	178
2.18.3.	Les services sociaux	179
2.18.4.	Les services aux aînés	180
2.18.5.	Les services aux enfants et aux jeunes.....	180
2.18.6.	Les autres services publics	182
2.18.7.	La santé	184
2.18.7.1.	Offre en soins de santé	184
2.18.7.2.	Profil de santé.....	184
2.18.7.3.	Indicateur synthétique ISADF	185
2.18.8.	Liens avec d'autres plans et programmes	186
2.18.9.	Synthèse AFOM.....	187
2.19.	LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS	188
2.19.1.	Les infrastructures.....	188
2.19.1.1.	Les lieux de rencontre	188
2.19.1.2.	Les infrastructures sportives.....	188
2.19.2.	Les associations et les activités	188
2.19.3.	Les conseils consultatifs	189
2.19.4.	Liens avec d'autres plans et programmes	189
2.19.5.	Synthèse AFOM.....	190
2.20.	DONNEES COMPLEMENTAIRES	191
2.20.1.	Ressources financières de la commune	191
2.20.2.	Ressources humaines de la commune.....	195
2.20.2.1.	Le Conseil communal.....	195
2.20.2.2.	L'administration communale.....	196
3.	CONCLUSIONS.....	198
3.1.1.	Aperçu géographique	198
3.1.2.	L'environnement physique, naturel et paysager.....	198
3.1.3.	L'environnement bâti	199
3.1.4.	La population	199
3.1.5.	Le logement	200
3.1.6.	L'économie et l'emploi.....	200
3.1.7.	Le tourisme.....	201
3.1.8.	L'agriculture	201

3.1.9.	<i>La forêt.....</i>	201
3.1.10.	<i>La mobilité.....</i>	202
3.1.11.	<i>L'aménagement du territoire.....</i>	202
3.1.12.	<i>Les équipements</i>	203
3.1.13.	<i>Les services.....</i>	203
3.1.14.	<i>La culture, le sport et les loisirs</i>	203
4.	LISTE DES CARTES ANNEXES	204

Table des illustrations

FIGURE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE REGIONALE.....	17
FIGURE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE COMMUNALE	18
FIGURE 3 : CARTE SYNTHETIQUE DE WELLIN	19
FIGURE 4 : CARTE SYNTHETIQUE DE CHANLY.....	20
FIGURE 5 : CARTE SYNTHETIQUE DE FAYS-FAMENNE	21
FIGURE 6 : CARTE SYNTHETIQUE DE FROIDLIEU.....	22
FIGURE 7 : CARTE SYNTHETIQUE D'HALMA.....	23
FIGURE 8 : CARTE SYNTHETIQUE DE LOMPRESZ	24
FIGURE 9 : CARTE SYNTHETIQUE DE SOHIER ET BARZIN	25
FIGURE 10 : LOCALISATION DU PCA « GILSON » - EXTRAIT DU PLAN DE SECTEUR	30
FIGURE 11 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 SANS PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS - CPDT (2011).....	34
FIGURE 12 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 AVEC PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS - CPDT (2011).....	35
FIGURE 13 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES SCOLAIRES SECONDAIRES - CPDT (2002).....	36
FIGURE 14 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES HOSPITALIERS - CPDT (2002)	37
FIGURE 15 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES D'ACHATS SEMI-COURANTS - CPDT (2002)	37
FIGURE 16 : AIRE D'INFLUENCE PRINCIPALE - CPDT (2011)	38
FIGURE 17 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL.....	40
FIGURE 18 : LOCALISATION DES SITES KARSTIQUES	43
FIGURE 19 : PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE SOL	47
FIGURE 20 : SOLS HYDROMORPHES ET ORGANIQUES	48
FIGURE 21 : APTITUDE AGRONOMIQUE DES SOLS	49
FIGURE 22 : CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION	51
FIGURE 23 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	53
FIGURE 24 : ZONE INONDABLE	55
FIGURE 25 : SITES NATURELS.....	61
FIGURE 26 : TERRITOIRE PAYSAGERS - CPDT (2004)	66
FIGURE 27 : PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE.....	69
FIGURE 28 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE WELLIN	78
FIGURE 29 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE BARZIN	79
FIGURE 30 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE CHANLY	80
FIGURE 31 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE FAYS-FAMENNE.....	81
FIGURE 32 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE FROIDLIEU	82
FIGURE 33 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE D'HALMA.....	83
FIGURE 34 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE LOMPRESZ.....	84
FIGURE 35 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE NEUPONT.....	85
FIGURE 36 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE SOHIER.....	86
FIGURE 37 : REVISION DU PLAN DE SECTEUR - ARRETE MINISTERIEL DU 09/07/2014.....	120
FIGURE 38 : RESEAU ROUTIER.....	145
FIGURE 39 : RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN	147
FIGURE 40 : PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE - EXTRAIT DU SDER.....	151
FIGURE 41 : PLAN DE SECTEUR.....	154
FIGURE 42 : POTENTIEL FONCIER - WELLIN	158
FIGURE 43 : POTENTIEL FONCIER - BARZIN	159
FIGURE 44 : POTENTIEL FONCIER - CHANLY	160
FIGURE 45 : POTENTIEL FONCIER - FAYS-FAMENNE	161
FIGURE 46 : POTENTIEL FONCIER - FROIDLIEU.....	162
FIGURE 47 : POTENTIEL FONCIER - HALMA.....	163
FIGURE 48 : POTENTIEL FONCIER - LOMPRESZ	164
FIGURE 49 : POTENTIEL FONCIER - NEUPONT	165
FIGURE 50 : POTENTIEL FONCIER - SOHIER.....	166
FIGURE 51 : PERIMETRE SOUMIS AU RGBSR - SOHIER.....	168

FIGURE 52 : PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH).....	171
FIGURE 53 : LOCALISATION DES ANTENNES GSM.....	173
FIGURE 54 : ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX – ADMINISTRATION COMMUNALE (2018).....	197

TABEAU 1 : DYNAMIQUES TRANSCOMMUNALES.....	27
TABEAU 2 : OCCUPATION DE SOL – CPDT (2008).....	39
TABEAU 3 : INVENTAIRE DES SGIB.....	60
TABEAU 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1990-2015 – STATBEL.....	88
TABEAU 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2006-2015 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	90
TABEAU 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1990-2015 – STATBEL.....	92
TABEAU 7 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE – 1995-2014 – IWEPS.....	93
TABEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN FONCTION DES CLASSES D'AGES – 1991-2013 – CYTISE.....	96
TABEAU 9 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 2013 – CYTISE.....	97
TABEAU 10 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2013 – STATBEL.....	103
TABEAU 11 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2014 – IWEPS.....	107
TABEAU 12 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2004-2014 – STATBEL.....	111
TABEAU 13 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE – 2013 – IWEPS.....	114
TABEAU 14 : REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2014 – ONSS.....	115
TABEAU 15 : EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2005-2014 – ONSS.....	116
TABEAU 16 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE – 2014 – INASTI.....	117
TABEAU 17 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2004-2014 – INASTI.....	118
TABEAU 18 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES D'HEBERGEMENT PAR TYPE ET PAR VILLAGE – 2015 – MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE LESSE.....	123
TABEAU 19 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ARRIVEES ET DE NUTEES – 2007-2014 – STATBEL.....	124
TABEAU 20 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR.....	152
TABEAU 21 : POTENTIEL FONCIER EN ZONE D'HABITAT A CARACTERE RURAL ET EN ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC).....	157
TABEAU 22 : LISTING DES PRIMES COMMUNALES « ENERGIE ».....	175
TABEAU 23 : VENTILATION DES PRINCIPALES RECETTES.....	191
TABEAU 24 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES.....	191
TABEAU 25 : MODES DE FINANCEMENT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE.....	194
TABEAU 26 : SITUATION ET EVOLUTION DE LA DETTE.....	194

GRAPHIQUE 1 : OCCUPATION DU SOL – CPDT (2008).....	39
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1990-2015 – STATBEL.....	89
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR ABSOLUE) – 2015 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	89
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR RELATIVE) – 2015 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	90
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2006-2015 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	91
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1990-2015 - STATBEL.....	92
GRAPHIQUE 7 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE – 1995-2014 – IWEPS.....	93
GRAPHIQUE 8 : PYRAMIDE DES AGES – 2013 – CYTISE.....	94
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES – 2015 – IWEPS.....	95
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGE ET PAR VILLAGE – 2015 – CYTISE.....	96
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN FONCTION DES CLASSES D'AGES – 1991-2013 – CYTISE.....	97
GRAPHIQUE 12 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 2013 – CYTISE.....	98
GRAPHIQUE 13 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE (COMPARAISON) – 2013 – CYTISE.....	98
GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 1991-2013 – CYTISE.....	99
GRAPHIQUE 15 : STATUT DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE – 2014 – IWEPS.....	99
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI – 2012-2016 – FOREM.....	100
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION COMPAREE DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI – 2012-2016 – FOREM.....	101
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR DUREE D'INOCCUPATION – 2012-2016 – FOREM.....	101

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR AGE – 2012-2016 – FOREM	102
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR NIVEAU D'ETUDE – 2012-2016 – FOREM	102
GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DU REVENU MOYEN PAR HABITANT – 2003-2013 – STATBEL	103
GRAPHIQUE 22 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2013 – STATBEL.....	104
GRAPHIQUE 23 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2014 – IWEPS.....	107
GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2004-2014 – STATBEL.....	108
GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2004-2014 – STATBEL.....	109
GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS A BATIR – 2004-2014 – STATBEL	109
GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE TERRAINS A BATIR – 2004-2014 – STATBEL	110
GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2004-2014 – STATBEL	111
GRAPHIQUE 29 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE – 2014 – INASTI.....	117
GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE – 2004-2014 – INASTI	118
GRAPHIQUE 31 : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PAR TYPE D'ETABLISSEMENT – 2015 – MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE LESSE	123
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE DE NUITEES POUR LE TERRITOIRE DE LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA SEMOIS ENTRE ARDENNE ET GAUME ET POUR BOUILLON – 2007-2014 – STATBEL	125
GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DE LA SAU – 1995-2014 – STATBEL.....	129
GRAPHIQUE 34 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – 1995-2014 – STATBEL	130
GRAPHIQUE 35 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SAU – 2010 – STATBEL.....	131
GRAPHIQUE 36 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON L'AGE DU CHEF D'EXPLOITATION – 2010 – STATBEL.....	131
GRAPHIQUE 37 : SUCCESSION DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE DE 50 ANS ET PLUS – 2010 – STATBEL	132
GRAPHIQUE 38 : REPARTITION DE L'UTILISATION DE LA SAU – 2014 – STATBEL.....	133
GRAPHIQUE 39 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE TYPE D'ELEVAGE – 2010 – STATBEL	133
GRAPHIQUE 40 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR	153
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE (MATERNELLE ET PRIMAIRE) PAR IMPLANTATION – 2011-2015 – ADMINISTRATION COMMUNALE	179
GRAPHIQUE 42 : RADAR ISADF – IWEPS.....	186
GRAPHIQUE 43 : EVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES	192
GRAPHIQUE 44 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES	192
GRAPHIQUE 45 : EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES	193
GRAPHIQUE 46 : EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES	193

Bibliographie

Références bibliographiques

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014.

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014.

Schéma de Développement de l'Espace Régional – Gouvernement wallon – 1999.

Code Wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – Coordination officielle (dernière version).

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : La Fagne-Famenne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2001.

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : L'Ardenne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2001.

Monuments, Sites, Ensembles architecturaux, Sites archéologiques classés en Région wallonne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie - Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau – Editions Mardaga.

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. – Etudes et documents CPDT 4 : Les territoires paysagers de Wallonie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2004.

Les fiches et cartes communales et régionale d'occupation du sol – Conférence Permanente du Développement Territorial.

Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2002.

Diagnostic territorial de la Wallonie - Conférence Permanente du Développement Territorial – 2011

Territoires wallons : Horizons 2040 – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2013.

GAL « Semois, Lesse et Houille » - Plan de développement stratégique - Joie-Jaumain - 2015

PCA « Gilson » - Impact - 2015

Profil local de santé : communes de Daverdisse, Tellin et Wellin - 2010

Programme Communal de Développement Rural - Impact - 2005.

Notice explicative de la carte géologique 59/5-6 « Ponderôme - Wellin » - SPW-DGO3 - 2003

Atlas du karst wallon - Bassin de la Lesse Calestienne - CWEPPSS-SPW - 2015

Analyse de la gestion des déchets - AIVE - 2014

Notes

Synthèse des avis relatifs aux programmes communaux de développement rural (grille d'évaluation) - Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

Note d'informations fournies par la commune.

Formation à l'élaboration de PCDR de qualité - Fondation Rurale de Wallonie.

Statistiques

Statistiques SPF Economie (Statbel).

Enquête Socio-économique générale de 2001 - SFP Economie.

Recensement agricole et horticole du 15 mai - SFP Economie.

Statistiques communales.

Statistiques ONSS.

Statistiques INASTI.

Statistiques FOREM.

Statistiques IWEPS.

Références Internet

Site de l'administration communale :

<http://www.wellin.be>

Site de la Fondation Rurale de Wallonie

<http://www.frw.be>

Serveur de la biodiversité en Wallonie :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site du SFP Economie :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/webinterface/beSTAT_home/

Site du FOREM :

<http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

Site de Cytise commune :

<http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp>

Site de CAP Ruralité :

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres?view=all>

Site de l'IWEPS :

<http://www.iweps.be>

Site de la DGO4 :

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>

Site de l'agriculture wallonne :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin

Site de l'environnement wallon :

<http://environnement.wallonie.be>

Site de la DGO1 :

<http://routes.wallonie.be>

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial :

<http://cpdt.wallonie.be>

Site des TEC :

<http://www.infotec.be>

Site de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse :

<http://www.haute-lesse-tourisme.be/index.fr>

Site des Carrières du Fond des Vaulx :
<http://www.cfv.be/fr/>

Site du projet Life Prairies bocagères
<http://www.lifeprairiesbocageres.eu/>

Méthodologie

L'élaboration de la partie 1 du PCDR a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant l'élaboration d'une opération de développement rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de **sources officielles** (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions d'information et de consultation, de groupes de travail et de CLDR.

Elle a pour objet **d'appréhender globalement et transversalement** les caractéristiques socio-économiques de la commune de Wellin. Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par **grandes thématiques** faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une **synthèse** mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une **analyse des forces et faiblesses** du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de **dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques**. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Egalement à la fin de chaque chapitre, les **démarches déjà entreprises par la commune** sont explicitées et les **liens avec d'autres plans et programmes** sont mis en avant.

Réalisé en 2016, il a fait l'objet de **mise à jour** en fonction de l'évolution de l'opération de développement rural. Les statistiques les plus représentatives seront actualisées en note de bas de page ainsi qu'à la fin de chaque chapitre.

Enfin, des **documents cartographiques**, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe

Chefs de projet

- o Jean-Marc DROPSY - Architecte paysagiste / Gérant
- o Stéphane MOTTIAUX - Ingénieur agronome (Aménagement du territoire) / Gérant

Collaborateurs internes

- o Jean-Philippe BAILLEUX - Architecte
- o Marie BRACONNIER - Bio-ingénieur (Environnement)
- o Miriam FLORES - Architecte urbaniste
- o Antoine GUILLAUME - Architecte paysagiste
- o Jean-Luc JACQMIN - Architecte / Gérant
- o Marjorie LEQUEUX - Architecte / Associée
- o Frédéric MARTIN-ETIENNE - Géomètre
- o Dominique PAJOT - Géomètre expert / Gérant
- o Ludyvine PIERRE - Géographe-urbaniste
- o Aurélie WILLEM - Bio-ingénieur (Environnement)

Collaborateurs techniques internes

- o Amaury DE MOL - Technicien en construction
- o Jérôme RAMBEAUX - Dessinateur DAO-SIG

Collaborateurs administratifs internes

- o Viviane ARNOULD - Secrétaire de direction et graphiste

1. Présentation succincte

1.1. Aperçu géographique

Située au Centre Ouest de la province de Luxembourg, la commune de Wellin occupe une position frontalière avec la province de Namur et se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne (au Nord de la commune où sont implantés l'ensemble des villages hormis Fays-Famenne) et de l'Ardenne (au Sud de la commune où l'on retrouve de vastes massifs forestiers).

Traversée par l'autoroute E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg », elle jouit d'une très bonne accessibilité routière avec la présence d'un échangeur (sortie 23) à plus ou moins 3 km du centre de Wellin. Par contre, le territoire communal n'est traversé par aucune infrastructure ferroviaire et se situe entre la ligne 162 « Namur – Arlon » à l'Est et la ligne 166 « Dinant – Bertrix ». Les gares les plus proches sont Beauraing (à 12 km sur la ligne 166), Grupont (à 14 km sur la ligne 162) et Jemelle (à 18 km sur la ligne 162 et la ligne 43).

La commune de Wellin est principalement reprise dans l'aire d'influence du pôle de Marche-en-Famenne mais le pôle de Libramont-Chevigny exerce également une polarisation indéniable sur le territoire communal. Notons également que Wellin se situe à proximité de pôles secondaires tels que Beauraing ou Rochefort (tous deux situés en province de Namur).

Composée de 5 anciennes communes (regroupant 9 villages et hameaux), la commune de Wellin s'étend sur une superficie de 6.785 ha dont plus de la moitié (56 %) est couverte par des bois et des forêts. Les terres agricoles représentent un peu plus de 33 % du territoire communal et se répartissent autour des différents villages. Enfin, les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) sont peu présents et s'élèvent à plus ou moins 3 % de la superficie totale (224 ha).

1.2. L'environnement physique, naturel et paysager

La morphologie actuelle du territoire communal est la conséquence de l'histoire géologique. Le relief est incliné de manière générale du Sud vers le Nord, soit de l'Ardenne vers la dépression de la Famenne. On peut y distinguer du Nord au Sud :

- o La bordure Nord laisse entrevoir la vaste dépression de la Famenne à vocation essentiellement agricole, au sein de laquelle s'élèvent quelques collines boisées.
- o La Calestienne limite au Sud la dépression de la Famenne par un ressaut topographique très net et continu, par une succession de crêtes calcaires boisées entrecoupées de dépressions schisteuses cultivées.
- o La transition vers l'Ardenne se marque par une vaste étendue largement ondulée en pente douce à moyenne, dont l'altitude ne cesse de croître vers le Sud. Ce secteur est essentiellement voué à l'agriculture.
- o La partie Sud est constituée de vastes plateaux largement ondulés. C'est dans ces environs que se fait sentir le passage vers les hauts plateaux ardennais. Le secteur ardennais est essentiellement boisé exception faite de la clairière de Fays-Famenne, à vocation agricole.

Située sur la bande calestienne, la partie Nord du territoire est reprise en zone de carbonates affleurants et est soumise à différents phénomènes karstiques (23 sites karstiques identifiés).

Un dossier de candidature pour la reconnaissance du Geopark Famenne-Ardenne regroupant les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Wellin, Tellin, Beauraing, Hotton et Durbuy a été introduit auprès de l'Unesco¹.

Une carrière de concassés calcaires en activité est présente au Nord de Wellin. La « S.A. Les Carrières du Fond des Vaulx » a été fondée en 1946 et exploite un gisement (+/- 90 ha) sur l'épine dorsale calcaire de la Calestienne. En 2016, elle occupe 21 personnes. Sur le site, une centrale à béton est également présente et gérée par la société Inter-Béton.

La qualité physico-chimique des eaux souterraines peut être qualifiée de bonne à très bonne même si, ponctuellement, quelques captages présentent une qualité moyenne.

La Lesse constitue l'élément hydrographique principal. Elle longe la limite communale en formant une vallée sinueuse, très encaissée et sans plaine alluviale. Ensuite, elle pénètre dans le territoire communal dans une vallée qui s'élargit quelque peu. Son cours devient plus rectiligne et la plaine alluviale prend une certaine importance.

Au niveau de la qualité des eaux de surface, la situation est généralement bonne pour l'ensemble des cours d'eau, hormis pour le Ry d'Ave qui présente une qualité écologique moyenne et une qualité globale mauvaise.

La commune de Wellin est peu concernée par la problématique des inondations.

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Wellin (Figure 25 : Sites naturels – page 61). Ils couvrent une superficie de 3.436 ha, soit un peu plus de la moitié du territoire communal (51 %).

On dénombre également plusieurs sites de grand intérêt biologique et deux zones humides d'intérêt biologique.

La commune de Wellin est un endroit particulièrement important pour la biodiversité locale au vu de sa situation géographique à cheval sur la Famenne et la Calestienne ainsi que sur les premiers contreforts de l'Ardenne.

10 sites de plantes invasives ont été identifiés (principalement balsamines de l'Himalaya (7 sites) et renouées asiatiques (3 sites)), principalement le long la Lesse (6 sites) et du Ry d'Ave (4 sites).

¹ Depuis lors, le Geopark « Famenne – Ardenne » est en attente de reconnaissance par l'Unesco.

La commune de Wellin adhère au Contrat de rivière de la Lesse qui regroupe également les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin. Le Contrat de rivière regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

La commune a également marqué son souhait de participer au Parc naturel « Ardenne méridionale » qui est actuellement en cours de constitution (association de projet pour le moment). Il regrouperait huit communes des provinces de Luxembourg et de Namur : Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

1.3. L'environnement bâti

Les centres villageois de la commune de Wellin présentent des caractéristiques urbanistiques et architecturales très intéressantes et sont, de manière générale, très homogènes (anciennes fermes en pierre calcaire).

Deux types d'organisation prédominent : le village en plan allongé (la majorité des villages) et d'autre part, certains villages tendant à partir de cette structure vers un village en « tas » (par exemple Wellin ou encore Chanly).

Les bâtisses anciennes sont assez peu profondes et les deux niveaux plus ou moins accomplis s'abritent sous une toiture plus courte, parfois accompagnée de petites croupettes. L'emploi de la pierre, faisant suite à la construction en bois, confirme la volumétrie largement adoptée au 19^{ème} siècle : un parallélépipède plus haut que profond sous une toiture peu pentue. En dehors de ces traits généraux, les caractéristiques volumétriques s'adaptent au contexte socio-économique de la maison ouvrière à la demeure « bourgeoise ».

Sans pour autant généraliser, il convient de reconnaître que les constructions récentes (après la seconde guerre mondiale) ne s'insèrent que très peu dans le tissu bâti et s'individualisent au niveau de l'implantation (recul plus important, cours avant fermées, peu de prise en compte du relief, etc) au détriment d'une cohérence d'ensemble. Elles présentent également une diversité de volumétries et de matériaux non-conforme aux caractéristiques de l'habitat traditionnel. Toutefois, quelques constructions sont à signaler pour leur effort d'intégration ou de production d'une architecture de qualité.

La commune de Wellin ne compte que deux monuments et sites classés. Toutefois, pas moins de 243 édifices sont repris à l'inventaire du patrimoine. Par ailleurs, il existe de nombreux éléments du petit patrimoine (fontaine, calvaire, etc) qui participent à la qualité des noyaux villageois mais qui ne sont pas forcément repris dans l'inventaire du patrimoine monumental. Plusieurs sites archéologiques méritent également d'être mentionnés de par leur qualité et par les résultats obtenus.

1.4. La population

Comptabilisant 3.031 habitants (1.484 hommes et 1.547 femmes) au 01/01/2015², Wellin présente une densité de population de 44,6 habitants par km².

Depuis 1990, la commune a gagné 244 habitants, soit une augmentation relative de 8,8 %. Cette croissance peut être qualifiée de contenue. Elle n'est cependant pas régulière et est faite de périodes plus soutenues suivies de périodes plus stables. Notons qu'en 2013, le nombre d'habitants a même diminué. L'année 2015 est quant à elle une année favorable.

Wellin, centre administratif, est le village le plus peuplé avec 1.455 habitants au 31/12/2015 et rassemble donc un peu moins de la moitié des habitants (48 %). Viennent ensuite Chanly (562 habitants) puis les sections d'Halma (360 habitants), Sohier (329 habitants) et enfin Lomprez (317 habitants).

La croissance démographique actuelle (solde total) est soutenue uniquement par le solde migratoire et l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune et non par un renouvellement à l'intérieur du territoire (solde naturel négatif).

La pyramide des âges de Wellin présente un profil particulier avec la présence de plusieurs « ventres mous », plus particulièrement dans la population jeune. C'est notamment le cas pour les 0 à 4 ans, les 15 à 19 ans et les jeunes actifs (25 à 34 ans). Au contraire, on remarque une surreprésentation des tranches d'âges de 45 à 59 ans. Depuis 1991, la structure démographique de Wellin est vieillissante.

Selon l'IWEPS, en 2013, la commune de Wellin possède un taux d'activité de 69,8 % et un taux d'emploi de 62,3 %³. Au mois de juin 2016, le taux de demande d'emploi pour la commune de Wellin s'élève à 7,2 %⁴. Depuis 2012 et malgré une hausse en 2015, ce taux est relativement constant. Le taux masculin (9,9 %) est inférieur au taux féminin (11,5 %).

En 2013 (exercice d'imposition 2014), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 15.309 €.

En 2014, la commune compte 38 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. La situation est relativement stable puisqu'en 2008 on en dénombrait 35.

Dans le cadre du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » regroupant les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin, le plan de développement stratégique prévoit l'inscription d'une fiche-projet relative à « L'insertion socioprofessionnelle, facteur d'innovation sociale et économique ».

² Au 01/01/2016 et au 01/01/2017, la commune de Wellin comptait respectivement 3.027 et 3.062 habitants. La population s'est donc stabilisée en 2016 pour légèrement augmenter en 2017.

³ En janvier 2018, le taux d'emploi est de 62,3 % et le taux d'activité est de 69 %. Ces deux taux sont donc relativement stables.

⁴ En janvier 2018, le taux de demande d'emploi est de 8,6 % et a donc diminué.

1.5. Le logement

Plus de 40 % des logements sur Wellin datent d'avant 1900. La période entre 1900 et 1970 est peu favorable à la construction de logements. Les périodes 1971-1981 et après 1981 voient une proportion nettement plus importante de logements être érigés.

Entre 2004 et 2014, le nombre moyen annuel de transactions immobilières concernant des maisons d'habitation ordinaires est de 16⁵. Le nombre de ventes par année gravite généralement autour de cette moyenne. On peut donc dire que le volume des transactions reste faible et n'évolue pas sensiblement à la hausse ou à la baisse.

Par rapport à la micro-région, Wellin se caractérise par des prix se situant dans la moyenne de la micro-région mais en dessous des communes voisines de Libin et Tellin où les prix sont plus élevés. En effet, les communes de Libin et Tellin connaissent une forte croissance démographique, d'où une pression immobilière certainement plus importante.

Le nombre de transactions concernant les terrains à bâtir (moyenne de 11 ventes par an entre 2002 et 2012) est inférieur à la moyenne des transactions liées aux maisons d'habitation ordinaires. Son évolution est très aléatoire d'une année à l'autre.

Les prix de vente des terrains à bâtir sur Wellin sont les plus bas au sein de la micro-région et se situent nettement en deçà des communes de Libin, Rochefort ou encore Beauraing. Par ailleurs, l'augmentation des prix au cours de ces 10 dernières années reste relativement modérée en regard des communes limitrophes.

En conclusion, la commune de Wellin se caractérise par une pression foncière et immobilière modérée.

Entre 2004 et 2014, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève seulement à 10 unités. Pour la rénovation, ce nombre est encore moins élevé (8 permis)⁶. Les permis pour les nouvelles constructions concernent quasi exclusivement des maisons unifamiliales.

A l'heure actuelle, la construction de nouveaux appartements est assez faible. Toutefois, récemment, on assiste au développement de projets de construction d'appartements, principalement sur le centre de Wellin. Ce phénomène a donc tendance à s'amplifier.

En 2014, on dénombre 131 secondes résidences réparties sur l'ensemble du territoire communal. Leur nombre est assez stable au fil des années. Le pourcentage de secondes résidences par rapport à l'ensemble du parc de bâtiments est en moyenne de 10 % pour la commune, avec un maximum de 20 % pour la section de Sohier (avec les villages de Fays-Famenne et de Froidlieu)

⁵ En 2015 et en 2016, respectivement 19 et 12 habitations ordinaires ont été vendues, confirmant la moyenne de ces dernières années.

⁶ 11 permis ont été délivrés en 2015 pour de nouvelles constructions résidentielles et seulement 3 en 2016. Pour la rénovation de bâtiments existants, 4 permis ont été délivrés en 2015 et 8 en 2016.

On dénombre un total de 68 logements publics (5 % du nombre total de logements) dont 64 logements sociaux, 2 logements moyens et 2 logements de transit. 47 de ces logements sont gérés par Ardenne et Lesse (SLSP) et sont principalement concentrés au niveau de la cité du 150^{ème} à Wellin. La commune dispose quant à elle de 13 logements, le CPAS de 6 logements et les Œuvres paroissiales de 2 logements.

Dans le cadre de la précédente opération de développement rural, un projet d'aménagement de 4 logements tremplins dont 1 PMR est actuellement à l'étude.

L'ancrage communal 2014-2016 prévoit l'aménagement d'un logement social et la prise en gestion de 3 logements par l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

1.6. L'économie et l'emploi

La structure économique de Wellin se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME. Toutefois, à côté de ces TPE-PME, il existe des structures plus importantes, pourvoyeuses d'un volume plus conséquent d'emplois.

Un peu plus de 670 emplois salariés sont recensés sur la commune de Wellin⁷, regroupés en 4 principaux secteurs : construction, santé humaine et action sociale, activités de services administratifs et de soutien et enseignement. Depuis 2005, l'emploi salarié a augmenté de 82 unités (+ 14 %).

En 2014, 298 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Wellin⁸. Entre 2004 et 2014, l'emploi indépendant a augmenté de 24 unités (+ 9 %). Cette augmentation de est liée principalement aux activités à titre secondaire (+ 26 unités). De plus en plus d'indépendants restent également actifs après la pension (+ 11 unités). Au contraire, les indépendants à titre principal sont en diminution (- 13 unités).

Situé dans le bassin économique de la Haute Lesse composé des communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin, le territoire communal compte un parc d'activités économiques situé à Halma, à proximité de l'autoroute E411. Il s'étend sur une superficie de 12 ha et un projet d'extension est actuellement à l'étude.

A travers l'intercommunale IDELUX, la commune de Wellin s'est engagée avec les communes de Daverdisse, Libin et Tellin dans une convention pluricommunale pour la mise en œuvre de parcs d'activités économiques au sein du bassin économique de la Haute Lesse.

Dans le cadre du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale », le plan de développement stratégique prévoit la mise en place d'une fiche-projet relative à la « Médiatisation et animation d'un territoire nouveau » et d'une fiche-projet sur la « Création d'un service études et projets de développement socio-économique endogène ».

⁷ Selon les dernières statistiques disponibles, la commune de Wellin comptait 641 postes salariés, soit une diminution de 29 unités depuis 2014.

⁸ Au 31/12/2016, on dénombrait 310 indépendants, soit une augmentation de 12 unités depuis 2014.

1.7. Le tourisme

Le territoire communal de Wellin se caractérise par un tourisme « diffus » et se localise dans une région hautement touristique avec des points d'appel importants en terme d'afflux touristique : Han-sur-Lesse, Redu, etc.

La commune de Wellin faisait partie de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse qui regroupe également les communes de Daverdisse, Libin et Tellin. Toutefois, dans le cadre de la refonte des Maisons du Tourisme, Wellin s'est orienté vers Saint-Hubert et la Haute Lesse⁹.

Un Office du Tourisme est également actif sur la commune et ses locaux se situent dans les bâtiments de l'administration communale. Bien qu'occupant une position centrale stratégique, il souffre d'un manque de visibilité ainsi que d'heures d'ouverture limitées (emploi 1/4 temps). La commune a le projet d'acquérir une partie des bâtiments de l'ancienne banque Belfius (situé sur la place de Wellin) pour y aménager de nouveaux locaux¹⁰.

Selon la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse, on dénombre 12 structures d'hébergement sur la commune de Wellin : 1 hôtel, 2 établissements de chambres d'hôtes et 9 gîtes. A côté de ces établissements, on dénombre également 9 hébergements non reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

La capacité d'accueil journalière théorique d'hébergement de l'ensemble des établissements officiels est estimée à 107 personnes. Plus ou moins 2 tiers de cette capacité se concentrent au niveau des gîtes.

Cette offre en hébergement est également complétée par plusieurs restaurants (4 sur Wellin) ainsi que des établissements de type petite restauration ou café.

L'offre touristique se base principalement sur la qualité patrimoniale du territoire (paysage, forêt, Lesse, etc). De nombreuses promenades pédestres balisées sillonnent le territoire communal (plus de 120 km organisés en boucles de 5 à 15 km avec un point de départ dans chaque village). Un itinéraire équestre permanent est également balisé (départ possible à Chanly, Neupont et Wellin). Par ailleurs, il existe un itinéraire vélo de Neupont (Passerelle Maria) à Daverdisse en empruntant une piste cyclable sur +/- 4 km pour ensuite rejoindre le « PicVert » ou « Pré-RAVeL » à hauteur du Moulin de Daverdisse.

Deux sites ont été plus particulièrement aménagés à destination des touristes et visiteurs et sont interconnectés par une promenade : la Passerelle Maria et le Belvédère. Sohier est reconnu comme un des plus beaux villages de Wallonie.

⁹ Aujourd'hui, la commune de Wellin a décidé de rejoindre la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert avec les communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

¹⁰ Les moyens de l'Office du Tourisme ont été renforcés par la relocalisation sur la place de Wellin (acquisition du bâtiment) et l'engagement d'un ½ ETP supplémentaire.

Par ailleurs, différentes activités, dont le rayonnement dépasse largement les frontières communales, drainent un nombre important de personnes, comme par exemple le Carnaval de Wellin ou encore le Week-end Bières spéciales de Sohier.

En 2014, on recense seulement 1.800 arrivées et 4.853 nuitées¹¹. Il s'agit quasi exclusivement de touristes belges. Par rapport à 2007, le nombre d'arrivées a augmenté (+ 408 arrivées) tandis que le nombre de nuitées a diminué (- 232 nuitées). Il en résulte que la durée moyenne du séjour a diminué (de 3,7 jours à 2,7 jours).

La commune de Wellin fait partie du projet de massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert qui regroupe 10 communes : Daverdisse, Wellin, Tellin, Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne, Sainte-Ode et Bertogne.

Le plan de développement stratégique du GAL « Ardenne méridionale » a inscrit une fiche-projet spécifique au tourisme : « Tourisme en rebond : promotion, animation et innovation ». Une autre action inscrite dans le plan de développement stratégique vise l'aménagement d'itinéraires de déplacements doux sur tout le territoire.

1.8. L'agriculture

En 2014, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.079 ha¹². Depuis 20 ans, la surface agricole s'est maintenue et a même légèrement augmenté (+ 3,3 %).

En 2014, on dénombre 29 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Wellin¹³. Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (51 exploitations en 1995, soit une diminution de plus de 40 % en 20 ans). Tendence légèrement positive, le nombre d'exploitations a augmenté de 2 unités en 2014.

Trois quarts des chefs d'exploitation ont entre 35 et 64 ans. Notons qu'un peu plus de 18 des chefs d'exploitation ont plus de 65 ans et que les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux.

La situation est particulièrement délicate pour la succession des exploitations agricoles. En effet, 70 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus n'ont pas de successeur connu. A terme, ce sont donc 14 exploitations agricoles qui sont menacées.

Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU). Les fourrages des terres arables (prairies temporaires et maïs fourrager) représentent un peu moins de 20 % de la SAU et les céréales pour le grain un peu plus de 10 % de la SAU.

¹¹ En 2016, on comptabilisait 3.583 arrivées et 9.189 nuitées, soit un niveau plus ou équivalent à celui de 2013, la pertinence des statistiques de 2014 (très forte chute) est donc sujette à une remise en question.

¹² En 2016, la SAU s'élevait à 2.071 ha, soit une certaine stabilité.

¹³ En 2016, le nombre d'exploitations est resté inchangé, soit 29 exploitations.

La quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin avec une très large prédominance de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier. Les autres spéculations restent anecdotiques en termes de nombre d'exploitations et de nombre d'animaux.

Les exploitations agricoles situées sur le territoire communal ne semblent pas s'orienter naturellement vers une certaine diversification.

Le plan de développement stratégique du GAL « Ardenne méridionale » a inscrit une fiche-projet spécifique à l'agriculture : « Innovation, équipement, performance et organisation d'une agriculture diversifiée ».

1.9. La forêt

La forêt communale s'étend sur 2.600 ha (68,5 % de la superficie forestière). Elle est composée très majoritairement d'essences feuillues (2.007 ha – 77 % de la forêt communale).

Le chêne est l'essence dominante (41 % de la forêt communale) et constitue un des principaux atouts de la forêt communale (chênes de qualité pouvant être utilisés pour le tranchage).

L'état sanitaire de la forêt est globalement bon et une amélioration sensible est enregistrée au niveau des dégâts de gibiers grâce à l'application de différentes mesures.

Élément négatif, les revenus liés aux ventes de bois sont en diminution. Cela s'explique par une diminution importante de gros bois résineux (épicéas) à plus forte valeur marchande.

Le domaine forestier situé sur la bande calestienne est constitué de pins, à plus faible valeur marchande mais qui sont valorisés via le bois-énergie. La commune de Wellin participe en effet à la plateforme transcommunale (avec Libin et Paliseul) de bois-énergie (unité de séchage de plaquettes située à Libin). Un projet de réseau chaleur est également à l'étude.

La commune de Wellin adhère à la charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (charte PEFC) pour toutes ses parcelles soumises.

Datant de 2000, le plan d'aménagement forestier a défini les options fondamentales pour la gestion de la forêt mais doit être actualisé (pas de planning fixe).

La forêt privée représente quant à elle +/- 1.195 ha et comprend principalement le bois de Saint-Remacle (+/- 800 ha). Le solde est composé de propriétaires plus ou moins importants mais également d'une multitude de petits propriétaires.

Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation.

1.10. La mobilité

La commune de Wellin compte :

- o 43 km d'autoroute et de voiries régionales.
- o 168,5 km de voiries communales :
 - o 84,5 km de chemins vicinaux.
 - o 36 km de voiries agricoles.
 - o 48 km de voiries forestières.

Le territoire communal est traversé par l'autoroute E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg » avec une desserte via la sortie n°23.

Les principales problématiques en matière de sécurité routière se concentrent le long des axes régionaux, plus particulièrement lorsqu'ils traversent des agglomérations. Toutefois, dans de nombreux cas, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.

Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement structurées en fonction des horaires scolaires : la ligne 26 « Beauraing - Wellin » et la ligne 29 « Jemelle - Wellin - Grupont ».

Vu le caractère rural de la commune, le volume des déplacements utilitaires y est limité. Le centre de Wellin concentre la majorité de ces flux. Les conditions générales de circulation y sont globalement bonnes. On peut cependant regretter l'absence d'une véritable liaison lente entre le centre de Wellin et Halma (parc d'activités économiques).

Dans les autres villages, les déplacements utilitaires sont marginaux. Toutefois, certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles, notamment à proximité de l'école de Lomprez par exemple.

1.11. L'aménagement du territoire

La commune de Wellin fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA). Elle dispose d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Mise en place le 21/03/2014 et renouvelée le 16/03/2015, la CCATM de Wellin compte 13 membres effectifs (y compris le président) et 6 membres suppléants.

Le territoire communal est repris au plan de secteur n°22 « Bertrix-Libramont-Neufchâteau » (Arrêté du 05/12/1984). Les zones non urbanisables représentent pratiquement 92 % du territoire communal. Les surfaces forestières (3.995 ha) s'élèvent à près de 59 % de la superficie communale et les surfaces agricoles (2.168 ha) à 32 %.

Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat et d'habitat à caractère rural. En effet, plus ou moins 40 % de la superficie totale de ces zones sont encore disponibles, soit plus de 166 ha. Hormis pour Fays-Famenne et Neupont dont les développements sont plus contenus, les disponibilités sont importantes sur l'ensemble des villages.

Une seule zone d'aménagement communal concerté (ZACC) est recensée et est située sur le village de Chanly (+/- 4 ha). Elle est localisée sur les hauteurs au Nord-Est du centre villages. Elle présente donc un caractère assez excentré.

Un plan communal d'aménagement (PCA) révisant le plan de secteur est en cours d'élaboration pour l'extension de la zone d'activité économique d'Halma. Un second PCA est également en cours d'élaboration pour la gestion de la reconversion des anciens établissements Gilson situés en plein cœur de Wellin.

Par arrêté du 20/12/2006, le village de Sohier est soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Les dispositions générales du RGBSR ainsi que celles relatives à la zone Fagne-Famenne y sont donc d'application.

1.12. Les équipements

La commune de Wellin fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (10 novembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE.

Les zones soumises au régime d'assainissement collectif concernent +/- 2.500 habitants dont +/- 1.900 habitants sont épurés, soit un taux d'assainissement de 75 %. Les villages de Wellin, Sohier, Lomprez et Barzin sont raccordés à la station d'épuration de Wellin (capacité de 2.600 EH). Le village d'Halma dispose également d'une station d'épuration (capacité de 700 EH). Les eaux usées du village de Chanly sont quant à elles traitées par la station d'épuration de Resteigne sur la commune de Tellin (capacité de 2.000 EH). Une station d'épuration est prévue sur le village de Froidlieu (capacité de 120 EH) mais sa construction n'est pas encore programmée.

Les zones soumises au régime d'assainissement autonome sont plus ponctuelles et concernent +/- 340 habitants. Le village de Fays-Famenne est quant à lui repris en zone transitoire.

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE. Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée. Certains d'entre eux ne sont plus actifs actuellement.

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX. Un parc à conteneurs est situé à Wellin.

Depuis le 01 avril 2013, plusieurs primes communales relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables sont d'application. En collaboration avec les communes de Libin et Paliseul, Wellin participe à la mise en place d'une plateforme bois-énergie destinée à produire des plaquettes bois. Cette plateforme est en cours de construction et se situe à Libin¹⁴. Un projet de réseau de chaleur sur le centre de Wellin est également actuellement à l'étude. L'idée est de relier le centre sportif, les magasins Carrefour et Colruyt et les infrastructures de la FWB.

1.13. Les services

Le centre de Wellin comprend un nombre assez important de commerces avec une structure relativement diversifiée : magasins de distribution, boulangeries, boucherie, magasin de bricolage, etc. On y retrouve également des services commerciaux de type banque ou encore plusieurs établissements HoReCa.

Les magasins de distribution tels que Colruyt, Carrefour ou encore Action disposent d'un rayonnement supra-communal et attirent des chalands des entités voisines.

Notons que la dynamique est cependant plus contrastée avec, par exemple, la fermeture récente de deux banques.

Aux côtés de ces commerces que l'on peut qualifier de « classiques », on recense des commerces plus spécifiques tels qu'une chapellerie à la renommée internationale (un magasin vient de récemment ouvrir à New-York) ou encore un atelier de confection de costumes et de robes de cérémonie.

Au contraire, l'activité commerciale a pratiquement disparu des autres villages.

Au niveau de l'enseignement fondamental, trois implantations scolaires sont présentes sur le territoire : école communale de Lomprez, école libre Saint-Joseph de Wellin et école fondamentale autonome de la FWB de Wellin.

Mentionnons également quelques services mis à disposition des habitants :

- Maison d'accueil communautaire des aînés.
- Maison de repos de Chanly.
- Résidence service de Sohier.
- Accueil extra-scolaire.
- Espace Public Numérique.
- Bibliothèque communale.

Notons qu'un projet de création de crèche communale est actuellement en cours¹⁵.

La commune de Wellin dispose d'un plan de cohésion sociale (2014-2019) qui définit différents axes de travail.

¹⁴ La plateforme bois-énergie est opérationnelle depuis septembre 2016.

¹⁵ La crèche communale est aujourd'hui fonctionnelle.

1.14. La culture, le sport et les loisirs

Au niveau communal, on recense 3 lieux de rencontre : la Maison des Associations de Wellin., la salle « Santé et Loisirs » de Lomprez et le local du Tombois à Chanly.

Par ailleurs, un projet d'aménagement d'une maison de village à Halma a été initié dans le cadre de la précédente opération de développement rural. Un autre projet est également en cours en 2016 : la rénovation des anciennes écoles de Sohier en laboratoire de la vie rurale qui accueillera différentes associations¹⁶.

Aux côtés de ces infrastructures communales, on retrouve également d'autres salles telles la salle paroissiale de Wellin ou encore le local du Patro de Wellin.

On notera toutefois l'absence de lieux de rencontre dans certains villages.

La commune de Wellin dispose d'un complexe sportif situé à Wellin et permettant la pratique de différents sports : volley, badminton, minifoot, tennis de table, etc. Un projet d'extension est actuellement en travaux via un subsidé Infrasport. On retrouve également des infrastructures de football (répartis sur 2 sites) et de tennis à Wellin.

Une quarantaine d'associations (recevant un subsidé communal) sont recensées sur la commune de Wellin. Il s'agit principalement de comités des fêtes ou de jeunesse, de comités d'âinés (3x20), de chorales, de troupes théâtrales, de groupements folkloriques, d'associations sportives, etc.

Les différentes associations organisent de nombreuses animations, fêtes de village, etc à portée généralement locale. On notera toutefois des initiatives d'une certaine envergure comme le carnaval de Wellin, le week-end « Bières spéciales » à Sohier ou encore la foire au vin de Wellin (se déroulant dans la salle de Lomprez). Notons qu'à ce niveau, il existe une dynamique forte gravitant autour du carnaval de Wellin.

En plus de la CLDR et de la CCATM, la commune de Wellin a mis en place un Conseil communal des enfants ainsi qu'un Conseil consultatif des âinés.

La commune de Wellin adhère à la Cellule culturelle de la Haute-Lesse regroupant Wellin, Libin, Tellin, Daverdisse et Saint-Hubert dépendante de la Maison de la Culture Famenne Ardenne. Celle-ci mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins.

¹⁶ Aujourd'hui, le laboratoire de la vie rurale de Sohier est fonctionnel.

1.15. La gestion communale

Le Fonds des communes représentent la plus grande partie des recettes (24 %). La vente de bois et location de chasse participent à hauteur de 13 % des recettes.

Recettes ordinaires	5.846.169,14	
Fonds des communes	1.121.857,62	19,19 %
Additionnels	1.402.957,99	24,00 %
Autres taxes	488.897,73	8,36 %
Bois + chasses + pêche	759.341,74	12,99 %
Boni exerc. Antérieurs	1.162.661,56	19,89 %
Subventions	426.284,65	7,29 %
Autres	484.167,85	8,28 +

L'administration compte actuellement 8,6 équivalents temps plein comme personnel administratif. Le service travaux est coordonné par deux agents techniques et compte 13 ouvriers. Le personnel d'entretien est au nombre de 6, soit 3,8 ETP.

La Commune de Wellin compte également :

- o Une bibliothèque encadrée par un employé communal engagé 15 heures par semaine.
- o Une coordinatrice ATL à mi-temps.
- o Une accueillante extrascolaire engagée 21 heures par semaine.
- o Un Espace Public Numérique encadré par une employée communale à mi-temps.
- o Une Maison d'Accueil Communautaire des Aînés encadrée par une employée communale à 4/5ème temps.
- o Un Office du Tourisme géré par 2 agents communaux à mi-temps (dont une graphiste).
- o La crèche communale « Au pays de Nutons » coordonnée par une Directrice à 4/5ème temps, et qui compte une infirmière à mi-temps et 3,5 équivalents temps plein puéricultrices.

A ce personnel s'ajoutent la Directrice générale et le Receveur régional.

La Commune de Wellin compte également 3 écoles dont l'Ecole communale de Lomprez occupant 14 enseignant(e)s.

2. Description des caractéristiques socio-économiques

2.1. Carte d'identité du territoire

Code INS : 84075

Administration communale :

Grand-Place, 1

6920 Wellin

Téléphone: 084/38.81.62

Fax: 084/43.00.59

Site internet: <http://www.wellin.be>

Population : 3.031 habitants (au 01/01/2015)

Superficie : 6.785 ha

- o Bois et forêts : 3.795 ha (55,9 %).
- o Terres agricoles : 2.267 ha (33,4 %).
- o Urbanisation : 224 ha (3,3 %).

Région agro-géographique : Famenne et Ardenne.

Communes voisines :

- o Rochefort (Nord).
- o Tellin (Est).
- o Libin (Sud-Est)
- o Daverdisse (Sud).
- o Beauraing (Ouest).

Anciennes communes :

- o Chanly.
- o Halma (avec Neupont).
- o Lomprez (avec Barzin).
- o Sohier (avec Fays-Famenne et Froidlieu).
- o Wellin.

Accessibilité des villages (au départ du centre de Wellin) – Source Viamichelin.be :

- o Lomprez : 2 km – 2 minutes.
- o Halma : 2 km – 3 minutes.
- o Barzin : 3 km – 4 minutes.
- o Neupont : 3 km – 5 minutes.
- o Froidlieu : 4 km – 5 minutes.
- o Chanly : 4 km – 6 minutes.
- o Sohier : 4 km – 6 minutes.
- o Fays-Famenne : 7 km – 9 minutes.

Axes majeurs de communication :

- o E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg » (sortie 23 – Wellin).

Axes routiers principaux :

- o N40 vers Beauraing et Libin.
- o N94 vers Rochefort.
- o N835 vers Gedinne.
- o N846 vers Tellin.
- o N855 et N857 vers Daverdisse.

Accessibilité des pôles (au départ du centre de Wellin) – Source Viamichelin.be :

- o Beauraing : 12 km – 15 minutes.
- o Rochefort : 15 km – 20 minutes.
- o Marche-en-Famenne : 28 km – 35 minutes.
- o Saint-Hubert : 30 km – 35 minutes.
- o Libramont-Chevigny : 37 km – 30 minutes.
- o Namur : 53 km – 45 minutes.
- o Arlon : 83 km – 60 minutes.
- o Luxembourg : 107 km – 80 minutes.
- o Bruxelles : 112 km – 90 minutes.

Accessibilité des gares (au départ du centre de Wellin) – Source Viamichelin.be :

- o Gare de Beauraing : 12 km – 19 minutes (ligne 166 « Dinant – Bertrix »).
- o Gare de Grupont : 14 km – 21 minutes (ligne 162 « Namur – Luxembourg »).
- o Gare de Jemelle : 18 km – 25 minutes (ligne 162 « Namur – Luxembourg » et ligne 43 « Liège – Jemelle »).

Province : Luxembourg.

Arrondissement administratif : Neufchâteau.

Arrondissement judiciaire : Neufchâteau.

Figure 1 : Situation géographique régionale

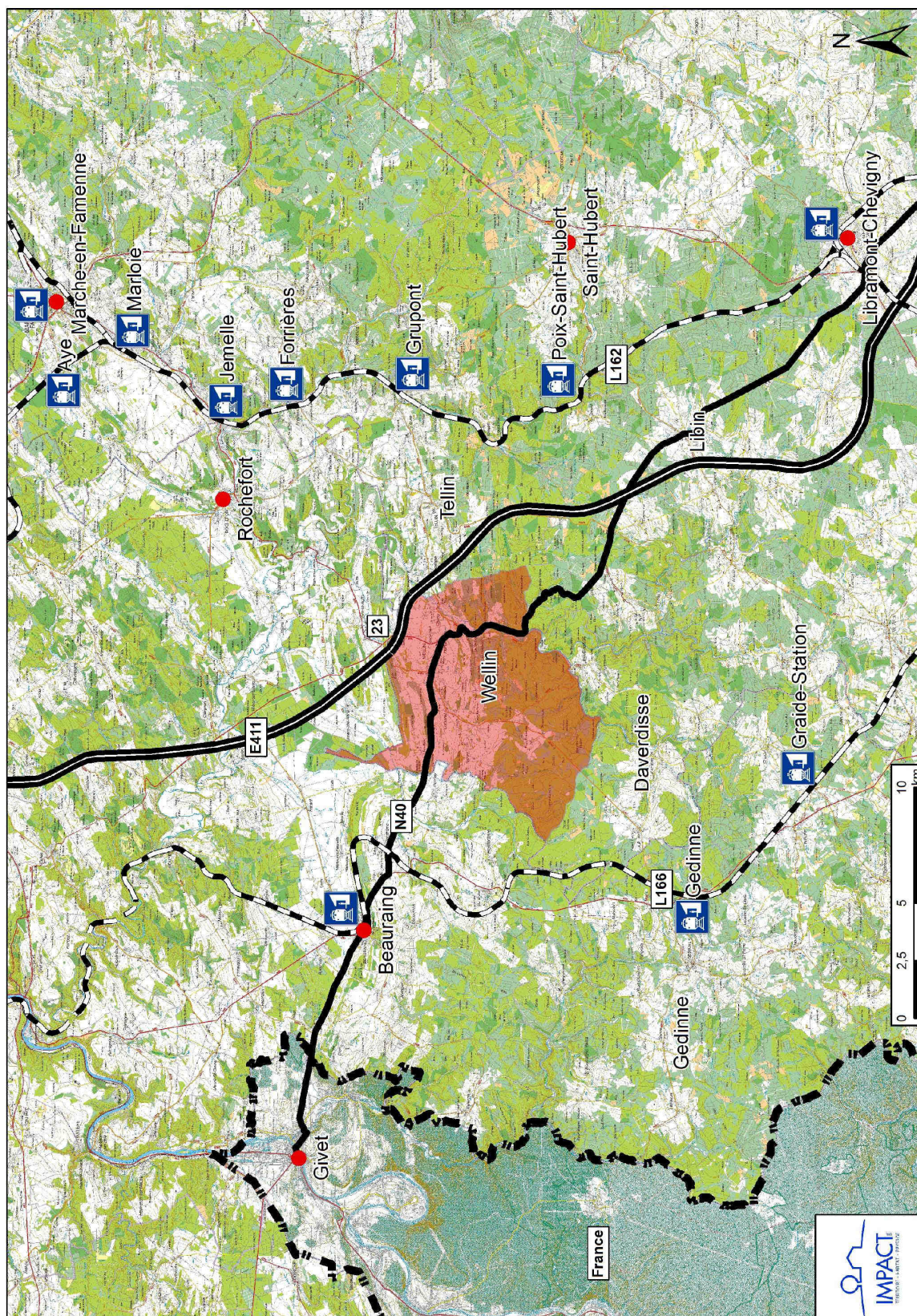


Figure 2 : Situation géographique communale

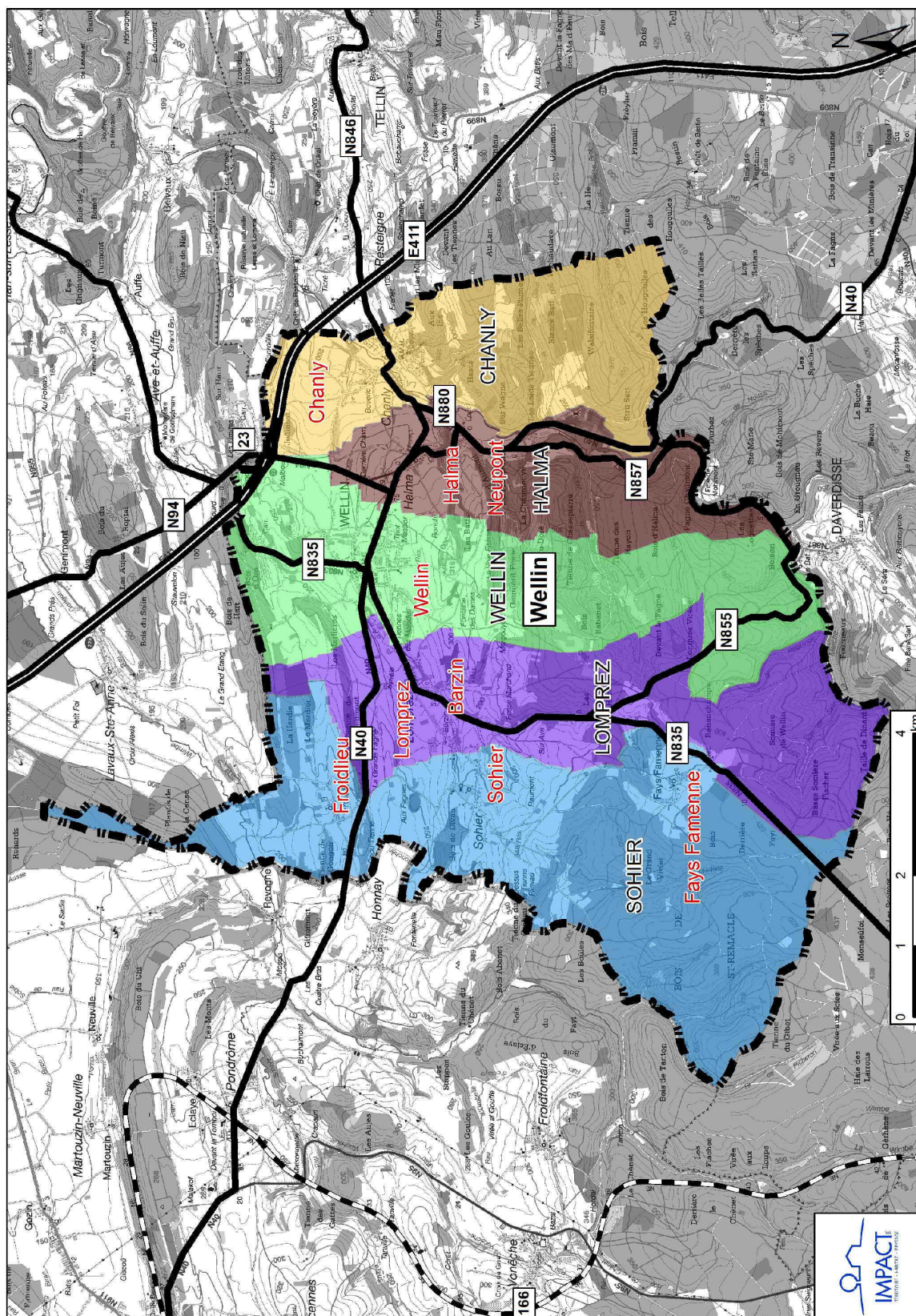


Figure 3 : Carte synthétique de Wellin

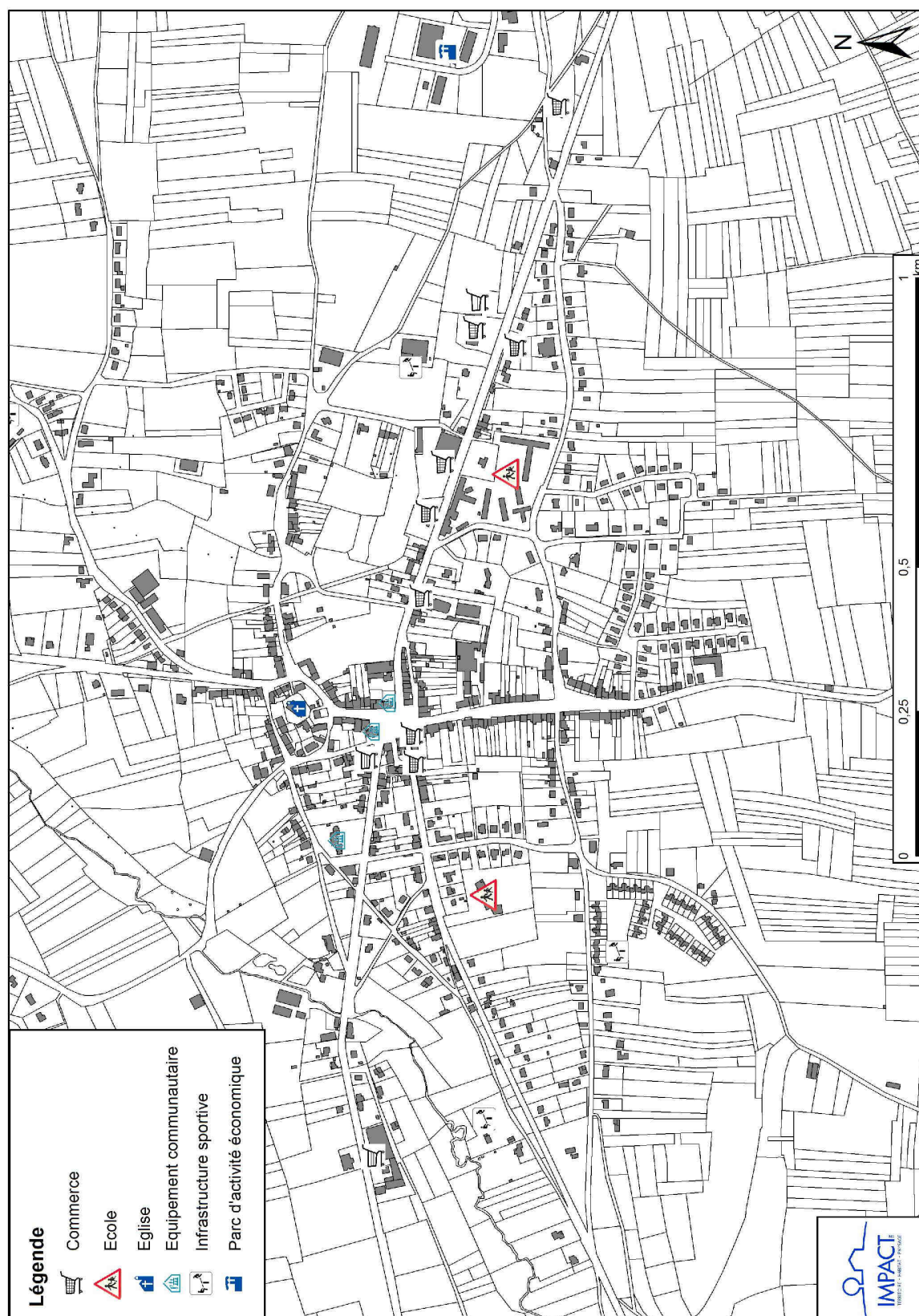


Figure 4 : Carte synthétique de Chanly



Figure 5 : Carte synthétique de Fays-Famenne



Figure 6 : Carte synthétique de Froidlieu

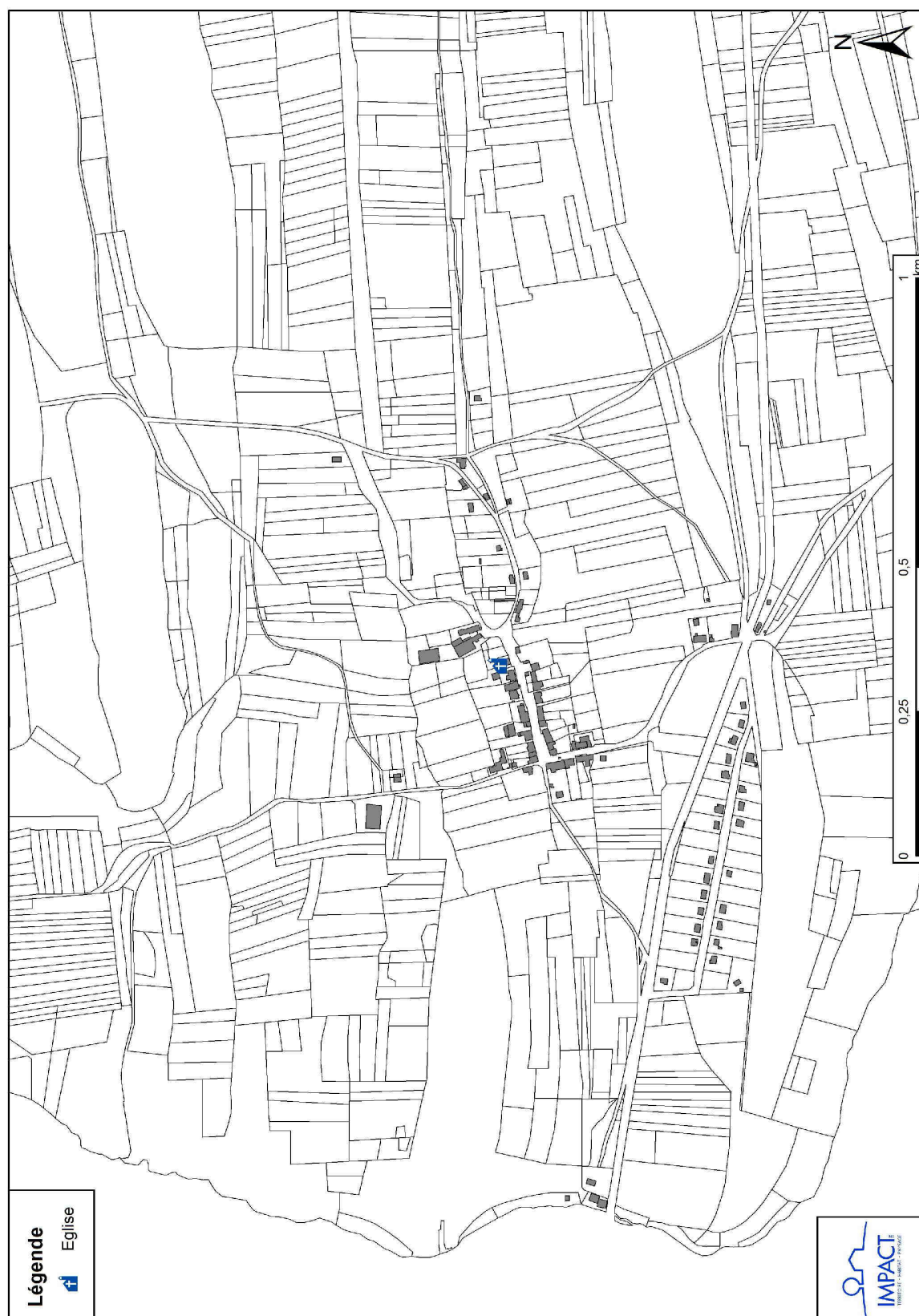


Figure 7 : Carte synthétique d'Halma

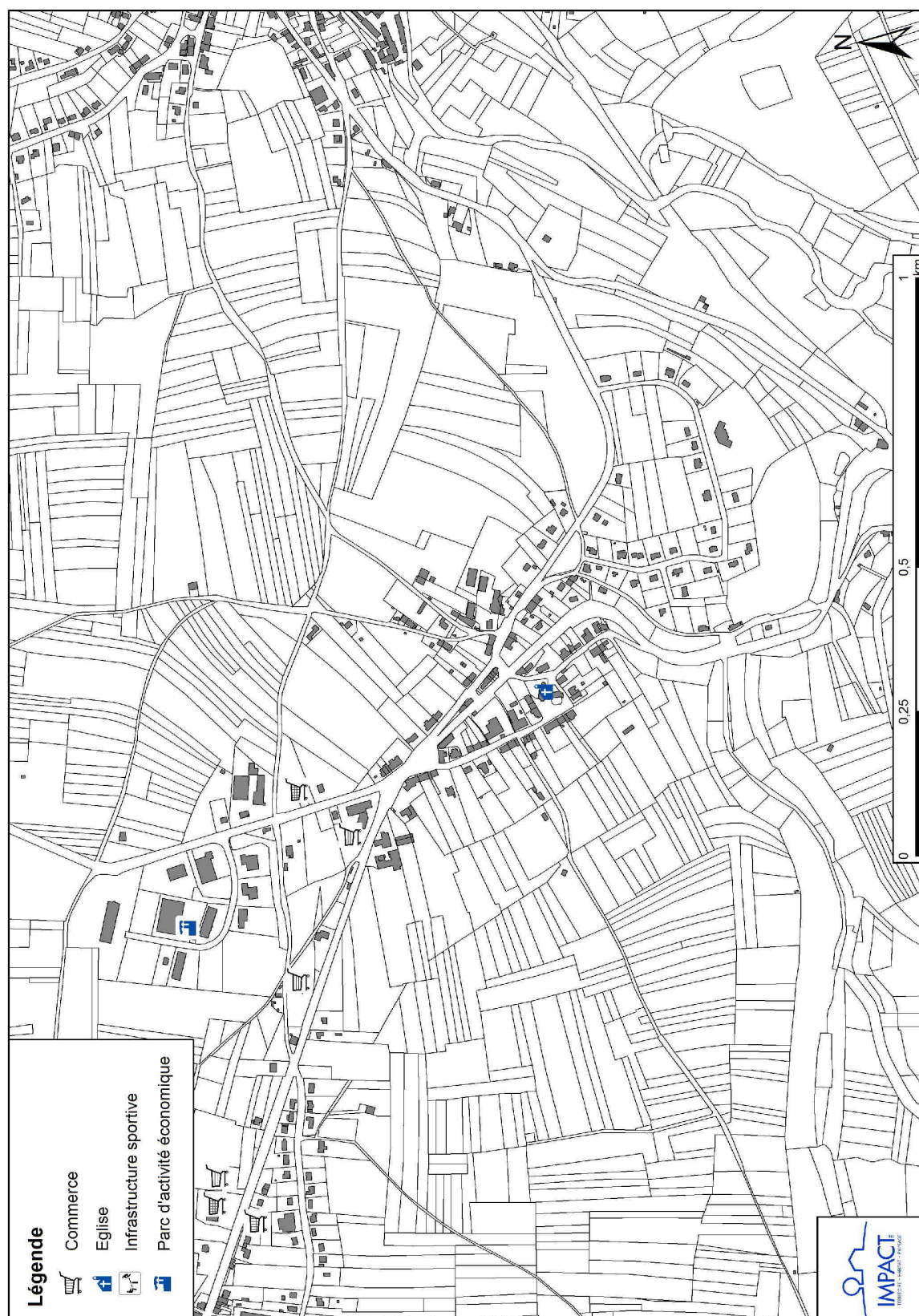
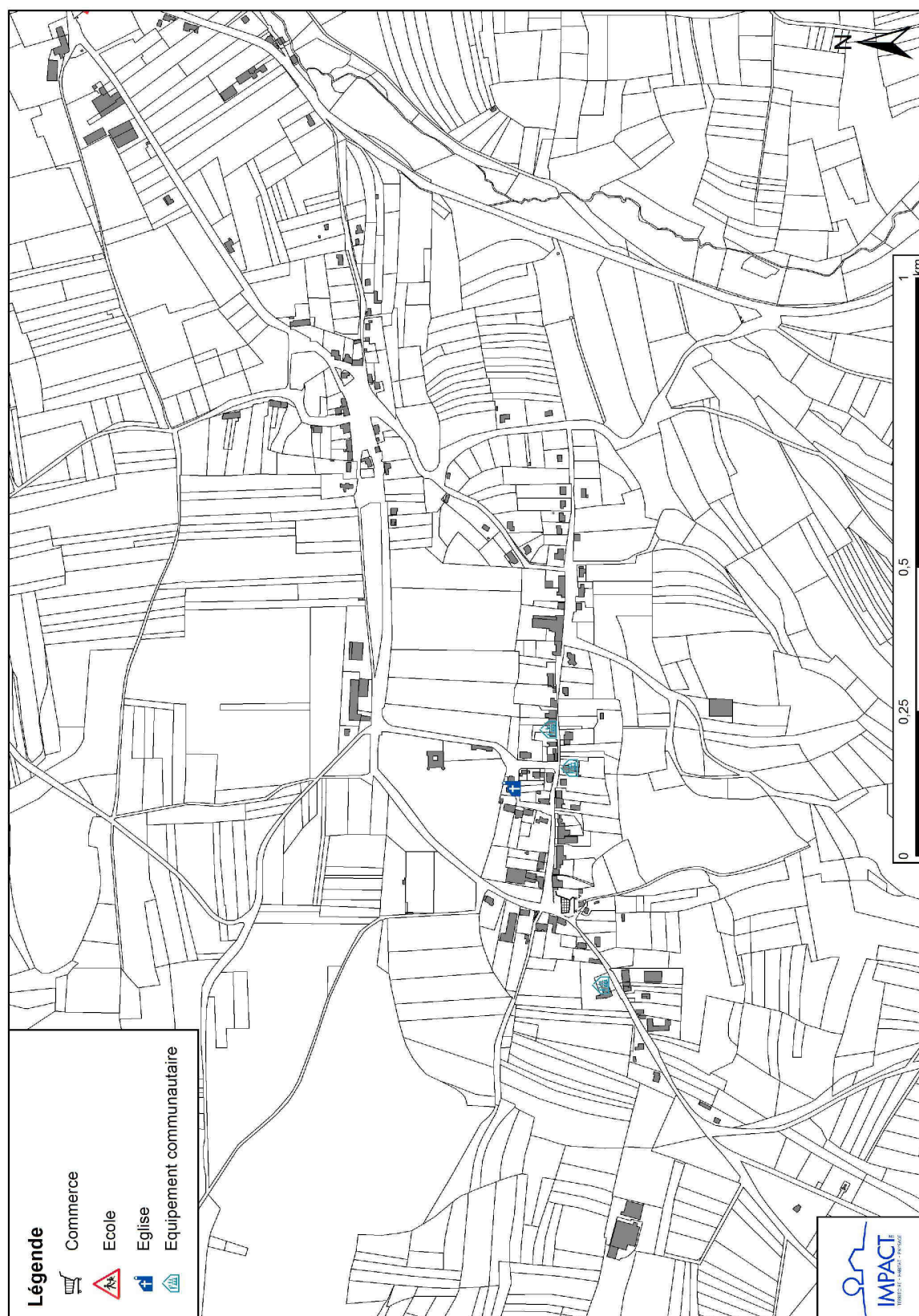


Figure 8 : Carte synthétique de Lomprez



Figure 9 : Carte synthétique de Sohier et Barzin



2.2. Dynamique transcommunale

Commune rurale, Wellin a compris l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale pour mobiliser un territoire, des ressources et des moyens plus larges qu'à l'échelle communale afin de résoudre des problèmes structurants ou encore pour impacter de manière plus forte le développement local.

Les projets transcommunaux sont nombreux. Citons (voir tableau ci-après) :

- o Contrat de rivière « Lesse ».
- o GAL « Ardenne méridionale ».
- o Bassin économique « Haute Lesse ».
- o Maison du Tourisme « Haute-Lesse »¹⁷.
- o Grande Forêt de Saint-Hubert.
- o Plateforme Bois Energie.
- o DEFITS.
- o Bilboquet.
- o EPN « Haute-Lesse ».
- o Cellule culturelle « Haute-Lesse ».
- o Parc naturel « Ardenne méridionale ».
- o Geopark « Famenne-Ardenne ».

A ces éléments s'ajoutent également des liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (zone de police « Semois et Lesse ») et de secours (zone de secours « Luxembourg »). Par ailleurs la commune est affiliée à toute une série d'intercommunales : Vivalia, Idelux, AIVE, etc.

A la lecture du tableau suivant, il apparaît clairement que Wellin s'inscrit dans une dynamique gravitant autour du bassin de vie de la « Haute Lesse » (Daverdisse, Libin et Tellin).

Toutefois, signalons que la récente constitution du GAL, la perspective de création d'un parc naturel et la refonte des Maison du Tourisme ouvrent de nouvelles perspectives de collaboration transcommunales.

Par ailleurs, il convient également de s'inscrire dans une dynamique de bassin de vie, faisant fi des frontières provinciales, en rappelant la proximité de pôles voisins tels que Beauraing et Rochefort.

¹⁷ Depuis lors, la commune de Wellin a décidé d'adhérer à la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert.

Tableau 1 : Dynamiques transcommunales

Contrat de rivière "Lesse"	Parc Naturel "Lesse et Semois"	Geopark "Famenne-Ardenne"	GAL "Lesse et Semois"	Bassin économique "Haute-Lesse"	Maison du Tourisme "Haute Lesse"	Grande Forêt de Saint-Hubert	DEFITS	Bilboquet	Plateforme Bois Energie	EPN "Haute Lesse"	Cellule culturelle "Haute Lesse"
Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing
Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse
Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant
Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne
Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont
Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton
Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet
Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin
Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont	Libramont
Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche	Marche
Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne
Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul
Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux
Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft	Rocheft
Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert
Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode
Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin
Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville
Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois

2.3. Focus préalable sur le Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale »

La commune de Wellin s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » (retenu le 29/10/2015 par le Gouvernement Wallon) regroupant également les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois.

L'enjeu fondamental du projet du GAL consistera à combler ou pallier, de manière méthodique et autant que faire se pourra, les « trous » d'équipement en vue de rendre possible un développement socio-économique endogène, durable, capable de conduire au renforcement des structures existantes et à la création d'emplois.

La stratégie du GAL comprendra six types d'efforts :

- o Relier les acteurs, les services, les projets et enchaîner les bouts de solutions existant sur le territoire pour étendre leur portée et amplifier leurs effets.
- o S'organiser pour aller chercher des moyens supplémentaires d'équipement du territoire.
- o Pallier l'absence de certains équipements inaccessibles par la mise en œuvre de projets, services spécifiques, innovants, collaboratifs.
- o Exploiter au mieux les ressources de la contiguïté territoriale (avec la France, avec les pôles avoisinants, avec la Gaume).
- o Travailler à renforcer et utiliser les éléments de centralité du territoire (institutions, entreprises, équipements, produits, monuments, paysages, ressources naturelles), qui peuvent pousser son développement et sa réputation.
- o Médiatiser le territoire et ses projets pour en faire, ici et ailleurs, des objets d'attention.

La stratégie sera opérationnalisée au travers de trois grandes familles d'objectifs, déclinées en objectifs spécifiques et servies par six fiches projets.

La 1^{ère} grande famille d'objectifs vise à asseoir la capacité de développement endogène, la conscience, la visibilité et la force collective de ce territoire nouvellement constitué. Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- o Mesurer précisément et, le cas échéant, exploiter pratiquement certains potentiels de développement économique local (énergie, tourisme, 2^{ème} transformation bois, etc.).
- o Augmenter les moyens, internes et externes, dévolus à l'équipement du territoire, physique, social et entrepreneurial.
- o Nouer des coopérations avec des acteurs puissants (entreprises, institutions), du territoire et d'ailleurs, pour la réalisation des projets du GAL.
- o S'exprimer, fort au besoin, d'une seule voix pour obtenir des moyens de développement légitimes.
- o Imposer une image unitaire et positive du territoire, de ses acteurs, de ses ressources.

La 2^{ème} grande famille d'objectifs vise à renforcer la capacité des acteurs locaux à créer de la valeur ajoutée par une exploitation plus complète de ressources locales : sylviculture, agriculture, construction, tourisme, artisanat. Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- o Structurer et professionnaliser les acteurs de plusieurs secteurs (agriculture, forêt privée, tourisme, artisanat).

- o Créer des outils de transformation, valorisation, promotion neufs.
- o Essayer de nouvelles productions, créer de nouveaux produits.
- o Décloisonner le développement des secteurs (agriculture et HoReCa et santé, ressources naturelles et construction et insertion, commerce et tourisme et artisanat, etc.).

La 3^{ème} grande famille d'objectifs vise à étoffer l'offre et la fréquentation de services et projets d'insertion sur le territoire à destination de plusieurs publics cibles (jeunes, personnes précarisées, personnes âgées, personnes handicapées). Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- o Renforcer les services existants et créer de nouveaux services.
- o Couvrir le territoire et rendre les services mieux visibles et mieux accessibles.
- o Atteindre, sensibiliser, impliquer les publics visés et leurs relais.
- o Réduire les situations, les conditions de précarité.
- o Décloisonner l'approche de l'insertion, l'articuler au développement de l'activité économique.

Six fiches projets permettront d'exécuter la stratégie, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs et faire vivre le thème fédérateur :

- o Appui technique.
- o Communication, promotion, animation.
- o Service d'étude et de gestion de projet.
- o Agriculture.
- o Tourisme.
- o Insertion sociale et professionnelle.

En cours de programmation, les projets de coopération compléteront ce dispositif d'intervention.

2.4. Focus préalable sur le Plan Communal d'Aménagement « Gilson »

En date du 07 août 2013, la commune de Wellin a décidé d'élaborer un plan communal d'aménagement (PCA) sur le site des anciens établissements Gilson (magasin et fabrique de meubles).

Suite à la cession des activités et la mise en vente des bâtiments, la commune a souhaité se doter d'un outil réglementaire de planification pour définir une urbanisation cohérente de l'ensemble du site, d'autant plus qu'il est idéalement situé au cœur du village de Wellin. Il présente donc un potentiel très intéressant de reconversion en logements mais également en commerces, en services et en équipements communautaires dans une perspective de renforcement de la mixité des fonctions dans le centre de l'entité.

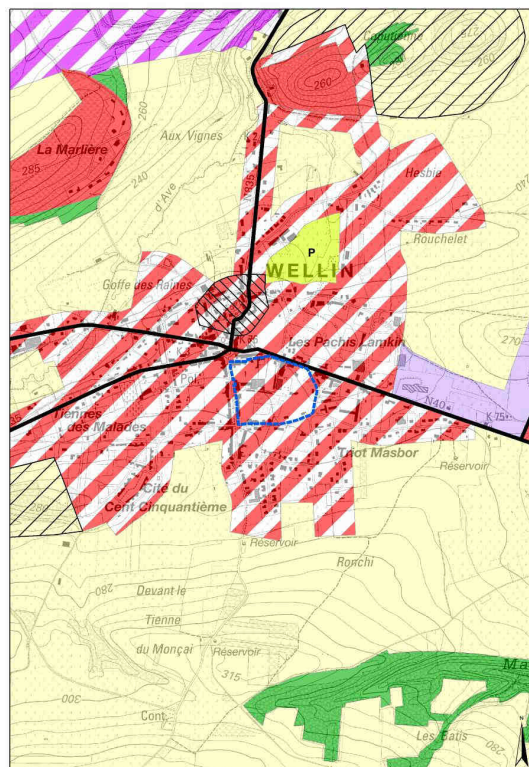
Ce PCA constitue donc l'outil pour :

- Permettre à la commune de Wellin de disposer d'une maîtrise urbanistique suffisante du site que pour orienter sa rénovation prioritairement en terme de logement, objectif premier eu égard à la situation stratégique du site Gilson au cœur du noyau d'habitat, ainsi que les fonctions annexes à celui-ci en matière de services et de commerces.
- Offrir aux investisseurs potentiels un cadre de référence clair et susciter le développement de projets cohérents avec les options d'aménagement, les différentes affectations spécifiques du territoire et le réseau d'infrastructures couverts par le périmètre du PCA.

Les principaux objectifs de ce PCA sont :

- La création d'un quartier à haute valeur ajoutée au cœur de l'entité de Wellin avec un minimum de circulation automobile et un cadre de vie de très grande qualité. Une des principales options est de limiter la circulation automobile en intérieur d'îlot et, au minimum, de préserver la zone de convivialité de toute circulation (hormis pour les services).
- Le renforcement et la diversification de l'offre en logement dans un territoire central, avec notamment des petits logements, adaptés aux ménages de une ou deux personnes, plus spécialement les personnes âgées.
- Le développement d'une mixité des fonctions en rapport avec la localisation idéale du site comprenant, outre le logement, des services de type résidence-service, maison médicale, professions libérales ou autres.
- La mise en place d'espaces publics polarisateurs.

*Figure 10 : Localisation du PCA « Gilson »
- Extrait du plan de secteur*



- o Le renforcement du maillage de connexions lentes vers les pôles d'intérêt et espaces publics internes ou externes au périmètre dont la liaison lente le long de la route régionale entre le carrefour d'Halma et le centre de Wellin.
- o La préservation d'une importante zone boisée en lien avec l'urbanisation (parc privé).
- o La reconversion d'un site désaffecté afin d'éviter la formation d'un chancre.
- o L'intégration de la zone au contexte bâti existant en périphérie.
- o Le maintien de la fonction de stationnement au niveau du parking communal, lequel peut être utilisé en complément (parkings visiteurs) notamment, tout en conservant son utilisation pour certaines activités telles que par exemple le carnaval et autres activités locales.

2.5. Aperçu historique

L'aperçu historique présenté ci-après est extrait du 1^{er} PCDR (2005), lui-même basé d'un document (1990) de Monsieur Collet.

La première graphie connue est : « Wandalino » ; tous les toponymistes s'accordent pour y voir : « le domaine de Wandalinus ».

Son territoire étant occupé dès le néolithique, il est sûr qu'à l'époque Gallo-Romaine, comme tous les autres bourgs du Famennois, qui jouissent d'un climat nettement mosan, protégés entre les plateaux du Condroz et de l'Ardenne, Wellin était un centre important. Des tessons gallo-romains, des pièces romaines, y ont été trouvés près du centre d'alors, au lieu-dit Le Tribois (qui devrait être écrit Tribuet) où se croisaient « les Strailettes » (petite strée) chemin romain Nord-Sud (peut-être un diverticulum de Reims à Cologne par Membre-sur-Semois et un autre diverticulum venant de Givet), passant près de l'ancienne chapelle romaine entre Beauraing et Wancennes, puis près de Revogne et de Froidlieu pour gagner la « villa Restenia » (Resteigne) et le domaine de Valentinien à Nassogne.

Les fouilles archéologiques opérées au Nord de l'église décanale ont fait découvrir un cimetière mérovingien des 6^{ème} et 7^{ème} siècles, les murs épais d'une maison forte du 12^{ème} siècle défendue par un important fossé de défense. Les fouilles qui ont fait apparaître des tombes aux mobiliers princiers datant de +/- 525 après Jésus-Christ ont fait reculer l'histoire-témoin de plus de deux siècles.

La première église connue (746) était dédiée à Saint-Martin. Son sort lié à Stavelot, elle deviendra l'église Saint-Remacle. L'avouerie de ces propriétés sera confiée aux Seigneurs de Laroche. L'Abbaye conservera, à travers toutes les vicissitudes d'un millénaire, le « ban de Wellin », au titre de Seigneur foncier, et ce jusqu'en 1795.

La première mention écrite de Wellin date, elle du 06.06.746 (ou 747). Carloman, Maire d'Austrasie, fils de Charles Martel et frère de Pépin le Bref, avant d'entrer au monastère du Mont-Cassin fit donation de la villa mérovingienne de Wellin à l'abbaye de Stavelot-Malmedy (... « similiter et villam quae vocatur Wandalino cum appenditiis suis » ...). Les appenditia (dépendances) formaient un domaine très important : Halma, Chanly, Lomprez, Barzin, Sohier, Daverdisse, Haut-Fays, Gerhenne et des parties de Resteigne et de Froidlieu. Le chanoine François Baix, avec son confrère le chanoine Roland, considèrent que cette « villa » était de valeur considérable, « poussant une pointe jusque Paliseul, à l'entrée des régions les plus « giboyeuses d'Ardenne ».

Il y eut bien une famille « de Wellin » dont première mention est faite en 1104 (Godefroid de Wellin). Les armoiries de cette maison (deux léopards superposés) sont gravées au fronton de l'hôtel de ville de style néo-roman qui date de 1892.

Signalons comme Seigneurs notoires du ban de Wellin : d'abord Jean l'Aveugle, Roi de Bohême, au début du XIV^{ème} siècle. Il fut tué à la bataille de Crécy-en-Ponthieu, alors qu'il s'était fait porter à cheval, au milieu de la mêlée pour « férir un bon coup d'estoc » aux Anglais. Suivirent aux ducs de Luxembourg, les Seigneurs de Mirwart dont dépendait désormais Wellin, soit la lignée des de la Marck, puis les d'Arenberg, enfin les de Smackers. Aussi les armes « officielles » de Wellin (A.R. du 19/02/1951) rappellent la dépendance à Stavelot (légende du loup bête de Saint-Remacle) et celle aux derniers Seigneurs hautains, les de Smackers (nef d'or surmonté d'une couronne comtale).

Au Nord de Wellin, de droite à gauche : « La croix de Jeumont » (Mont de Jupiter) sur Chanly, près de l'antique « Voie des Charrettes », trois collines, dont la centrale est appelée le « Coputienne » (= colline la plus haute) qui sont des reliques du dévonien et enfin « La Marlière » (terres du marguillier) dont le versant Sud était planté de vignes. Dans cette pineraie, subsiste la « Roche Machurot » où fut brûlée vive une jeune fille infanticide de Resteigne. C'est là aussi que se dressaient les funestes signes patibulaires (potence et pilori).

Au Sud-Ouest, à gauche de la route de Wellin-Lomprez, on aperçoit le « tienne des malades » où furent reléguées les victimes de la grande peste bubonique de 1636.

Au Sud, au fond des bois, il subsiste les restes de « la maison du Prince », lequel voulait échapper, en restant sur les terres du ban de Wellin, à la colère et à la justice de sa mère, la duchesse d'Arenberg. Ce prince devint un des héros d'une légende moderne, due au regretté José Adam. Son souvenir est heureusement aujourd'hui devenu vivace grâce au Carnaval, aux géants, à la Confrérie de Wandalino, à la délicieuse « Tourteline ».

2.6. Aperçu géographique

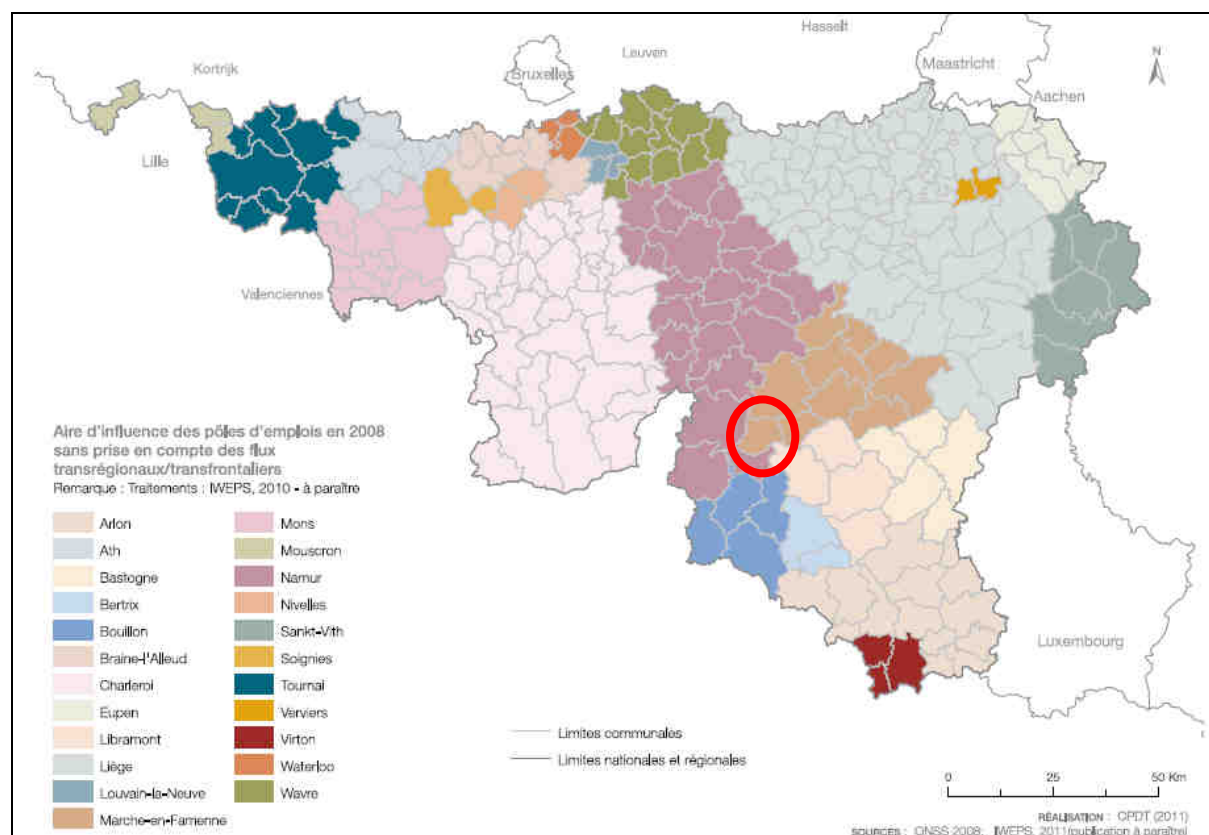
2.6.1. Situation géographique

Située au Centre Ouest de la province de Luxembourg, la commune de Wellin occupe une position frontalière avec la province de Namur et se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne (au Nord de la commune où sont implantés l'ensemble des villages hormis Fays-Famenne) et de l'Ardenne (au Sud de la commune où l'on retrouve de vastes massifs forestiers).

Traversée par l'autoroute E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg », elle jouit d'une très bonne accessibilité routière avec la présence d'un échangeur (sortie 23) à plus ou moins 3 km du centre de Wellin. Par contre, le territoire communal n'est traversé par aucune infrastructure ferroviaire et se situe entre la ligne 162 « Namur – Arlon » à l'Est et la ligne 166 « Dinant – Bertrix ». Les gares les plus proches sont Beauraing (à 12 km sur la ligne 166), Grupont (à 14 km sur la ligne 162) et Jemelle (à 18 km sur la ligne 162 et la ligne 43).

Au niveau de l'emploi, si l'on ne prend pas en compte les déplacements transrégionaux et transfrontaliers, on constate que Wellin est reprise dans la zone d'influence de Marche-en-Famenne.

Figure 11 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 sans prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



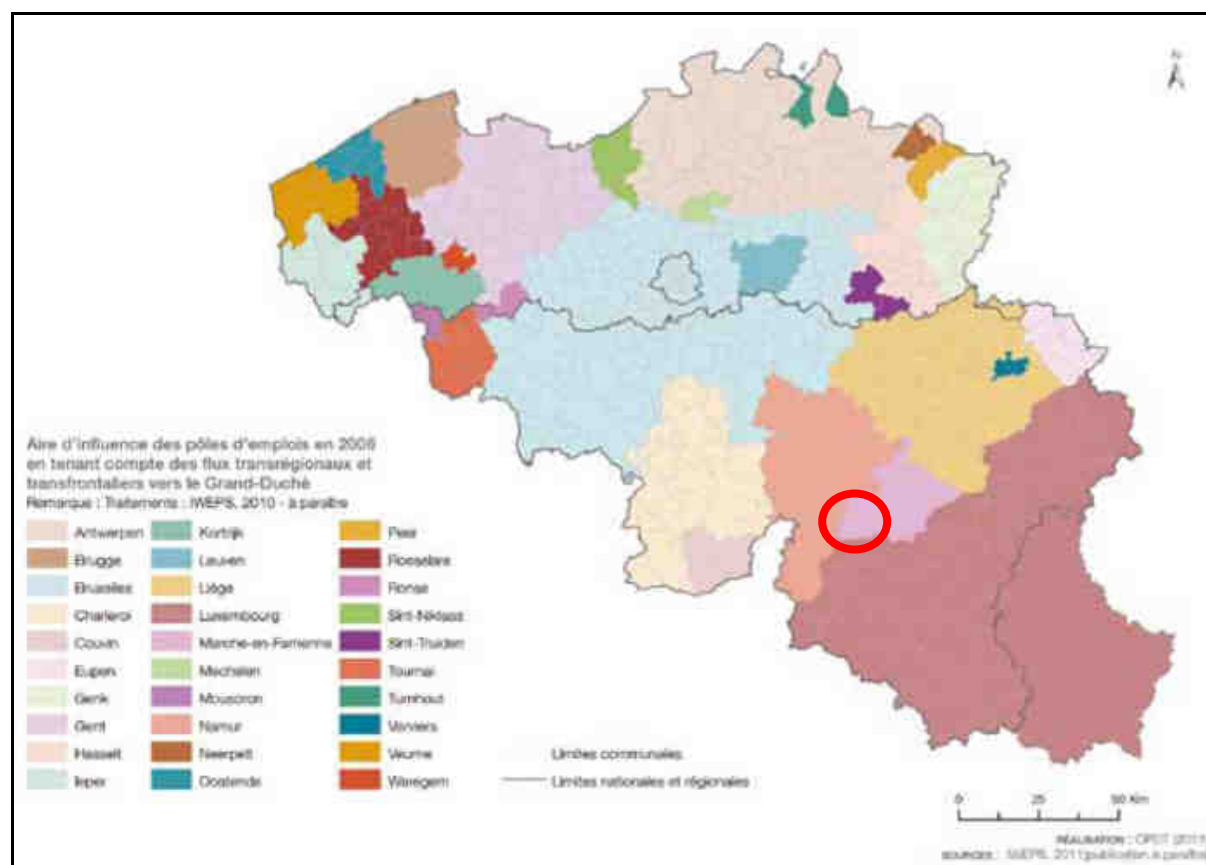
Si l'on intègre maintenant les échanges transrégionaux et transfrontaliers, le territoire communal reste dans l'aire d'influence de Marche-en-Famenne alors qu'une grande partie de la province de Luxembourg (plus une partie de celle de Liège) se retrouve polarisée par le Grand-Duché de Luxembourg.

Il apparaît donc que Wellin profite (ou subit) moins l'influence du pôle de Luxembourg. A titre d'information, on compte en effet seulement 34 travailleurs frontaliers (2013), soit +/- 4 % des travailleurs salariés.

Nous pouvons également noter que Wellin se situe également à la limite de l'aire d'influence de Namur.

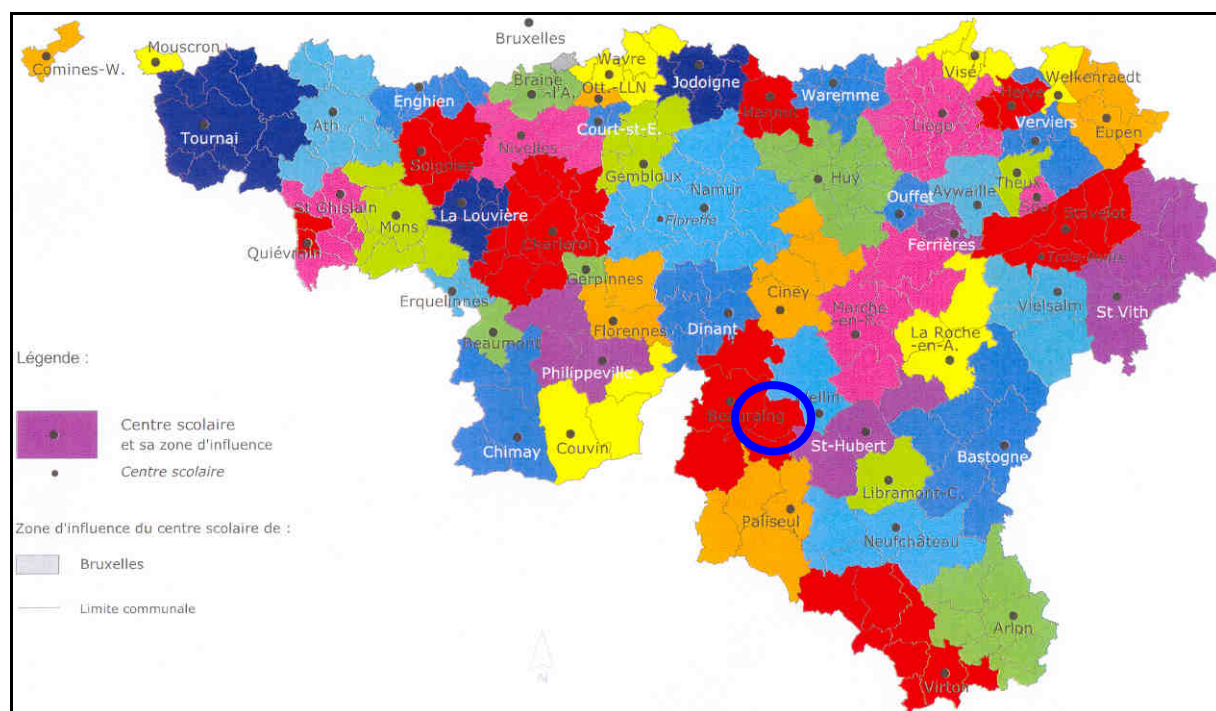
Le territoire communal se situe donc à l'interstice de deux polarités que sont Namur et Luxembourg sans toutefois en être directement impactées.

Figure 12 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 avec prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



Au niveau scolaire (niveau secondaire), la commune de Wellin est reprise dans l'aire d'influence de Beauraing qui compte trois écoles secondaires. Notons également que l'on retrouve des écoles secondaires sur les communes voisines de Rochefort et de Tellin.

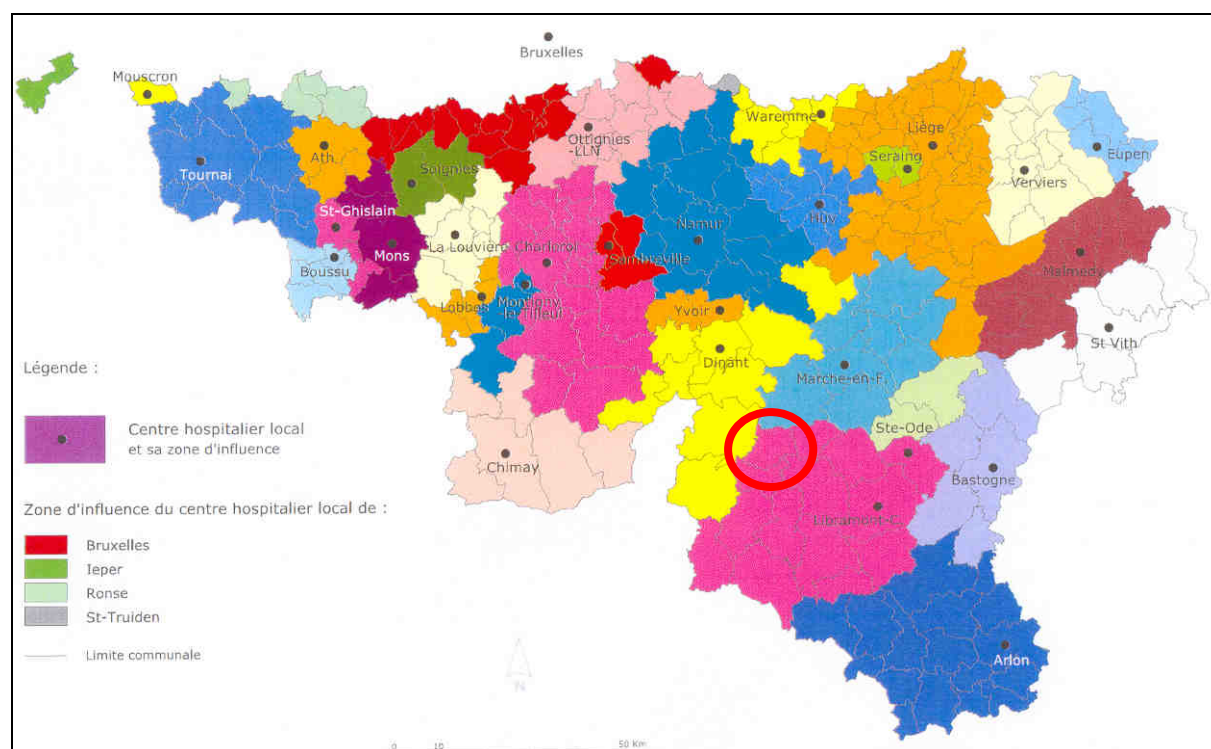
Figure 13 : Aire d'influence des centres scolaires secondaires – CPDT (2002)



Toujours selon l'Atlas des dynamiques territoriales de la CPDT, le centre hospitalier de référence pour la commune de Wellin est Libramont-Chevigny. Notons également la présence à une distance plus ou moins équivalente des hôpitaux de Marche-en-Famenne, de Dinant, voire de Mont-Godinne.

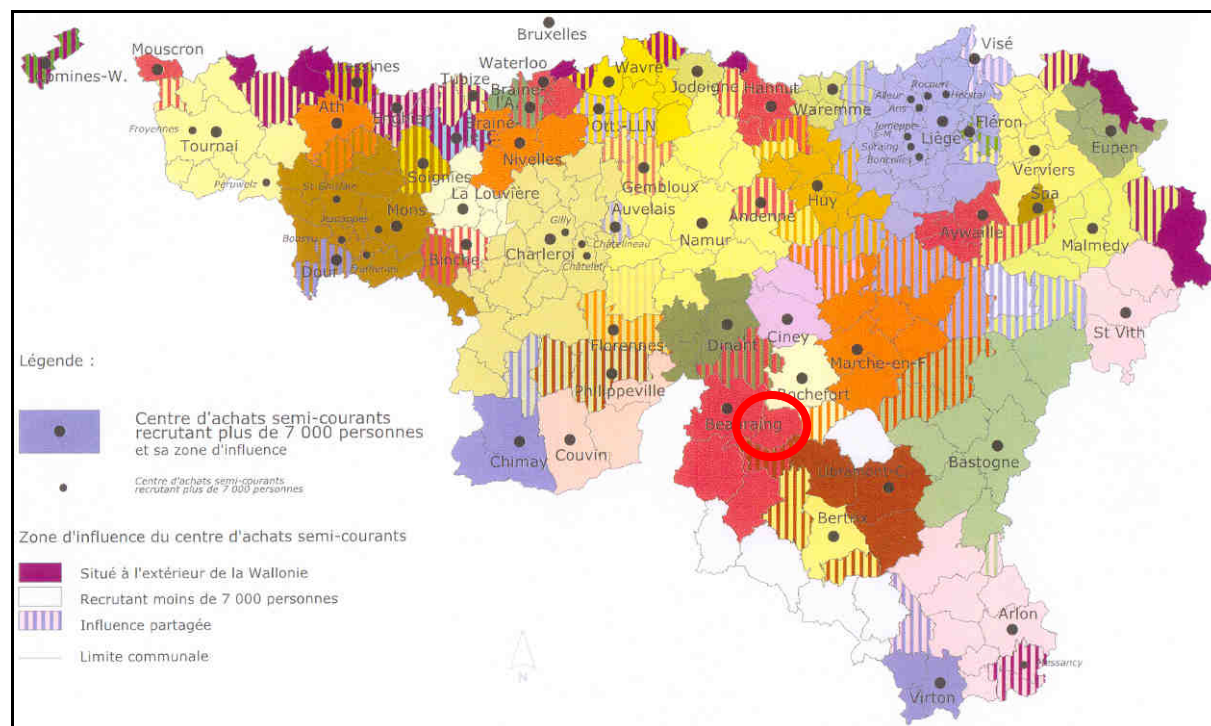
Par ailleurs, le plan Vivalia 2025 qui vise à restructurer les hôpitaux en province de Luxembourg (maintien du site de Marche-en-Famenne et création d'un nouvel hôpital à Habay-la-Neuve) risque de changer la donne au niveau des soins de santé.

Figure 14 : Aire d'influence des centres hospitaliers – CPDT (2002)



Pour les achats semi-courants (vêtements, chaussures, etc), la commune de Wellin est sous l'influence partagée de Beauraing. Signalons toutefois également les polarités de Rochefort, Marche-en-Famenne et Libramont-Chevigny.

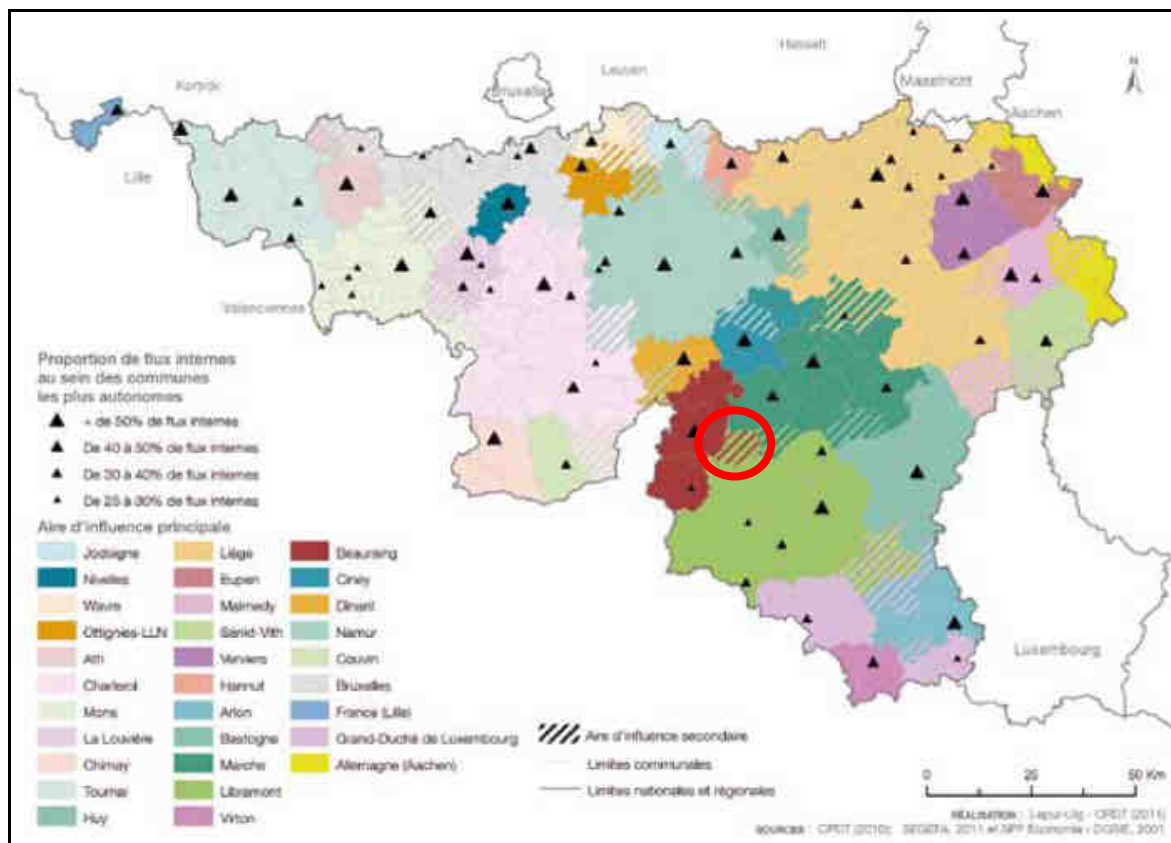
Figure 15 : Aire d'influence des centres d'achats semi-courants – CPDT (2002)



En synthèse, la commune de Wellin est principalement reprise dans l'aire d'influence du pôle de Marche-en-Famenne mais le pôle de Libramont-Chevigny exerce également une polarisation indéniable sur le territoire communal. Notons également que Wellin se situe à proximité de pôles secondaires tels que Beauraing ou Rochefort (tous deux situés en province de Namur).

La carte suivante réalisée par la CPDT met en évidence deux de ces pôles : Libramont-Chevigny et Beauraing.

Figure 16 : Aire d'influence principale – CPDT (2011)



2.6.2. Occupation du sol

Composée de 5 anciennes communes (regroupant 9 villages et hameaux), la commune de Wellin s'étend sur une superficie de 6.785 ha dont plus de la moitié (56 %) est couverte par des bois et des forêts. Les terres agricoles représentent un peu plus de 33 % du territoire communal et se répartissent autour des différents villages. Enfin, les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) sont peu présents et s'élèvent à plus ou moins 3 % de la superficie totale (224 ha).

Tableau 2 : Occupation de sol – CPDT (2008)

Occupation de sol		Superficie (ha)	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	130	1,9
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	5	0,1
	Terrains occupés par des équipements communautaires	11	0,2
	Terrains occupés par des infrastructures de loisirs	20	0,3
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	15	0,2
	Terrains à usage industriel et artisanal	19	0,3
	Terrains dévolus au transport	5	0,1
	Carrières	18	0,3
	Autres espaces artificialisés	1	0,0
	<i>Sous-total</i>	224	3,3
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	1052	15,5
	Prés et pâtures	1215	17,9
	Forêts et bois	3795	55,9
	Terres vaines et vagues	75	1,1
	Milieux naturels	173	2,5
	Plans d'eau	5	0,1
	<i>Sous-total</i>	6315	93,1
Terrains non cadastrés ou de nature inconnue		246	3,6
Total		6785	100,0

Graphique 1 : Occupation du sol – CPDT (2008)

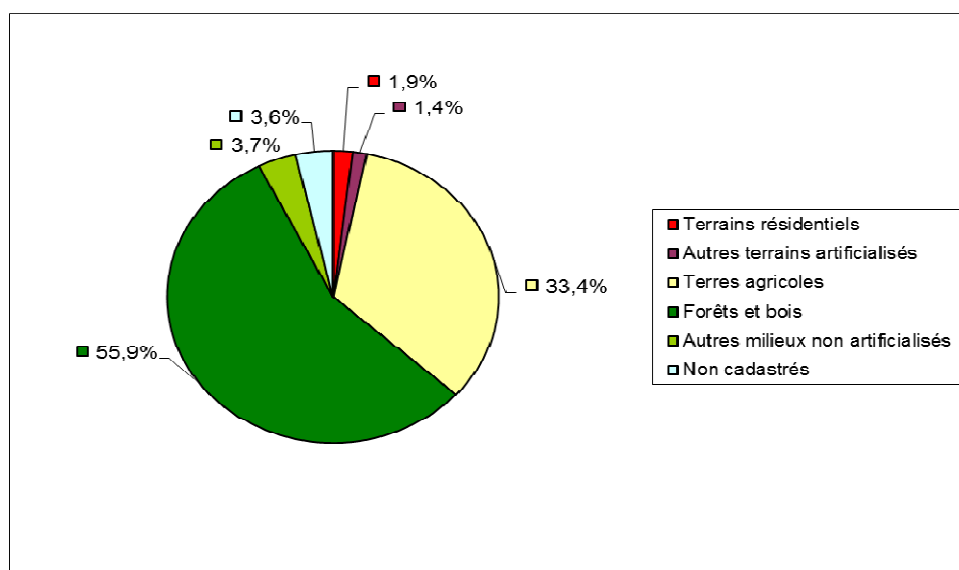
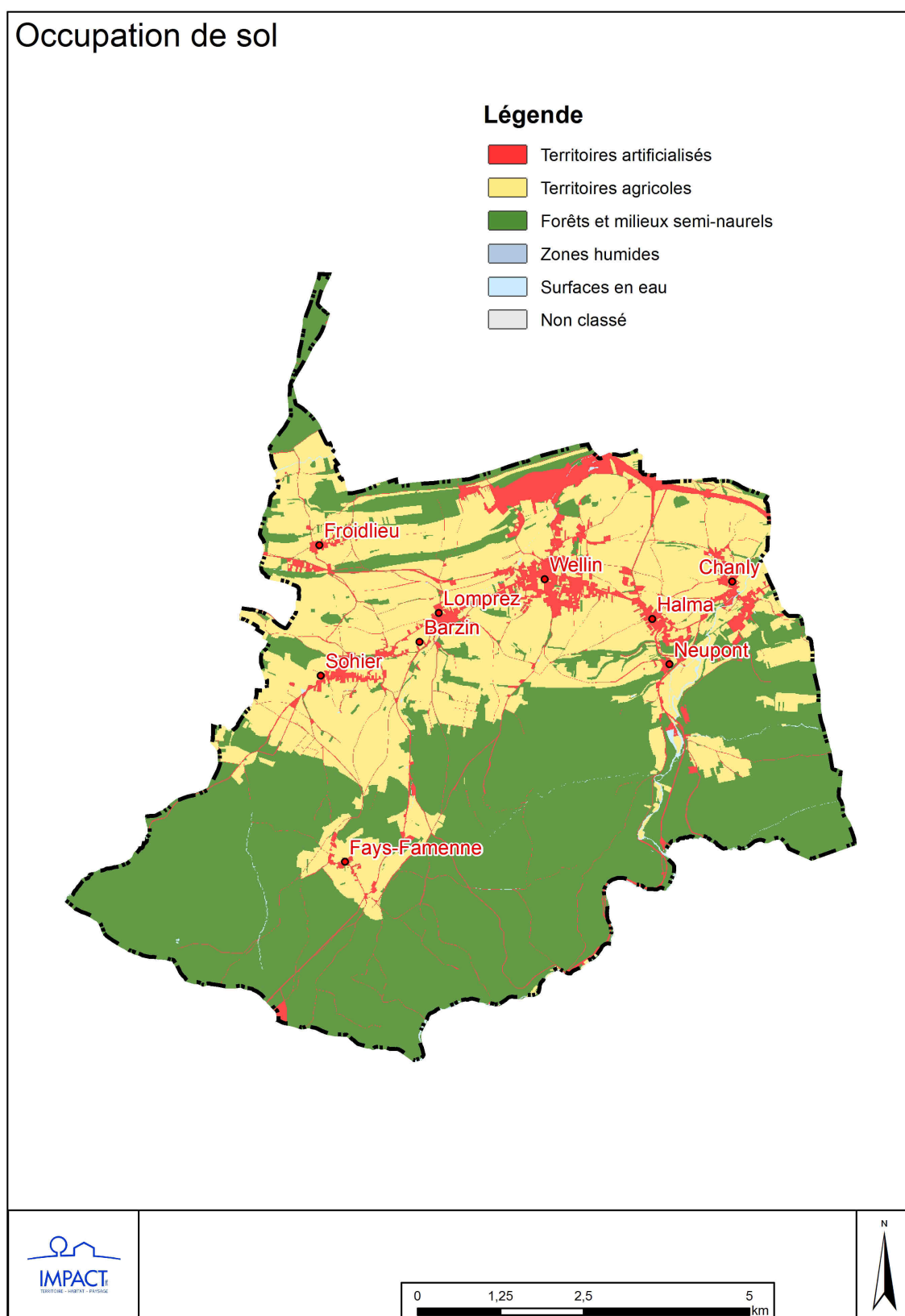


Figure 17 : Carte d'occupation du sol



2.6.3. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Commune impliquée dans plusieurs dynamiques transcommunales touchant une variété de thématiques (de la plus globale à la plus spécifique). Porte d'entrée de la Province de Luxembourg (en venant de Namur par l'E411) avec une situation à cheval entre la Famenne et l'Ardenne. Localisation à la frontière entre les provinces de Luxembourg et de Namur avec la proximité de différents pôles tels que Beauraing, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne et Rochefort. Très bonne accessibilité (auto) routière avec une connexion directe (sortie 23) à l'autoroute E411. Territoire situé en dehors de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et n'en subissant pas de ce fait les conséquences (prix du foncier et de l'immobilier, mobilité accrue, etc). Territoire rural dominé par les forêts et les terres agricoles.	Regroupement supra-communal au sein du pays de la Haute-Lesse pas toujours pertinent en fonction des thématiques de développement. Positionnement particulier non mis en valeur. Réflexion essentiellement tournée vers la Province de Luxembourg et peu vers la Province de Namur (effet de frontière). Absence de gare et de desserte ferroviaire. Faible niveau de polarisation. Territoire situé en dehors de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et ne profitant pas des retombées potentielles (revenus, finances communales, etc).
Opportunités – Ressources	Menaces – Problématiques
Une bonne accessibilité du territoire et une localisation géographique intéressante à la frontière entre Ardenne et Famenne. Projet de Parc Nature « Ardenne méridionale »	Un territoire à la croisée de différents « bassins » et à positionner sur l'échiquier supra-communal.

2.7. L'environnement physique, naturel et paysager

2.7.1. Contexte physique

2.7.1.1. Sols et sous-sols

Du point de vue géomorphologique, on distingue deux entités : la Calestienne au Nord et l'Ardenne au Sud. Du point de vue géologique, le territoire communal appartient à la zone rhéno-hercynienne de la chaîne structurée au cours de l'orogénèse varisque (de 360 à 290 Ma ou millions d'années).

La commune de Wellin est caractérisée par une succession de collines ou lignes de crêtes et de dépressions s'étirant suivant un axe Est-Ouest.

Le relief est en étroite relation avec la géologie. En effet, les différentes assises géologiques se succèdent en bandes parallèles orientées Est-Ouest. Les lignes de crêtes se retrouvent sur les zones d'affleurement de roches dures peu altérables (calcaires ou roches siliceuses). Tandis que les dépressions se situent au niveau des zones d'affleurement des roches plus tendres et plus schisteuses. Le relief est plus accentué dans la partie Est et est tributaire de la Lesse qui s'écoule du Sud vers le Nord, c'est-à-dire perpendiculairement aux couches géologiques.

Situé sur la bande calestienne, la partie Nord du territoire est repris en zone de carbonates affleurants et est soumis à différents phénomènes karstiques (23 sites karstiques identifiés).

La Calestienne (nom qui aurait la même origine que kalksteen en néerlandais qui signifie calcaire) correspond à une bande d'environ 150 km de long sur 5 km de large, formée de calcaires du Dévonien moyen et supérieur, allant de Chimay à l'Ouest jusqu'à Aywaille à l'Est. Elle se caractérise par un relief marqué, contrastant avec la dépression schisteuse de la Famenne qu'elle domine souvent d'une centaine de mètres. Elle est bordée, au Sud, par les crêtes grésophylladeuses de l'Ardenne.

Ces roches calcaires ou carbonatées ont été affectées par différents mouvements et accidents tectoniques et ensuite altérées par l'eau au fil du temps, donnant lieu à ce qu'on appelle les phénomènes karstiques. La Calestienne en recèle une grande variété ainsi que de très nombreux sites d'une valeur paysagère indéniable, très prisés par les visiteurs et correspondant à des habitats et écotopes particuliers.

Focus sur le projet de Geopark Famenne-Ardenne

Un dossier de candidature pour la reconnaissance du Geopark Famenne-Ardenne regroupant les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Wellin, Tellin, Beauraing et Hotton a été introduit auprès de l'Unesco. En février 20016, une ASBL est en cours de création, dont le siège sera situé à Han-sur-Lesse¹⁸.

L'Unesco a en effet mis en place à l'échelle mondiale la logique de Geopark, soit des zones homogènes d'un grand intérêt géologique et scientifique. Actuellement, les Géoparks reconnus par l'Unesco sont regroupés dans le réseau mondial intitulé Global Geoparks Network (GGN) qui comprend 111 sites répartis dans 32 pays. Le GGN est basé sur le volontariat où les membres se sont engagés à travailler ensemble afin de s'échanger des idées de bonnes pratiques et de participer à des projets communs pour élever les normes de qualité et promouvoir les activités touristiques en lien avec la valorisation du patrimoine naturel.

Les vallées de la Lesse et de la Lomme présentent un extraordinaire potentiel géologique déjà largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques, parmi lesquelles :

- o Des grottes, des sites karstiques exceptionnels (naturels et aménagés) uniques à l'échelle européenne.
- o Des sites d'intérêts scientifiques étudiés depuis de nombreuses années tant dans le domaine de la karstologie, de l'hydrogéologie, de l'archéologie, etc.
- o De nombreuses initiatives locales valorisant le patrimoine naturel (classes vertes, guides natures, sentier géo-pédologique, etc).
- o Des roches constituées de carbonates caractéristiques de paléo-climats et de paléoenvironnements.
- o Des paysages dont la géomorphologie reflète directement la nature du sol (Calestienne, Famenne et Ardenne).
- o Des sols permettant le développement d'une large biodiversité (zones humides, pelouses calcaires, etc).
- o Un patrimoine bâti riche de matériaux diversifiés qui trouve son origine dans notre environnement géologique.

¹⁸ Depuis lors, le Geopark « Famenne – Ardenne » est en attente de reconnaissance par l'Unesco.

Focus sur la carrière du Fond des Vaulx

Une carrière en activité est présente au Nord de Wellin. La « S.A. Les Carrières du Fond des Vaulx » a été fondée en 1946 et exploite un gisement (+/- 90 ha) sur l'épine dorsale calcaire de la Calestienne. En 2016, elle occupe 21 personnes.

La carrière produit annuellement environ 900.000 tonnes de granulats et sables calcaires lavés. Les produits commercialisés sont variés et destinés à de nombreux marchés : bâtiments, construction et travaux publics, voirie, construction routière, centrales à béton, centrales d'enrobés, préfabrication, chemin de fer, secteur agricole, travaux d'assainissement, de renforcement des digues, etc.

La carrière se situe dans la bande des calcaires mésodévonien en relief dans la partie sud de la Famenne. Les roches de cette bande appartiennent plus précisément aux sous-étages Eifélien et Givétien. La plupart des calcaires exploités sont principalement attachés à la première formation du Givétien ainsi qu'à la formation d'Hanonet (Eifélien).

Sur le site, une centrale à béton est également présente et gérée par la société Inter-Béton.

De manière générale, les sols sont assez aptes à aptes pour une valorisation agronomique. Deux éléments limitatifs sont à signaler : l'engorgement d'eau dans les fonds de vallée et le relief particulièrement accidenté. Les sols concernés sont alors inaptes à toute production.

En ce qui concerne les sols des plateaux et des pentes au niveau de la Famenne, trois grandes catégories de sols sont identifiées :

- Les sols limoneux forment quelques tâches sur les parties planes du bourrelet calcaire givétien. Ce sont de bons sols de culture.
- Les sols limoneux peu caillouteux se situent sur les parties basses et planes de la dépression famennienne.
- Les sols limono-caillouteux sont de loin les plus répandus. Ils sont de texture lourde et assez superficiels. Ils présentent également une grande diversité au niveau de la charge caillouteuse.

La Famenne est essentiellement agricole et herbagère. De manière générale, les sols secs sont cultivés tandis que les terres humides sont couvertes d'herbages. La végétation forestière est réduite à quelques îlots localisés sur les versants abrupts. Sur les tiennes calcaires et en dehors des terres agricoles, on trouve des pelouses xérophiles semi-naturelles et des peuplements de pins noirs.

Dans la partie ardennaise, on retrouve des sols limono-caillouteux. Ils sont de texture plus légère et plus profonds en Ardenne qu'en Famenne. Ils présentent également une grande diversité au niveau de la charge caillouteuse.

Le massif forestier ne s'entrouvre qu'en un seul endroit, le village de Fays-Famenne. Il est principalement constitué de futaies de hêtres sur les plateaux et pentes ombragées et de futaies de chênes sessiles sur les versants ensoleillés mais également de taillis sous futaie présentant une dominance de chênes sessiles et de charmes. La forêt résineuse se concentre autour du village de Fays-Famenne à l'emplacement des anciens taillis dégradés, des pâtures sarts et des landes sarts. Elle s'est également installée en lambeaux au sein des futaies feuillues ou en massifs importants à l'emplacement des zones humides et fangeuses.

Les sols des vallées et des dépressions sont assez peu représentés mais forment des entités bien individualisées le long de la Lesse et de ses affluents.

Les fonds de vallées présentent un ralentissement du drainage naturel qui conduit à la formation de sols humides (engorgement d'eau temporaire ou permanent) et parfois organiques (sols tourbeux).

Figure 19 : Principales associations de sol

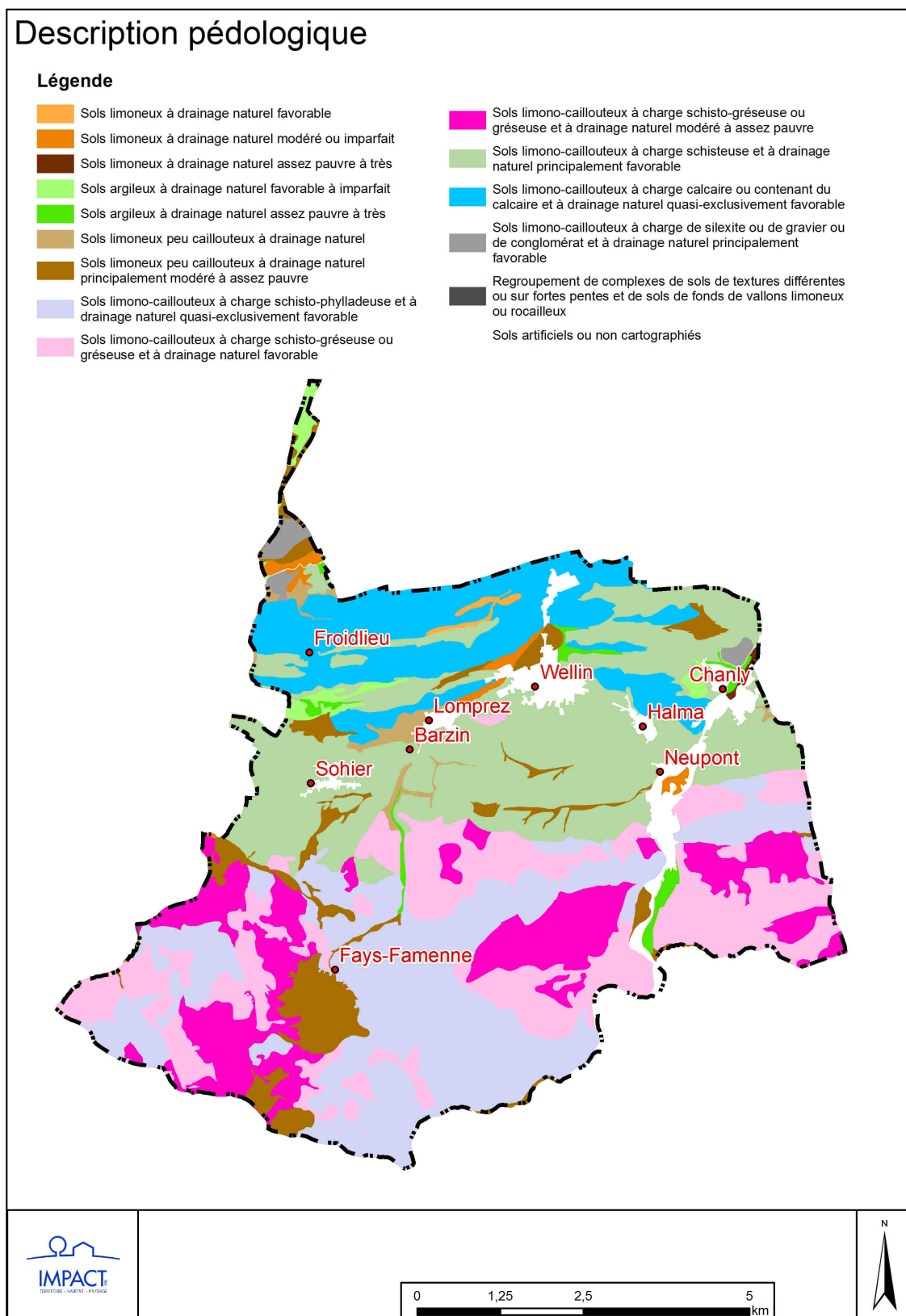


Figure 20 : Sols hydromorphes et organiques

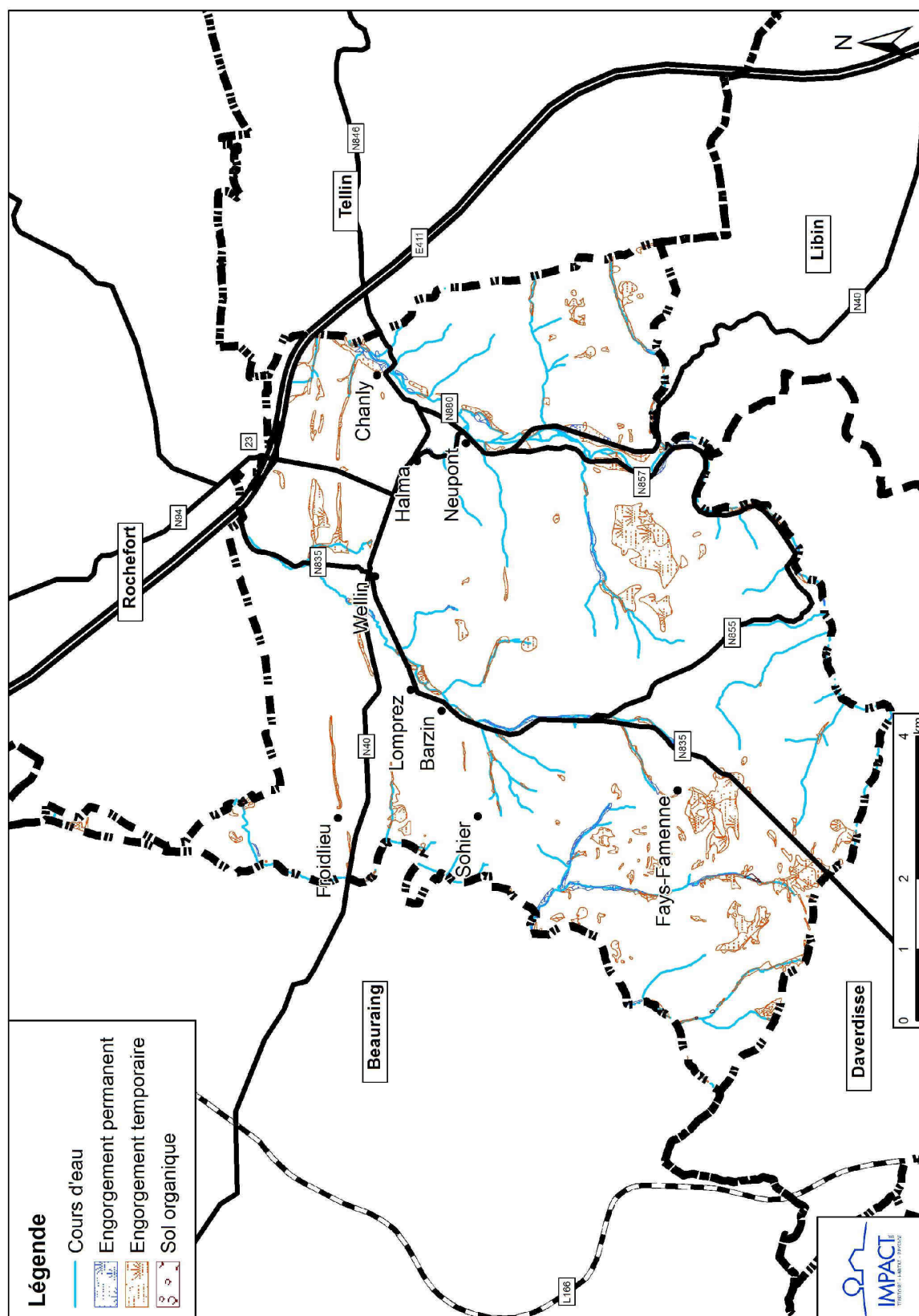
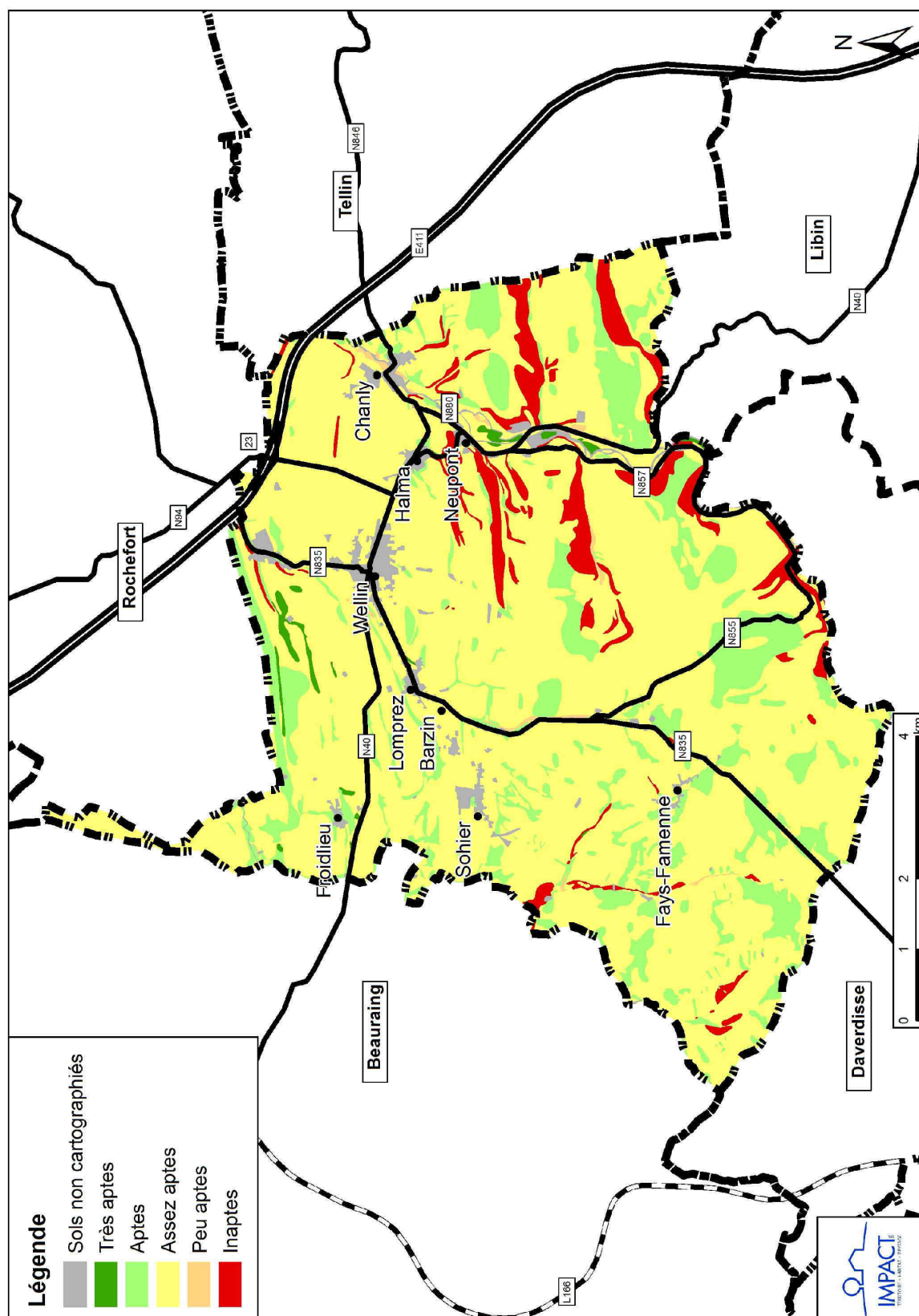


Figure 21 : Aptitude agronomique des sols



2.7.1.2. Eaux souterraines et de surface

Le territoire communal est situé au droit de deux aquifères :

- o Les calcaires et grès de la Calestienne et de la Famenne au Nord de la commune (25 % de la commune).
- o Les grès et schistes du massif ardennais au Sud de la commune (75 % de la commune).

On y recense de nombreux captages de distribution publique ou à usage privé. Sur les 50 captages recensés, 38 sont repris comme actifs :

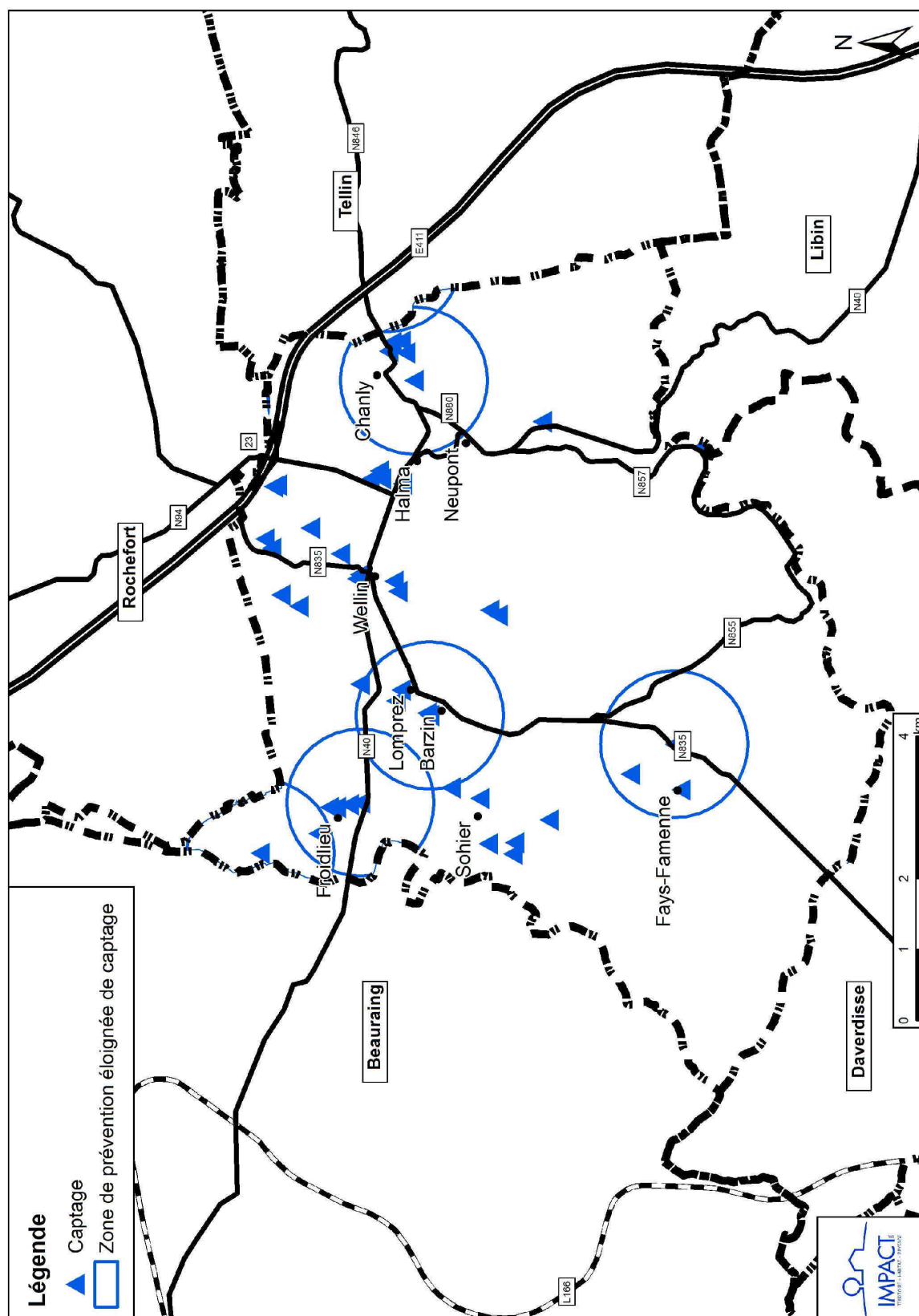
- o 12 encore répertoriés pour la distribution publique d'eau : 11 pour la commune de Wellin et 1 pour la commune de Rochefort. Trois captages seulement sont repris actuellement par la SWDE : Chanly P1, Ave D1 et Froidlieu P1. Notons que 90% de l'eau de distribution de l'eau provient du barrage de Nisramont.
- o 12 pour des exploitations agricoles.
- o 11 pour des particuliers (2 raccordés à la distribution, 1 non raccordé et 8 indéterminés).
- o 1 pour un commerce.
- o 1 pour un service.
- o 1 pour une activité industrielle.
- o 1 pour une activité hospitalière.

Toutefois, aucune zone de prévention n'a été à ce jour arrêtée. Il s'agit donc de zones forfaitaires.

La qualité physico-chimique des eaux souterraines peut être qualifiée de bonne à très bonne même si, ponctuellement, quelques captages présentent une qualité moyenne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA), certaines zones du territoire wallon sont désignées comme vulnérables. Ce sont des territoires qui alimentent des eaux (de surface et souterraines) dont la teneur en nitrate dépasse ou risque de dépasser une concentration supérieure à 50 mg/l. Il s'agit également des parties du territoire qui alimentent des masses d'eaux qui ont subi ou risquent de subir dans un avenir proche une eutrophisation. Des efforts sont exigés dans ces zones vulnérables. En effet, il existe dans ces zones des normes plus strictes liées au PGDA. Une grande majorité de la commune de Wellin se trouve en zone vulnérable.

Figure 22 : Captages et zones de protection



La Lesse constitue l'élément hydrographique principal. Elle longe la limite communale en formant une vallée sinueuse, très encaissée et sans plaine alluviale. Ensuite, elle pénètre dans le territoire communal dans une vallée qui s'élargit quelque peu. Son cours devient plus rectiligne et la plaine alluviale prend une certaine importance.

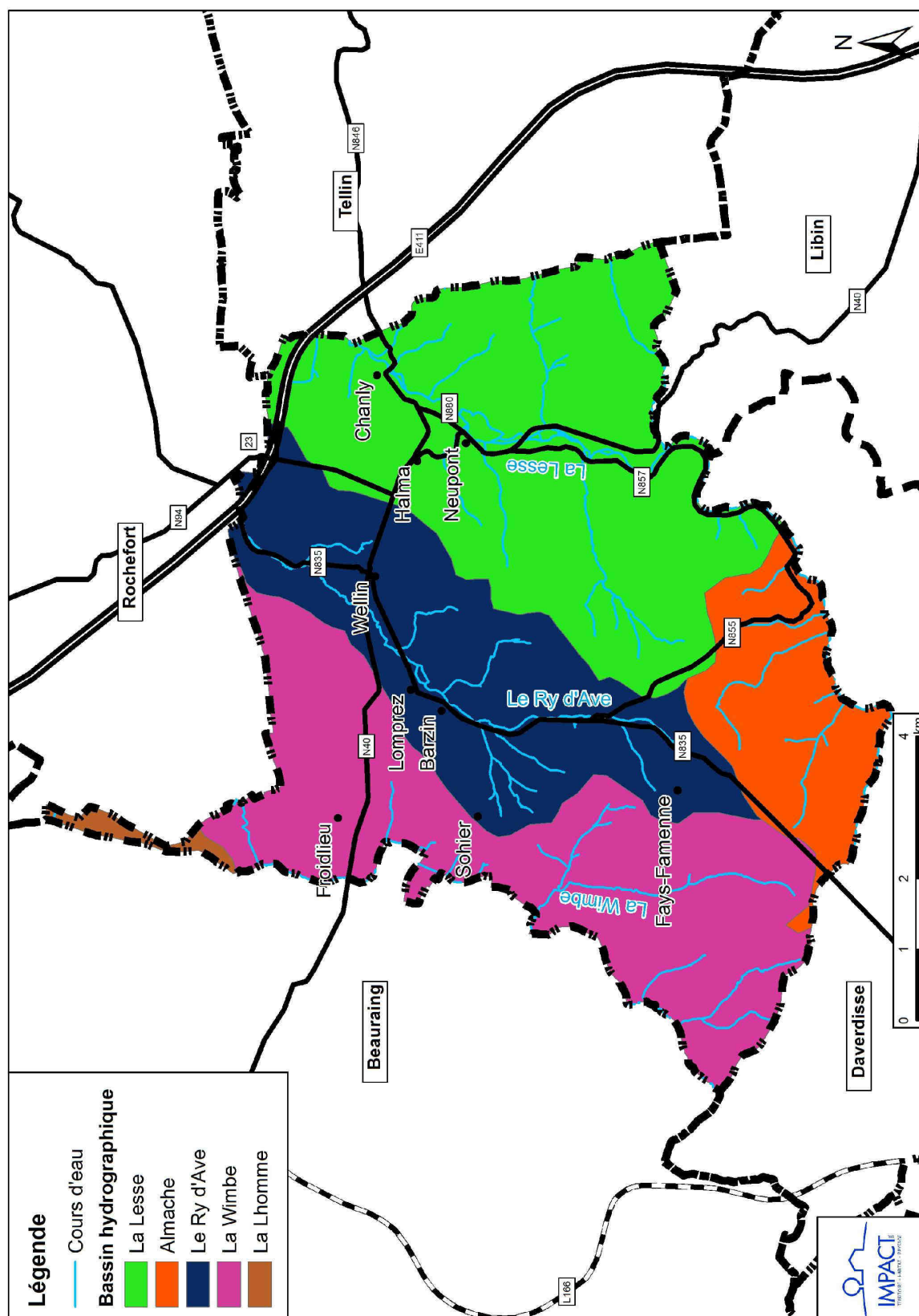
L'entièreté de la commune fait partie du bassin hydrographique de la Lesse, lui-même subdivisé en quatre sous-bassins principaux :

- Le bassin de la Wimbe à l'Ouest. Plusieurs ruisseaux (ruisseau du Bois Saint Remacle, ruisseau d'Hollenne, etc) prennent leur source sur le territoire communal avant de se jeter dans la Wimbe (sur le territoire communal de Beuraing).
- Le bassin de l'Almache au Sud. Quelques petits ruisseaux (ruisseau dit Salin, ruisseau de Rogifosse, etc) prennent naissance dans cette partie du territoire et se jettent directement dans l'Almache qui marque la frontière entre les communes de Wellin et Daverdisse
- Le bassin de la Lesse à l'Est. Ce bassin présente la superficie la plus importante. La Lesse qui s'étend selon un axe Sud-Nord reçoit les eaux de plusieurs affluents orientés selon un axe Ouest-Est (ruisseau de Wéry, ruisseau de Cougis, ruisseau de Perfondeveaux, ruisseau d'Halma, etc).
- Le bassin du Ry d'Ave au centre. S'écoulant du Nord vers le Sud, le Ry d'Ave prend sa source sur le territoire communal avant de se jeter dans la Lesse sur la commune de Rochefort.

Au niveau de la qualité des eaux de surface, la situation est généralement bonne pour l'ensemble des cours d'eau, hormis pour le Ry d'Ave qui présente une qualité écologique moyenne et une qualité globale mauvaise.

Notons toutefois que, lorsque le site « Passerelle Maria » sur la Lesse était reconnu comme zone de baignade, la qualité des eaux était considérée comme non-conformes (contamination fécale), preuve de la fragilité de la qualité des eaux.

Figure 23 : Réseau hydrographique



La commune de Wellin est finalement peu concernée par la problématique des inondations :

- o Aléa élevé d'inondation : 35 ha.
- o Aléa moyen d'inondation : 85 ha.
- o Aléa faible d'inondation : 187 ha.

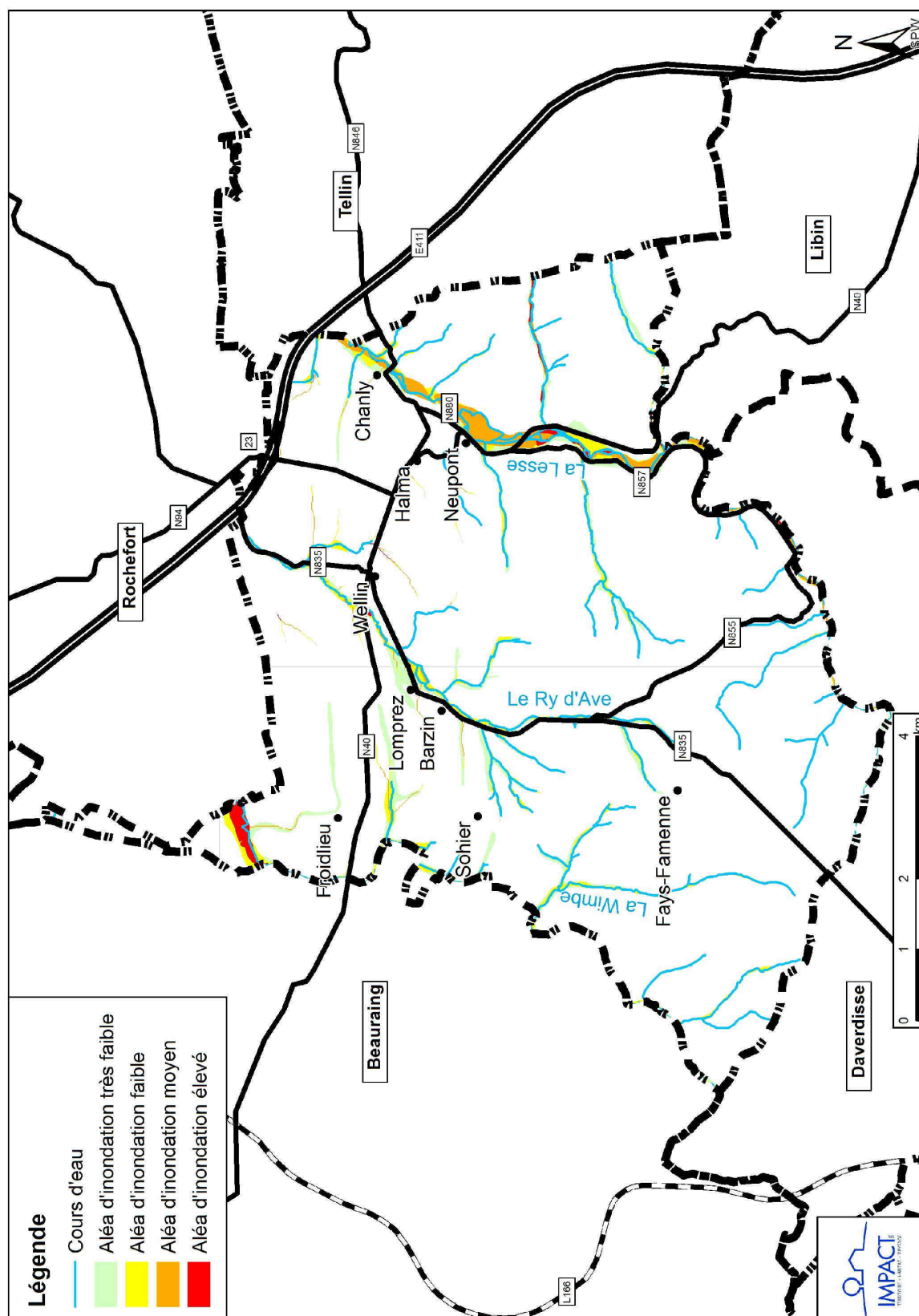
De manière générale, les différents ruisseaux sont soulignés par une zone d'aléa faible (et très faible) d'inondation.

Quelques zones d'aléa élevé d'inondation sont recensées le long de la Lesse mais elles restent très étroites, y compris dans la traversée de Chanly. La majorité des zones inondables concernent des zones agricoles ou forestières. Notons que l'aléa moyen est cependant plus important, y compris dans les zones urbanisables (Chanly).

Une zone d'aléa élevé d'inondation est également associée au Ry d'Ave. Elle se limite toutefois à deux poches : une première à Lomprez le long de la route menant à Wellin et une seconde à Wellin à l'arrière de la N40 vers Beauraing. D'une superficie limitée, elle concerne toutefois des terrains repris en zone d'habitat à caractère rural.

Notons pour être complet qu'à l'extrémité Nord-Ouest de la commune, la Wimbe est également concernée par une zone d'aléa élevé d'inondation (zone agricole).

Figure 24 : Zone inondable



2.7.1.3. *Relief et géomorphologie*

La morphologie actuelle du territoire communal est la conséquence de l'histoire géologique. Le relief est incliné de manière générale du Sud vers le Nord, soit de l'Ardenne vers la dépression de la Famenne. On peut y distinguer du Nord au Sud :

- o La bordure Nord laisse entrevoir la vaste dépression de la Famenne à vocation essentiellement agricole, au sein de laquelle s'élèvent quelques collines boisées.
- o La Calestienne limite au Sud la dépression de la Famenne par un ressaut topographique très net et continu, par une succession de crêtes calcaires boisées entrecoupées de dépressions schisteuses cultivées.
- o La transition vers l'Ardenne se marque par une vaste étendue largement ondulée en pente douce à moyenne, dont l'altitude ne cesse de croître vers le Sud. Ce secteur est essentiellement voué à l'agriculture.
- o La partie Sud est constituée de vastes plateaux largement ondulés. C'est dans ces environs que se fait sentir le passage vers les hauts plateaux ardennais. Le secteur ardennais est essentiellement boisé exception faite de la clairière de de Fays-Famenne, à vocation agricole.

Au niveau topographique, la première ligne de crête visible à l'extrémité Nord est formée par des tiennes calcaires du Givétien. Cette ligne de crêtes est traversée par deux vallées étroites et encaissées dont les flancs sont bordés d'escarpements rocheux où ont été ouvertes plusieurs carrières de calcaire. Il s'agit des vallées de la Lesse et de son affluent le Ry d'Ave.

Une dépression s'étire suivant un axe passant par les villages de Lomprez, Wellin, Halma et Chanly. Le relief de cette partie est calme et monotone. Le paysage est très souvent et essentiellement agricole et herbager.

La partie Ardennaise présente un faciès de plateau ondulé. Ce plateau peu mouvementé est cependant plus découpé à proximité de la vallée sinueuse et encaissée de la Lesse ainsi que sur la retombée de l'Ardenne. Le plateau devient plus largement vallonné et le relief plus calme lorsque l'on s'écarte de la vallée et que l'on se dirige vers le Sud.

Comme pour la partie famennienne, la partie ardennaise est en relation avec la traversée Est-Ouest des différentes assises géologiques. Le passage des roches dures et gréseuses se marque par des lignes de crêtes ou éperons tandis que le passage des roches plus tendres et plus schisteuses se marque par des dépressions qu'empruntent les ruisseaux affluents de la Lesse.

Une ligne de crête est visible à hauteur de Neupont. Le versant Nord de cette ligne de crête forme la retombée de l'Ardenne. Au contraire, le versant Sud est nettement plus abrupt et l'altitude retombe très rapidement à 220 mètres au niveau du ruisseau de Congis.

Plus au Sud, une deuxième ligne de crêtes bien marquée apparaît. Les sommets se situent au Bois de Chanly et au Bois d'Halma. Elle est séparée du haut-plateau de Transinne (hors commune) par la vallée du ruisseau des Glands.

2.7.2. Contexte naturel

2.7.2.1. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Wellin (Figure 25 : Sites naturels – page 61). Ils couvrent une superficie de 3.436 ha, soit un peu plus de la moitié du territoire communal (51 %).

BE34025 – Haute Wimbe (3.096 ha dont 1.059 sur Wellin)

Le site est un vaste massif forestier ardennais s'étendant entre Froidfontaine (commune de Beauraing) et Haut-Fays (commune de Daverdisse), traversé par la Wimbe et plusieurs ruisseaux générant des vallons forestiers encaissés et des milieux alluviaux de bonne qualité. Le site est important pour l'avifaune caractéristique des grands massifs forestiers (plus de 50 couples de gobemouche noir, plus de 80 couples de pic mar, cigogne noire, gélinotte des bois, etc). Ce massif comprend des forêts de fond de vallée de type boulaies tourbeuses, aulnaies marécageuses et chênaies pédonculées à bouleau. Ces milieux ouverts participent à l'habitat des petit et grand rhinolophes et des pies-grièches grise et écorcheur.

BE34026 – Massif forestier de Daverdisse (4.504 ha dont 1.741 sur Wellin)

Le site comprend le grand massif forestier situé autour du village de Daverdisse, s'étirant entre Halma et Gembes. Il est parcouru par de nombreux cours d'eau dont la Lesse et l'Almache. Il s'agit d'un vaste ensemble largement dominé par les forêts du métaclimax de la hêtraie acidophile à luzule mais le relief accusé et l'humidité locale des sols permettent la présence d'une variété d'autres habitats forestiers : des forêts de ravins, des chênaies humides, ainsi que de remarquables forêts alluviales et marécageuses le long du réseau hydrographique. Les quelques zones ouvertes et prairiales du site, essentiellement situées dans les fonds de vallée ou à proximité de ceux-ci, abritent notamment des milieux d'intérêt communautaire tels que des prairies maigres et des mégaphorbiaies. Le site se révèle enfin d'un grand intérêt pour l'avifaune, qu'il s'agisse d'espèces forestières (cigogne noire, pics, etc), des pies-grièches grise et écorcheur ou encore du Martin pêcheur.

BE35037 – Vallée de la Wimbe (2.216 ha dont 365 sur Wellin)

L'étendue et la superficie importantes de ce site lui confèrent une diversité remarquable tant au point de vue habitats que espèces. La plaine centrale est surtout composée de prairies avec une bonne proportion de prés de fauche présentant une flore encore riche. Le tout est entrecoupé de bocage accueillant des espèces telles que les Pies-grièches grise et écorcheur. Cette zone centrale est encadrée par de vastes massifs forestiers mélangeant « chênaie fâmenienne » et « chênaie calcicole ». Sur les coteaux bien exposés, on retrouve encore de belles surfaces de pelouses sèches. Le site a un intérêt tout particulier pour le Petit Rhinolophe dont l'une des plus belles populations wallonnes est présente à Revogne (commune de Beauraing). Pour cette espèce, le bocage est utilisé comme couloir de dispersion et de recherche de nourriture. La Wimbe accueille le martin-pêcheur dans ses berges et est bordée en de nombreux endroits par de l'aulnaie rivulaire.

BE35038 – Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly (2.575 ha dont 271 sur Wellin)

Le site présente d'importantes surfaces forestières, souvent installées sur les Tiennes, résultat de la colonisation d'anciennes pelouses calcaires ou de semis de pins noirs et sylvestres. D'autres forêt, de grand intérêt biologique, sont bien représentées : hêtraies calcicoles; érablières de ravins; aulnaies alluviales; chênaies pubescentes (parmi les stations les plus au Nord). Les berges de la Lesse présentent plusieurs colonies d'Hirondelles de rivage et des terriers de Martin-pêcheur qui attestent la qualité du milieu. Il constitue un ensemble majeur de pelouses calcaires riches en orchidées. On note également la présence de pelouses rupicoles de grand intérêt. Le site présente par ailleurs une richesse botanique et entomologique remarquable.

2.7.2.2. Zone humide d'intérêt biologique

Voir Figure 25 : Sites naturels – page 61

6422 – Ry de Bissu

Ce petit site forestier localisé entre les villages de Haut-Fays et de Fays-Famenne (commune de Wellin), est constitué d'une carrière de kaolin aujourd'hui abandonnée. L'excavation est inondée et est colonisée notamment par une roselière à massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), des bas-marais acides fragmentaires à laiche blanchâtre (*Carex canescens*) et un herbier aquatique à potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*). Les talus alentours sont recouverts par une lande à callune (*Calluna vulgaris*) abritant le rare lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*).

6423 – Mare de Sohier

La mare de Sohier se trouve à quelques kilomètres à l'Ouest de Wellin, sur le piedmont de l'Ardenne en limite avec la Famenne. Couvrant moins d'un demi-hectare, elle était colonisée par une végétation aquatique et rivulaire intéressante mais qui a nettement évolué en raison d'une eutrophisation de ses eaux. Cela se marque notamment par le développement de l'élodée du Canada (*Elodea canadensis*), au détriment d'autres espèces aquatiques comme les potamots (*Potamogeton* spp.). Des modifications sont observées également dans la composition faunistique du site. Un curage progressif a été mené de 2009 à 2011 afin de favoriser le retour d'une végétation aquatique et des groupements de ceinture les plus diversifiés possibles. Le site accueille plusieurs espèces végétales intéressantes et montre un intérêt élevé sur le plan herpétologique avec la présence des quatre espèces de tritons, dont le rare triton crêté (*Triturus cristatus*) et de la petite grenouille verte (*Pelophylax lessonae*).

2.7.2.3. Site de grand intérêt biologique

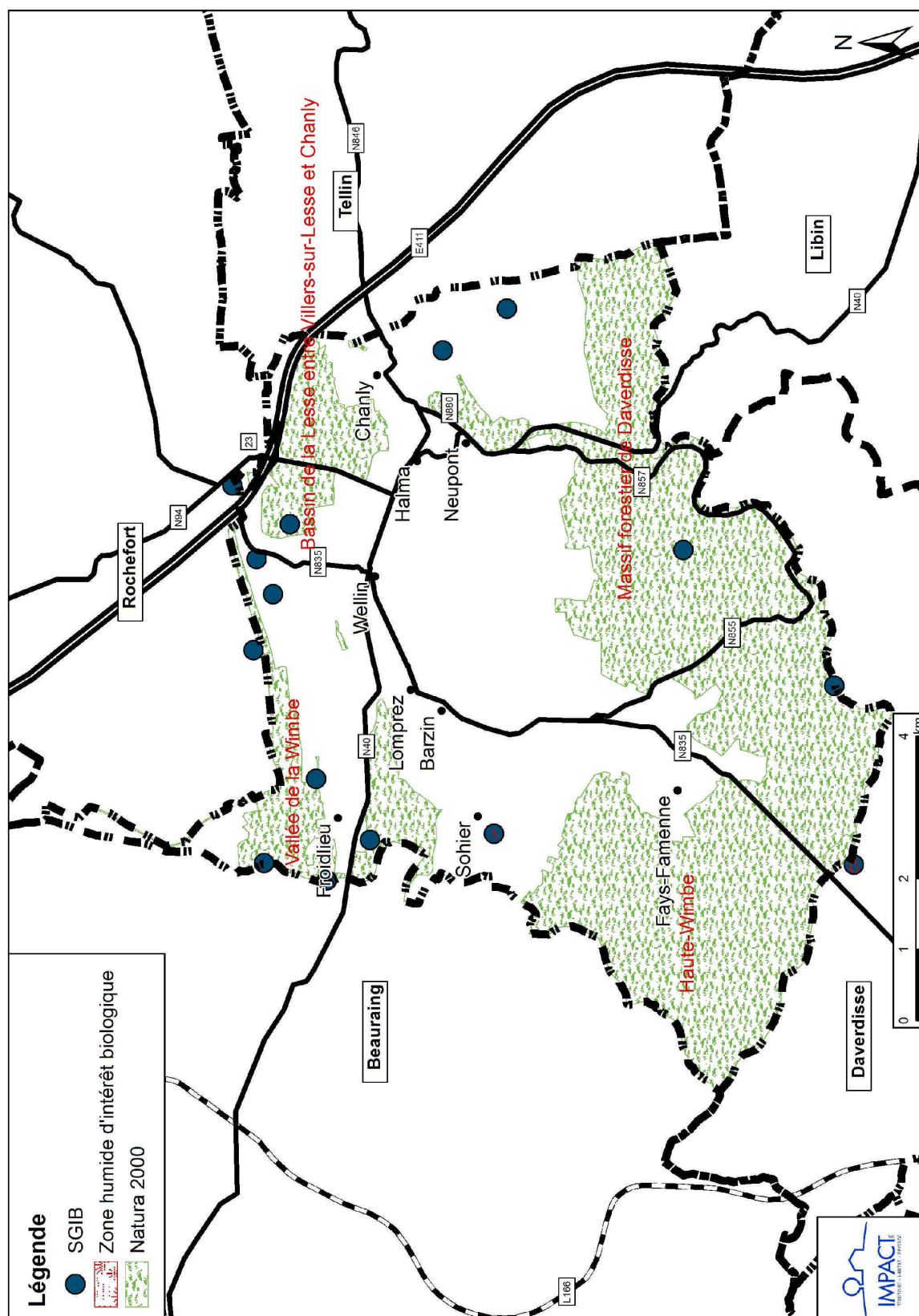
Voir Figure 25 : Sites naturels – page 61

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) recensés sur la commune de Wellin sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Inventaire des SGIB

Code SGIB	Nom du site	Superficie
395	Vallée de l'Almache ou ruisseau de Gembes	67,19 ha
428	Ry de Bissu	1,98 ha
436	Mare de Sohier	0,44 ha
538	Sourd d'Ave	13,55 ha
1331	Les Belles Plumes	15,27 ha
1333	Aux Ins et Couji	7,89 ha
1409	Petite Carrière de Froidlieu	0,33 ha
1449	Bois de Hart	163,35 ha
1586	Copu Tienne	13,19 ha
1604	Carrière du Tienne de Gongon	0,34 ha
1605	Petite Carrière du Fond des Vaulx	0,63 ha
1937	Carrière du Fond des Vaux	102,39 ha
2355	Tiennes de Wellin	19,88 ha
3058	Vallée de la Wimbe à Revogne	3,78 ha
3196	Bois d'Halma et Fagne Chaumont	Non déterminée

Figure 25 : Sites naturels



2.7.2.4. Biodiversité

Les informations développées ci-après ont été fournies par la section régionale de Natagora (Monsieur Vanhamme) et le Life Prairies bocagères (Monsieur Lighezzolo).

La commune de Wellin est un endroit particulièrement important pour la biodiversité locale au vu de sa situation géographique à cheval sur la Famenne et la Calestienne ainsi que sur les premiers contreforts de l'Ardenne. L'importance des sites Natura 2000 en sont la preuve.

Focus sur quelques habitats phares du territoire communal

Les prairies maigres de fauche

Les prairies maigres de fauche sont des prairies fleuries où abondent de nombreuses espèces de fleurs telles que la marguerite, la centaurée, le cerfeuil sauvage ou le salsifis des prés. Ces fleurs rivalisent avec de grandes graminées, dont le fromental (*Arrhenatherum elatius*) qui caractérise cette association végétale justement nommée : Arrhenatherion.

Cette association végétale se développe sur des sols relativement pauvres en éléments nutritifs et subissant un rythme de fauche lent (maximum deux fauches/an). Autrefois majoritaire en Fagne-Famenne, ce type de prairies devient de plus en plus rare. A cause de la fertilisation intensive, les espèces préférant les sols pauvres disparaissent. La précocité des dates de coupe, quant à elle, empêche les espèces à croissance lente d'arriver en graine. Il s'en suit une banalisation de la prairie qui ne présente plus que quelques espèces de graminées compétitives. Cet appauvrissement généralisé de la composition floristique des prairies a comme inévitable conséquence une chute du nombre et de l'abondance des insectes, entraînant une raréfaction des espèces qui s'en nourrissent.

Les prairies humides du Molinion

Les prairies humides oligotrophes présentent une flore très diversifiée, composée d'espèces aussi rares que colorées telles la succise des prés, la scorzonère, le sélin ou plusieurs espèces d'orchidées, de laïches et de joncs. Ces espèces sont particulièrement adaptées aux zones de fluctuations saisonnières du niveau de la nappe phréatique (sols très humides en hiver et très sec en été). De plus, ces prairies sont très pauvres en éléments nutritifs. Autant dire que le rendement agronomique de celles-ci répondait mal au contexte d'intensification de l'agriculture de ces dernières décennies. Elles furent pour la plupart fertilisées, drainées ou abandonnées à la recolonisation forestière. A l'heure actuelle, il n'en reste plus que quelques lambeaux en Wallonie. Ces prairies sont pourtant de véritables joyaux de biodiversité car, associé à ce cortège de plantes rares, c'est tout un panel d'espèces animales qui bénéficient de leur maintien.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales composées de hautes herbes appréciant une humidité du sol quasi permanente. Elles sont généralement dominées par la reine des prés associée à de nombreuses plantes telles que la salicaire, la valériane ou l'épilobe à grandes fleurs. On les retrouve essentiellement sur les sols riches des plaines inondables en bordure de ruisseau (mégaphorbiaies rivulaires). Cet habitat typique des zones humides abandonnées a tendance à disparaître suite à l'intensification de l'agriculture permettant d'aller toujours plus loin dans l'utilisation des surfaces potentiellement exploitables (mécanisation, drainage, rectification de cours d'eau,...). Les mégaphorbiaies sont à l'heure actuelle en mauvais état de conservation. Ce sont pourtant d'excellents habitats où de nombreuses espèces animales trouvent gîte et couvert.

Focus sur quelques espèces phares du territoire communal

Le petit rhinolophe

Suspendue au plafond de son gîte d'hibernation, il est facile de reconnaître cette toute petite chauve-souris enveloppée dans ses ailes et ne laissant apparaître que son museau en forme de fer à cheval. Ce spectacle encore commun dans les années 50 est devenu rarissime de nos jours. Il ne reste plus que 3 colonies reproductrices de petits rhinolophes en Wallonie et l'espèce est considérée en danger critique d'extinction. Cette espèce a beaucoup souffert des changements de pratiques agricoles et forestières du dernier siècle. Très timide, le petit rhinolophe ne s'écarte jamais, lors de ses déplacements, des éléments linéaires arborés tels que les lisières, les haies ou les alignements d'arbres. La raréfaction de ces éléments linéaires, combinée à la diminution de la quantité de proies (due en grande partie à l'intensification de l'agriculture : utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et de vermifuges) et à la diminution des gîtes mènent à une chute alarmante des effectifs de cette espèce.

Le grand rhinolophe

Le grand rhinolophe, joyau de nos grottes, y hiberne tout l'hiver. Son nez en forme de fer à cheval, sa grande taille et son sonar à 80 kHz le rendent difficile à confondre. Cette espèce montre une inquiétante diminution de ses populations et est considérée en danger critique d'extinction. Le grand rhinolophe est notamment menacé par la dégradation de ses territoires de chasse due aux remembrements et aux pratiques agricoles intensives. Une autre menace consiste en la régression de la diversité, de la quantité et de la qualité des proies, en raison de l'emploi généralisé et massif de pesticides, de produits antiparasitaires pour le bétail et d'engrais chimiques.

Le murin à oreilles échancrées

« Mal coiffé ». C'est ainsi que certains chiroptérologues surnomment sympathiquement ce murin en raison de son pelage laineux qui lui donne un aspect négligé. Une des particularités de cette espèce est de capturer des araignées tisseuses de toiles, au beau milieu du feuillage de nos forêts. Mais plus fort encore, il s'avère que cette habile chauve-souris est spécialisée dans le glanage des mouches présentes dans les étables. Depuis les 50 dernières années, ses populations se sont fortement raréfiées et seules dix colonies de reproduction sont actuellement connues. Les causes de ce déclin sont multiples. Citons notamment la dégradation de ses territoires de chasses due, entre autre, aux remembrements et aux pratiques agricoles intensives ; la diminution de la qualité et la quantité de proies, en raison de l'emploi généralisé d'engrais chimiques, de pesticides et de produits antiparasitaires pour le bétail ; la disparition de gîtes favorables ; etc

Le triton crêté

Le triton crêté doit son nom à la haute crête que le mâle arbore en période nuptiale. C'est la plus grande des quatre espèces de tritons de notre région. Il s'agit avant tout d'une espèce de nos campagnes et paysages bocagers. Plus exigeant que les autres tritons, il se reproduit de préférence dans les mares assez profondes et riches en végétation. Au cours des dernières décennies, de nombreuses mares et zones humides ont été comblées ou dégradées. En parallèle, de nombreux éléments nécessaires à sa phase de vie terrestre tels que les haies, les prairies riches en espèces, et les haies et autres abris se sont raréfiés de nos paysages. A l'heure actuelle, le triton est encore présent dans l'ensemble du pays mais avec des populations tellement isolées que la survie de l'espèce sur le long terme est fortement compromise.

La pie-grièche écorcheur

Cet oiseau apprécie particulièrement les prairies diversifiées riches en insectes et parsemées de buisson épineux où il peut se réfugier et construire son nid. L'intensification de l'agriculture et la destruction des haies et buissons mena à une forte réduction de son aire de répartition. A l'heure actuelle, la Fagne-Famenne est l'une des grandes zones où l'espèce se maintient le mieux dans notre pays.

L'agrion de mercure

Le petit agrion est identifiable grâce au dessin en forme du symbole du mercure présent sur son abdomen. Il se reproduit dans les fossés et ruisseaux à courant lent, riches en carbonates et généralement bien ensoleillés, avec une végétation émergente abondante comprenant des plantes telles que le cresson de fontaine, la petite berle ou la véronique des ruisseaux. Le curage et à la rectification des cours d'eau, la dégradation de la qualité des eaux et le piétinement des berges par le bétail sont autant de causes qui ont amené cette fragile demoiselle sur la liste des espèces en danger critique d'extinction. A l'heure actuelle, il ne subsiste qu'une seule population viable sur le long terme en Wallonie. Elle se situe au cœur de de notre zone de projet Life mais dans la région de Beauraing.

Focus sur le projet Life Prairies bocagères

Le projet Life « Prairies bocagères » est un ambitieux programme de restauration des prairies bocagères de Fagne-Famenne. Il s'agit de ces prairies délimitées par des haies, fossés, talus, où mares et vergers sont les bienvenus. En 7 années, de 2012 à 2019, ce projet tentera :

- o De mettre en place un réseau de 150 hectares de prairies de haute valeur écologique.
- o De développer le bocage associé à ce réseau, avec une attention particulière portée sur les 6 espèces suivantes : le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées, le triton crêté, la pie-grièche écorcheur et l'agrion de mercure.
- o D'en assurer le maintien sur le long terme.

Le projet se concentrera sur 10 sites Natura 2000, situés entre Chimay et Rochefort en Fagne et en Famenne. Les communes concernées par le projet sont les suivantes : Chimay, Couvin, Viroinval, Froidchapelle, Philippeville, Doische, Beauraing, Houyet, Rochefort, Wellin, Tellin, Nassogne et Marche-en-Famenne.

Focus sur les actions menées par la régionale Natagora Famenne

La régionale Natagora Famenne est particulièrement active sur 3 sites de la commune de Wellin :

- o Le vieux verger de Chanly situé derrière le Val des Séniors. En collaboration avec la commune de Wellin et Vivalia, Natagora gère le site de manière à le sauvegarder et à y préserver la biodiversité, notamment par la replantation d'arbres fruitiers hautes tiges d'anciennes variétés.
- o La prairie de Launaie au centre du village et le long de la Lesse à Chanly a bénéficié d'un programme Biodibap pour des aménagements en faveur de la biodiversité. Cela a consisté en création d'un verger, d'une prairie fleurie, d'une haie, installation d'hôtels à insectes, de panneaux didactiques, etc.
- o La zone humide située derrière la salle de Lomprez qui a elle aussi bénéficié d'un programme Biodibap et où Natagora a installé avec la collaboration de la commune de Wellin un caillebotis et des panneaux didactiques, une mare, des nichoirs, des hôtels à insectes, etc. La commune a encore amélioré le site en y créant une vaste prairie fleurie.

D'autre part, l'ASBL Natagora a créé 3 réserves naturelles sur le territoire de la commune de Wellin. Ces réserves naturelles sont en cours de reconnaissance et vont s'agrandir au fil du temps. Elles sont situées :

- o A Chanly, entre l'autoroute et le village.
- o Entre Froidlieu et Revogne.
- o Entre Froidlieu et Sohier.

Sur tous les sites cités ci-dessus, des actions régulières de gestion et de découvertes sont organisées par Natagora.

2.7.2.5. Espèces invasives

Au niveau des plantes invasives, le contrat de rivière de la Lesse a identifié 10 sites de plantes invasives (principalement balsamines de l'Himalaya (7 sites) et renouées asiatiques (3 sites)), principalement le long la Lesse (6 sites) et du Ry d'Ave (4 sites).

2.7.2.6. Arbres et haies remarquables

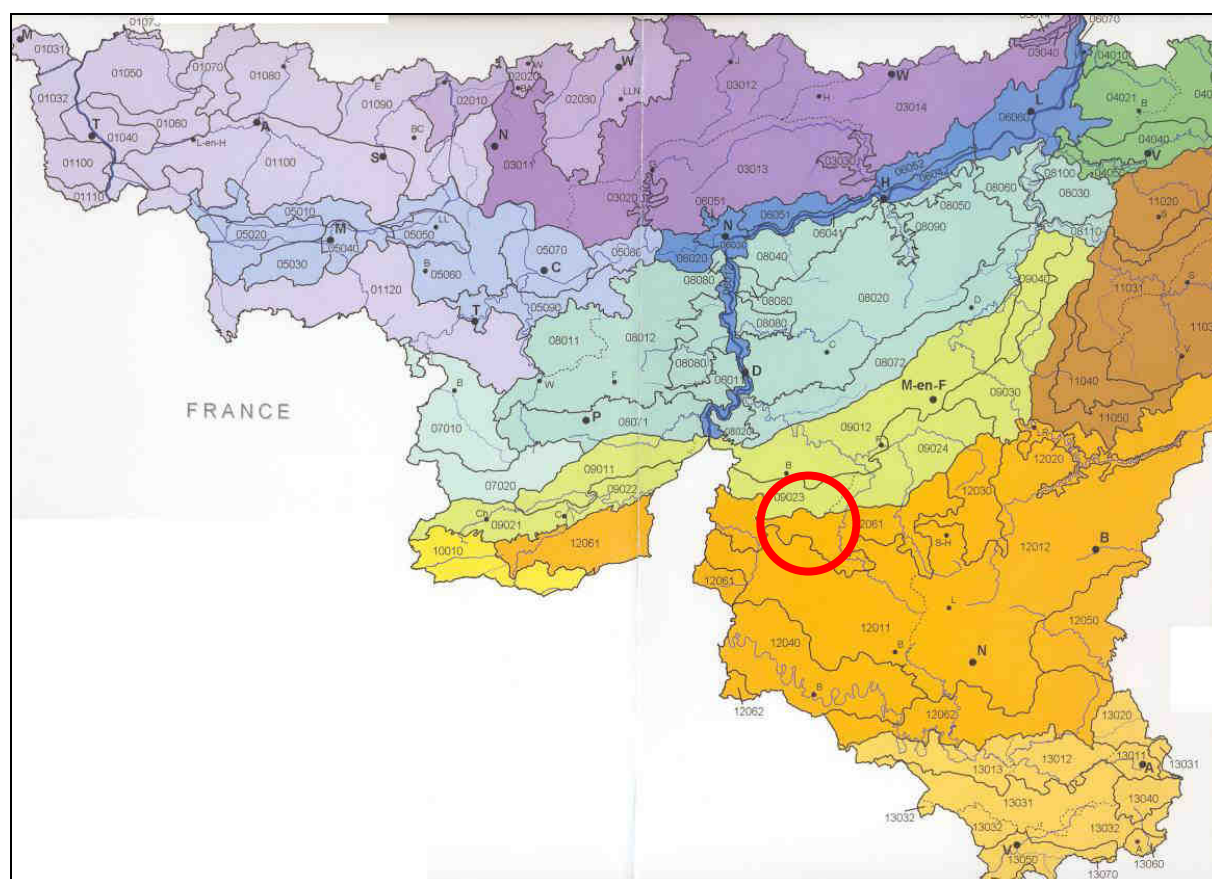
La commune de Wellin compte de nombreux arbres et haies remarquables. La liste complète est reprise en annexe au présent document.

2.7.3. Contexte paysager

2.7.3.1. Description paysagère

Selon la cartographie des territoires paysagers (CPDT – FUSAGx, 2004), la commune de Wellin est scindée en deux ensembles paysagers : Au Nord de la commune, la bordure Sud de la dépression de la Fagne-Famenne et, au Sud de la commune, le haut plateau de l'Ardenne centrale au Sud

Figure 26 : Territoire paysagers – CPDT (2004)



Dépression de la Fagne-Famenne

« Cet ensemble paysager est constitué de la dépression Fagne-Famenne et de la bande calcaire de la Calestienne qui constitue une transition vers la bordure du plateau ardennais. Encadrée par les horizons condrusiens et ceux de la bande calestienne omniprésents, la dépression, creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m, présente des paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes boisés. Au Sud, la Calestienne forme un replat d'altitude supérieure à 250 m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais dont le versant est couvert de prairies ou boisé selon la pente. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, du côté fagnard, l'habitat est groupé en villages auxquels s'additionnent des hameaux du côté famennien. Les villages de la bordure calestienne, le plus souvent caractérisés par leur forme allongée selon l'axe des tiennes, ont connu les importants développements récents, joignant une densification des noyaux anciens à une extension le long du réseau routier ».

De manière plus précise, la partie Nord de la commune fait partie des replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais. « Au Sud de la dépression Fagne-Famenne, les replats et collines de la Calestienne bordent le pied de talus ardennais, formant des paysages variés. L'habitat y est strictement groupé en villages qui s'allongent parfois selon l'axe des tiennes. Les calcaires de la Calestienne sont exploités en de nombreux endroits depuis l'Entre-Sambre-et-Meuse jusqu'aux replats de l'Ourthe-Amblève »

La partie Ouest est reprise dans le faciès des replats de Beuraing-Wellin. « A l'Est de la Meuse, en Famenne, le faciès de Beuraing et Wellin présente des paysages de replats dominés par les prairies montant haut sur le versant ardennais. Quelques boisements ponctuent les rares tiennes tandis que les labours s'étendent sur les zones les plus planes. Les villages s'égrainent au pied du massif ardennais ».

La partie Est est quant à elle représentative du faciès des collines des Lesse, Lomme et Wamme. « A l'Est, les tiennes recreusés transversalement par la Lesse, la Lomme et la Wamme au sortir de leur parcours ardennais, marquent des paysages plus mouvementés de collines, caractérisés par l'alternance des bois et des prairies. Ce faciès présente au Nord un développement plus large des calcaires (notamment au niveau du plateau du Gerny entre Rochefort et Marche-en-Famenne) sur lesquels le dépôt d'une couverture limoneuse donne lieu à de belles étendues agricoles.

Haut plateau de l'Ardenne centrale

« Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'Ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'Est, villages et hameaux sont plus lâches ».

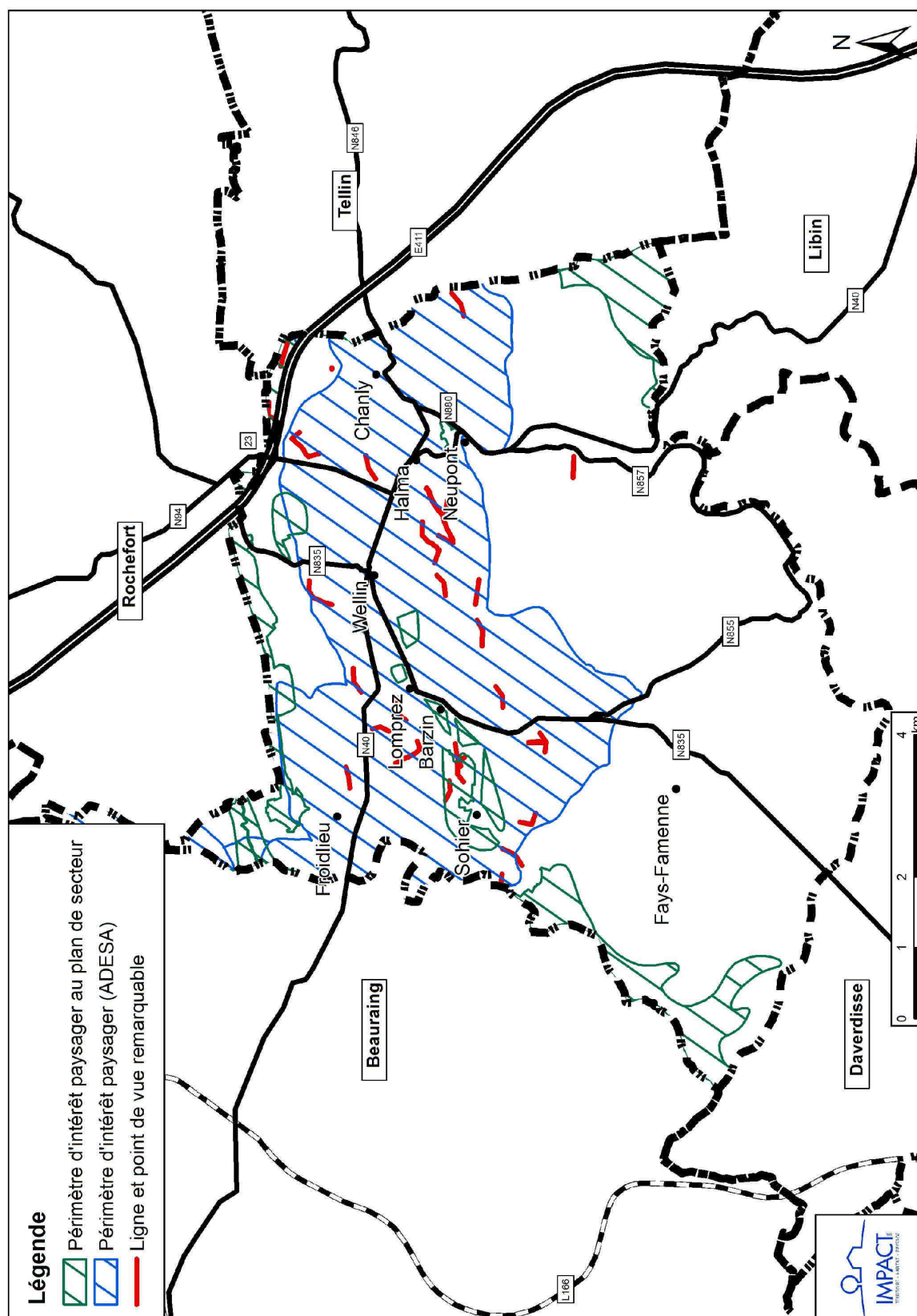
Plus spécialement la partie Sud de la commune est caractéristique des bordures forestières du plateau ardennais (bordure septentrionale). *« Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au Nord, Semois, Vierre et Rulles au Sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre-ardennais déterminent des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairière. Les versants de la bordure septentrionale du plateau ardennais, d'un dénivelé de plus de 150 m, offrent des paysages d'entailles profondes et de replats quasi exclusivement forestiers ».*

2.7.3.2. Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable

Au plan de secteur, figurent de nombreux périmètres d'intérêt paysager : Tienne des Malades, Coputienne, bande calestienne, vallée de la Wimbe, etc. Les villages de Fays-Famenne, Froidlieu, Sohler-Barzin et une partie des centres anciens de Chanly et Wellin sont repris en périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique.

Par ailleurs, un important périmètre d'intérêt paysager a été défini par l'ADESA. Il reprend pratiquement l'ensemble de la partie de la commune située en Famenne et englobe les différents noyaux bâtis, à l'exception de Fays-Famenne. A l'intérieur de ce périmètre d'intérêt paysager, de nombreux points de vue remarquables ont également été identifiés.

69



2.7.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Wellin adhère au Contrat de rivière de la Lesse qui regroupe également les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin. Le Contrat de rivière regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

Voici quelques exemples d'actions qui ont été menées sur la commune de Wellin :

- o Campagnes d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya. En 2014, près de 18 km de cours d'eau ont été gérés. Pour ce faire, la cellule de coordination avait reçu le soutien de 5 étudiants engagés pendant l'été par la commune de Wellin. En 2015, près de 13 km de cours d'eau ont été gérés.
- o Publication d'articles de sensibilisation dans le bulletin communal ou sur le site internet communal.
- o Organisation, avec le Pôle de Gestion Différenciée, d'une journée de sensibilisation destinée aux communes à la gestion différenciée des espaces verts et aux alternatives aux pesticides (75 personnes).
- o Rencontre sur le thème « Protection des eaux souterraines, captages et sites karstiques » (70 personnes).
- o Organisation de séances d'information pour les agriculteurs. Suite à celle-ci, deux agriculteurs ont sollicité l'aide du Contrat de rivière pour remplir le formulaire de demande de subvention. Au total, ce sont 900 m de berges qui seront clôturées et 2 bacs seront posés.
- o Participation aux journées wallonnes de l'eau et au printemps grandeur Nature organisé à Lomprez (100 personnes).

La commune a également marqué son souhait de participer au Parc naturel Ardenne méridionale qui est actuellement en cours de constitution (association de projet pour le moment). Il regrouperait huit communes des provinces de Luxembourg et de Namur : Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

2.7.5. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Dossier de candidature pour la reconnaissance du Geopark « Famenne-Ardenne ».	
Retombées économiques par la valorisation du sous-sol (carrière du Fond des Vaulx).	Nuisances potentielles engendrées par l'activité d'extraction : bruit, poussière, charroi, etc. ¹⁹
Bonne qualité générale des eaux souterraines et des eaux de surface.	Fragilité des sites où sont recensés des phénomènes karstiques mais également de la qualité des eaux.
	Aucune zone de prévention de captage arrêtée.
	Majeure partie du territoire communal repris en zone vulnérable (nitrates).
Territoire peu concerné par la problématique des zones inondables (principalement en zone agricole et en zone forestière).	Contraintes physiques liées à l'engorgement permanent ou temporaire de certains terrains en fonds de vallée.
Importance des sites Natura 2000 (plus de 50 % du territoire), des zones humides d'intérêt biologique, des sites de grand intérêt biologique et des arbres et haies remarquables.	
3 réserves naturelles en cours de reconnaissance.	
Richesse de la biodiversité avec la présence de nombreuses espèces et habitats d'intérêt.	Fragilité de certains habitats et espèces caractéristique du territoire dont la pérennité est mise à mal par l'évolution des activités humaines.
Projet Life « Prairies bocagères », Contrat de rivière de la Lesse et plusieurs actions menées en faveur de la biodiversité.	Présence de quelques stations d'espèces invasives le long des cours d'eau.
Week-end des paysages et belvédère de Wellin.	Paysage peu mis en valeur.

¹⁹ Les nuisances devraient cependant être réduites vu que l'exploitation se ne développerait plus que d'un seul côté de la voirie.

Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Territoire traversé par la bande calestienne conférant une richesse géologique indéniable (phénomènes karstiques) mais également au niveau floristique, faunistique et paysager. Situation entre Famenne et Ardenne offrant une grande diversité géomorphologique et paysagère. Intérêt paysager remarquable du territoire. Présence de Natagora.	Un équilibre naturel fragile entre protection de l'environnement et activités humaines.

2.8. L'environnement bâti

2.8.1. Caractéristiques urbanistiques architecturales

Les centres villageois de la commune de Wellin présentent des caractéristiques urbanistiques et architecturales très intéressantes et sont, de manière générale, très homogènes (anciennes fermes en pierre calcaire).

Deux types d'organisation prédominent : le village en plan allongé (la majorité des villages) et d'autre part, certains villages tendant à partir de cette structure vers un village en « tas » (par exemple Wellin ou encore Chanly).

Le village en plan allongé est axé sur une voie principale où s'égrènent fermes et maisons plus ou moins densément. Bien souvent les maisons y sont implantées parallèlement à la rue, directement à front ou à l'arrière d'espaces de desserte, aujourd'hui réduits par des aménagements de chaussée. Des séquences de bâtisses mitoyennes viennent conforter à certains endroits le tracé de la voie principale.

Les villages tendant vers une implantation en « tas » présentent des bâtisses groupées le long de la rue principale et d'où naissent des voies secondaires, plus ou moins importantes.

Les bâtisses anciennes sont assez peu profondes et les deux niveaux plus ou moins accomplis s'abritent sous une toiture plus courte, parfois accompagnée de petites croupettes. L'emploi de la pierre, faisant suite à la construction en bois, confirme la volumétrie largement adoptée au 19^{ème} siècle : un parallélépipède plus haut que profond sous une toiture peu pentue. En dehors de ces traits généraux, les caractéristiques volumétriques s'adaptent au contexte socio-économique de la maison ouvrière à la demeure « bourgeoise ».

Complémentairement au bâti traditionnel, les haies, les arbres isolés, le petit patrimoine, les murs, etc viennent renforcer la qualité de l'espace rue.

Sans pour autant généraliser, il convient de reconnaître que les constructions récentes (après la seconde guerre mondiale) ne s'insèrent que très peu dans le tissu bâti et s'individualisent au niveau de l'implantation (recul plus important, cours avant fermées, peu de prise en compte du relief, etc) au détriment d'une cohérence d'ensemble. Elles présentent également une diversité de volumétries et de matériaux non-conforme aux caractéristiques de l'habitat traditionnel. Toutefois, quelques constructions sont à signaler pour leur effort d'intégration ou de production d'une architecture de qualité.

Wellin

A la fin du 18^{ème} siècle, le village de Wellin se concentre essentiellement autour de son église (1766) et de son cimetière emmurillé. Le noyau ancien comprend donc cet ensemble ecclésiastique ainsi que les rues avoisinantes et se prolonge au Sud pour englober la rue Paul Dubois.

Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, la création de la route reliant Arlon à Mons (N40) permet de désenclaver l'entité et confère à la place centrale un statut de carrefour routier important. C'est à cet endroit que vont se concentrer les principaux développements du bourg (avec notamment la construction de l'hôtel de ville en 1891).

Les extensions contemporaines de l'habitat se sont effectuées le long des voies de communication ou parfois en ensembles plus importants (cité du 150^{ème}, lotissement du Triot Masbore, etc) engendrant un étalement plus ou moins important de l'entité.

Toujours bien marqué actuellement, le noyau ancien comprend des espaces publics structurants (place communale jouant le rôle d'espace minéralisé) et des espaces-rues de très grande qualité (dont un des exemples les plus significatifs le long de la rue Paul Dubois).

Barzin

Barzin est un petit hameau composé de quelques constructions implantées de manière assez lâches. Sa structure particulière a permis de dégager un important espace vert central.

Chanly

Chanly est un gros village qui s'est développé au départ de la N846 menant à Tellin. Il se développe sur les deux rives de la Lesse selon une structure plus complexe. Le relief un peu plus accidenté a conduit à des implantations moins strictes. Un espace vert se situe le long de la Lesse.

Le village a connu un important développement avec en rive droite l'implantation d'un home pour personnes âgées et un ensemble de constructions sociales. En rive gauche, l'habitat récent s'est fortement étiré sur le versant. Il en résulte aujourd'hui une structure assez éclatée.

Halma

La structure ancienne d'Halma se développe le long d'une rue unique où sont implantées les constructions anciennes, avec l'église comme point central, sans toutefois offrir un véritable espace public polarisateur.

Le développement des axes de communication a complètement bouleversé la lisibilité de cette structure, avec un développement relativement récent et important le long des voies d'accès, auquel s'est également greffé un développement économique (parc d'activités économiques).

Fays-Famenne

Curieusement et malgré son nom, ce hameau est le seul hameau situé dans la partie ardennaise de la commune de Wellin (le grès y remplace la pierre calcaire). Fays-Famenne est formé, de part et d'autre d'un chemin rural s'incurvant pour franchir le ruisseau, d'un chapelet de petites ou moyennes fermes souvent bâties ou rénovées du 19^{ème} siècle.

Vu le relief assez accidenté, les séquences bâties présentent des implantations plus variées. Ainsi, on y retrouve des constructions isolées ainsi que des bâtiments perpendiculaires à la voirie.

Il n'existe pas de réel espace central mais le village présente un caractère aéré.

Froidlieu

Le village de Froidlieu est composé de deux entités distinctes, une au caractère d'implantation historique, où la ferme-château et l'église ont joué un rôle majeur dans son évolution et la seconde plus récente, où l'implantation est celle d'un lotissement aux caractéristiques de cette époque d'urbanisation.

Le centre ancien présente une grande homogénéité (constructions en pierre calcaire sur deux niveaux) et se structure selon une voirie principale en forme de T. Toutefois, il n'existe pas d'espace public central.

Le nouveau lotissement au lieu-dit « Coputienne » se situe de l'autre côté de la N40 et s'inscrit dans un contexte arboré. Il n'existe aucun lien physique entre ces deux entités.

Lomprez

Lomprez est un ancien « lieu » fortifié dont les remparts et les fossés sont en parties conservés. Le village s'est développé à partir d'un château initial ceinturé de douves. Son emplacement est d'ailleurs rappelé aujourd'hui par la place du château.

La typologie du bâti intra-muros est mitoyenne avec un noyau principal se développant le long de la N835, de part et d'autre de l'église. Quelques extensions sont également présentes au Sud de la voirie régionale.

Neupont

Neupont est un petit hameau situé sur la rue de Libin au Sud du village d'Halma. Il se compose de quelques habitations disséminées le long de la route régionale.

Sohier

C'est un village ancien où sa ferme-château a joué un rôle économique et social important. Sa composition est celle d'un village rue, où les habitations traditionnelles sont situées de part et d'autre d'un axe principal. Ici aussi, aucun espace public central ne se dégage.

Le village, ayant pu préserver ses caractéristiques architecturales, est entré dans le cercle fermé des plus beaux villages de Wallonie en 1996.

2.8.2. Patrimoine

2.8.2.1. Monuments et sites classés

La commune de Wellin ne compte que deux monuments et sites classés :

- o **Croix ou tombelle de Jeumont (monument) et ensemble formé par ce monument et ses abords (site)** – Arrêté de classement du 24/02/1981. La Croix de Jeumont est située sur un terrain qui domine le paysage. Parfois appelé anciennement « Tombelle de Jeumont », il s'agit d'un édifice néo-gothique du 19^{ème} siècle construit en calcaire. Elle est constituée d'un fût élancé fait de pans coupés. Cet édifice supportait une croix de pierre qui aujourd'hui est écroulée. Il est également fait mention d'une croix plus ancienne à cet endroit et apparemment représentée sur une carte du 16^{ème} siècle. Notons qu'elle fait l'objet d'une procédure de retrait du classement car les éléments fondant celui-ci seraient erronés.
- o **Four à chaux au Fond des Vaulx (monument)** – Arrêté de classement du 04/08/1983. Il s'agit du principal four à chaux conservé à Wellin. Il se situe dans la vallée du Ry d'Ave, à la sortie du village en direction de Rochefort, au lieu-dit Fond des Vaulx. Ce four à chaux date du 19^{ème} siècle et est situé en bordure des carrières, adossé à la colline bordant le versant gauche d'une petite vallée latérale. Le four est constitué de trois conduits (celui du milieu légèrement plus large) voûtés en plein cintre. La façade, en grand appareil, est en calcaire.

2.8.2.2. Autres éléments patrimoniaux

Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement au patrimoine bâti figurant à l'inventaire et donc repris comme patrimoine monumental de Belgique. La liste complète ainsi que la description extraite de cet ouvrage sont annexées à ce rapport.

Pas moins de 243 édifices sont repris à l'inventaire du patrimoine. Le village de Wellin compte le plus grand nombre d'édifices avec une part très importante de maisons et de fermes. Pour les autres villages, les édifices figurant à l'inventaire sont majoritairement des fermes.

Comme édifices particuliers, on peut notamment citer :

- o Le château de Wellin.
- o Les fortifications de Lomprez.
- o La forge de Neupont.
- o Le château de Sohier

Par ailleurs, il existe de nombreux éléments du petit patrimoine (fontaine, calvaire, etc) qui participent à la qualité des noyaux villageois mais qui n'est pas forcément repris dans l'inventaire du patrimoine monumental.

2.8.2.3. Sites archéologiques

Plusieurs sites archéologiques méritent d'être mentionnés de par leur qualité et mais également de par les résultats obtenus.

Tout d'abord, à Wellin, des fouilles archéologiques ont débuté en 1977. Ces fouilles ont duré plus de 20 ans et se sont déroulées dans les propriétés attenantes à l'ancien cimetière paroissial autour de l'actuelle église Saint-Remacle. Elles ont permis de révéler que ce quartier est le centre historique du village et du domaine de Wellin. De nombreux objets datant de différentes périodes ont été découverts : urnes de 700 avant J.-C., céramiques, fragments de meule et chandelier en fer de la période gallo-romaine, des sépultures avec armes, bijoux et offrandes funéraires de la période mérovingienne, etc.

Des sondages archéologiques ont également été réalisés en 1993, 1994 et 1995 à Lomprez. Ils ont fourni des renseignements sur le fossé et rempart de défense. Une coupe réalisée dans le fossé en 1993 a montré qu'il avait la forme d'une auge, profonde d'environ 1,80 m et dont le fond fait 8 m de large. Les terres de creusement ont été rejetées contre la base du rempart pour le protéger contre l'artillerie à feu. L'enceinte ne peut donc être antérieure au 14^{ème} siècle. Les assises d'une maison datée de la fin du 13^{ème} siècle ainsi que des déblais provenant de l'incendie d'un bâtiment important (château) ont été mis à jour.

Le village de Froidlieu a aussi fait l'objet de fouilles archéologiques. Celles-ci ont pu mettre en évidence une église datant du 8^{ème} siècle et ayant été progressivement agrandie au cours des siècles suivants jusqu'au 13^{ème}. Une nécropole mérovingienne a également été mise à jour. En 2001, 11 tombes avec mobilier peuvent être attribuées avec certitude à l'époque mérovingienne. Le matériel découvert est habituel : scramasaxes, boucles de ceintures, couteaux, briquets à silex, francisques, fiches à bélière, etc. De plus, un cimetière paroissial a été découvert. Celui-ci s'étendait tout autour de l'église citée précédemment. Il était délimité par un mur. En 2001, 400 sépultures ont été dégagées. Plusieurs types d'inhumation ont été identifiés.

Enfin, deux autres sites archéologiques sont présents sur la commune de Wellin. Il s'agit d'un cimetière romain à Sohier et du site Tombois à Chanly.

2.8.3. Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique (sur base des époques d'urbanisation) des différents villages ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

Figure 28 : Structure urbanistique et patrimoniale de Wellin



Figure 29 : Structure urbanistique et patrimoniale de Barzin



Figure 30 : Structure urbanistique et patrimoniale de Chanly



Figure 31 : Structure urbanistique et patrimoniale de Fays-Famenne



Figure 32 : Structure urbanistique et patrimoniale de Froidlieu



Figure 33 : Structure urbanistique et patrimoniale d'Halma



Figure 34 : Structure urbanistique et patrimoniale de Lomprez



Figure 35 : Structure urbanistique et patrimoniale de Neupont

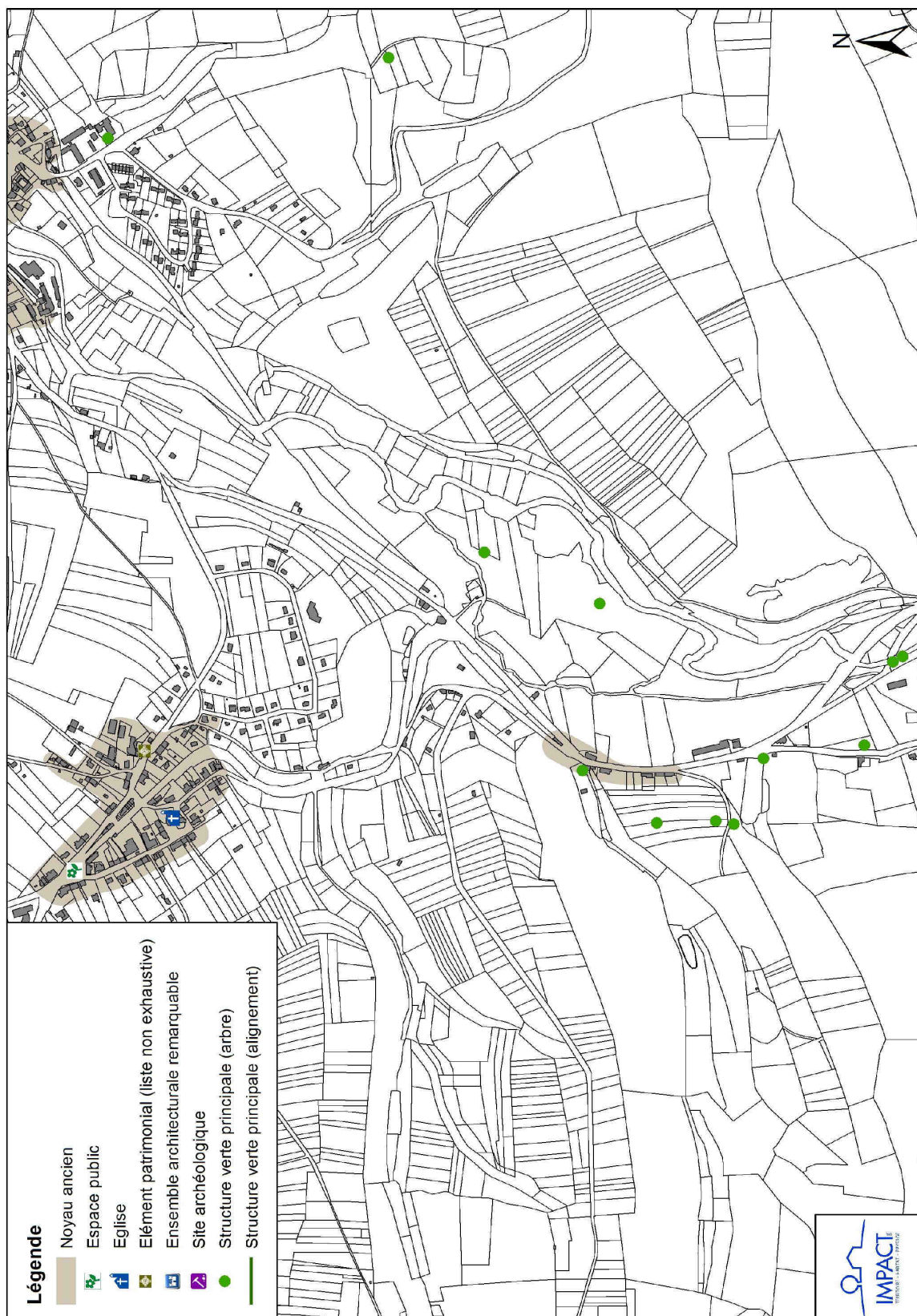
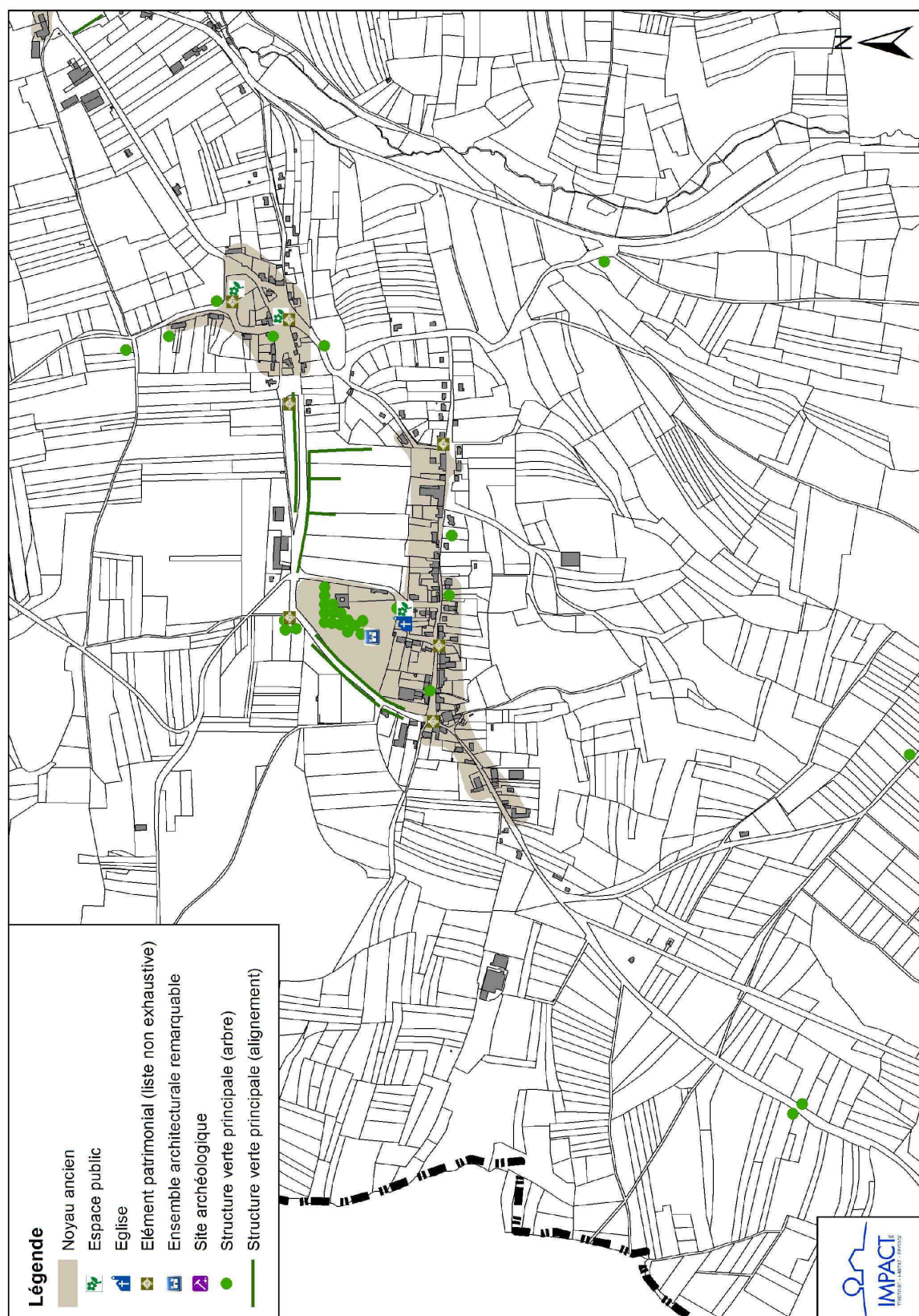


Figure 36 : Structure urbanistique et patrimoniale de Sohier



2.8.4. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Noyaux villageois présentant une très grande qualité et homogénéité (constructions en pierre calcaire s'élevant sur deux niveaux). Sohier, un des plus beaux villages de Wallonie. Très grand intérêt patrimonial avec une diversité reconnue de monuments et autres. Présence de plusieurs sites archéologiques, témoins de l'histoire.	Bâti récent généralement en rupture avec les caractéristiques traditionnelles de l'habitat. Peu d'espaces publics centraux et polarisateurs aménagés dans les centres villageois. Peu d'éléments patrimoniaux disposant d'un statut de protection (seulement 2 monuments et sites classés). Absence de mise en valeur du patrimoine archéologique.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Une très grande qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale du territoire.	Un faible niveau de protection et de mise en valeur du patrimoine.

2.9. La population

2.9.1. Nombre d'habitants et son évolution

2.9.1.1. Au niveau communal

Comptabilisant 3.031 habitants (1.484 hommes et 1.547 femmes) au 01/01/2015²⁰, Wellin présente une densité de population de 44,6 habitants par km². Cette densité de population se situe dans la moyenne de la micro-région, dominée par les centres tels Rochefort et Beauraing.

Depuis 1990, la commune a gagné 244 habitants, soit une augmentation relative de 8,8 %. Cette croissance peut être qualifiée de contenue. Elle n'est cependant pas régulière et est faite de périodes plus soutenues suivies de périodes plus stables. Notons qu'en 2013, le nombre d'habitants a même diminué. L'année 2015 est quant à elle une année favorable.

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2026, la commune comptera 3.085 habitants (3.046 en 2021), soit une augmentation de 54 habitants. La croissance démographique devrait donc resté modérée telle qu'on a pu la connaître sur ces 20 dernières années.

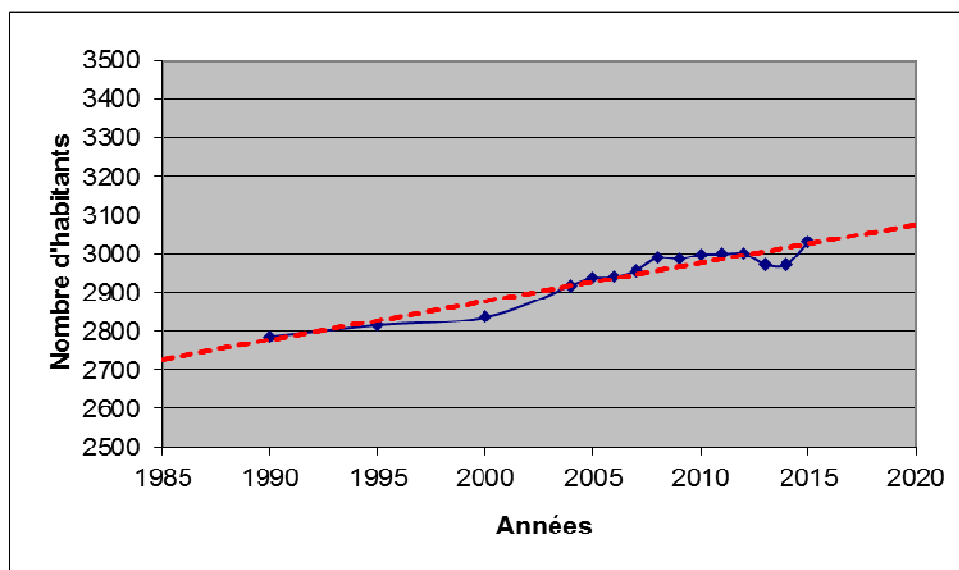
Toutefois, une autre étude également menée par l'IWEPS (basé sur les chiffres du Bureau Fédéral du Plan) estime qu'à l'horizon 2035 la population de Wellin sera 2.873 habitants, soit une diminution de 5,2 % !

Tableau 4 : Evolution de la population – 1990-2015 – STATBEL

Années	Nombre d'habitants	Evolution	Indice 1990
1990	2787	/	100,0
1995	2816	1,0	101,0
2000	2837	0,7	101,8
2004	2918	2,9	104,7
2005	2938	0,7	105,4
2006	2941	0,1	105,5
2007	2958	0,6	106,1
2008	2990	1,1	107,3
2009	2988	-0,1	107,2
2010	2999	0,4	107,6
2011	3000	0,0	107,6
2012	3001	0,0	107,7
2013	2973	-0,9	106,7
2014	2973	0,0	106,7
2015	3031	2,0	108,8

²⁰ Au 01/01/2016 et au 01/01/2017, la commune de Wellin comptait respectivement 3.027 et 3.062 habitants. La population s'est donc stabilisée en 2016 pour légèrement augmenter en 2017.

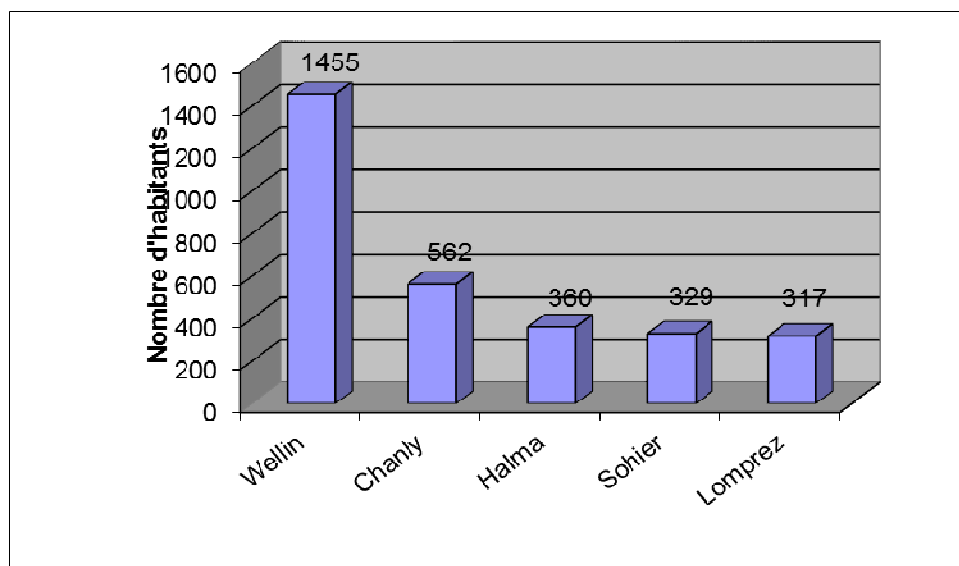
Graphique 2 : Evolution de la population - 1990-2015 - STATBEL



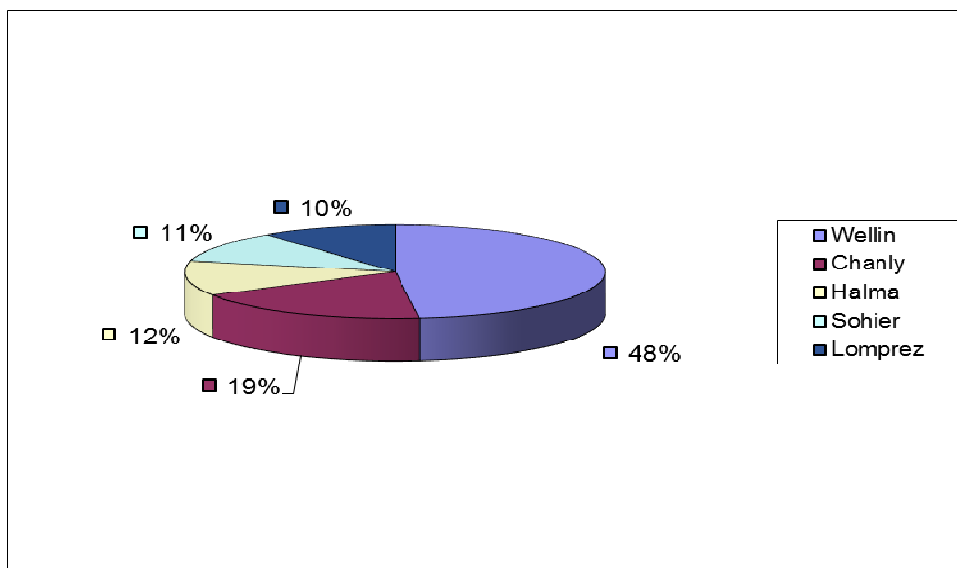
2.9.1.2. Au niveau des sections

Wellin, centre administratif, est le village le plus peuplé avec 1.455 habitants au 31/12/2015 et rassemble donc un peu moins de la moitié des habitants (48 %). Viennent ensuite Chanly (562 habitants) puis les sections d'Halma (360 habitants), Sohler (329 habitants) et enfin Lomprez (317 habitants).

Graphique 3 : Répartition de la population par section (valeur absolue) - 2015 - Administration communale



Graphique 4 : Répartition de la population par section (valeur relative) – 2015 – Administration communale



Entre 2006 et 2015, la section d'Halma connaît la plus forte croissance relative (+ 12,5 %). Cette situation est sans doute à mettre en relation avec une mise à disposition plus importante de terrains à bâtir et la construction de nouvelles habitations.

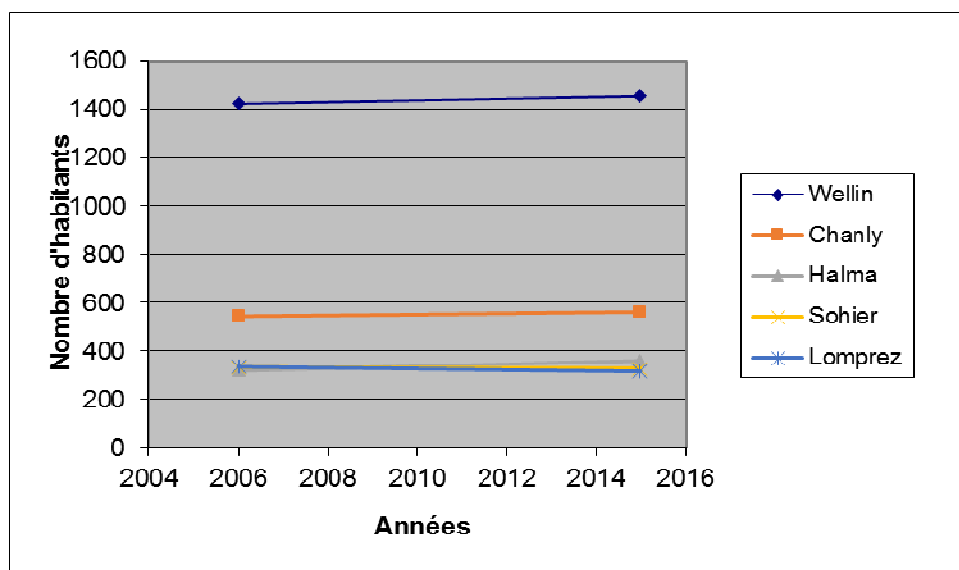
Les villages de Wellin et Chanly connaissent également une évolution positive. On remarque que ce sont les villages les plus proches de l'autoroute E411 qui enregistrent une évolution positive.

Par contre, les sections de Sohier et de Lomprez ont perdu de la population au cours de la période 2006-2015.

Tableau 5 : Evolution de la population par section – 2006-2015 – Administration communale

Sections	2006	2015	Evolution relative	Evolution absolue
Wellin	1424	1455	2,2	31
Chanly	545	562	3,1	17
Halma	320	360	12,5	40
Sohier	334	329	-1,5	-5
Lomprez	335	317	-5,4	-18

Graphique 5 : Evolution de la population par section - 2006-2015 - Administration communale



2.9.1.3. Au niveau de la micro-région

Les centres de Beauraing (8.896 habitants) et Rochefort (12.512 habitants) constituent les deux polarités démographiques au sein de la micro-région, en lien avec leur rôle de pôle secondaire.

Hormis la commune de Daverdisse qui connaît une évolution négative, l'ensemble des communes voisines ont enregistré une augmentation du nombre d'habitants entre 1990 et 2015. Toutefois, l'évolution est différenciée selon les communes. Wellin se situe largement en dessous de l'arrondissement de Neufchâteau ou encore des pôles de Rochefort et Beauraing.

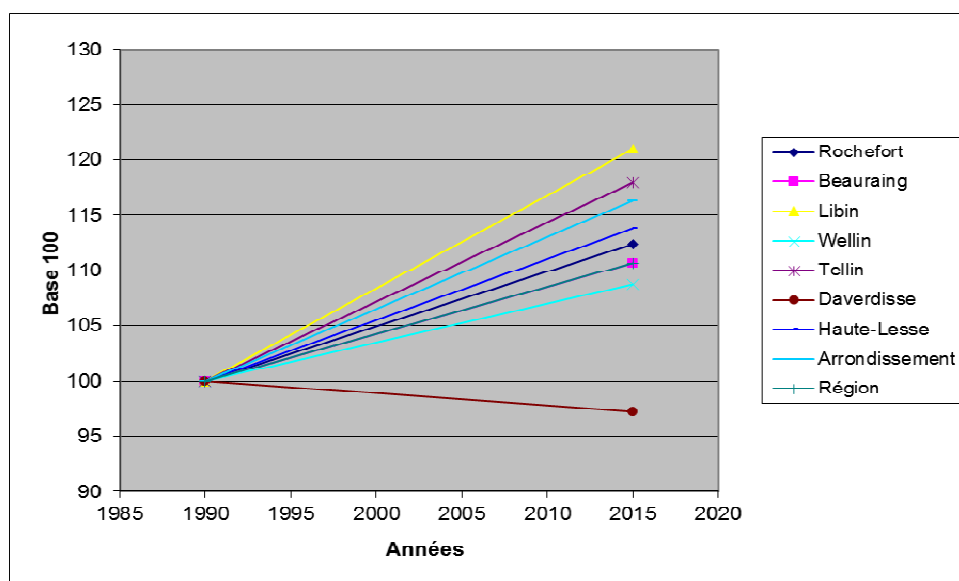
Au sein du bassin de vie de la Haute-Lesse (Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin), la situation est très contrastée. Daverdisse perd de la population (- 2,7 %). Son caractère excentré et son caractère très rural (faible niveau d'emplois et de services) en sont certainement l'explication. Au contraire, Libin mais également Tellin enregistrent une évolution relative très importante (+ 21 % pour Libin et + 17,9 % pour Tellin). L'évolution très favorable de Libin s'explique en partie par son accessibilité autoroutière, sa proximité de Libramont-Chevigny et sa situation dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg. L'évolution relativement importante de Tellin est à nuancer par son plus faible poids démographique même si elle bénéficie d'une certaine attractivité.

La commune de Wellin se situe quant à elle entre ces deux tendances (perte de population pour Daverdisse et croissance très importante pour Libin et Tellin), avec une croissance modérée. Il semblerait donc que, malgré la présence de l'autoroute, Wellin soit moins attractive. Sa situation à mi-chemin entre les pôles de Namur et de Luxembourg mais éloignée de l'aire d'influence directe de ces polarités majeures en est sans doute une des explications plausibles.

Tableau 6 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1990-2015 – STATBEL

Communes	1990	2015	Indice 1990	Evolution absolue
Rochefort	11134	12512	112,4	1378
Beauraing	8039	8896	110,7	857
Libin	4185	5063	121,0	878
Wellin	2787	3031	108,8	244
Tellin	2090	2465	117,9	375
Daverdisse	1494	1453	97,3	-41
Haute-Lesse	10556	12012	113,8	1456
Arrondissement	53397	62099	116,3	8702
Région	3243661	3589744	110,7	346083

Graphique 6 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1990-2015 - STATBEL



2.9.2. Mouvements de population

Concernant les mouvements de population²¹, deux éléments méritent d'être mis en avant pour les différentes périodes entre 1995 et 2014²².

Tout d'abord, le solde naturel est systématiquement négatif avec une période très négative entre 2010 et 2014. Il y a donc plus de décès que de naissances sur la commune de Wellin.

²¹ L'évolution générale d'une population est le résultat de deux processus. D'une part, le solde naturel c'est-à-dire le nombre de naissances moins le nombre de décès et, d'autre part, le solde migratoire c'est-à-dire le nombre de personnes immigrées moins le nombre de personnes émigrées.

²² En 2015 et 2016, le solde naturel (-3,63 et -3,61 / 1.000 habitants) est resté négatif tandis que le solde migratoire est resté positif (2,31 et 15,11 / 1.000 habitants), ce qui explique l'augmentation de la population au 01/01/2017.

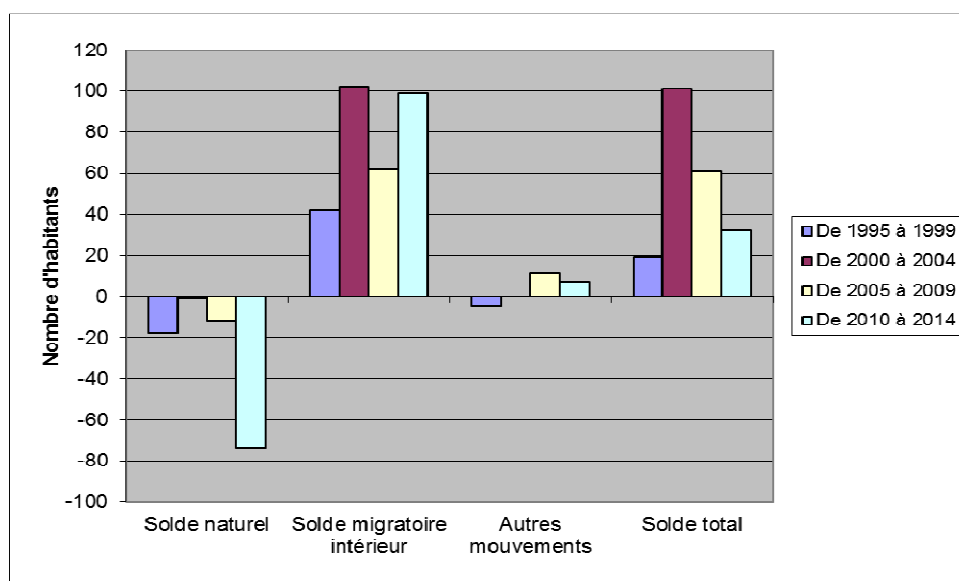
Ensuite, le solde migratoire intérieur est quant à lui toujours positif, bien que variable en fonction des périodes de référence. Notons que la population nouvelle provient principalement des communes limitrophes ou de l'arrondissement. Toutefois, une proportion de +/- 20 % (pour la période 2010-2014) concerne des personnes venant de Flandres. On peut supposer qu'il s'agit de seconds résidents qui à l'âge de la pension viennent s'établir définitivement sur la commune de Wellin.

La croissance démographique actuelle (solde total) est donc soutenue uniquement par le solde migratoire et l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune et non par un renouvellement à l'intérieur du territoire.

Tableau 7 : Mouvements de la population par période - 1995-2014 - IWEPS

Période	Solde naturel	Solde migratoire intérieur	Autres mouvements	Solde total
De 1995 à 1999	-18	42	-5	19
De 2000 à 2004	-1	102	0	101
De 2005 à 2009	-12	62	11	61
De 2010 à 2014	-74	99	7	32

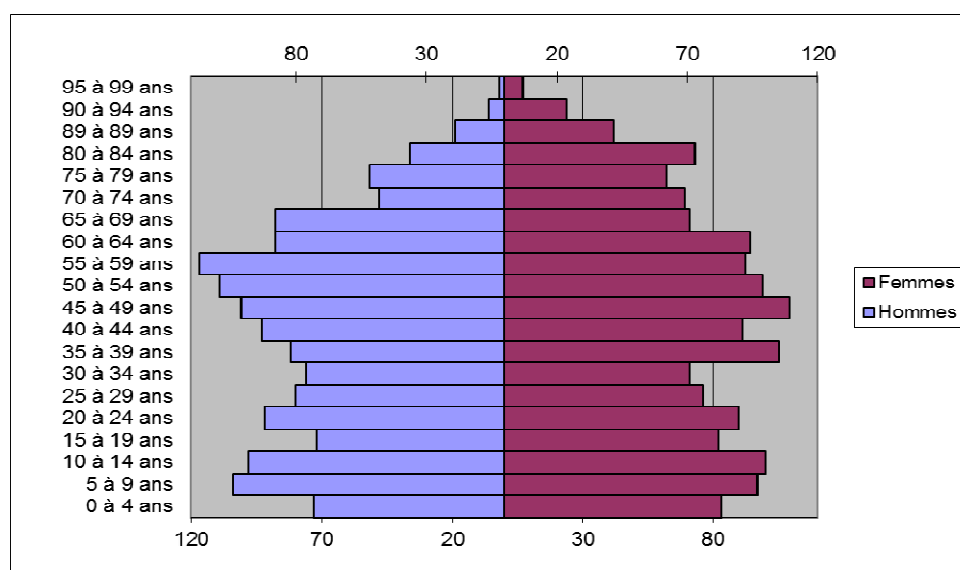
Graphique 7 : Mouvements de la population par période - 1995-2014 - IWEPS



2.9.3. Structure d'âges

La pyramide des âges de Wellin présente un profil particulier avec la présence de plusieurs « ventres mous », plus particulièrement dans la population jeune. C'est notamment le cas pour les 0 à 4 ans, les 15 à 19 ans et les jeunes actifs (25 à 34 ans). Au contraire, on remarque une surreprésentation des tranches d'âges de 45 à 59 ans.

Graphique 8 : Pyramide des âges – 2013 – CYTISE



Cette structure particulière implique que Wellin présente des indicateurs démographiques négatifs. Plus ces indicateurs sont élevés, plus la situation est défavorable :

- Age moyen : 42 ans²³ (40 ans pour l'arrondissement de Neufchâteau).
- Coefficient de dépendance²⁴ : 1,01 (0,90 pour l'arrondissement de Neufchâteau).
- Coefficient de vieillissement²⁵ : 1,22 (0,89 pour l'arrondissement de Neufchâteau).
- Coefficient de séniorité²⁶ : 0,33 (0,23 pour l'arrondissement de Neufchâteau).

L'analyse par grand groupe d'âges permet de confirmer la structure pyramidale. Il est en effet particulièrement frappant de constater que Wellin compte proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées (21,4 %) en comparaison des communes voisines (18,5 %), de l'arrondissement de Neufchâteau (17 %) et de la Wallonie (17,5 %). Cette situation est toutefois à nuancer quelque peu par la présence d'une importante résidence pour personnes âgées sur le village de Chanly (dont 71 résidents sur les 118 sont domiciliés sur la commune). Il conviendra toutefois d'être attentif aux besoins en termes de soins de santé ou d'aides aux personnes âgées.

Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont quant à elles sous-représentées. Cela s'explique principalement par la faible proportion de jeunes actifs (25 à 34 ans).

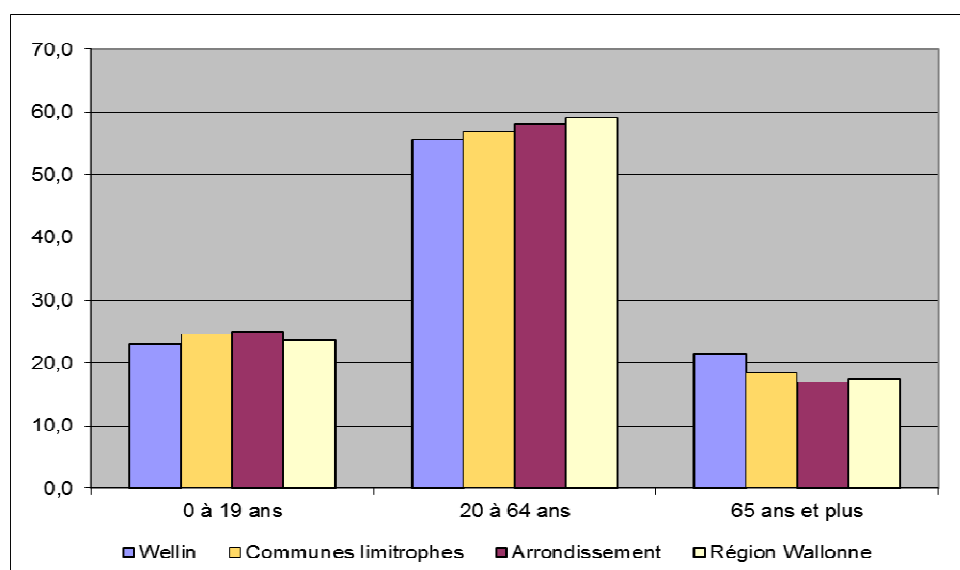
²³ Au 01/01/2017, l'âge moyen est de 43,2 ans (en augmentation). Les moins de 20 ans représentent 23,1 % de la population tandis que 28,4 % des habitants ont plus de 60 ans. Le vieillissement de la population s'est donc poursuivi.

²⁴ Coefficient de dépendance : nombre de non actifs (moins de 20 ans et plus de 60 ans) divisé par les actifs (de 20 à 59 ans).

²⁵ Coefficient de vieillissement : nombre de plus de 80 ans divisé par le nombre de plus de 60 ans.

²⁶ Coefficient de séniorité : nombre de plus de 60 ans divisé par le nombre de moins de 20 ans.

Graphique 9 : Répartition de la population par grand groupe d'âges – 2015 – IWEPS



Les jeunes (moins de 20 ans), bien que moins nombreux comparativement aux communes voisines et à l'arrondissement de Neufchâteau, se situent dans les proportions plus ou moins équivalentes à la moyenne wallonne. Pour cette catégorie, le détail pour certains groupes d'âges de la vie permet d'objectiver les besoins en équipements et en services (2015) :

- o De 0 à 2 ans (crèche ou accueillante d'enfant) : 84 enfants.
- o De 3 à 5 ans (école maternelle) : 117 enfants.
- o De 6 à 11 ans (école primaire) : 227 enfants.

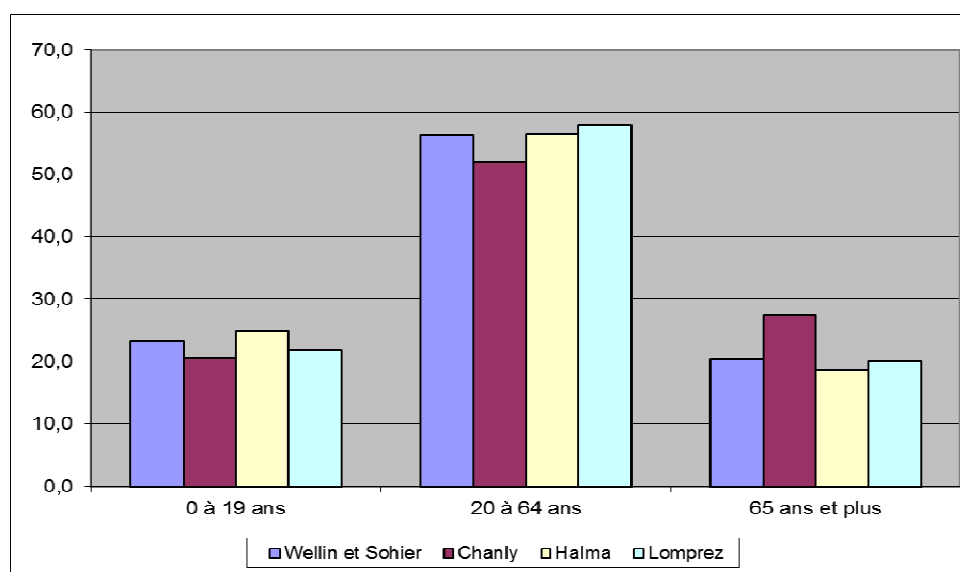
L'analyse plus fine de la structure d'âges par village est assez intéressante car elle met en évidence des dynamiques différentes entre villages.

Tout d'abord, la présence d'une maison de repos sur le village de Chanly influence très fortement la structure démographique avec 27,5 % de la population ayant 65 ans et plus. Wellin présente également une proportion relativement importante de personnes âgées. Notons toutefois que l'agrégation des secteurs statistiques pénalise sans doute ici le village de Wellin qui est traité avec la section de Sohier (comprenant les villages de Fays-Famenne et de Froidlieu) présentant une dynamique démographique moins favorable.

La section d'Halma présente une population assez jeune (25 % de la population ont moins de 20 ans). Cette situation corrobore l'évolution démographique favorable avec un renouvellement plus important de la population.

Pour la section de Lomprez, la situation est intermédiaire avec une proportion importante d'actifs (58 % de la population entre 20 et 64 ans).

Graphique 10 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et par village – 2015 – CYTISE



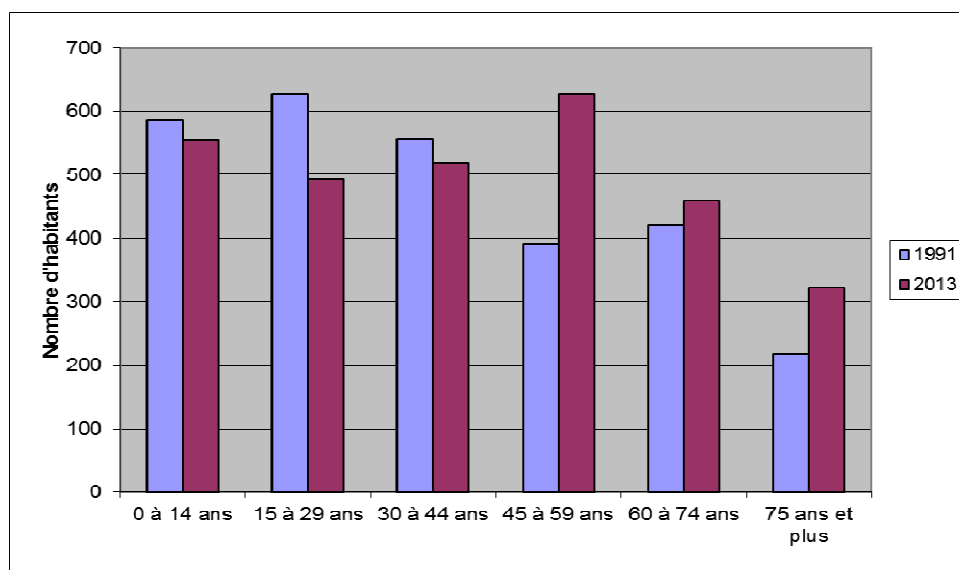
Depuis 1991, ce sont les classes d'âges les plus élevées qui sont en augmentation sur la commune (en valeur absolue et en valeur relative). Plus spécialement, la tranche d'âges des 45 à 59 ans a augmenté de plus de 7 %. Au contraire, la tranche d'âges des 15 à 29 ans a connu une baisse de 5,9 %. Il en résulte donc que la structure démographique de Wellin est vieillissante. Les besoins en équipements et en services à destination des personnes âgées ne feront dès lors que se renforcer. Il convient également d'être attentif à la diminution des jeunes qui pourraient avoir un impact sur la vie socio-économique du territoire.

Ces propos sont confortés par les projections réalisées par l'IWEPs qui prévoient que la population de 65 ans et plus représentera 24,7 % de la population à l'horizon 2026 (761 personnes, soit 112 personnes supplémentaires par rapport à la situation actuelle). Cette augmentation se fera au détriment des personnes de 20 à 64 ans (51,7 %), la proportion de moins de 20 ans restant relativement stable (voire même en légère augmentation – 23,7 %).

Tableau 8 : Evolution de la population en fonction des classes d'âges – 1991-2013 – CYTISE

Classe d'âges	Valeur absolue			Valeur relative		
	1991	2013	Evolution	1991	2013	Evolution
0 à 14 ans	586	555	-31	20,9	18,7	-2,2
15 à 29 ans	628	492	-136	22,4	16,5	-5,9
30 à 44 ans	557	518	-39	19,9	17,4	-2,5
45 à 59 ans	392	627	235	14,0	21,1	7,1
60 à 74 ans	421	458	37	15,0	15,4	0,4
75 ans et plus	218	323	105	7,8	10,9	3,1
Total	2802	2973		100,0	100,0	

Graphique 11 : Evolution de la population en fonction des classes d'âges - 1991-2013 - CYTISE



2.9.4. Structure des ménages

En 2013, la commune de Wellin compte 1.200 ménages privés, soit une augmentation de 234 unités par rapport à 1991, proportionnellement plus importante que l'évolution du nombre d'habitants. Cela s'explique simplement par un phénomène généralisé de réduction de la taille moyenne des ménages (2,5 en 2013 pour 2,9 en 1991) lié au vieillissement de la population, à l'augmentation des familles monoparentales, etc²⁷.

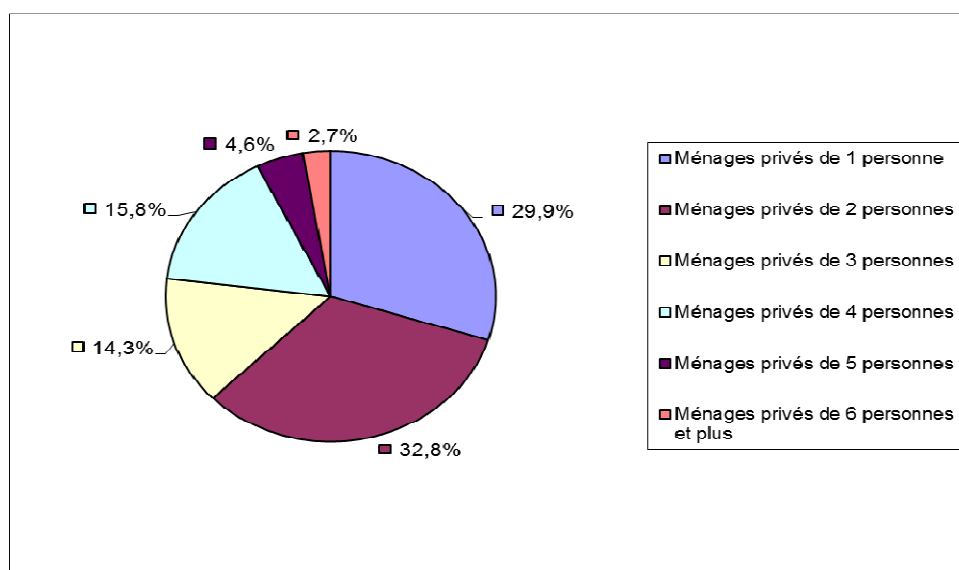
Comparativement à l'arrondissement et à la Wallonie, la commune de Wellin se caractérise par une proportion plus importante de ménages privés composés de deux personnes (32,8 %). Au contraire, les ménages privés d'une seule personne sont sous-représentés (29,1 %) par rapport à ces deux entités administratives de référence.

Tableau 9 : Structure des ménages par taille - 2013 - CYTISE

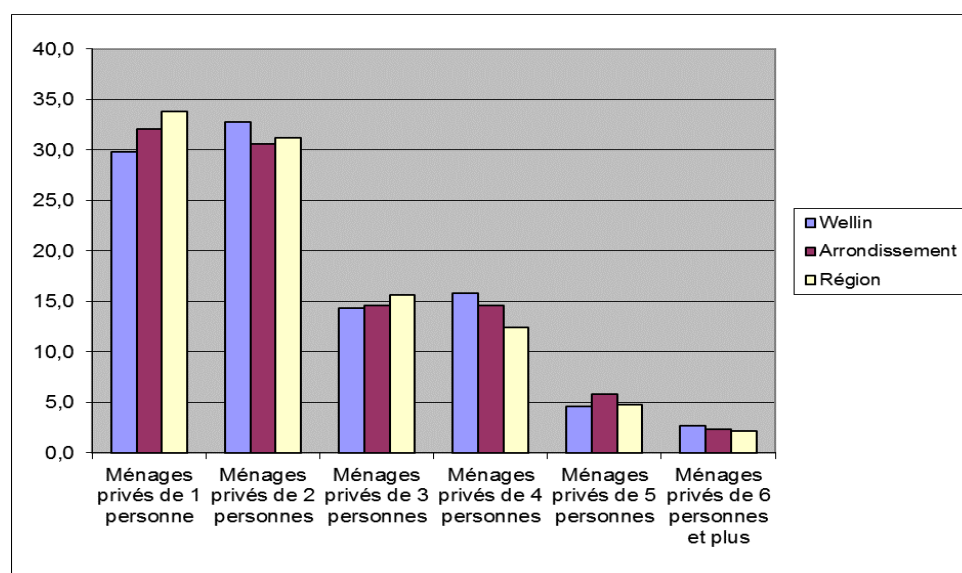
Ménage	Wellin	Arrondissement	Région
Ménages privés de 1 personne	29,8	32,1	33,8
Ménages privés de 2 personnes	32,8	30,6	31,2
Ménages privés de 3 personnes	14,3	14,6	15,6
Ménages privés de 4 personnes	15,8	14,6	12,4
Ménages privés de 5 personnes	4,6	5,8	4,8
Ménages privés de 6 personnes et plus	2,7	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

²⁷ Au 01/01/2017, la taille moyenne des ménages est de 2,34 et a donc encore diminué.

Graphique 12 : Structure des ménages par taille - 2013 - CYTISE

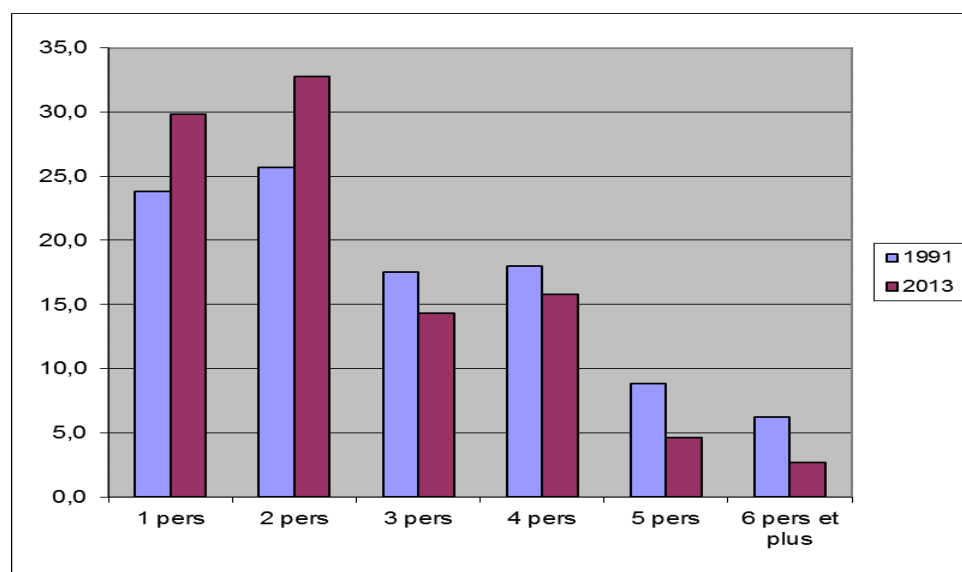


Graphique 13 : Structure des ménages par taille (comparaison) - 2013 - CYTISE



Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition des ménages entre 1991 et 2013, on constate que les proportions des ménages privés composés de 1 et de 2 personnes sont en très forte augmentation (respectivement + 6 % et + 7 %) alors que les ménages de plus grande taille sont en diminution. Cette situation est sans doute mettre en relation avec le vieillissement de la population.

Graphique 14 : Evolution de la structure des ménages par taille – 1991-2013 – Cytise

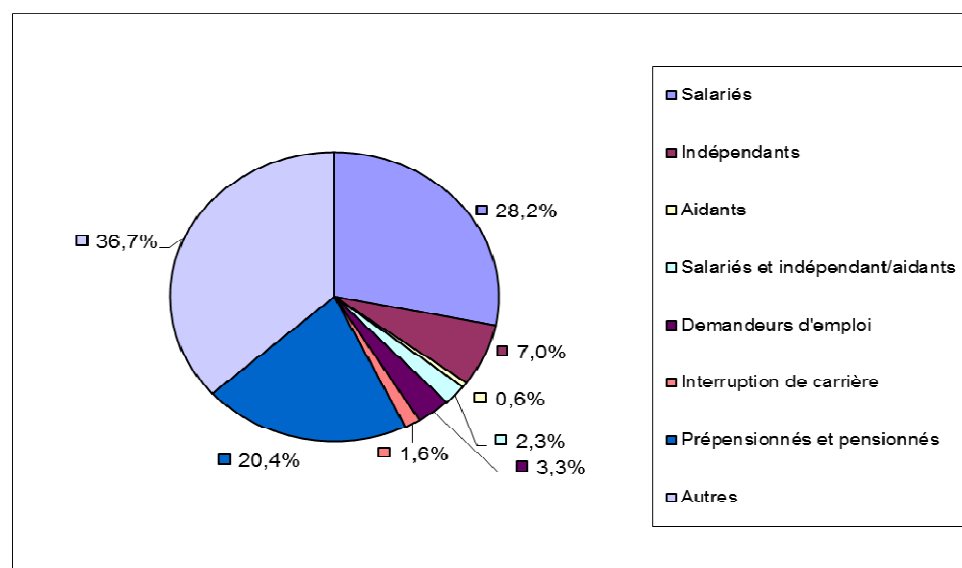


2.9.5. Structure socio-économique de la population

2.9.5.1. Statut socio-économique

En 2014, 28,2 % des habitants de la commune de Wellin sont salariés et 7 % indépendants. Les prépensionnés et les pensionnés représentent quant à eux 20,4 % de la population. Comparativement aux communes voisines, Wellin compte proportionnellement plus de prépensionnés et de pensionnés (en lien avec la pyramide des âges).

Graphique 15 : Statut de la population résidente totale – 2014 – IWEPS

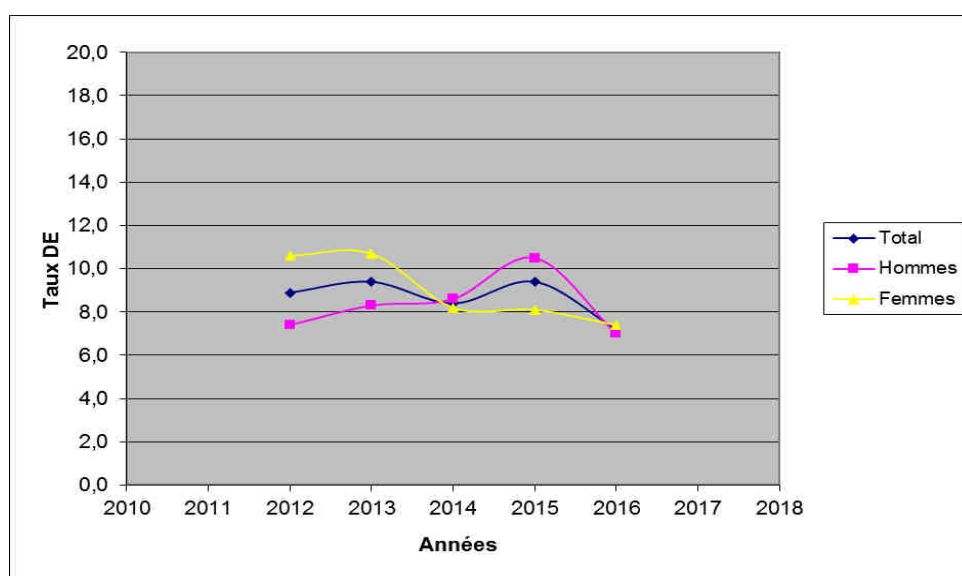


2.9.5.2. Taux de chômage, d'activité et d'emploi

Selon l'IWEPS, en 2013, la commune de Wellin possède un taux d'activité²⁸ de 69,8 % et un taux d'emploi²⁹ de 62,3 %³⁰. Par rapport aux communes limitrophes, Wellin présente une situation positive (taux d'activité de 70 % et taux d'emploi de 60,6 %), idem par rapport à la moyenne wallonne (taux d'activité de 67,5 % et taux d'emploi de 56,6 %). Par contre, vis-à-vis de l'arrondissement, la situation est plus défavorable (taux d'activité de 71,1 % et taux d'emploi de 63,7 %)

Au mois de juin 2016, le taux de demande d'emploi³¹ pour la commune de Wellin s'élève à 7,2 %³². Entre 2012 et 2015, ce taux est relativement constant puis diminue significativement en 2016. Les taux masculin (7,0 %) et féminin (7,4 %) sont pratiquement identiques.

Graphique 16 : Evolution du taux de demande d'emploi – 2012-2016 – FOREM



Inférieur à la moyenne wallonne (11,3 %), le taux de demande d'emploi sur Wellin se situe dans des valeurs plus ou moins similaires à l'arrondissement de Neufchâteau (7,7 %).

²⁸ Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

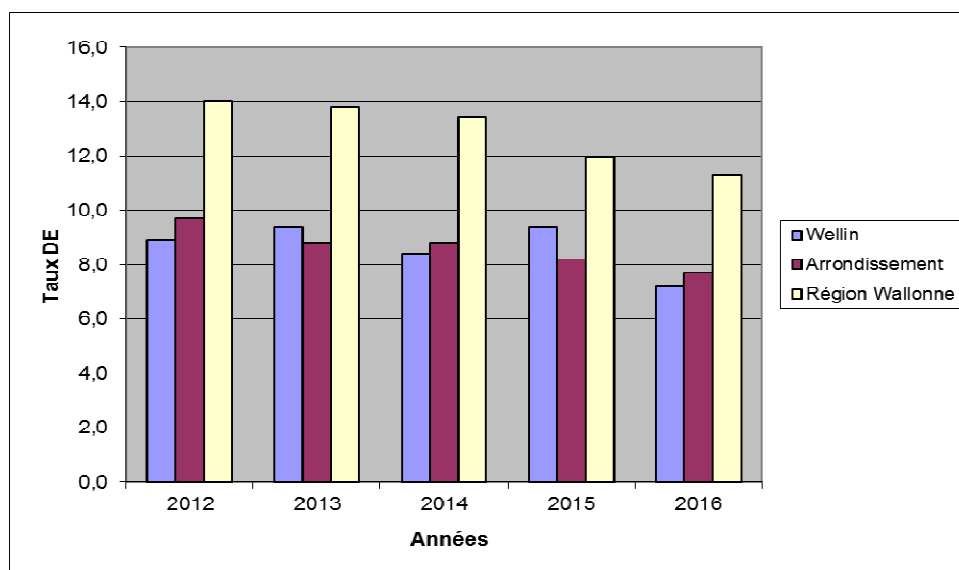
²⁹ Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

³⁰ En janvier 2018, le taux d'emploi est de 62,3 % et le taux d'activité est de 69 %. Ces deux taux sont donc relativement stables.

³¹ Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

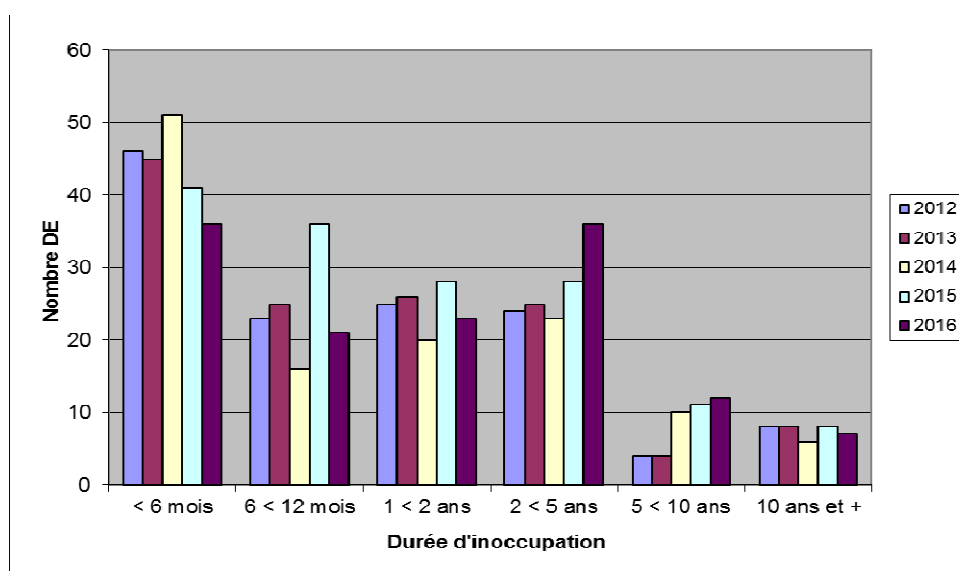
³² En janvier 2018, le taux de demande d'emploi est de 8,6 % et a donc augmenté.

Graphique 17 : Evolution comparée du taux de demande d'emploi – 2012-2016 – FOREM



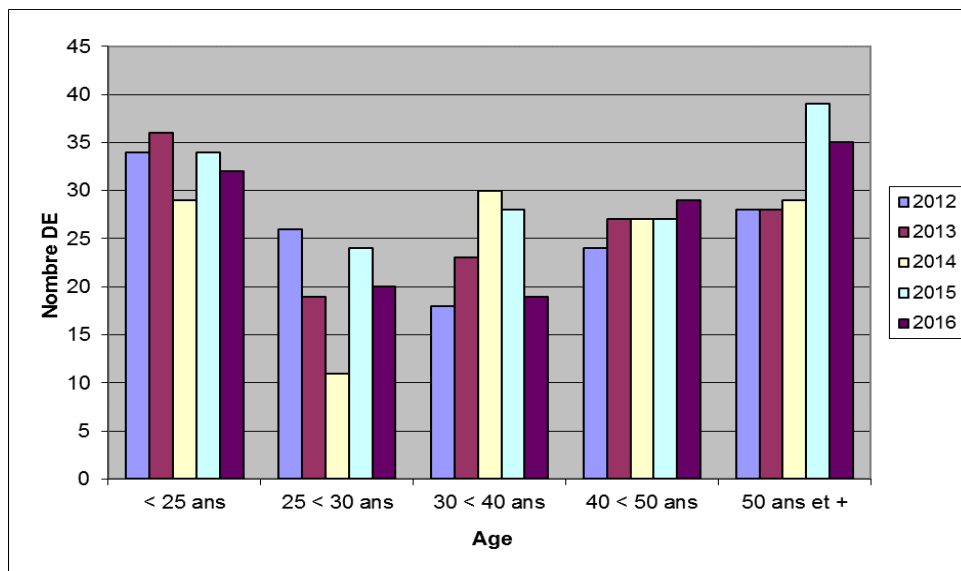
Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation, deux catégories sont les plus représentées : moins de 6 mois (26,7 %) et de 2 à 5 ans (26,7 %). Entre 2012 et 2016, les demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins de 6 mois sont en diminution. Au contraire, pour la durée d'inoccupation de 2 à 5 ans, ils sont en augmentation. Notons également que la proportion de demandeurs d'emploi inoccupés entre 5 à 10 ans est également en augmentation. Il semble donc que l'on tend plus vers un chômage de plus longue durée.

Graphique 18 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation – 2012-2016 – FOREM



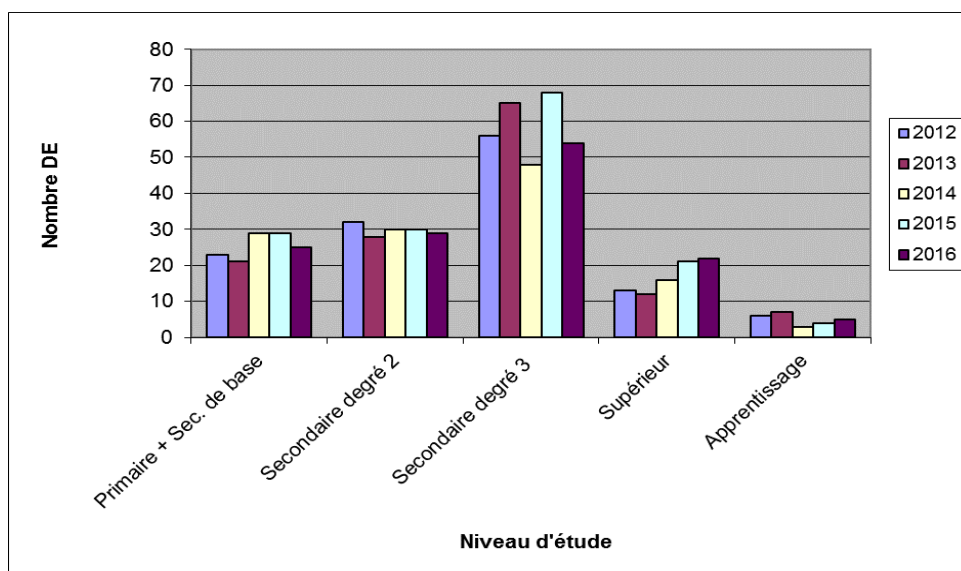
Plus d'un quart des demandeurs d'emploi ont 50 ans et plus, avec une proportion en augmentation en 2015. Mis en relation avec l'évolution de la durée d'inoccupation, ce constat semble traduire une difficulté pour les demandeurs d'emploi plus âgés de trouver un emploi. Les moins de 25 ans représentent quant à eux un 23,7 % des demandeurs d'emplois.

Graphique 19 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge – 2012-2016 – FOREM



Les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme d'étude secondaire du 3^{ème} degré représentent 40 % des demandeurs d'emploi.

Graphique 20 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude – 2012-2016 – FOREM

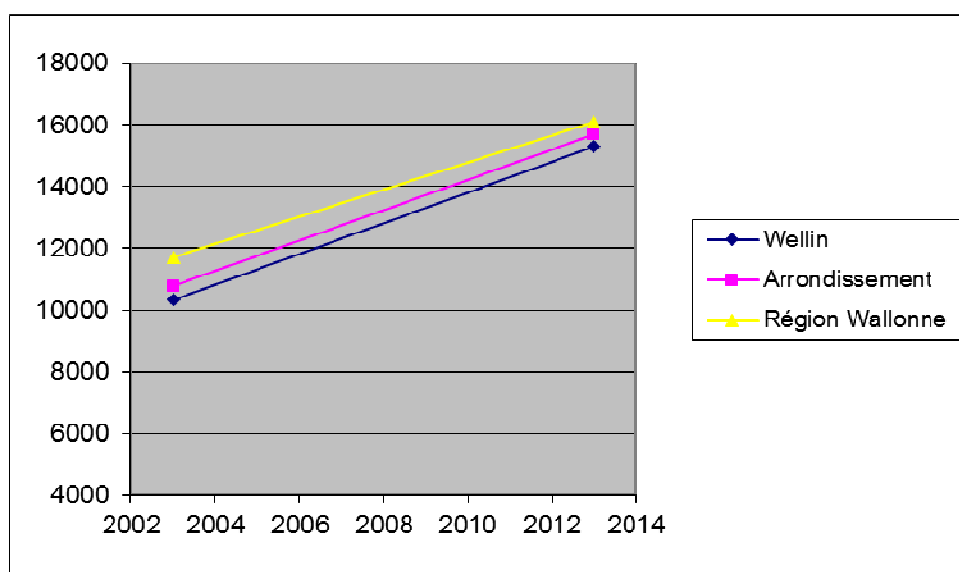


2.9.5.3. Niveau de vie

En 2013 (exercice d'imposition 2014), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 15.309 €. Le niveau des revenus moyens est légèrement plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (15.700 €) et de la Wallonie (16.104 €).

Toutefois, depuis 2003, le revenu moyen annuel par habitant est en augmentation (+ 48,2 %) et cela de manière plus importante que sur les entités administratives de référence (+ 45,6 % pour l'arrondissement de Neufchâteau et + 37,5 % pour la Wallonie). L'écart a donc tendance à se résorber progressivement.

Graphique 21 : Evolution du revenu moyen par habitant – 2003-2013 – STATBEL

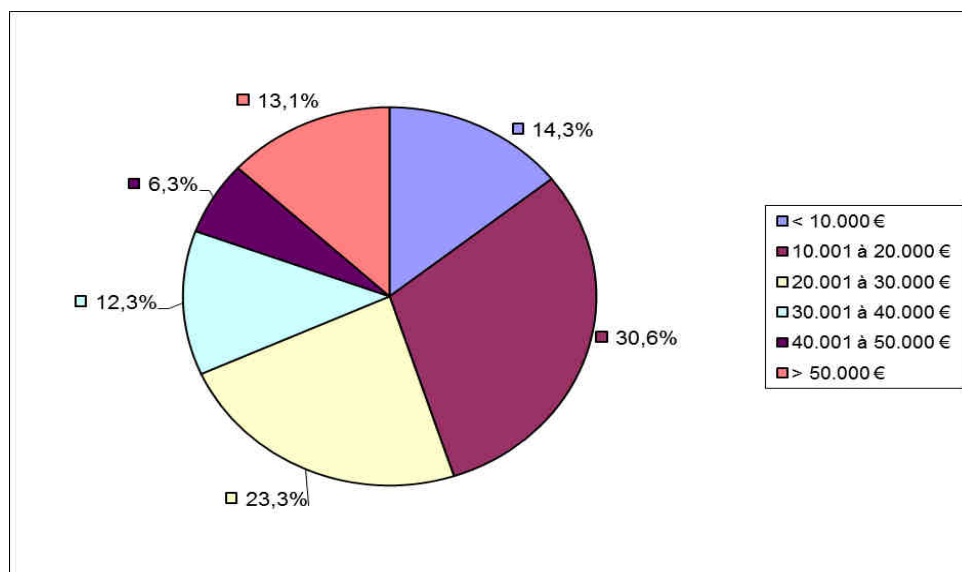


La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Wellin compte proportionnellement moins de bas revenus (déclaration inférieure à 10.000 €) mais également moins de hauts revenus (déclaration supérieure à 50.000 €) que l'arrondissement de Neufchâteau et que la Wallonie. Ce sont les revenus « moyens » qui sont les plus représentés (déclarations fiscales de 20.001 à 30.000 €).

Tableau 10 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2013 – STATBEL

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Wellin	14,3	30,6	23,3	12,3	6,3	13,1
Arr.	15,0	29,0	21,4	12,3	7,6	14,7
Région	14,8	30,8	21,6	12,1	7,1	13,6

Graphique 22 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus - 2013 - STATBEL



En 2014, la commune compte 38 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. La situation est relativement stable puisqu'en 2008 on en dénombrait 35. Il semblerait donc que les mesures d'exclusion du chômage n'aient pas (encore) d'effet à ce niveau.

La répartition hommes-femmes est plus ou moins équivalente. Il s'agit majoritairement (52,4 %) de personnes cohabitant avec une ou plusieurs personnes. 21,4 % sont des personnes isolées. Au niveau de la répartition par classe d'âge, 42,1 % des bénéficiaires ont entre 18 et 24 ans et 44,7 % entre 25 et 44 ans.

2.9.6. Liens avec d'autres plans et programmes

Dans le cadre du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale » regroupant les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin, le plan de développement stratégique prévoit l'inscription d'une fiche-projet « L'insertion socioprofessionnelle, facteur d'innovation sociale et économique ».

Le projet entend articuler besoins de plusieurs publics fragiles (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RIS, personnes handicapées) et besoins de secteurs d'activité économique forts du territoire, mais actuellement obligés de se redéfinir (tourisme, construction, artisanat). Il fait le pari que de cette convergence naîtront des innovations sociales et économiques.

En pratique, il s'agira d'apporter un ensemble de solutions variées à différents publics en mal d'insertion sociale et/ou professionnelle, de relations humaines, en élargissant le champ d'activité des acteurs d'insertion en place, et en appuyant l'émergence d'orientations nouvelles dans les secteurs du tourisme, de la construction et de l'artisanat.

Ces solutions prendront les formes suivantes :

- La création et l'animation du réseau des acteurs de l'insertion et la promotion de leurs activités.
- La création, l'équipement et l'animation de lieux destinés à l'accueil de publics particuliers.
- La mise au point de modules de formation spécifique et d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

La commune de Wellin dispose d'un plan de cohésion sociale (voir le chapitre relatif aux services).

2.9.7. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Grande partie de la population habitant sur le village de Wellin, centre administratif et de services. Augmentation du nombre d'habitants sur les sections de Chanly, Halma et Wellin. Population jeune sur la section d'Halma. Indicateurs socio-économiques globalement positifs. Revenu moyen par habitant en augmentation et une distribution relativement homogène de ces revenus. Existence d'un plan de cohésion sociale.	Croissance démographique faible. Attractivité modérée malgré la présence de l'E411. Perte de population pour les sections de Lomprez et de Sohier. Indicateurs démographiques négatifs avec une structure de population âgée et vieillissante. Sous-représentation des jeunes et des jeunes actifs. Solde naturel systématiquement négatif. Tendance à un chômage de plus longue durée et touchant des personnes plus âgées.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Des potentialités (cadre de vie, accessibilité, coût de l'immobilier, potentiel foncier, etc) à mettre en exergue pour garder et attirer la population. Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale ».	Projections démographiques négatives et structure démographique âgée, vieillissante et orientée vers des plus petites cellules risquant d'entraîner des répercussions importantes au niveau des services, des équipements, des logements, des écoles, des commerces, etc. Répercussion sur le CPAS des exclusions du chômage.

2.9.8. Actualisation des principales données statistiques disponibles

Au 01/01/2016 et au 01/01/2017, la commune de Wellin comptait respectivement 3.027 et 3.062 habitants. La population s'est donc stabilisée en 2016 pour légèrement augmenter en 2017.

En 2015 et 2016, le solde naturel (-3,63 et -3,61 / 1.000 habitants) est resté négatif tandis que le solde migratoire est resté positif (2,31 et 15,11 / 1.000 habitants), ce qui explique l'augmentation de la population au 01/01/2017.

Au 01/01/2017, l'âge moyen est de 43,2 ans (en augmentation). Les moins de 20 ans représentent 23,1 % de la population tandis que 28,4 % des habitants ont plus de 60 ans. Le vieillissement de la population s'est donc poursuivi.

Au 01/01/2017, la taille moyenne des ménages est de 2,34 et a donc encore diminué.

En janvier 2018, le taux d'emploi est de 62,3 % et le taux d'activité est de 69 %. Ces deux taux ont donc augmenté. A la même période, le taux de demande d'emploi est de 8,6 % et a donc augmenté.

2.10. Le logement

2.10.1. Parc du logement

Les statistiques disponibles pour caractériser le parc du logement sur les communes sont généralement anciennes (recensement de 2001). Vu la période de référence, ces données ne sont plus du tout révélatrices de la situation actuelle. Il a donc été décidé ne pas les présenter dans cette analyse socio-économique.

Plus de 40 % des logements sur Wellin datent d'avant 1900. La période entre 1900 et 1970 est peu favorable à la construction de logements. Les périodes 1971-1981 et après 1981 voient une proportion nettement plus importante de logements être érigés.

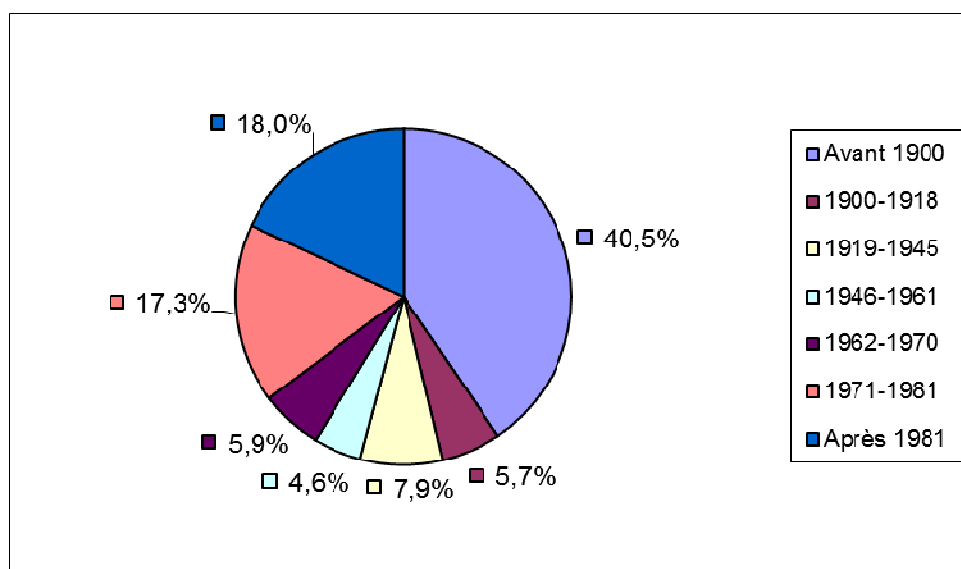
Comparativement aux communes limitrophes, Wellin se caractérise par une proportion plus importante de bâtiments d'avant 1900 et de 1971 à 1981. Ce constat est à mettre en relation avec l'évolution démographique relativement modérée se traduisant par un plus faible renouvellement du bâti.

La vétusté de certains bâtiments va engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur intérêt et leur pérennité où à tout le moins leur destination actuelle.

Tableau 11 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2014 – IWEPS

Année de construction	Wellin	Communes voisines
Avant 1900	40,5	34,9
1900-1918	5,7	9,2
1919-1945	7,9	8,2
1946-1961	4,6	7,1
1962-1970	5,9	7,2
1971-1981	17,3	12,0
Après 1981	18,0	21,4

Graphique 23 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2014 – IWEPS



2.10.2. Marché immobilier

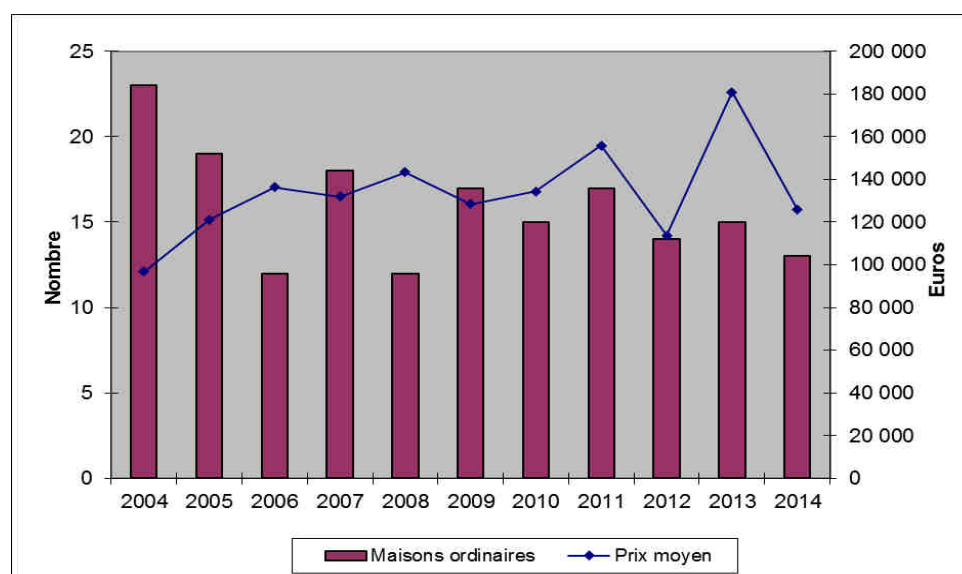
Préalablement, il convient de noter que les statistiques disponibles au SPF Economie sous-estiment largement les prix de vente des biens immobiliers et cela pour toutes les entités. Comme il s'agit de la seule source officielle de données, nous avons opté pour garder ces données mais de les analyser uniquement de manière relative et non absolue. De plus, la crise actuelle risque de remettre en question l'analyse réalisée ci-après.

L'analyse suivante va principalement s'attarder sur les maisons d'habitation ordinaires et les terrains à bâtir. Le faible volume de transactions pour les villas et les appartements ne permettent pas la mise à disposition systématique de données et donc de pouvoir en tirer des conclusions.

Entre 2004 et 2014, le nombre moyen annuel de transactions immobilières concernant des maisons d'habitation ordinaire est de 16³³. Le nombre de ventes par année gravite généralement autour de cette moyenne. On peut donc dire que le volume des transactions reste faible et n'évolue pas sensiblement à la hausse ou à la baisse.

En progression relativement constante jusqu'en 2011, le prix de vente des maisons d'habitation ordinaires présente ces dernières années une évolution en dent de scie (forte augmentation en 2013 et forte diminution en 2012 et 2014)³⁴.

Graphique 24 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires – 2004-2014 – STATBEL

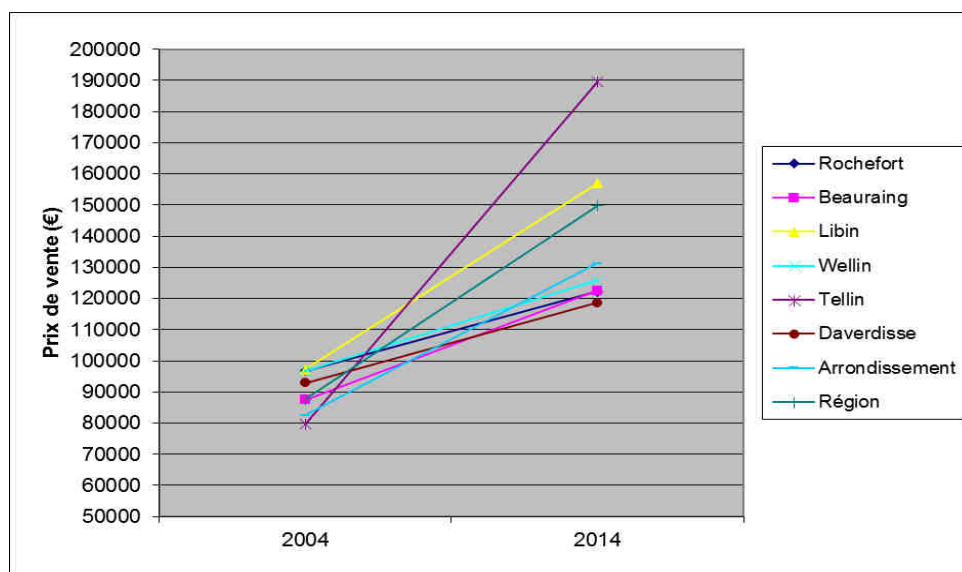


Par rapport à la micro-région, Wellin se caractérise par des prix se situant dans la moyenne de la micro-région mais en dessous des communes voisines de Libin et Tellin où les prix sont plus élevés. Pour rappel, les communes de Libin et Tellin connaissent une forte croissance démographique, d'où une pression immobilière certainement plus importante.

³³ En 2015 et en 2016, respectivement 19 et 12 habitations ordinaires ont été vendues, confirmant la moyenne de ces dernières années.

³⁴ Depuis 2014, le prix de vente moyen des habitations ordinaires a continué son évolution en dent de scie mais sans pour autant réellement augmenté.

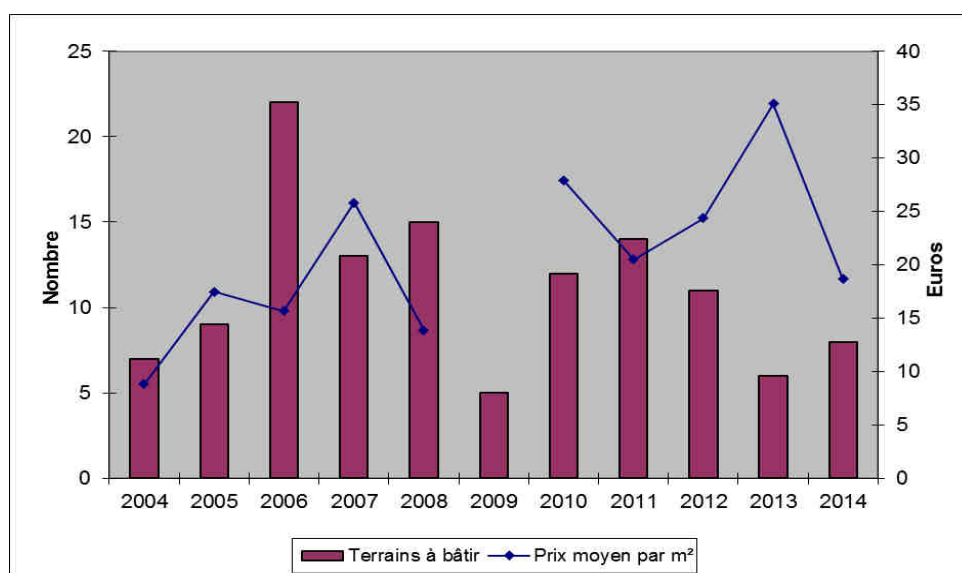
Graphique 25 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires - 2004-2014 - STATBEL



Le nombre de transactions concernant les terrains à bâtir (moyenne de 11 ventes par an entre 2002 et 2012) est inférieur à la moyenne de celles concernant les maisons d'habitation ordinaires. Son évolution est très aléatoire d'une année à l'autre.

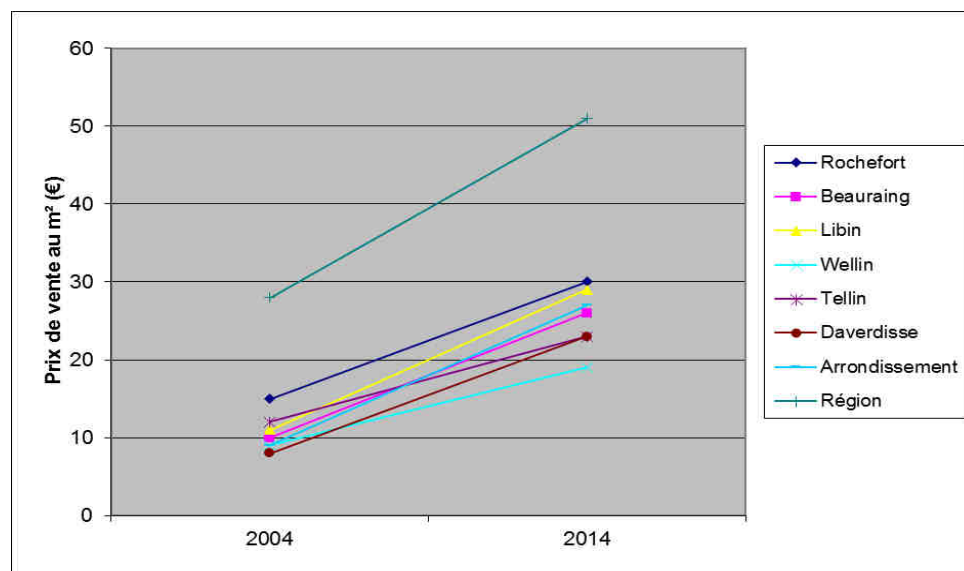
Vu le faible niveau annuel de transactions et donc la faible représentativité des données, il est hasardeux de tirer des conclusions quant à l'évolution du marché foncier.

Graphique 26 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente des terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL



Les prix de vente des terrains à bâtir sur Wellin sont les plus bas au sein de la micro-région et se situent nettement en deçà des communes de Libin, Rochefort ou encore Beauraing. Par ailleurs, l'augmentation des prix au cours de ces 10 dernières années reste relativement modérée en regard des communes limitrophes.

Graphique 27 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de terrains à bâtir – 2004-2014 – STATBEL



Pour rappel, les transactions concernant les appartements et les villas restent anecdotiques.

En conclusion, la commune de Wellin se caractérise par une pression foncière et immobilière modérée. Ce constat est à mettre en relation avec l'attractivité démographique moyenne du territoire communal en comparaison de certaines communes voisines.

2.10.3. Permis d'urbanisme

Entre 2004 et 2014, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève seulement à 10 unités. Pour la rénovation, ce nombre est encore moins élevé (8 permis). Les permis pour les nouvelles constructions concernent quasi exclusivement des maisons unifamiliales³⁵.

A l'heure actuelle, la construction de nouveaux appartements est assez faible. Toutefois, récemment, on assiste au développement de projets de construction d'appartements, principalement sur le centre de Wellin. Ce phénomène a donc tendance à s'amplifier.

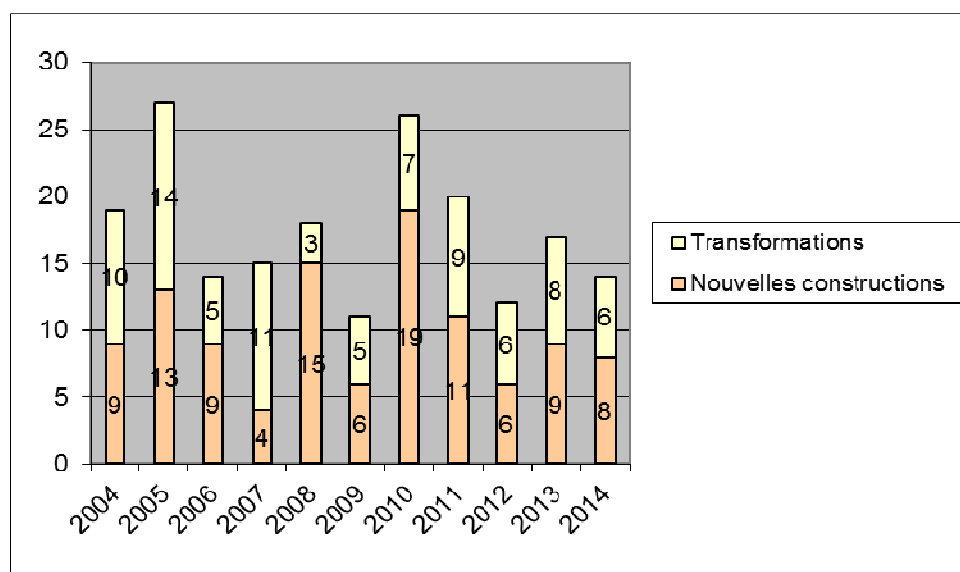
Le faible niveau de permis d'urbanisme traduit un renouvellement du bâti peu important à mettre en relation avec une croissance démographique qui reste modérée.

³⁵ 11 permis ont été délivrés en 2015 pour de nouvelles constructions résidentielles et seulement 3 en 2016. Pour la rénovation de bâtiments existants, 4 permis ont été délivrés en 2015 et 8 en 2016.

Tableau 12 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement – 2004-2014 – STATBEL

Années	Nouvelles constructions					Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un logement	Superficie habitable (m²)	Nombre de bâtiments
2004	9	12	5	7	1 275	10
2005	13	13	0	13	1 512	14
2006	9	9	0	9	1 035	5
2007	4	4	0	4	689	11
2008	15	17	4	13	2 069	3
2009	6	6	0	6	796	5
2010	19	19	0	19	2 125	7
2011	11	17	8	9	1 879	9
2012	6	6	0	6	1 004	6
2013	9	9	0	9	1 128	8
2014	8	8	0	8	903	6

Graphique 28 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement – 2004-2014 – STATBEL



2.10.4. Secondes résidences

En 2014, on dénombre 131 secondes résidences réparties sur l'ensemble du territoire communal. Leur nombre est assez stable au fil des années.

Le pourcentage de secondes résidences par rapport à l'ensemble du parc de bâtiments est en moyenne de 10 % pour la commune, avec un maximum de 20 % pour la section de Sohier (avec les villages de Fays-Famenne et de Froidlieu)

Les secondes résidences peuvent entraîner localement une augmentation du coût du logement dans les villages à plus forte pression touristique.

2.10.5. Logements publics

On dénombre un total de 68 logements publics (5 % du nombre total de logements) dont 64 logements sociaux, 2 logements moyens et 2 logements de transit. 47 de ces logements sont gérés par Ardenne et Lesse et sont principalement concentrés au niveau de la cité du 150^{ème} à Wellin. La commune dispose quant à elle de 13 logements, le CPAS de 6 logements et les Œuvres paroissiales de 2 logements.

Dans le cadre de la précédente opération de développement rural, un projet d'aménagement de 4 logements tremplins dont 1 PMR est actuellement à l'étude.

2.10.6. Liens avec d'autres plans et programmes

L'ancrage communal 2014-2016 prévoit l'aménagement d'un logement social et la prise en gestion de 3 logements par l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

2.10.7. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Construction d'appartements dans le centre de Wellin pouvant permettre de répondre à une demande spécifique (jeunes ménages, personnes âgées, famille monoparentale, etc).	Proportion assez importante de logements anciens et datant des années 70 pouvant entraîner des conséquences au niveau énergétique, d'adaptabilité, etc.
Potentiel foncier théorique assez important en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural.	Faible taux de renouvellement du bâti (peu de permis pour la construction ou la rénovation).
	Marché immobilier peu dynamique avec une faible mise à disposition de biens immobiliers.
	Taux de logements publics (5 %).
	Relativement forte proportion de secondes résidences sur la section de Sohier (+/- 20 %).
	Configuration peu appropriée des 3 zones d'habitat (anciennes zones de parc résidentiel).

	Développement linéaire pouvant parfois être important avec la fusion progressive de certaines entités. Potentiel foncier pouvant également présenter des contraintes à l'urbanisation. Pas de potentiel intéressant offert par les ZACC (une seule zone excentrée sur le village de Chanly).
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Pression foncière et immobilière limitée, d'où des prix peu élevés comparativement à certaines communes limitrophes. Initiatives en cours visant à renforcer l'offre en logements : exemple du PCA « Gilson » sur le centre de Wellin.	Risque de rupture entre la construction d'appartements et le bâti classique (perte de qualité de l'environnement bâti dans les villages).

2.10.8. Actualisation des principales données statistiques disponibles

En 2015 et en 2016, respectivement 19 et 12 habitations ordinaires ont été vendues, confirmant la moyenne de ces dernières années.

Depuis 2014, le prix de vente moyen des habitations ordinaires a continué son évolution en dent de scie mais sans pour autant réellement augmenté.

11 permis ont été délivrés en 2015 pour de nouvelles constructions résidentielles et seulement 3 en 2016. Pour la rénovation de bâtiments existants, 4 permis ont été délivrés en 2015 et 8 en 2016.

2.11. L'économie et l'emploi

Précisons une notion importante en préambule : l'emploi salarié est recensé selon le lieu de travail tandis que l'emploi indépendant est recensé selon le lieu de domicile (et donc pas forcément selon le lieu de travail).

2.11.1. Entreprises

La structure économique de Wellin se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME. La taille moyenne des établissements est en effet assez révélatrice : 6,3 postes d'emplois salariés dans le secteur privé (moyenne wallonne : 9,3) et 21,7 dans le secteur public (moyenne wallonne : 40,5). Dans le secteur privé, pratiquement 70 % des entreprises comptent moins de 4 personnes.

Toutefois, à côté de ces TPE-PME, il existe des structures plus importantes, pourvoyeuses d'un volume plus conséquent d'emplois.

Tableau 13 : Répartition des établissements selon leur taille – 2013 – IWEPS

	Secteur privé		Secteur public	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
De 1 à 4 personnes	48	69,6	4	30,8
De 5 à 9 personnes	12	17,4	2	15,4
De 10 à 19 personnes	2	2,9	3	23,1
De 20 à 49 personnes	6	8,7	3	23,1
De 50 à 99 personnes	1	1,4	1	7,7
Total	69	100,0	13	100

2.11.2. Emplois salariés

Un peu plus de 670 emplois salariés sont recensés sur la commune de Wellin, regroupés en 4 principaux secteurs³⁶ :

- **Construction** : 109 emplois salariés (16,2 %). Plusieurs entreprises de construction sont actives sur la commune : construction générale, travaux publics, menuiserie, électricien, etc.
- **Santé humaine et action sociale** : 107 emplois salariés (15,9 %). La présence de la résidence pour personnes âgées de Chanly est le principal employeur sur la commune de Wellin.
- **Activités de services administratifs et de soutien** : 102 emplois salariés (15,2 %). Deux entreprises de titres-services offrent un nombre non négligeable d'emplois.
- **Enseignement** : 92 emplois salariés (13,7 %). Les écoles fondamentales ainsi que le centre de classes vertes participent à la création d'emplois.

Notons également le nombre d'emplois salariés dans les secteurs des industries extractives (48 – Carrières du Fond des Vaulx), du commerce (66 – plusieurs enseignes de distribution) et de l'administration publique (52).

³⁶ Selon les dernières statistiques disponibles, la commune de Wellin comptait 641 postes salariés, soit une diminution de 29 unités depuis 2014.

Tableau 14 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité – 2014 – ONSS

Secteur NACE	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	4	1,1	0	0,0	0	0,0	4	0,6
Industries extractives	37	10,6	11	4,9	0	0,0	48	7,2
Industrie manufacturière	14	4,0	7	3,1	0	0,0	21	3,1
Prod. et dist. d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1	0,3	2	0,9	0	0,0	3	0,4
Construction	99	28,3	10	4,4	0	0,0	109	16,2
Commerce de gros et de détails; réparation d'automobiles et de motocycles	5	1,4	61	27,1	0	0,0	66	9,8
Transports et entreposage	6	1,7	7	3,1	9	9,4	22	3,3
Hébergement et restauration	8	2,3	0	0,0	0	0,0	8	1,2
Activités financières et d'assurance	0	0,0	1	0,4	0	0,0	1	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	0,3	13	5,8	0	0,0	14	2,1
Activités de services administratifs et de soutien	100	28,6	2	0,9	0	0,0	102	15,2
Administration publique	16	4,6	25	11,1	15	15,6	56	8,3
Enseignement	20	5,7	21	9,3	51	53,1	92	13,7
Santé humaine et action sociale	29	8,3	57	25,3	21	21,9	107	15,9
Autres activités de services	6	1,7	8	3,6	0	0,0	14	2,1
Activités des ménages en tant qu'employeurs	4	1,1	0	0,0	0	0,0	4	0,6
Total	350	88,3	225	95,1	96	100,0	671	100,0

Depuis 2005, l'emploi salarié a augmenté de 82 unités (+ 14 %). Malheureusement, les codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) ont évolué de manière sensible entre 2005 et 2014 et il est difficile d'évaluer de manière précise l'évolution par secteur.

Toutefois, il ressort de l'analyse que la création d'emplois sur la commune de Wellin a été principalement soutenue par le secteur des activités de services, administratifs et de soutien (mise en place d'entreprises de titres-services). Des évolutions positives sont également à signaler dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'enseignement.

Au contraire, les secteurs des industries extractives, des activités financières et d'assurances (fermeture de plusieurs agences bancaires sur Wellin) et de la santé humaine et de l'action sociale semblent être en perte de vitesse.

Tableau 15 : Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité – 2005-2014 – ONSS

Secteur NACE	2005	2014	Evolution
Agriculture	4	4	0
Industries extractives	65	48	-17
Industrie manufacturière	26	21	-5
Prod. et dist. d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	3	3
Construction	93	109	16
Commerce de gros et de détails; réparation d'automobiles et de motocycles	46	66	20
Transports et entreposage	30	22	-8
Hébergement et restauration	10	8	-2
Activités financières et d'assurance	15	1	-14
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18	14	-4
Activités de services administratifs et de soutien	11	102	91
Administration publique	49	56	7
Enseignement	71	92	21
Santé humaine et action sociale	130	107	-23
Autres activités de services	19	14	-5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2	4	2
Total	589	671	82

Au niveau de la répartition géographique des travailleurs, un peu plus d'un tiers (34,2 %) des travailleurs salariés travaillant dans la commune résident également dans la commune.

2.11.3. Emploi indépendant

En 2014, 298 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Wellin dont 187 en tant qu'activité principale, 84 en tant qu'activité secondaire et 27 actifs après la pension³⁷.

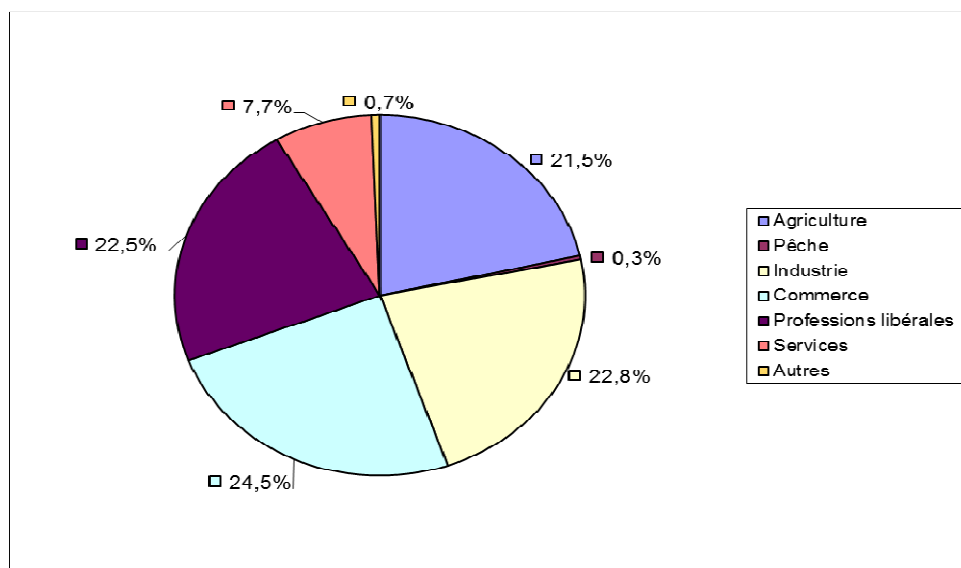
L'emploi se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité, à savoir le commerce (73 emplois), l'industrie (68 emplois), les professions libérales (67 emplois) et l'agriculture (64 emplois),

³⁷ Au 31/12/2016, on dénombrait 310 indépendants, soit une augmentation de 12 unités depuis 2014.

Tableau 16 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2014 - INASTI

	Nombre	%
Agriculture	64	21,5
Pêche	1	0,3
Industrie	68	22,8
Commerce	73	24,5
Professions libérales	67	22,5
Services	23	7,7
Autres	2	0,7
Total	298	100,0

Graphique 29 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2014 - INASTI



Entre 2004 et 2014, l'emploi indépendant a augmenté de 24 unités (+ 9 %). L'augmentation est considérable dans les secteurs des professions libérales (+ 21 unités) et de l'industrie (+15 unités).

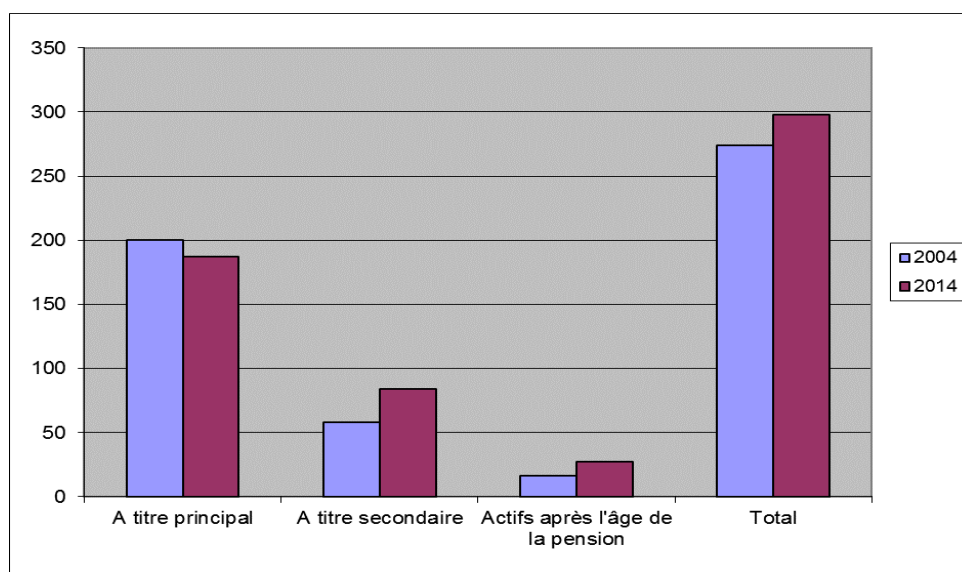
Au contraire, on note une perte de 10 emplois dans le secteur du commerce. Cette situation, mise en relation avec l'augmentation du nombre d'emplois salariés, semblent traduire une réorganisation du commerce local vers des structures plus importantes (implantation de commerces de distribution et fermeture de petits commerces locaux).

Tableau 17 : Evolution de l'emploi indépendant par secteur d'activité – 2004-2014 – INASTI

	2004	2014	Evolution
Agriculture	66	64	-2
Pêche	2	1	-1
Industrie	53	68	15
Commerce	83	73	-10
Professions libérales	46	67	21
Services	24	23	-1
Autres	0	2	2
Total	274	298	24

L'analyse de l'évolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité permet de nuancer le constat précédent. En effet, l'augmentation de l'emploi indépendant est liée principalement aux activités à titre secondaire (+ 26 unités). De plus en plus d'indépendants restent également actifs après la pension (+ 11 unités). Au contraire, les indépendants à titre principal sont en diminution (- 13 unités).

Graphique 30 : Evolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité – 2004-2014 – INASTI



2.11.4. Parc d'activités économiques

Situé dans le bassin économique de la Haute Lesse composé des communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin, le territoire communal compte un parc d'activités économiques situés à Halma, à proximité de l'autoroute E411. Il s'étend sur une superficie de 12 ha et un projet d'extension est actuellement à l'étude (voir ci-après).

Il compte 13 entreprises :

- o Agence publicitaire.
- o Installations de chauffage, de sanitaire et d'électricité avec application des énergies renouvelables.
- o Magasin de bricolage.
- o Bureau d'expertises automobiles civiles.
- o Entreprise générale de construction.
- o Confection de chapeaux, casquettes, gants, écharpes, etc.
- o Rôtisserie sur marchés.
- o Distribution d'adoucisseurs d'eau.
- o Entreprise de génie civil.
- o Deux Menuiseries.
- o Maintenance d'équipements électroniques.
- o Entreposage de matériel de chantier, de signalisation et de câbles.

Il est également concerné par deux périmètres de reconnaissance économique (23/07/1985 et 24/03/2000).

2.11.5. Liens avec d'autres plans et programmes

Dans le cadre du Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale », le plan de développement stratégique prévoit la mise en place d'une fiche-projet « Médiatisation et animation d'un territoire nouveau ». Une partie du projet consiste en la mise en valeur du savoir-faire entrepreneurial et artisanal, par l'organisation d'un « prix de l'entrepreneur » et par la mise en lumière de l'artisanat dans les commerces, en ce compris dans les cellules vides.

Une autre fiche-projet concerne la « Création d'un service études et projets de développement socio-économique endogène ». Il s'agit de renforcer la capacité de développement socio-économique endogène du territoire en identifiant précisément et comblant progressivement des lacunes d'équipement et de services affectant lourdement le développement d'ensemble du territoire, démographique, social, économique, touristique :

- o Généralisation des solutions de mobilité, généralisation de l'accès aux NTIC (accès Internet haut débit), renforcement de l'offre locale en soins de santé.
- o Valorisation de deux ressources particulières du territoire et contribution à mettre en œuvre leur exploitation : énergie (biomasse agricole et forestière, hydroélectricité) et forêt (marché des bois remarquables, gestion de la petite forêt privée).
- o Constitution d'un fonds d'investissement local en soutien à la création d'entreprises, prioritairement d'économie sociale et solidaire.

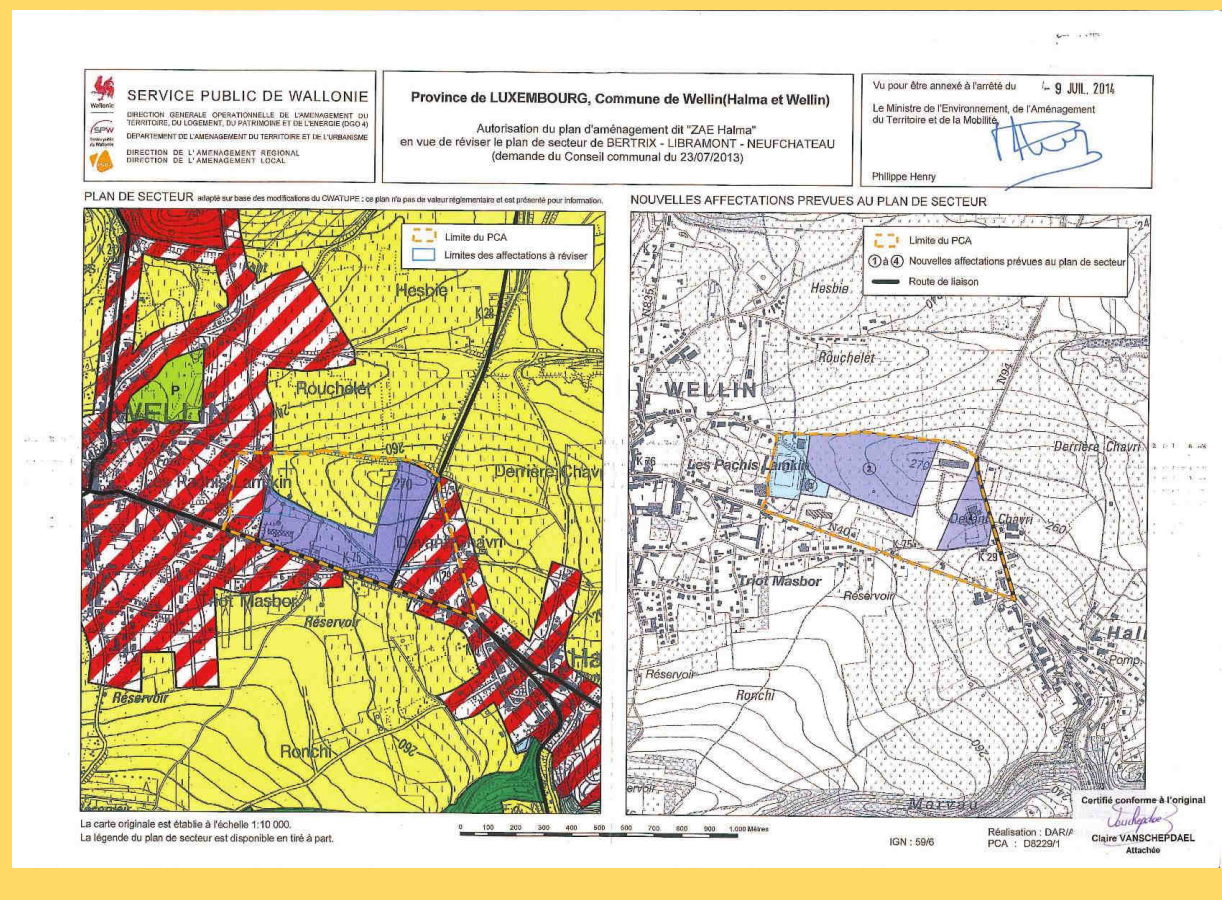
A travers l'intercommunale IDELUX, la commune de Wellin s'est engagée avec les communes de Daverdisse, Libin et Tellin dans une convention pluricommunale pour la mise en œuvre de parc d'activités économiques au sein du bassin économique de la Haute Lesse.

Cette convention permet une mutualisation des coûts et des bénéfices entre les 4 communes. Notons également que chaque parc d'activités économiques du bassin économique dispose d'une orientation spécifique : « spatial et technologies » pour Libin, « bois » pour Tellin et « PME » pour Wellin.

Actuellement, IDELUX, en collaboration avec la commune de Wellin, mène un projet d'extension du parc d'activités économiques d'Halma. Un plan communal d'aménagement révisant le plan de secteur est en cours d'élaboration. En date du 09/07/2014, un arrêté ministériel autorisait la révision du plan de secteur.

Le projet de PCA vise la création d'une zone d'activité économique mixte d'une superficie de +/- 13 ha. Une partie du périmètre reprend également le complexe sportif, les terrains de football et l'atelier communal. Situés initialement en zone d'habitat à caractère rural, ces équipements ont été transférés en zone de services publics et d'équipements communautaires. A titre de compensation, une zone d'habitat isolée située au Nord-Ouest de Wellin est déclassée en zone agricole et en zone forestière.

Figure 37 : Révision du plan de secteur – Arrêté ministériel du 09/07/2014



2.11.6. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Structure économique basée sur des TPE-PME mais également sur des structures plus importantes.	
Nombreux emplois salariés et indépendants avec une évolution positive.	Diminution du nombre d'emplois dans certains secteurs, aussi bien au niveau des emplois salariés que des emplois indépendants.
	Evolution négative de l'emploi indépendant à titre principal.
Présence d'une structure commerciale relativement diversifiée sur le centre de Wellin avec des commerces de distribution au rayonnement supracommunal et des établissements à la renommée internationale.	Disparition presque totale des commerces et services dans les villages autres que Wellin.
	Dynamique commerciale contrastée avec la fermeture récente de quelques commerces.
Présence d'un parc d'activités économiques à Halma avec un projet d'extension actuellement à l'étude.	
Existence d'un règlement d'aide aux entreprises.	Pas d'Agence de Développement Local.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Un tissu diversifié d'entreprises et d'emplois.	/
Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale ».	

2.11.7. Actualisation des principales données statistiques disponibles

Selon les dernières statistiques disponibles, la commune de Wellin comptait 641 postes salariés, soit une diminution de 29 unités depuis 2014.

En 2016, on dénombrait 310 indépendants, soit une augmentation de 12 unités depuis 2014.

2.12. Le tourisme

2.12.1. Préambule

Le territoire communal de Wellin se caractérise par un tourisme « diffus » et se localise dans une région hautement touristique avec des points d'appel importants en terme d'afflux touristique : Han-sur-Lesse, Redu, etc. Wellin constitue également un passage pour les touristes se rendant dans la vallée de la Semois.

2.12.2. Structures d'encadrement

La commune de Wellin fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse qui regroupe également les communes de Daverdisse, Libin et Tellin³⁸.

Un Office du Tourisme est également actif sur la commune et ses locaux se situent dans les bâtiments de l'administration communale. Bien qu'occupant une position centrale stratégique, il souffre d'un manque de visibilité ainsi que d'heures d'ouverture limitées (emploi 1/4 temps). La commune a le projet d'acquérir une partie des bâtiments de l'ancienne banque Belfius (situé sur la place de Wellin) pour y aménager de nouveaux locaux³⁹.

2.12.3. Structures d'hébergement

Selon la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse, on dénombre 12 structures d'hébergement sur la commune de Wellin : 1 hôtel, 2 établissements de chambres d'hôtes et 9 gîtes. A côté de ces établissements, on dénombre également 9 hébergements non reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

Les différents établissements se répartissent de la manière suivante par village :

- o Chanly : 5 (1 établissement de chambres d'hôtes et 4 gîtes).
- o Lomprez : 3 gîtes.
- o Sohier : 2 gîtes.
- o Halma : 1 établissement de chambres d'hôtes.
- o Wellin : 1 hôtel.

Il s'agit généralement d'hébergements de qualité : hôtel 3 étoiles, chambres d'hôtes 3 ou 4 épis, gîtes généralement 3 épis. Notons que la capacité par établissement des gîtes reste limitée (maximum 14 personnes). L'hôtel présente également une capacité d'accueil limitée (10 chambres).

Pour rappel, en 2014, le nombre de secondes résidences s'élève à 131.

³⁸ Aujourd'hui, la commune de Wellin a décidé de rejoindre la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert avec les communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

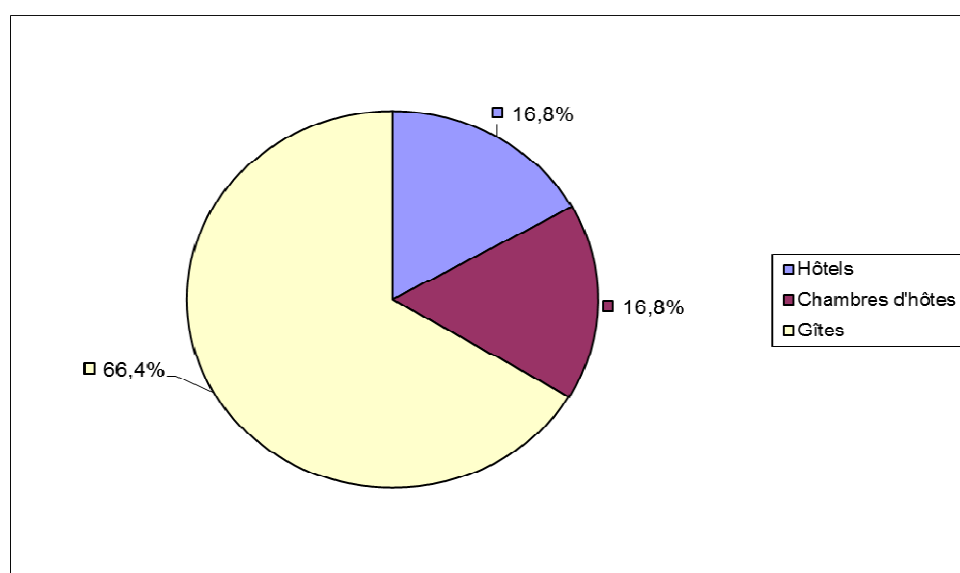
³⁹ Les moyens de l'Office du Tourisme ont été renforcés par la relocalisation sur la place de Wellin (acquisition du bâtiment) et l'engagement d'un ½ ETP supplémentaire.

Tableau 18 : Répartition des infrastructures d'hébergement par type et par village – 2015 – Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse

	Hôtels	Chambres d'hôtes	Gîtes	Total
Chanly	0	1	4	5
Lomprez	0	0	3	3
Sohier	0	0	2	2
Halma	0	1	0	1
Wellin	1	0	0	1
Total	1	2	9	12

La capacité d'accueil journalière théorique d'hébergement de l'ensemble des établissements officiels est estimée à 107 personnes. Plus ou moins 2 tiers de cette capacité se concentrent au niveau des gîtes.

Graphique 31 : Répartition de la capacité d'accueil par type d'établissement – 2015 – Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse



Cette offre en hébergement est également complétée par plusieurs restaurants (4 sur Wellin) ainsi que des établissements de type petite restauration ou café.

2.12.4. Activités et points d'intérêt

L'offre touristique se base principalement sur la qualité patrimoniale du territoire (paysage, forêt, Lesse, etc).

De nombreuses promenades pédestres balisées sillonnent le territoire communal (plus de 120 km organisés en boucles de 5 à 15 km avec un point de départ dans chaque village). Un itinéraire équestre permanent est également balisé (départ possible à Chanly, Neupont et Wellin). Par ailleurs, il existe un itinéraire vélo de Neupont (Passerelle Maria) à Daverdisse en empruntant une piste cyclable sur +/- 4 km pour ensuite rejoindre le « PicVert » ou « Pré-RAVeL » à hauteur du Moulin de Daverdisse.

Deux sites ont été plus particulièrement aménagés à destination des touristes et visiteurs et sont interconnectés par une promenade :

- o La Passerelle Maria. Enjambant la Lesse à Neupont, le site a été aménagé avec des tables et bancs de pique-nique et barbecues. Elle est directement connectée au parcours santé et à l'itinéraire vélo.
- o Le Belvédère. Récemment aménagé et situé en pleine forêt, il offre une vue grandiose sur la Lesse.

Par ailleurs, différentes activités, dont le rayonnement dépasse largement les frontières communales, drainent un nombre important de personnes, comme par exemple le Carnaval de Wellin ou encore le Week-end Bières spéciales de Sohier.

2.12.5. Arrivées et nuitées

Il est assez délicat d'établir des tendances évolutives sur les arrivées et nuitées, vu leur faible volume et l'absence de données officielles pour certaines années (confidentialité dû à un très faible nombre).

En 2014, on recense seulement 1.800 arrivées et 4.853 nuitées⁴⁰. Il s'agit quasi exclusivement de touristes belges. Par rapport à 2007, le nombre d'arrivées a augmenté (+ 408 arrivées) tandis que le nombre de nuitées a diminué (- 232 nuitées). Il en résulte que la durée moyenne du séjour a diminué (de 3,7 jours à 2,7 jours).

Sans explication particulière, le nombre d'arrivées et de nuitées a augmenté très fortement en 2012. Il s'est maintenu à ce niveau en 2013 pour ensuite redescendre brutalement en 2014. Cette variation est due aux arrivées et aux nuitées des touristes étrangers.

Tableau 19 : Evolution du nombre d'arrivées et de nuitées – 2007-2014 – STATBEL

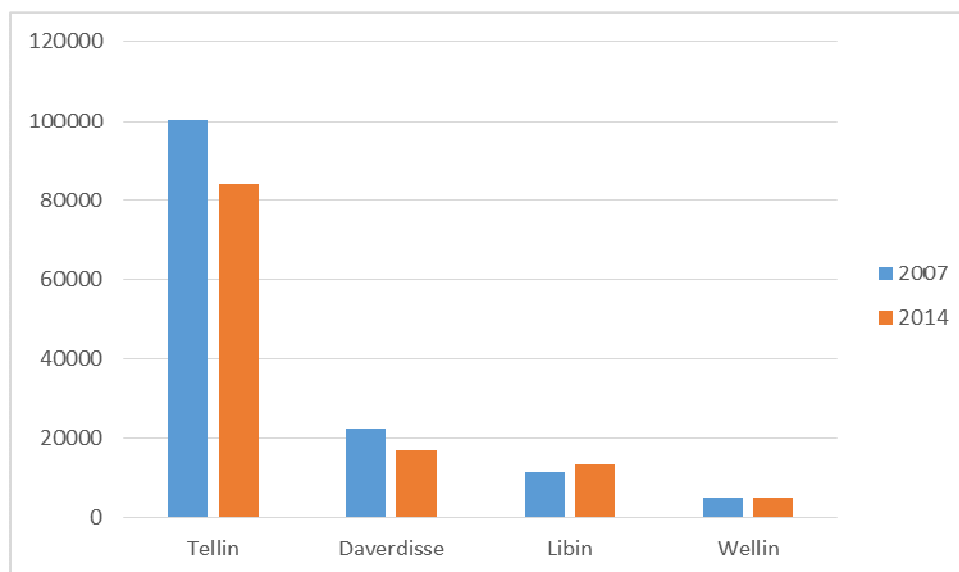
Années	Arrivées			Nuitées		
	Total	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrangers
2007	1392	1356	36	5085	5031	54
2008	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-
2011	1484	1380	104	4889	4656	233
2012	3111	2502	609	8522	7509	1013
2013	3437	2925	512	8574	7740	834
2014	1800	1556	244	4853	4481	372

⁴⁰ En 2016, on comptabilisait 3.583 arrivées et 9.189 nuitées, soit un niveau plus ou équivalent à celui de 2013, la pertinence des statistiques de 2014 (très forte chute) est donc sujette à une remise en question.

Au sein du territoire de la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse, Wellin présente le nombre de nuitées le moins important : 13.539 nuitées pour Libin, 17.137 nuitées pour Daverdisse et surtout 84.317 nuitées pour Tellin, cette dernière apparaissant donc comme le réservoir de capacité d'hébergement.

A l'exception de Libin, ces communes connaissent toutefois une diminution du nombre de nuitées, très importante notamment sur Tellin.

Graphique 32 : Evolution comparée du nombre de nuitées pour le territoire de la Maison du Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume et pour Bouillon - 2007-2014 - STATBEL



2.12.6. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Wellin fait partie du projet de massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert qui regroupe 10 communes : Daverdisse, Wellin, Tellin, Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne, Sainte-Ode et Bertogne.

Sa mission consiste à valoriser la forêt pour en faire une destination touristique à part entière. Elle est l'un des quatre massifs des forêts d'Ardenne, concept né de la volonté du Gouvernement wallon de faire de la forêt wallonne une véritable destination touristique.

L'ASBL « Grande Forêt de Saint-Hubert » s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'hôtels, restaurants, campings, Maisons du Tourisme et autres opérateurs touristiques, avec pour objectif la création et la promotion d'activités touristiques autour de la forêt.

Les dernières initiatives comprennent deux circuits « découverte », des promenades « à la carte » et des séjours « forêt », le tout répertorié sur un site internet (www.lagrandeforetdesainthubert.be). Celui-ci permet également aux touristes de sélectionner une promenade, de la télécharger via une application smartphone et de la consulter librement hors-ligne.

Le plan de développement stratégique du GAL « Ardenne méridionale » a inscrit une fiche-projet spécifique au tourisme : « Tourisme en rebond : promotion, animation et innovation ». Le projet s'articule autour de 4 axes, dans lesquels s'insèrent les actions à mener :

- o Promouvoir.
- o Animer.
- o Structurer.
- o Concevoir.

Promouvoir. Le projet consiste à assurer la promotion cohérente d'un des atouts touristiques principaux du territoire, à savoir son réseau dense de promenades balisées, ses itinéraires de découverte thématiques, ses produits de randonnées.

Animer. Il s'agit de réunir, d'informer, de sensibiliser, d'accompagner les acteurs privés du territoire afin de les amener vers plus de professionnalisme d'une part, de susciter l'émergence de produits touristiques visant à combler les manques et lacunes relevés aujourd'hui dans l'offre du territoire d'autre part.

Structurer. Le projet vise à structurer l'offre en guides « du terroir » (guides nature, culture, patrimoine,...) : relevé et diffusion de la liste des guides existants, création d'une « maison des guides » les regroupant, harmonisation de leur fonctionnement, réflexions conjointes sur de nouveaux produits de « guidage ». En parallèle et en complémentarité, le GAL aidera à la structuration d'un réseau de « greeters », d'ambassadeurs du territoire.

Concevoir. L'ambition est de faire du territoire une destination de « tourisme sans voiture », en développant de nouveaux produits, de nouvelles offres, en mettant en réseau les initiatives existantes, en suscitant de nouvelles idées, en communiquant sur ce concept innovant.

Une autre action inscrite dans le plan de développement stratégique vise l'aménagement d'itinéraires de déplacements doux sur tout le territoire. Il s'agit de compléter l'itinéraire de déplacements doux (RAVeL) allant de Bohan à Wellin, ouvrant l'accès à d'autres réseaux français, et vers Beauraing, en procédant à l'aménagement des tronçons manquant entre Bohan et Alle (13,5 km), entre Vresse et Gedinne (20,8 km) et entre Houdremont et Wellin (42,7 km), en soutien au développement de l'activité touristique et des modes de déplacement doux.

2.12.7. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Tourisme « vert » et « diffus » basé sur les ressources patrimoniales, naturelles et paysagères locales. Présence d'un Office du Tourisme. Intégration dans des structures telles que la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse ou encore le massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert. Réflexion transcommunale prévue dans le GAL (fiche-projet « tourisme »). Des structures HoReCa, y compris des hébergements, de qualité. Nombreuses promenades touristiques balisées et diversifiées (promeneurs, vélos, chevaux, etc).	Manque de moyen (1/4 temps) et de visibilité pour l'Office du Tourisme malgré une position stratégique. Multiplication des structures actives dans le domaine touristique. Une faible capacité d'accueil et un nombre réduit d'arrivées et de nuitées. Peu de diversité dans l'offre en logements touristiques. Une partie importante (+/- 50 %) des gîtes qui ne sont pas reconnus. Absence d'« attractions » touristiques.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Un territoire présentant un fort potentiel touristique axé sur un tourisme « diffus », « nature » et « promenades ». A proximité d'une région fortement touristique et de différents pôles (Rochefort, Han-sur-Lesse, etc). Porte d'entrée de la Province de Luxembourg et de l'Ardenne. Massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert. Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale ». Captation des touristes présents sur les communes voisines via les commerces tels que Colruyt.	Réorganisation des Maisons du Tourisme.

2.12.8. Actualisation des principales données statistiques disponibles

Aujourd'hui, la commune de Wellin a décidé de rejoindre la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert avec les communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

Les moyens de l'Office du Tourisme ont été renforcés par la relocalisation sur la place de Wellin (acquisition du bâtiment) et l'engagement d'un ½ ETP supplémentaire.

En 2016, on comptabilisait 3.583 arrivées et 9.189 nuitées, soit un niveau plus ou équivalent à celui de 2013, la pertinence des statistiques de 2014 (très forte chute) est donc sujette à une remise en question.

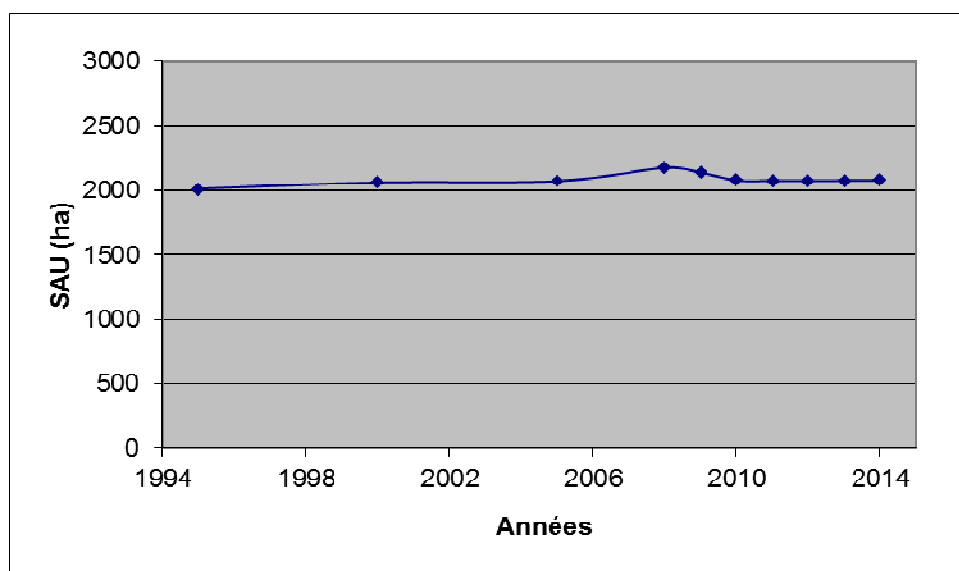
2.13. L'agriculture

2.13.1. Superficie agricole utilisée

En 2014, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.079 ha⁴¹. Depuis 20 ans, la surface agricole s'est maintenue et a même légèrement augmenté (+ 3,3 %). Une augmentation assez sensible s'est faite ressentir entre 2005 et 2008 puis la SAU a diminué jusqu'en 2010. Depuis lors, la situation peut être qualifiée de stable.

Au contraire, la SAU est en diminution entre 1995 et 2014 sur la région agro-géographique de la Famenne (- 2 %).

Graphique 33 : Evolution de la SAU - 1995-2014 - STATBEL



Notons que 56 % de la SAU sont exploités en location et donc 44 % en propriété.

2.13.2. Exploitations agricoles

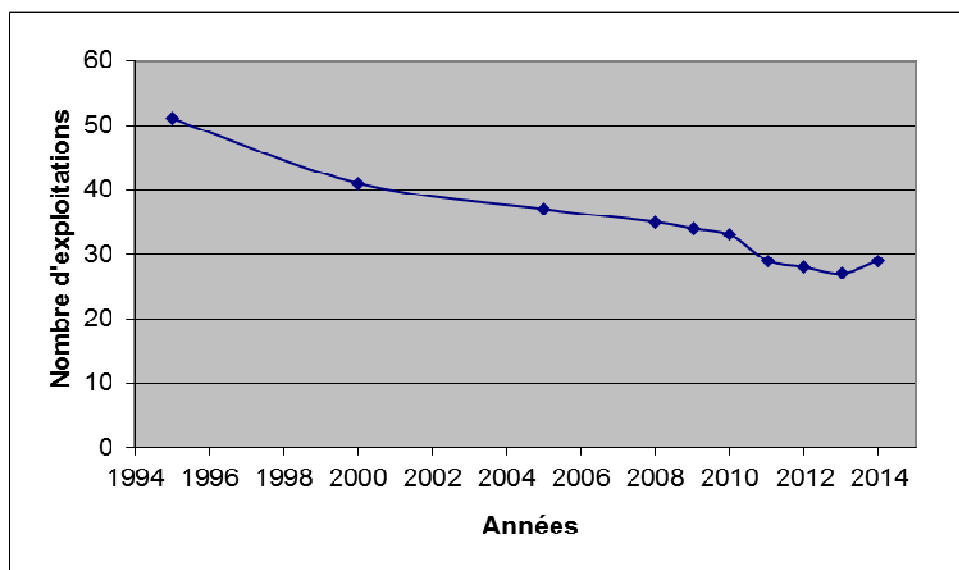
En 2014, on dénombre 29 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Wellin⁴². Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (51 exploitations en 1995, soit une diminution de plus de 40 % en 20 ans). Tendence légèrement positive, le nombre d'exploitations a augmenté de 2 unités en 2014).

Cette diminution correspond également à la tendance générale rencontrée en Famenne avec une diminution encore plus importante (- 49 %).

⁴¹ En 2016, la SAU s'élevait à 2.071 ha, soit une certaine stabilité.

⁴² En 2016, le nombre d'exploitations est resté inchangé, soit 29 exploitations.

Graphique 34 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles – 1995-2014 – STATBEL



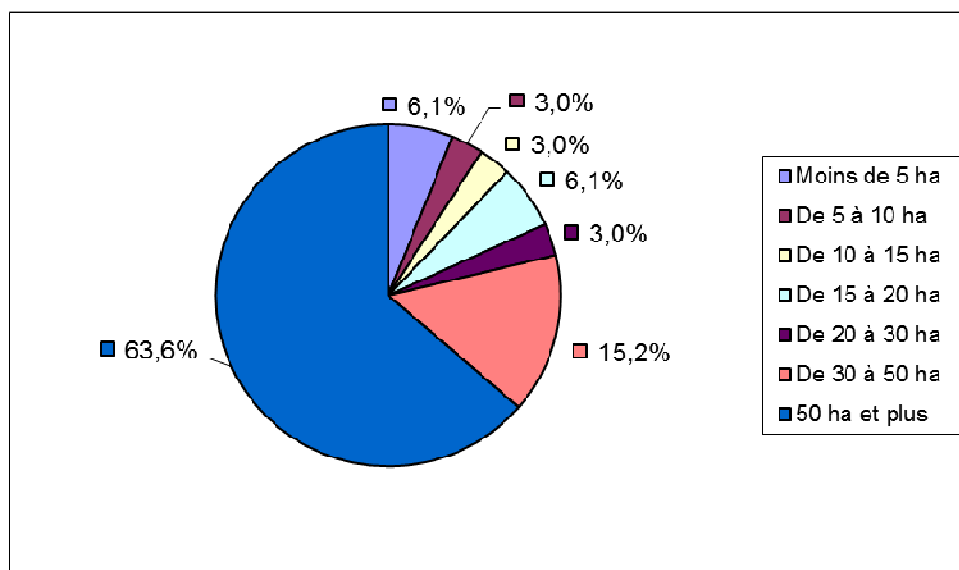
Selon la base de données de l'administration communale, la répartition des exploitations agricoles est la suivante (28 exploitations agricoles en 2015) :

- Sohier : 9 exploitations.
- Chanly : 6 exploitations⁴³.
- Halma : 5 exploitations.
- Wellin : 5 exploitations.
- Lomprez : 3 exploitations

La très grande majorité des exploitations agricoles (63,6 %) exploite plus de 50 ha de SAU. La taille moyenne des exploitations est d'environ 72 ha et on est donc en présence de grosses exploitations. Vu l'évolution actuelle et la disparition de fermes, on s'oriente en effet de plus en plus vers des exploitations plus importantes et un remembrement progressif s'opère.

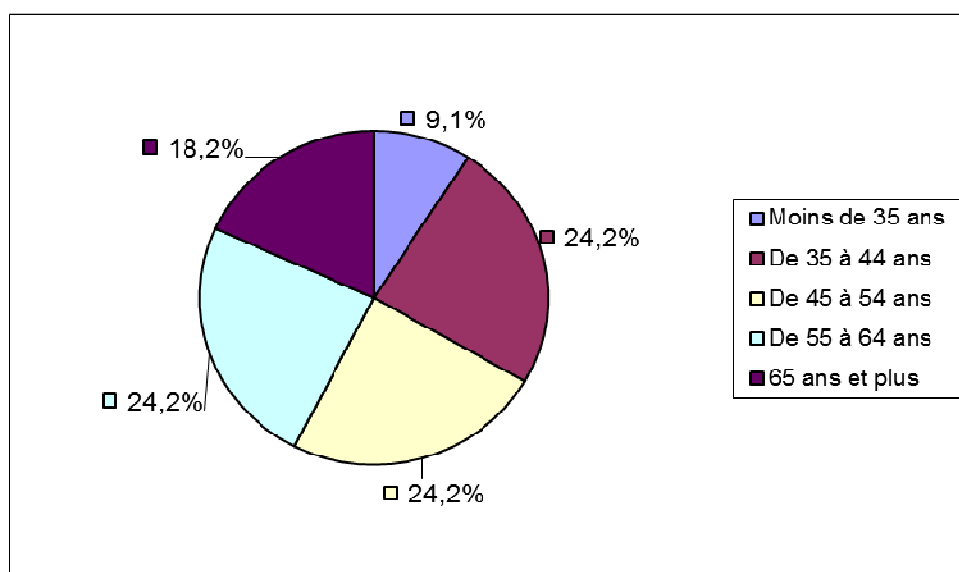
⁴³ Notons toutefois qu'un agriculteur a arrêté ses activités à Chanly.

Graphique 35 : Répartition des exploitations selon la SAU – 2010 – STATBEL



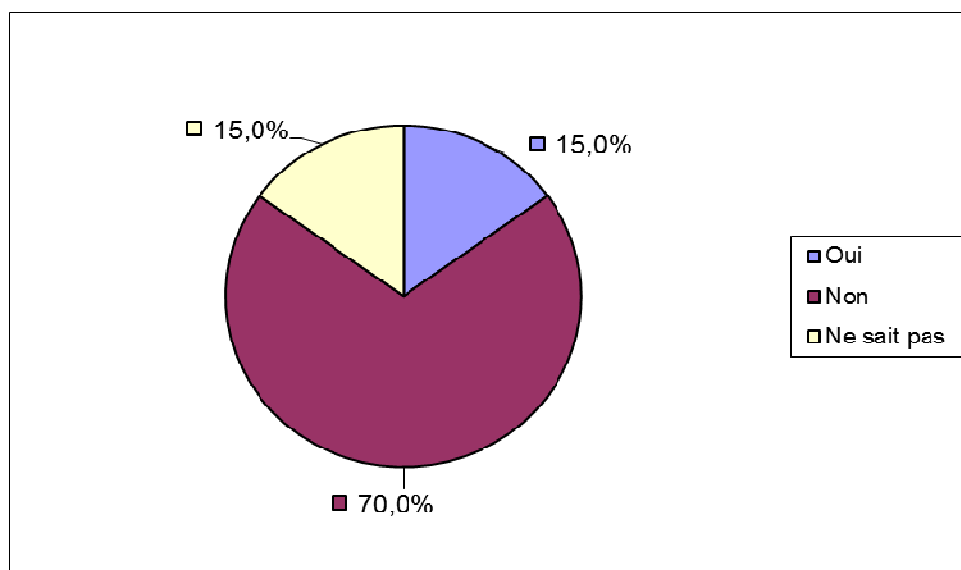
Trois quarts des chefs d'exploitation ont entre 35 et 64 ans. Notons qu'un peu plus de 18 des chefs d'exploitation ont plus de 65 ans et que les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) sont peu nombreux.

Graphique 36 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge du chef d'exploitation – 2010 – STATBEL



La situation est particulièrement délicate pour la succession des exploitations agricoles. En effet, 70 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus n'ont pas de successeur connu. A terme, ce sont donc 14 exploitations agricoles qui sont menacées.

Graphique 37 : Succession des chefs d'exploitation agricole de 50 ans et plus – 2010 – STATBEL



2.13.3. Main d'œuvre agricole

En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 30 personnes. Il s'agit quasi exclusivement d'une main d'œuvre familiale (29 personnes), plus spécialement limitée au chef d'exploitation. En 1995, cette main d'œuvre agricole était encore de 80 personnes, soit une diminution de 50 unités en moins de 20 ans.

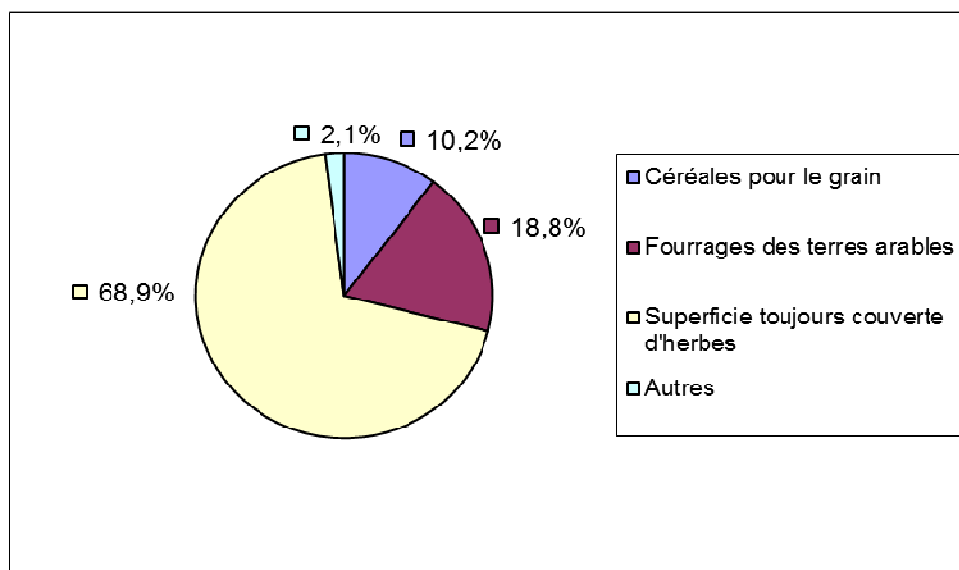
2.13.4. Productions agricoles

Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU). Les fourrages des terres arables (prairies temporaires et maïs fourrager) représentent un peu moins de 20 % de la SAU et les céréales pour le grain un peu plus de 10 % de la SAU.

La répartition des principales productions végétales sur Wellin présente de légère différence par rapport à la Famenne avec une superficie moins importante de céréales pour le grain et plus importante de fourrages de terres arables.

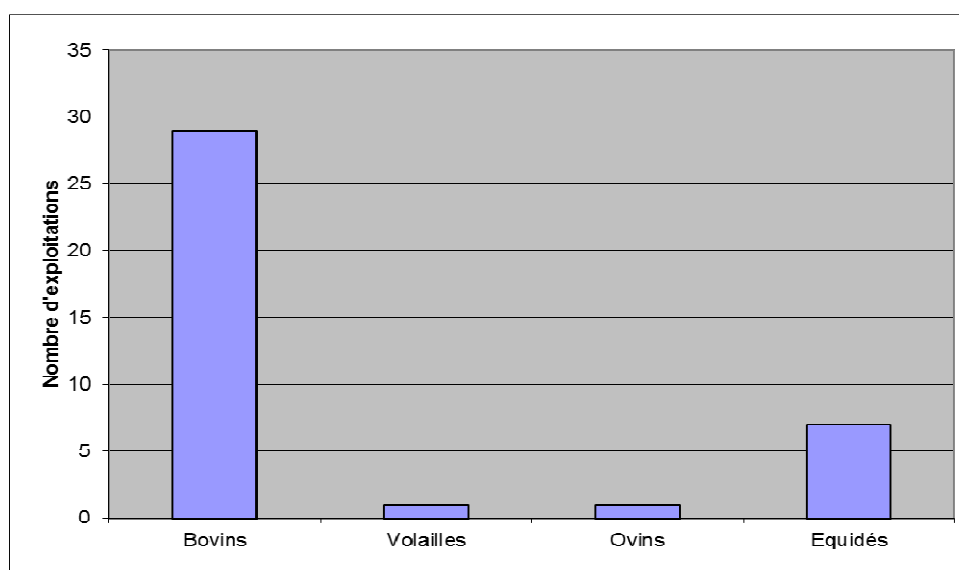
Depuis 1995, on assiste à une reconversion des prairies temporaires en prairies permanentes. Il en résulte une proportion de la superficie toujours couverte d'herbes en augmentation, au contraire de la proportion de fourrages des terres arables.

Graphique 38 : Répartition de l'utilisation de la SAU – 2014 – STATBEL



La quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin avec une très large prédominance de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier. Les autres spéculations restent anecdotiques en termes de nombre d'exploitations et de nombre d'animaux.

Graphique 39 : Répartition des exploitations selon le type d'élevage – 2010 – STATBEL



2.13.5. Diversification agricole

Les exploitations agricoles situées sur le territoire communal ne semblent pas s'orienter naturellement vers une certaine diversification.

Notons toutefois la présence

- o D'un producteur de safran et de produits dérivés à Fays-Famenne
- o D'une microbrasserie à Halma.
- o D'une ferme agro-écologique est également présente à Wellin.
- o De jeunes agricultrices produisant pour la première du beurre et du yaourt et pour la seconde du fromage.

Selon la base de données CAPRU (Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité), aucune exploitation dont le siège est situé à Wellin s'est orientée vers l'agriculture biologique. Toutefois, toujours selon la même base de données, +/- 30 ha sont couverts par l'agriculture biologique (1,5 % de la SAU).

2.13.6. Liens avec d'autres plans et programmes

Le plan de développement stratégique du GAL « Ardenne méridionale » a inscrit une fiche-projet spécifique à l'agriculture : « Innovation, équipement, performance et organisation d'une agriculture diversifiée ».

Il s'agit de :

- o Ouvrir des voies de diversification nouvelles et crédibles pour l'agriculture locale (culture du chanvre, implantation de vignes, développement de la fruiticulture, entre autres voies) au départ d'éléments préexistants et d'opportunités avérées (implantation locale ancienne, groupe de producteurs demandeurs, entreprises intéressées en appui, secteur tourisme en demande) et de faire de ces innovations une caractérisation du territoire.
- o Organiser collectivement les producteurs de produits locaux (coopérative) de manière à améliorer sensiblement leurs circuits de distribution, à pénétrer certains marchés précis (HoReCa, marchés locaux, groupements de consommateurs, cuisines de collectivité, gîtes et classes vertes), bref à augmenter les volumes produits et écoulés.
- o Aider le secteur agricole à s'équiper des outils nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la valorisation de ses produits, en complément aux outils existants.
- o Organiser l'accompagnement des fermes qui souhaitent améliorer leurs performances agronomiques et économiques (autonomie alimentaire, réduction des intrants), en mobilisant des services compétents et en paramétrant des outils de mesure spécifiques.

2.13.7. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Relative stabilité de la superficie agricole utilisée.	Forte diminution du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre agricole.
Taille moyenne des exploitations assez importantes.	Peu de jeunes agriculteurs et proportion assez importante d'agriculteurs de 65 ans et plus.
	Faible taux de successions des exploitations agricoles.
	Faible diversification agricole.
Réflexion transcommunale menée dans le cadre du GAL avec l'inscription d'une fiche-projet « agriculture ».	
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Une agriculture ancrée sur le territoire.	Une agriculture traditionnelle en déclin.
Des initiatives récentes en faveur d'une diversification agricole et la valorisation des produits locaux.	Une certaine « inertie » pour la reconversion liée à la taille assez importante des exploitations.
Laboratoire de la vie rurale à Sohier.	

2.13.8. Actualisation des principales données statistiques disponibles

En 2016, la SAU s'élevait à 2.071 ha, soit une certaine stabilité et le nombre d'exploitations est resté inchangé, soit 29 exploitations. Notons toutefois qu'un agriculteur a arrêté ses activités à Chanly.

2.14. La forêt

2.14.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Wellin. La surface couverte par la forêt est de 3.795 ha, soit 55,9 % de la superficie totale de la commune.

La forêt joue différents rôles qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- o Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune ainsi que pour les habitants.
- o Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- o Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- o Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.

2.14.2. Phytosociologie

La commune de Wellin est située à cheval sur l'Ardenne et la Famenne – Calestienne. La phytosociologie de la région est celle de la zone altitudinale de transition entre l'étage de la chênaie à charme et celui de la hêtraie à luzule.

2.14.3. Forêt communale

La forêt communale s'étend sur 2.600 ha (68,5 % de la superficie forestière). Elle est composée très majoritairement d'essences feuillues (2.007 ha – 77 % de la forêt communale). Les résineux représentent quant à eux 546 ha (21 %), le solde (47 ha) étant repris comme non productif (habitat non forestier).

Le chêne est l'essence dominante (41 % de la forêt communale). Le hêtre représente quant à lui 24 % de la forêt communale. Au niveau des résineux, c'est l'épicéa qui constitue l'essence dominante (7 % de la forêt communale).

Un des principaux atouts de la forêt communale est la présence d'une chênaie de qualité (chênes pouvant être utilisés pour le tranchage).

L'état sanitaire de la forêt est globalement bon même si l'on note quelques problèmes minimes de scolytes sur les épicéas et de dépérissement du chêne. Une amélioration sensible est enregistrée au niveau des dégâts de gibiers grâce à l'application de différentes mesures :

- o Enlèvement des clôtures périphériques (dans le respect de la charte PEFC).
- o Amélioration du biotope cynégétique.
- o Diminution des populations de cervidés.
- o Plan de tir des sangliers.

Les ventes sont organisées de la manière suivante :

- Vente « marchands ».
- Vente « particuliers » avec mise en place d'un système favorisant les habitants de Wellin (par exemple 1^{er} tour réservé aux personnes domiciliées sur la commune).

Le territoire forestier est divisé en différents lots de chasse.

En 2016, le total des revenus liés à la forêt communale s'élevait à 743.692 € répartis entre la vente de bois (447.201 €) et les locations de chasse (296.491 €). A cela s'ajoutent les revenus indirects difficilement chiffrables (activités touristiques, etc).

Elément négatif, les revenus liés aux ventes de bois sont en diminution (571.668 € en 2012, 817.234 € en 2013, 642.332 € en 2014 et 595.303 € en 2015). Cela s'explique par une diminution importante de gros bois résineux (épicéas) à plus forte valeur marchande. Dans le passé, deux coupes extraordinaires (en dérogation au plan d'aménagement forestier) a entraîné d'importantes mises à blanc résineuses. Combinées à un manque de réinvestissement, la superficie concernée a donc régressé de manière considérable. Pour pallier à ce manque, depuis 3 ans, 10 ha par an sont replantés d'épicéas.

Par ailleurs, le domaine forestier situé sur la bande caletienne est constitué de pins qui ont une faible valeur économique. Ces boisements sont valorisés à travers le bois-énergie.

Les revenus liés à la chasse sont quant à eux relativement stables, voire en légère augmentation.

Pour le futur, les principaux enjeux identifiés par le DNF sont :

- Une augmentation des superficies de douglas et de mélèzes (essences productives).
- La conservation de feuillus de qualité.
- Un équilibre entre gibiers et plantations.

Notons que les fabriques d'église de Sohier et de Fays-Famenne disposent de quelques superficies forestières.

Les bois soumis au régime forestier sont gérés par le Département Nature et Forêt (DNF) – Cantonnement de Libin.

Les moyens humains sont les suivants :

- 1 brigadier forestier du DNF.
- 3 agents forestiers du DNF.
- 2 ouvriers forestiers communaux.

Les travaux de plantations sont généralement confiés à des entreprises privées.

2.14.4. Charte PEFC

La commune de Wellin adhère à la charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (charte PEFC) pour toutes ses parcelles soumises.

Par cette charte, la commune s'engage à :

Réglementation

- Respecter les lois, décrets et règlements applicables à la forêt.

Information –formation

- Se former régulièrement au sujet de la gestion durable des forêts.
- Se référer (et/ou faire référer son gestionnaire mandaté) au guide d'aide à la mise en œuvre de la charte PEFC ainsi que de ses mises à jour régulières.
- Informer régulièrement l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion de la propriété (propriétaire, gestionnaire, prestataires de services, chasseurs) des tenants et aboutissants de l'adhésion à PEFC.
- Informer les intervenants non-professionnels en forêt sur la sécurité au travail.

Document simple de gestion/ Plan d'aménagement (spécifique à la forêt publique)

- Rédiger ou faire rédiger un plan d'aménagement révisé périodiquement et comportant au minimum l'état des lieux initial de la propriété forestière, prenant en compte les différentes fonctions de la forêt, l'identification des zones à vocation prioritaire de protection des eaux et des sols et de conservation de faciès caractéristiques ou rares, la détermination et la hiérarchisation des objectifs, et la planification dans l'espace et le temps des actes de gestion. Le plan d'aménagement sera rendu accessible au public.

Sylviculture appropriée

- Appliquer une sylviculture appropriée afin de maintenir le potentiel de production à un niveau souhaitable du point de vue économique, écologique et social.

Régénération

- Afin d'assurer la quantité et la qualité des ressources forestières, raisonner et réaliser la régénération la plus appropriée via la régénération naturelle et/ou la plantation avec des essences adaptées à la station, notamment en se référant au fichier écologique des essences.
- Les provenances utilisées seront suffisamment variées et inscrites au Dictionnaire wallon des provenances recommandables. La préférence sera donnée aux provenances reprises au Catalogue wallons des Matériels de Base et les provenances seront archivées dans le plan de gestion.
- Tenir compte de la présence d'arbres ou de peuplements d'élite sur la propriété afin que la récolte de graines puisse y être envisagée
- Ne pas avoir recours aux OGM et espèces invasives (issues de la liste A des espèces invasives en Belgique) dans mes plantations.

Mélange

- Diversifier la forêt par un mélange d'essences (par groupes, bandes, bouquets ou parquets ou pied par pied), d'âges et de structures, pour autant que les conditions stationnelles et la structure de la propriété le permettent, et en favorisant des essences rares ou d'accompagnement lors des dégagements, des dépressages et des martelages.

Intrants

- Interdire toute utilisation d'herbicides, fongicides, insecticides sauf les exceptions fixées par le Gouvernement Wallon. Dans le cadre de ces exceptions, et y compris pour les rodenticides, ne les utiliser qu'en dernier recours et en l'absence de méthodes alternatives satisfaisantes. Ne pas utiliser des pesticides à moins de 12 mètres des cours d'eau, plans d'eau et sources.
- N'utiliser les amendements que de manière appropriée et sur base d'une analyse de sol fiable révélant la nécessité de corriger les déséquilibres minéraux entravant la bonne santé du peuplement.
- Ne pas utiliser d'engrais chimiques au sein de la forêt.

Zones humides

- Limiter aux périodes de gel ou de sol « sec » (suffisamment ressuyé), le passage d'engins à forte pression au sol sauf cloisonnement d'exploitation (références dans le guide d'aide).
- Ne pas effectuer de nouveaux drainages.
- Renouveler les peuplements matures situés en bord de cours d'eau naturels permanents ou de plan d'eau par des peuplements feuillus sur une distance de 12 mètres des berges (à l'exception des situations décrites dans le guide d'aide).

Autres zones d'intérêt biologique particulier

- Conserver, voire restaurer les zones d'intérêt biologique particulier (lisières forestières, clairières, mares et étangs, etc).
- Identifier les forêts anciennes et y accorder une importance particulière dans ma gestion. Se référer aux pistes de gestions proposées dans le guide d'aide.

Bois mort et arbres d'intérêt biologique

- En peuplement feuillus, pour autant que les caractéristiques de la propriété le permettent, maintenir un réseau de bois mort en forêt (sur pied, et/ou au sol), des arbres à cavité et de vieux arbres, dans les limites phytosanitaires et de sécurité requises.
- Conserver et désigner :
 - Lors des passages en coupe au moins un de ces arbres de plus de 125 cm de circonférence par hectare.
 - Et/ou des îlots de vieillissement ou de sénescence à concurrence de 2 % de la propriété.

Récolte

- Assurer un équilibre entre l'accroissement de la forêt et les coupes qui y sont pratiquées, pour autant que la taille de la propriété le permette.

- Utiliser un cahier des charge de vente et d'exploitation de bois permettant de réduire les dégâts (1) aux voiries (et si nécessaire leur remise en état), (2) aux arbres et peuplements restants, (3) aux sols (utilisation de matériel adapté, voies de vidange existantes et si nécessaire cloisonnements) et (4) aux cours d'eau ; le cahier des charges stipulera l'interdiction d'abandon de déchets exogènes, notamment les emballages et hydrocarbures, et le respect des consignes de sécurité du travail en forêt.
- Introduire préalablement une demande motivée au Groupe de Travail PEFC Wallonie pour toute coupe à blanc devant dépasser une surface de 5 ha en résineux et 3 ha en feuillus qui devra être acceptée par celui-ci.
- En mise à blanc, adapter les surfaces de coupe aux risques d'érosion des sols en pente, de déstabilisation des peuplements voisins, de remontée de plan d'eau ou d'impact paysager.
- Ne pas décaper les horizons organiques et raisonner la récolte des souches, rémanents ou fractions fines (feuillus, rameaux) de manière à ne pas dégrader l'équilibre des sols (en s'appuyant sur le guide d'aide).

Equilibre forêt-grand gibier

- Assurer une gestion équilibrée entre la forêt et le grand gibier par tous les moyens mis à disposition et qui me permette de respecter les engagements de la charte PEFC.
- A objectiver la pression du gibier par les moyens les plus appropriés (tels que la mise en place d'enclos-exclos, l'estimation des dégâts d'écorcement ou la régénération, etc) pour mesurer l'adéquation des populations en fonction de l'écosystème.
- A défaut d'un équilibre :
 - A définir et à communiquer au DNF, les causes du déséquilibre et les mesures prises au niveau du bail de chasse en vue de rétablir cet équilibre.
 - Pour autant que la commune en ait la maîtrise, à (faire) réguler les populations de grand gibier notamment, par l'application du plan de tir pour le cerf, par la possibilité d'actionner la demande de destruction de gibier, par la limitation des populations de grand gibier par fixation d'un prélèvement-cible, par l'utilisation raisonnée du nourrissage et à défaut de résultat probants après 2 saisons cynégétiques par l'interdiction de celui-ci jusqu'au retour à l'équilibre, etc.
- Lorsque l'équilibre est atteint :
 - A améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage par des mesures d'aménagement et de gestion sylvicole, dans un souci d'équilibre de l'écosystème.

Forêt sociale

- Ne pas entraver, ni dissuader l'accès aux voies publiques publics traversant ou longeant la propriété sauf interdiction temporaire pour motif de sécurité.
- Autoriser suivant des conditions propres l'accès aux chemins forestiers privés de la propriété, dans le cadre d'activités récréatives de loisirs, culturelles ou éducatives, et dans le respect des écosystèmes forestiers, notamment lorsqu'il y a un avantage manifeste en faveur de la sécurité ou du maillage d'un circuit de cheminement lent non-motorisé.
- En plus de ce qui est prévu par la législation, ne pas autoriser l'organisation d'activités récréatives motorisées en dehors des chemins et sentiers.
- Prendre en compte les éléments de valeur historique, culturelle ou paysagère dans la gestion de la forêt.

Audit et résiliation

- o Accepter la visite d'un auditeur dont le rôle sera de vérifier le respect des engagements.
- o En cas de résiliation de l'adhésion à PEFC, possibilité de réintégrer PEFC que sur base d'un avis favorable du Groupe de Travail PEFC Région wallonne.

2.14.5. Forêt privée

La forêt privée représente +/- 1.195 ha et comprend principalement le bois de Saint-Remacle (+/- 800 ha). Le solde est composé de propriétaires plus ou moins importants mais également d'une multitude de petits propriétaires.

2.14.6. La filière bois

Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation.

Nous pouvons citer :

- o Quelques marchands de bois de chauffage.
- o Une scierie à Chanly occupant 2 à 3 personnes. Cette scierie de feuillus valorise notamment les chênes de Wellin avec principalement des produits de la 1^{ère} transformation.
- o Une menuiserie à Wellin occupant 6 personnes.

La commune de Wellin participe à la plateforme transcommunale (avec Libin et Paliseul) de bois-énergie (unité de séchage de plaquettes située à Libin). Dans ce cadre, la commune de Wellin s'est engagée (actuellement) à fournir 460 m³/an. Un projet de réseau chaleur est également à l'étude.

2.14.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Datant de 2000, le plan d'aménagement forestier a défini les options fondamentales suivantes :

- o Série unique avec rotation des coupes de 12 ans (faculté de passage à 1/2 et 1/4 rotation).
- o Proportion de feuillus – résineux de 77 % – 33 % à maintenir.
- o Forêt future : hêtraie – chênaie (60 % – 40 %) et douglas – épicéas – résineux divers (67 % – 16 % – 17 %).
- o Traitement en futaie régulière pour les peuplements résineux et en futaie jardinée par bouquets pour les feuillus.
- o Transformation progressive des pessières par mises à blanc de 2 à 3 ha maximum (période de transformation de 30 ans – terme d'exploitabilité de 90 ans).
- o Effort de régénération en résineux de 9,17 ha / an.
- o Effort de régénération en feuillus de 11,90 ha / an par voie naturelle ou artificielle.
- o Recherche systématique des mélanges d'essences.
- o Elimination progressive des résineux le long des cours d'eau et restauration des cordons feuillus originels.
- o Maintien des clairières et restauration des lisières.

- o Révision des promenades et balisage avec préservation de zones de quiétude pour la grande faune.

Dans les prochaines années, ce plan d'aménagement forestier devra être revu. Après un contact avec les services du DNF, il apparaît qu'actuellement aucune réflexion n'a été menée à ce sujet, principalement faute de moyens humains.

2.14.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Superficie forestière représentant 55,9 % de la superficie communale et jouant différents rôles (économique, social et récréatif, écologique, etc.).	Morcellement de la forêt privée même si quelques propriétaires plus importants.
Forêt communale couvrant 2.600 ha (68,5 % de la surface forestière totale).	Plan d'aménagement forestier ancien (2000).
Importance des revenus forestiers dans les rentrées financières de la commune	Revenus liés à la vente de bois en diminution (déficit de gros bois résineux suite à un manque d'investissement et à des coupes extraordinaires dans le passé).
Système de vente donnant la priorité aux habitants pour le bois de chauffage.	
Présence d'une chênaie de qualité (chêne pouvant être utilisé pour le tranchage).	
Valorisation des pins dans le cadre du bois-énergie.	Faible valeur économique des boisements (pins) sur la bande caennaise.
Bon état sanitaire de la forêt communale et diminution des dégâts liés au gibier.	
Adhésion à la charte PEFC.	
Plateforme transcommunale bois-énergie (avec les communes de Libin et Paliseul) et projet de réseau de chaleur.	Filière économique de valorisation du bois local peu développée.
Opportunités – Ressources	Menaces – Problématiques
Superficie importante couverte par la forêt avec une multitude de rôles.	
Actualisation du plan d'aménagement forestier.	
Présence d'acteurs économiques gravitant autour du bois : scierie, menuiserie, etc.	

2.15. La mobilité

2.15.1. Accessibilité générale

Pour rappel, la commune de Wellin est traversée par l'autoroute E411 et jouit donc d'une bonne accessibilité routière. Par contre, elle ne dispose d'aucune desserte ferroviaire.

Son profil d'accessibilité est le suivant :

- o Accessibilité des pôles (au départ du centre de Wellin) – Source Viamichelin.be :
 - o Beauraing : 12 km – 15 minutes.
 - o Rochefort : 15 km – 20 minutes.
 - o Marche-en-Famenne : 28 km – 35 minutes.
 - o Saint-Hubert : 30 km – 35 minutes.
 - o Libramont-Chevigny : 37 km – 30 minutes.
 - o Namur : 53 km – 45 minutes.
 - o Arlon : 83 km – 60 minutes.
 - o Luxembourg : 107 km – 80 minutes.
 - o Bruxelles : 112 km – 90 minutes.
- o Accessibilité des gares (au départ du centre de Wellin) – Source Viamichelin.be :
 - o Gare de Beauraing : 12 km – 19 minutes (ligne 166 « Dinant – Bertrix »).
 - o Gare de Grupont : 14 km – 21 minutes (ligne 162 « Namur – Luxembourg »).
 - o Gare de Jemelle : 18 km – 25 minutes (ligne 162 « Namur – Luxembourg » et ligne 43 « Liège – Jemelle »).

2.15.2. Déplacements automobiles

2.15.2.1. Réseau routier

La commune de Wellin compte :

- o 43 km d'autoroute et de voiries régionales.
- o 168,5 km de voiries communales :
 - o 84,5 km de chemins vicinaux.
 - o 36 km de voiries agricoles.
 - o 48 km de voiries forestières.

Le territoire communal est donc traversé par l'autoroute E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg » avec une desserte via la sortie n°23.

Les autres axes régionaux d'importance sont

- o La N40 « Arlon – Mons » qui permet de rejoindre les communes voisines de Beauraing et de Libin en traversant les villages de Neupont, Halma et Wellin et passant au Nord de Froidlieu.
- o La N94 « Dinant – Halma » permettant de rejoindre l'autoroute E411.
- o La N835 « Sourd d'Ave (Rochefort) – N095 – Patignies (Gedinne) » qui traverse les villages de Wellin et Lomprez.
- o La N846 « Halma – Grupont ».
- o La N855 « Liaison N835 – Lomprez – Daverdisse (N857) ».

- o La N857 « Liaison Neupont (Wellin) - N040 - Daverdisse ».
- o La N880 « Liaison N040 - N846 ».

Ces axes régionaux constituent les principales voiries de liaison et sont également complétés par des voiries communales jouant également un rôle de liaison inter-village, ces dernières étant cependant moins fréquentées.

2.15.2.2. Stationnement

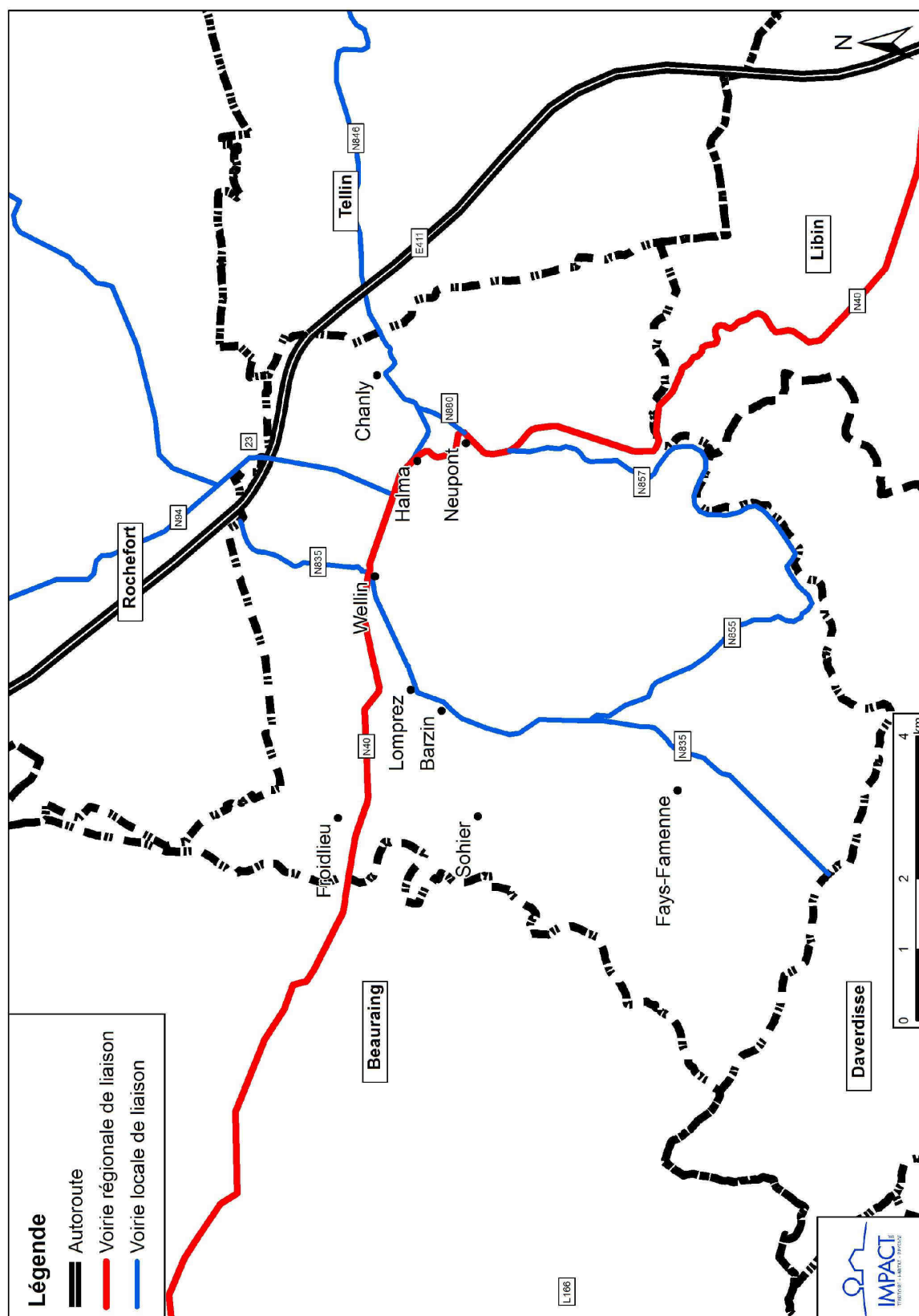
Hormis les éventuels problèmes très ponctuels de stationnement observés aux abords de certaines écoles au moment de la dépose/reprise des enfants, il ne semble pas exister de problème particulier de stationnement.

Le centre de Wellin, concentrant la majorité des services, dispose d'un nombre d'emplacements de parking largement suffisants, notamment les parkings communaux situés rue de la Station et rues de Gedinne / de Beauraing, tous les deux directement en connexion avec le centre.

2.15.2.3. Sécurité routière

Les principales problématiques en matière de sécurité routière se concentrent le long des axes régionaux, plus particulièrement lorsqu'ils traversent des agglomérations. Toutefois, dans de nombreux cas, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.

Figure 38 : Réseau routier



2.15.3. Déplacements en commun

2.15.3.1. Réseau SNCB

La commune de Wellin ne dispose d'aucune desserte ferroviaire. Les gares les plus proches sont situées à Beauraing sur la ligne 166 « Dinant – Bertrix » et à Grupont sur la ligne 162 « Namur – Luxembourg ».

Les gares régionales à proximité sont localisées à Jemelle (ligne 162 « Namur – Luxembourg » et ligne 43 « Liège – Jemelle » ou à Libramont-Chevigny (ligne 162 « Namur – Luxembourg » et ligne 165 « Libramont – Rodange – Arlon »).

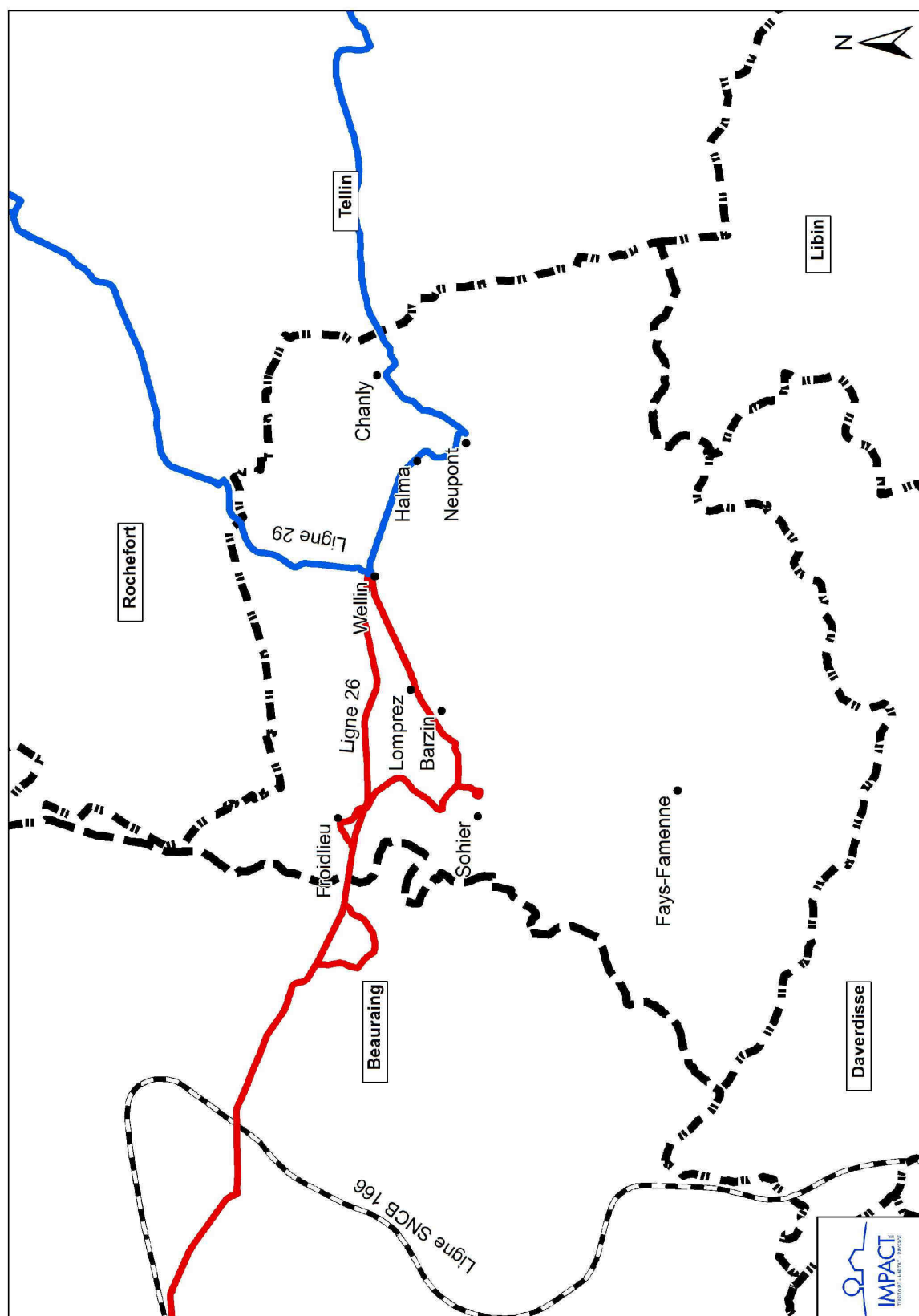
2.15.3.2. Réseau TEC

Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement structurées en fonction des horaires scolaires :

- Ligne 26 « Beauraing - Wellin ». Il s'agit d'une ligne à vocation scolaire avec en moyenne 6 à 8 bus par jour essentiellement le matin et le soir (bus ne circulant pas les week-ends et jours fériés et fréquence réduite pendant les vacances). Les villages desservis sont Barzin, Froidlieu, Lomprez, Sohier et Wellin. Elle permet notamment de rejoindre les écoles secondaires de Beauraing (temps de parcours de +/- 35 minutes).
- Ligne 29 « Jemelle – Wellin – Grupont ». La fréquence est en moyenne de 10 à 12 bus par jour avec un nombre plus réduit en période de vacances ou les week-ends. Pendant ces périodes, certains arrêts ne sont pas desservis. Les villages desservis sont Chanly, Halma et Wellin. Elle permet notamment de rejoindre Rochefort (temps de parcours de +/- 20 minutes), la gare de Jemelle (temps de parcours de +/- 30 minutes) ainsi que la gare de Grupont (temps de parcours de +/- 20 minutes).

Seuls les villages de Fays-Famenne et de Neupont ne sont desservis par aucune ligne de bus. Notons pour être complet qu'un dépôt TEC est situé à Wellin.

Figure 39 : Réseau de transports en commun



2.15.4. Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d'usagers : les piétons bien sûr mais aussi les cyclistes, cavaliers, etc. Ils sont généralement qualifiés également d'« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite, etc.

Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- Les déplacements utilitaires. Ils permettent de rejoindre différents « pôles » tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives, etc.
- Les déplacements de loisirs. Il s'agit des promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacements ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotements en bon état, traversées sécurisées, etc) et psychologique (éclairage, contrôle social, etc) et limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué). Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (donc si possible à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire, etc. Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Vu le caractère rural de la commune, le volume des déplacements utilitaires y est limité. Le centre de Wellin concentre la majorité de ces flux. Les conditions générales de circulation y sont globalement bonnes. On peut cependant regretter l'absence d'une véritable liaison lente le long de la N40 entre le centre de Wellin et Halma (parc d'activités économiques).

Dans les autres villages, les déplacements utilitaires sont marginaux. Toutefois, certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles, notamment à proximité de l'école de Lomprez par exemple.

Pour rappel, de nombreuses promenades pédestres balisées sillonnent le territoire communal (plus de 120 km organisés en boucles de 5 à 15 km avec un point de départ dans chaque village). Un itinéraire équestre permanent est également balisé (départ possible à Chanly, Neupont et Wellin). Par ailleurs, il existe un itinéraire vélo de Neupont (Passerelle Maria) à Daverdisse en empruntant une piste cyclable sur +/- 4 km pour ensuite rejoindre le « PicVert » ou « Pré-RAVeL » à hauteur du Moulin de Daverdisse.

2.15.5. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Bonne accessibilité routière via l'E411 (sortie n°23) et un réseau routier dense. Parking de co-voiturage (E411). Pas de problématique particulière de stationnement, notamment dans le centre de Wellin. Réseau de déplacements de loisirs bien développé. Tronçons de voies lentes existants. Projet de voie lente porté par le GAL. Projet d'achat de vélo-électrique et mise en place de bornes de recharge par la Maison du Tourisme.	Pas de desserte ferroviaire et forte dépendance à la voiture. Sentiment d'insécurité routière, plus spécialement le long des axes régionaux ou de liaison. Pas de desserte en transports en commun pour les villages de Fays-Famenne et Neupont. Faibles dessertes par les TEC et fréquences calquées sur les horaires scolaires. Absence d'alternative au TEC « classique ». Manque de certains chainons importants au niveau des déplacements lents utilitaires, notamment entre Wellin et Halma le long de la N40. Problématique du relief limitant par endroits certaines connexions. Pas de Plan Communal de Mobilité
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Une mobilité alternative à développer par le renforcement des voies lentes.	Une mobilité essentiellement axée vers la voiture.

2.16. L'aménagement du territoire

2.16.1. Structure d'encadrement

La commune de Wellin fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA). La MUFA propose entre autres des formations à destination des membres du personnel communal et des élus locaux, principalement dans le domaine de l'urbanisme, organise régulièrement (trois à quatre fois par an) des rencontres avec un représentant de la DGO4 d'Arlon qui intervient alors sur les sujets d'actualité et intervient également à la demande au sein des CCATM pour dispenser des formations ou conférences sur des sujets précis.

2.16.2. Structure consultative

La commune de Wellin dispose d'une commission d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Mise en place le 21/03/2014 et renouvelée le 16/03/2015, la CCATM de Wellin compte 13 membres effectifs (y compris le président) et 6 membres suppléants.

2.16.3. Schéma de Développement de l'Espace Régional⁴⁴

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDER ne précise pas d'éléments spécifiques pour la commune de Wellin. Toutefois, certains éléments méritent d'être mentionnés.

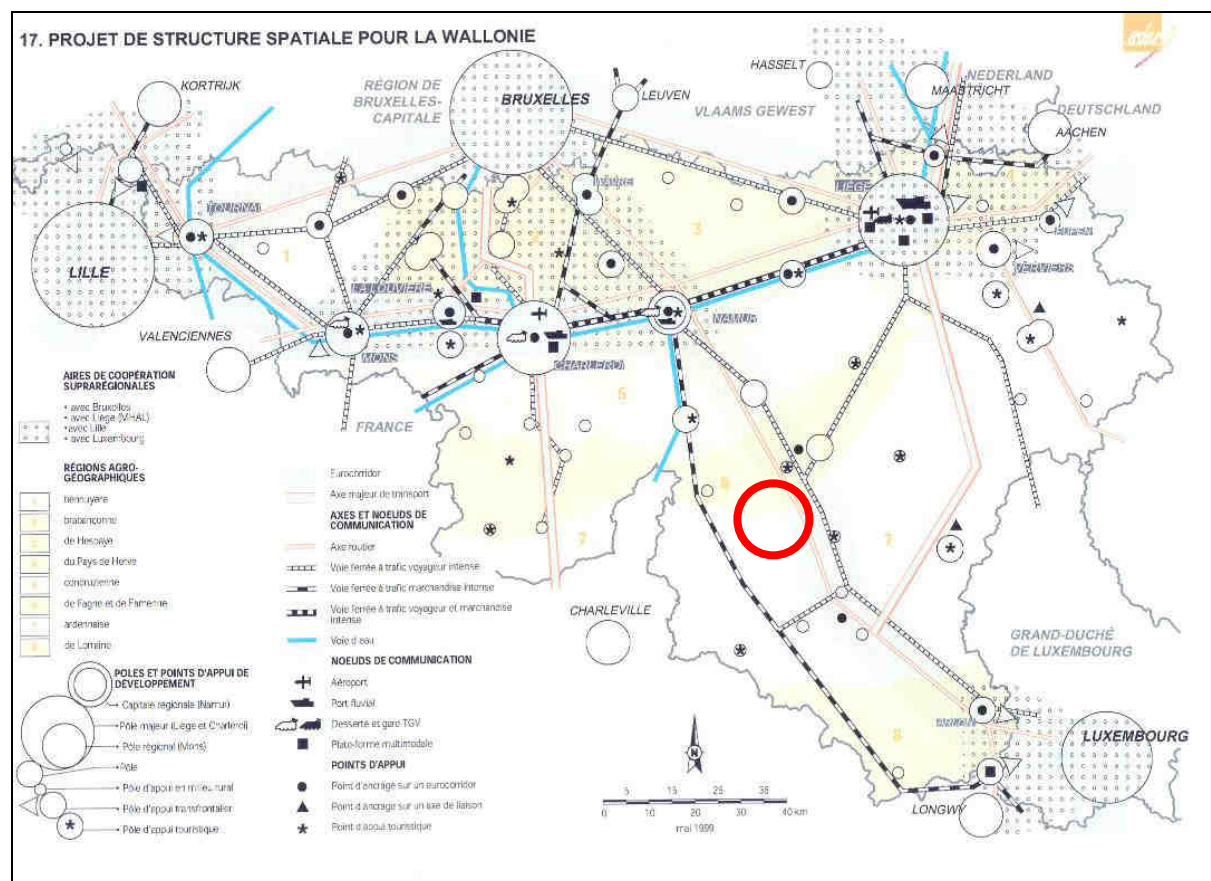
Wellin se situe à proximité de différents pôles (Marche-en-Famenne) et points d'appui en milieu rural (Rochefort, Saint-Hubert et Libramont-Chevigny) dont certains à caractère touristique (Rochefort et Saint-Hubert).

Traversé par l'autoroute E411, le territoire communal est localisé sur l'eurocorridor Nord - Sud (Bruxelles - Sar-Lor-Lux). Les Eurocorridors relient des aires métropolitaines. Ce sont des zones caractérisées par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international. Ces zones sont irriguées par des axes majeurs de communication et ont un caractère multimodal. Elles offrent la possibilité de développer en des endroits bien précis, selon les caractéristiques et les potentialités locales, des activités diverses de type industriel, de services, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales...

⁴⁴ Depuis le 01/06/2017 et l'entrée en vigueur du CoDT, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) est devenu le Schéma de Développement du Territoire (SDT).

Située à cheval sur deux régions agro-géographiques (Fagne-Famenne et Ardenne), le SDER précise que « la Fagne-Famenne offre un intérêt certain grâce à ses territoires écologiques riches et contrastés. Dans cette optique, certains sites doivent être protégés alors que d'autres ont, depuis plusieurs années déjà, acquis une vocation touristique toute particulière. La valorisation intégrée de la présence de nombreux cours d'eau, de richesses géologiques et géomorphologiques, de sites historiques et de bourgades dont certaines ont entamé depuis quelques années une restructuration interne peut renforcer l'intérêt de cette région. Les atouts les plus prometteurs de la Fagne-Famenne résident sans doute dans la bonne desserte de certains pôles où se développent progressivement des activités artisanales et industrielles » et que « l'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics ».

Figure 40 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – Extrait du SDER



2.16.4. Plan de secteur

2.16.4.1. Généralités

La commune de Wellin est reprise au plan de secteur n°22 « Bertrix-Libramont-Neufchâteau » (Arrêté du 05/12/1984).

Pour la définition des différentes zones du plan de secteur, le lecteur se référera utilement au Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) et plus spécialement aux articles 24 à 41.

Les zones non urbanisables représentent pratiquement 92 % du territoire communal. Les surfaces forestières (3.995 ha) s'élèvent à près de 59 % de la superficie communale et les surfaces agricoles (2.168 ha) à 32 %.

Tableau 20 : Répartition des affectations du plan de secteur

Zones	Superficie (ha)	%
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	412	6,1
Zone de services publics et d'équipements communautaires	13	0,2
Zone de loisirs	19	0,3
Zone d'activité économique mixte	13	0,2
Zone d'extraction	95	1,4
Zones urbanisables	552	8,1
Zone d'aménagement communal concerté	4	0,1
Zone agricole	2168	32,0
Zone forestière	3995	58,9
Zone d'espaces verts	13	0,2
Zone naturelle	8	0,1
Zone de parc	31	0,5
Plan d'eau	15	0,2
Zones non urbanisables	6230	91,8
TOTAL	6785	100,0

Graphique 40 : Répartition des affectations du plan de secteur

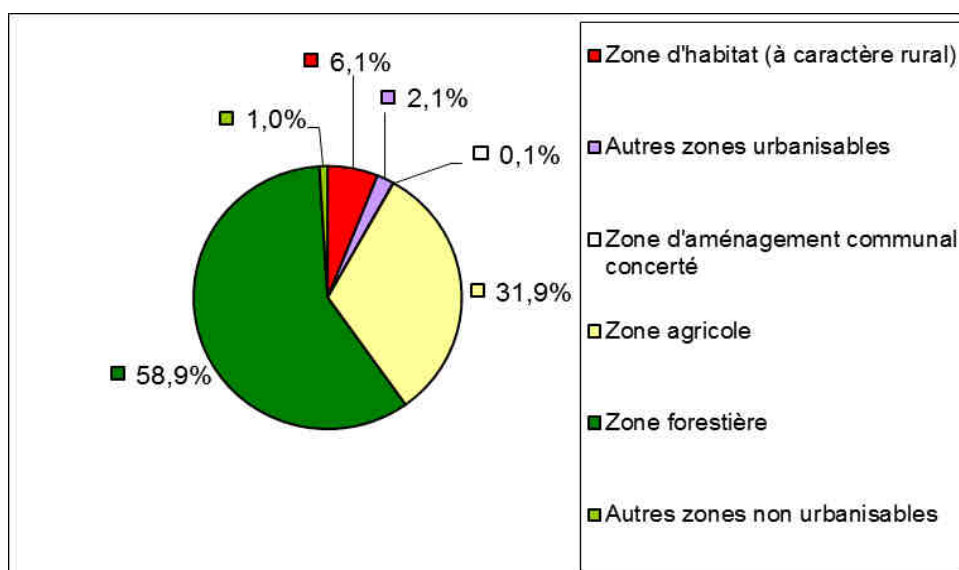
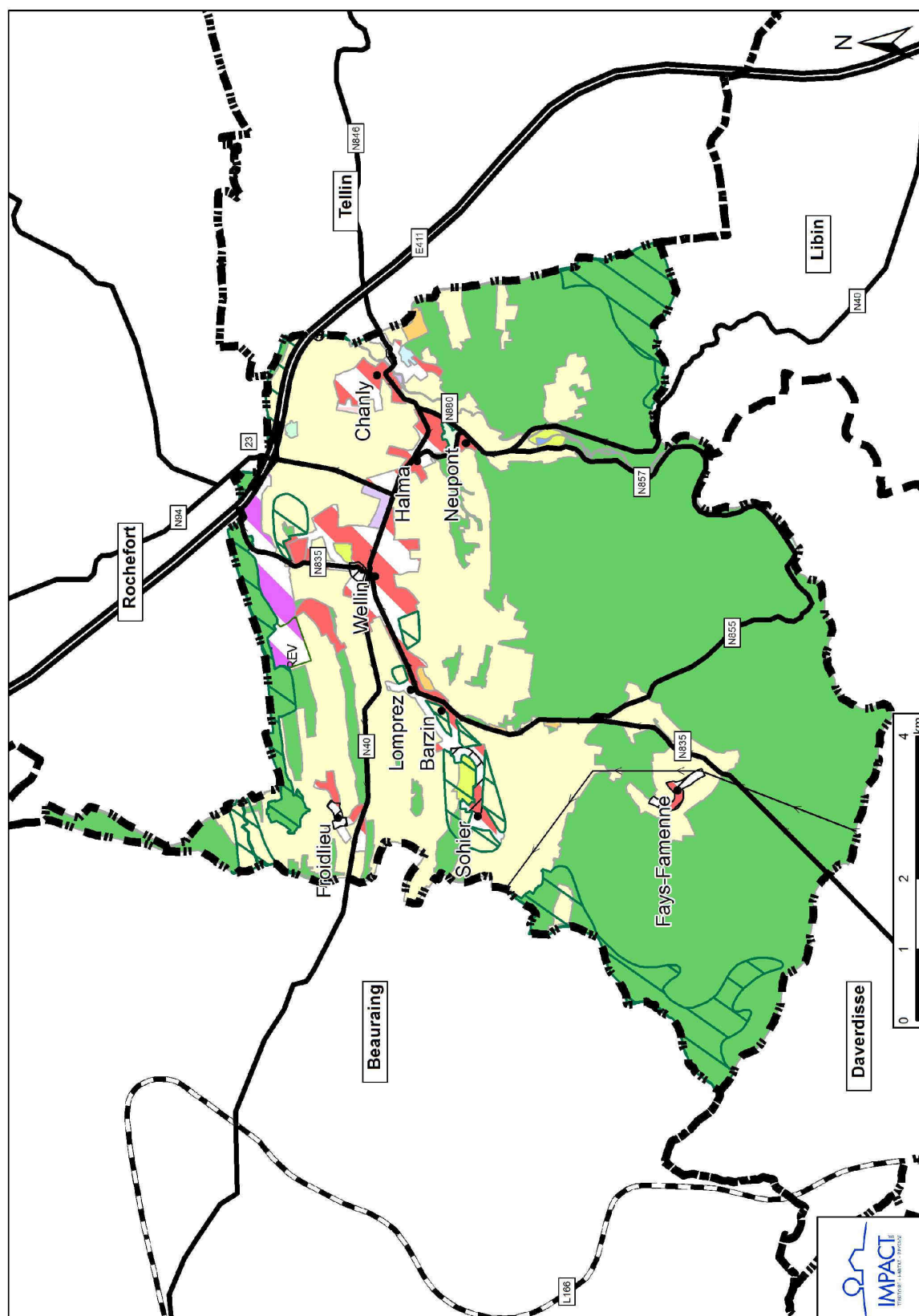


Figure 41 : Plan de secteur



2.16.4.2. Affectations

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

La zone d'habitat et d'habitat à caractère rural s'étend sur 412 ha, soit à peine un peu plus de 6 % du territoire communal.

Les zones d'habitat (anciennes zones de parc résidentiel) sont au nombre de 3 et leurs caractéristiques sont assez particulières : la première est située à la sortie d'Halma vers Neupont, la seconde est située au Nord de Wellin à proximité de la carrière du Fond des Vaulx et la troisième au Nord-Ouest de Wellin au lieu-dit les Marlières (cette zone fait l'objet d'un déclassement dans le cadre de l'extension de la zone d'activité économique d'Halma). Ces zones sont également concernées par des contraintes importantes (topographiques notamment).

A l'exception de Neupont, les différents villages sont inscrits en zone d'habitat à caractère rural. Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d'accès qui peut être relativement important. Cette configuration entraîne notamment une fusion entre les villages de Wellin, Lomprez, Barzin et Sohier ou encore un développement non en rapport avec le centre pour le village de Froidlieu (lotissement « Coputienne »).

Zone de services publics et d'équipements communautaires

Les zones de services publics et d'équipements communautaires sont peu nombreuses et représentent une superficie limitée (+/- 13 ha) : 2 zones reprenant les cimetières d'Halma et de Lomprez et une zone reprenant la maison de repos de Chanly.

Zone de loisirs

Les zones de loisirs sont également peu nombreuses (6 zones) et s'étendent sur +/- 19 ha :

- o 1 zone au Moulin de Daverdisse (hôtel-restaurant situé sur la commune voisine de Daverdisse).
- o 3 zones le long de la N835 (1 zone non occupée, 1 zone centrée sur un étang et 1 zone occupée par quelques chalets).
- o 1 zone à Lomprez reprenant la salle « Santé et Loisirs », la pêcheerie, les zones naturelles aménagées en collaboration avec Natagora et l'ancien terrain de football.
- o 1 zone au Sud-Est du village de Chanly très partiellement occupée par quelques constructions.

Zone d'activité économique mixte

Les zones d'activité économique mixte sont au nombre de 2 pour une superficie cumulée de +/- 13 ha.

La zone d'activité économique mixte d'Halma (12,4 ha) est occupée par un parc d'activités économiques et est aujourd'hui pratiquement totalement saturée. Un projet d'extension est actuellement à l'étude (mené par IDELUX).

Une seconde zone est présente à Chanly (le long de la Lesse – 0,9 ha) et est occupée par une scierie.

Zone d'extraction

Une importante zone d'extraction est située au Nord de Wellin. Elle comprend la carrière du Fond des Vaulx ainsi qu'une centrale à béton. Une révision du plan de secteur (1999) a permis son extension afin de répondre aux besoins futurs de la carrière. Sa superficie totale est de +/- 95 ha.

Zone d'aménagement communal concerté

Une seule zone d'aménagement communal concerté (ZACC) est recensée et est située sur le village de Chanly (+/- 4 ha). Elle est localisée sur les hauteurs au Nord-Est du centre villages. Elle présente donc un caractère assez excentré.

Cette zone est actuellement « sans affectation » et constitue une réserve foncière que la commune pourra éventuellement mettre en œuvre. Pour urbaniser ce type de zone (créer une zone d'habitat, une zone d'activité économique...), il faut réaliser un rapport urbanistique et environnemental qui doit démontrer les besoins en terrains urbanisables, déterminer des options d'aménagement et proposer des recommandations environnementales.

Zones non urbanisables

Au plan de secteur, la zone forestière occupe la grande majorité du territoire communal. Elle concerne principalement les grands massifs forestiers ou occupent également les tiennes. La zone agricole se concentre principalement autour des villages dans la partie famennoise du territoire. Les autres zones non urbanisables sont quelques zones d'espaces verts (par exemple le long de l'E411), zones naturelles (par exemple le long de la Lesse) et zones de parc (par exemple le château de Sohier).

Périmètres

Le village de Fays-Famenne ainsi que les centres anciens de Barzin, Chanly, Froidlieu, Sohier et Wellin sont repris comme périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique. La qualité paysagère du territoire est quant à elle soulignée par de nombreux périmètres d'intérêt paysager. Notons pour être complet la présence de quelques périmètres de réservation le long de l'autoroute.

2.16.4.3. *Potentiel foncier*

Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat et d'habitat à caractère rural. En effet, plus ou moins 40 % de la superficie totale de ces zones sont encore disponibles, soit plus de 166 ha. Hormis pour Fays-Famenne et Neupont dont les développements sont plus contenus, les disponibilités sont importantes sur l'ensemble des villages.

Il convient toutefois de relativiser les chiffres énoncés. Tout d'abord, il s'agit d'un potentiel théorique qui ne tient pas compte de la constructibilité des terrains (relief, zone humide, etc) et du niveau d'équipement (voirie, égouttage, etc). Il ne traduit pas non plus la volonté des propriétaires de vendre leur bien (phénomène de rétention foncière).

Tableau 21 : Potentiel foncier en zone d'habitat à caractère rural et en zone d'aménagement communal concerté (ZACC)

Village	Zone d'habitat (à caractère rural)			ZACC	
	Superficie totale	Superficie disponible	% disponible	Superficie totale	Superficie disponible
Chanly	64,51	26,82	41,57	3,78	2,87
Fays-Famenne	13,12	3,81	29,04	/	/
Froidlieu	25,80	11,98	46,43	/	/
Halma	49,81	19,92	39,99	/	/
Lomprez - Barzin	49,94	22,69	45,43	/	/
Neupont	5,20	1,18	22,69	/	/
Sohier	23,10	9,90	42,86	/	/
Wellin	180,32	69,78	38,70	/	/
Total	411,80	166,08	40,33	3,78	2,87

Figure 42 : Potentiel foncier – Wellin

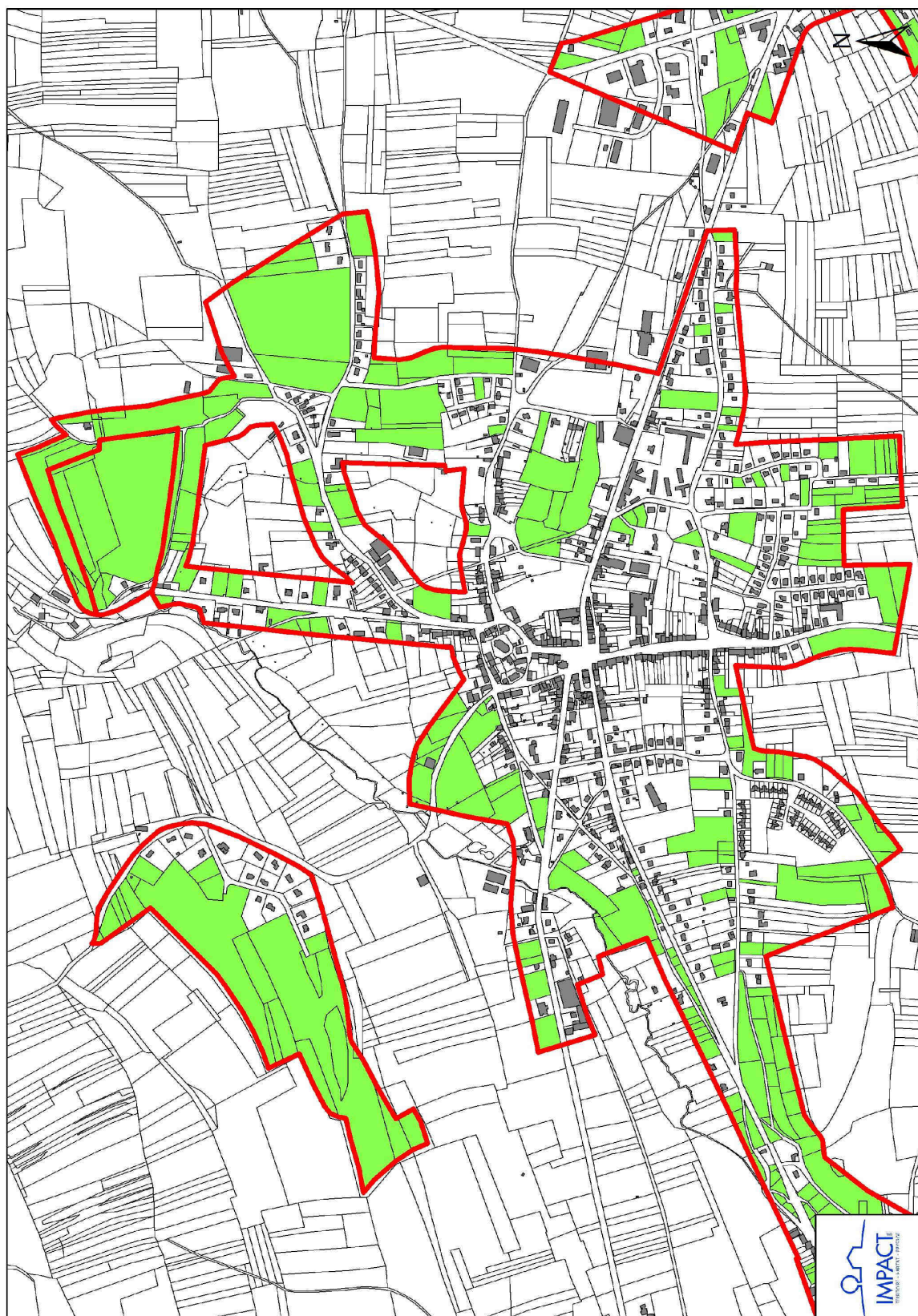


Figure 43 : Potentiel foncier – Barzin

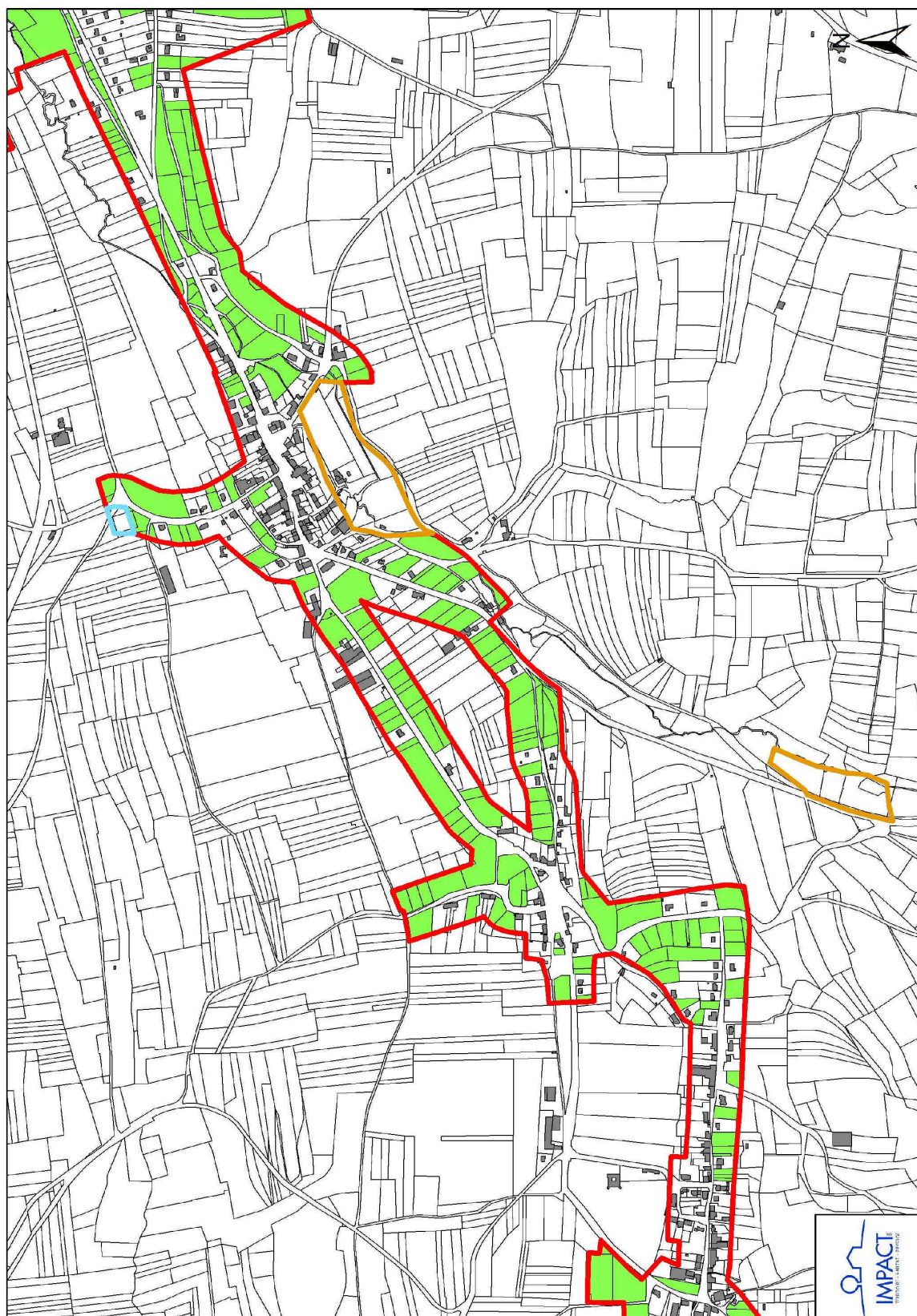


Figure 44 : Potentiel foncier – Chanly



Figure 45 : Potentiel foncier – Fays-Famenne

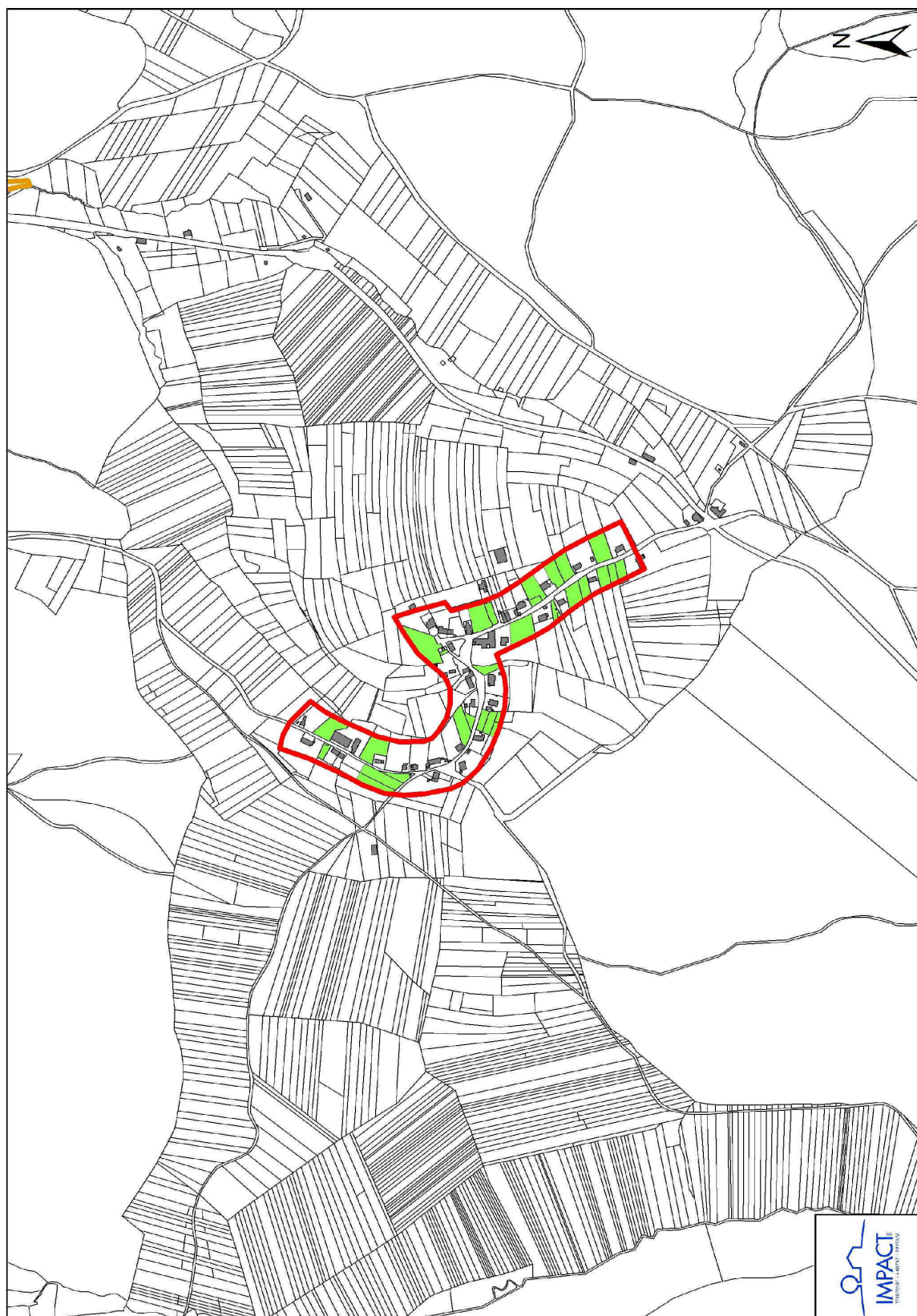


Figure 46 : Potentiel foncier – Froidlieu



Figure 47 : Potentiel foncier – Halma



Figure 48 : Potentiel foncier – Lomprez

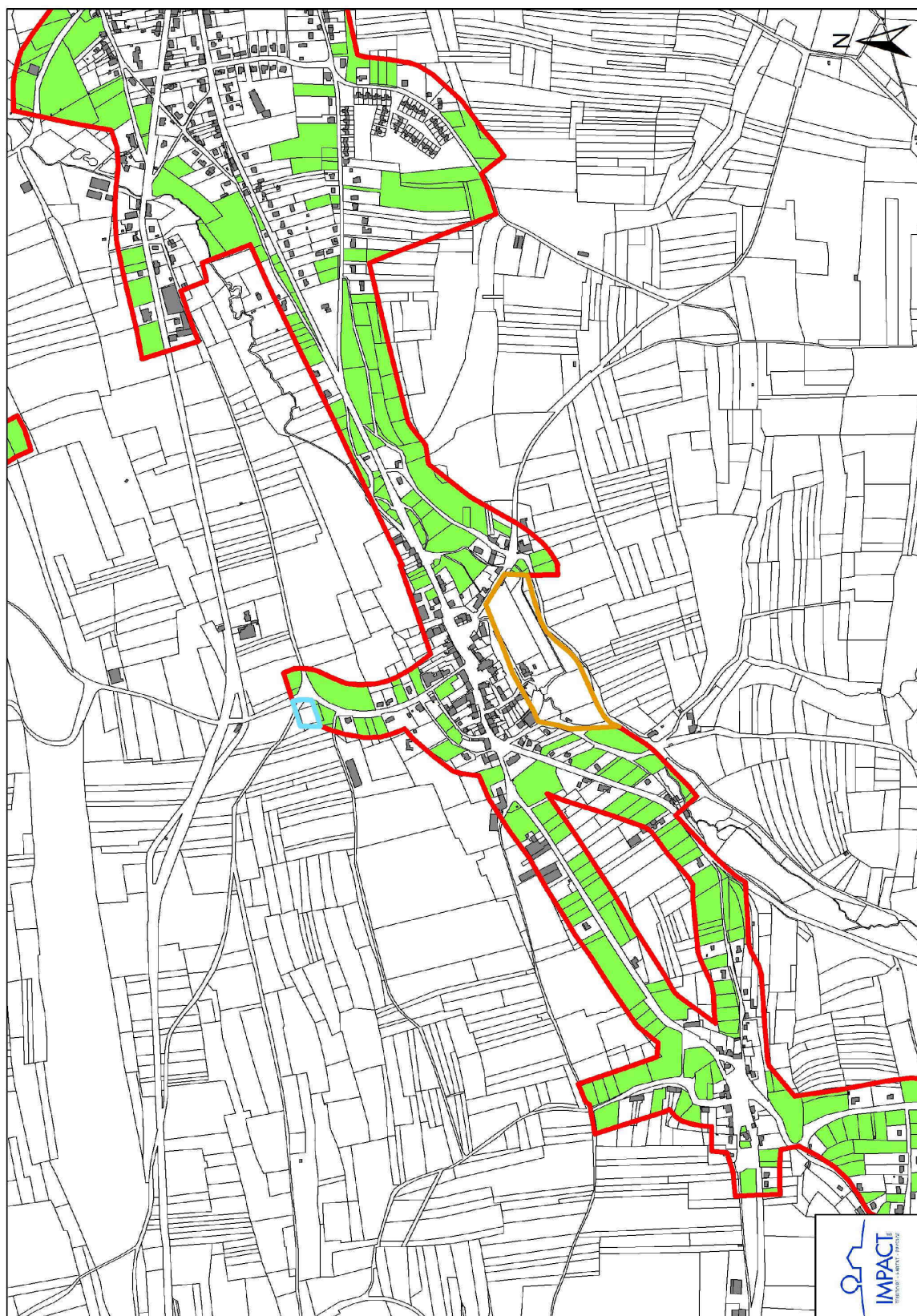


Figure 49 : Potentiel foncier – Neupont

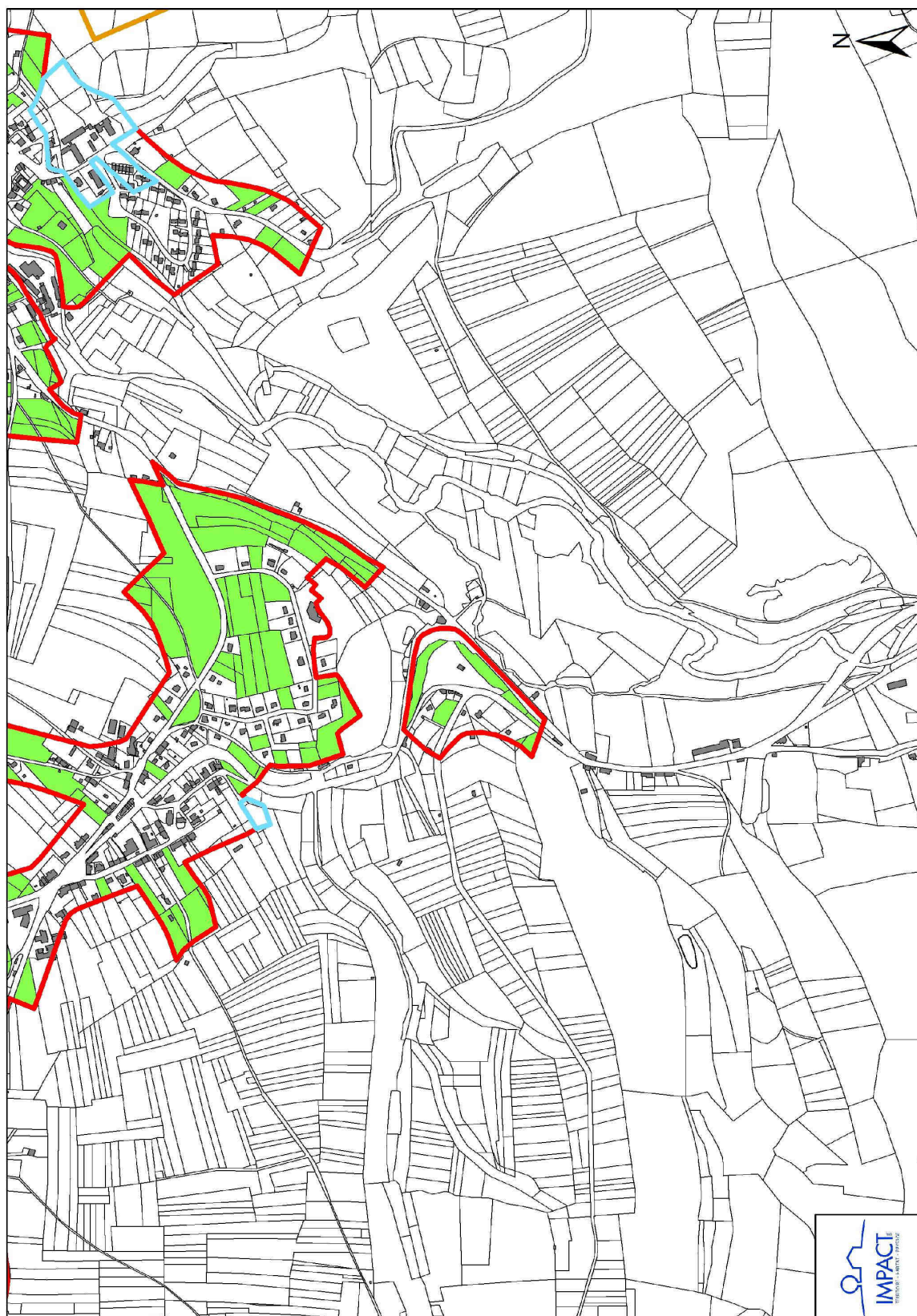
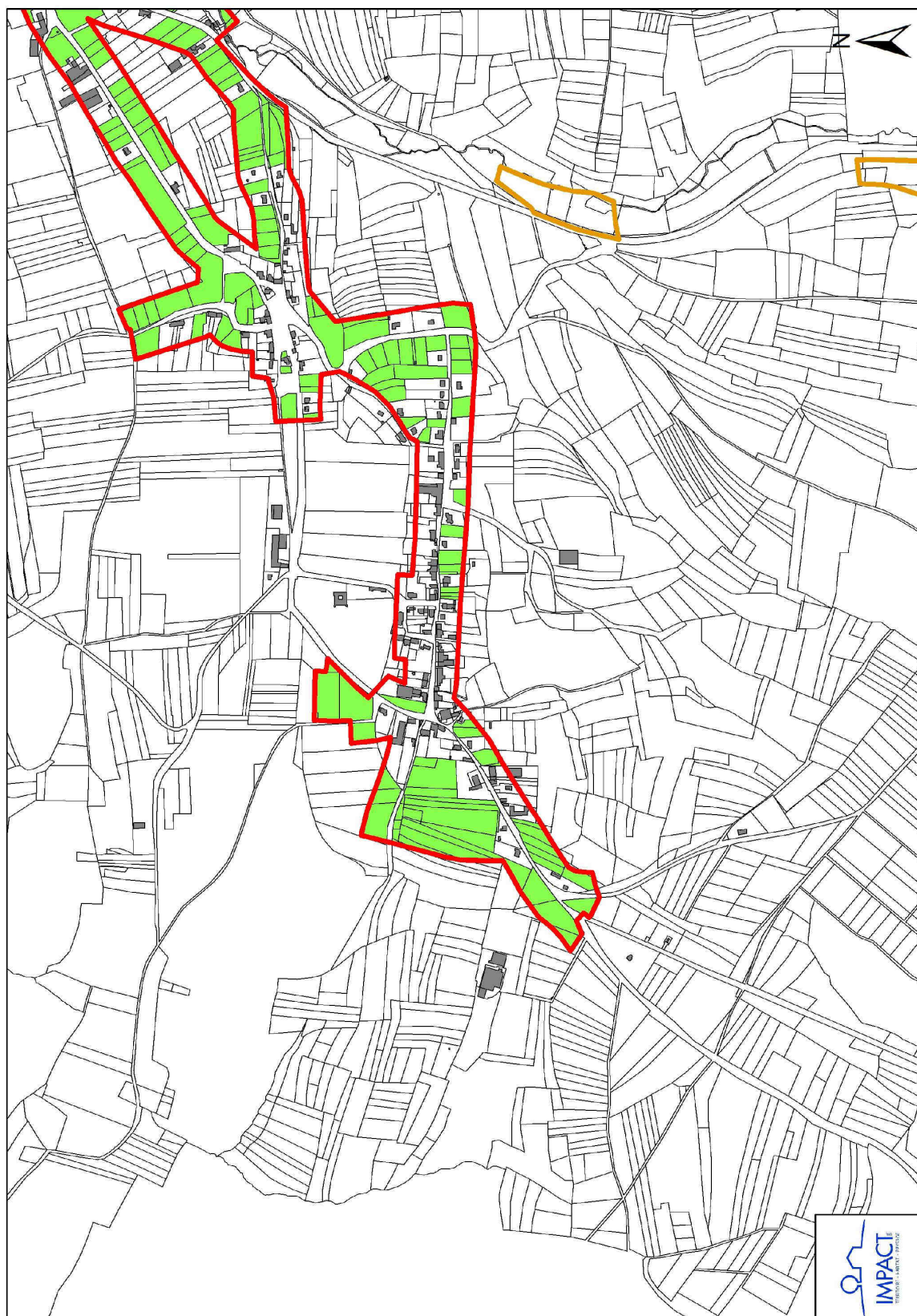


Figure 50 : Potentiel foncier – Sohier



2.16.5. Plan communal d'aménagement⁴⁵

Un plan communal d'aménagement (PCA) révisant le plan de secteur est en cours d'élaboration pour l'extension de la zone d'activité économique d'Halma.

Un second PCA est également en cours d'élaboration pour la gestion de la reconversion des anciens établissements Gilson situés en plein cœur de Wellin.

2.16.6. Site à réaménager

La commune de Wellin comptait un seul site à réaménager (SAR). Il s'agit des panneaux routiers Thiébaud Sonnet à Wellin (arrêté du 17/12/2007) qui ont été totalement réaffectés en la maison des associations.

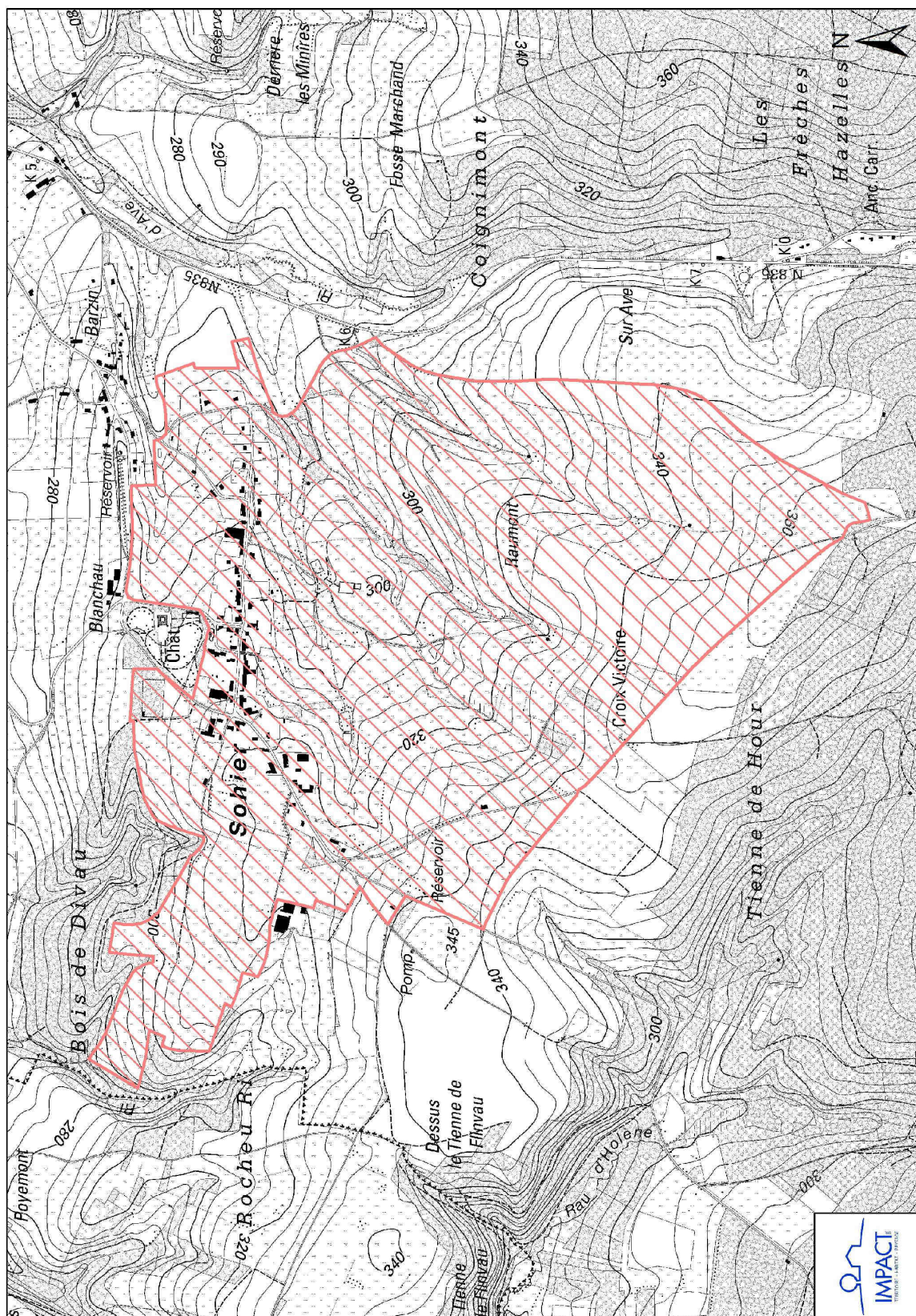
2.16.7. Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural⁴⁶

Par arrêté du 20/12/2006, le village de Sohier est soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Les dispositions générales du RGBSR ainsi que celles relatives à la zone Fagne-Famenne y sont donc d'application.

⁴⁵ Depuis le 01/06/2017 et l'entrée en vigueur du CoDT, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) est devenu un Schéma d'Orientation Local (SOL) et a pris une valeur indicative et non plus réglementaire.

⁴⁶ Depuis le 01/06/2017 et l'entrée en vigueur du CoDT, le RGBSR a pris une valeur indicative et non plus réglementaire.

Figure 51 : Périmètre soumis au RGBSR – Sohier



2.16.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Existence de structures d'encadrement et d'avis telles la MUFA ou la CCATM. Potentiel foncier théorique assez important en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural. Projet en cours (PCA révisant le plan de secteur) en 2016 pour l'extension de la zone d'activité économique mixte d'Halma. Importante zone d'extraction permettant la valorisation d'une ressource naturelle (sous-sol). Plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique et périmètres d'intérêt paysager soulignant la qualité du territoire. PCA en cours pour la gestion de la reconversion des anciens établissements Gilson dans le centre de Wellin. Sohier, un des plus beaux villages de Wallonie, soumis au RGBSR.	Pas de mention de Wellin dans les documents régionaux de référence (SDER). Configuration peu appropriée des 3 zones d'habitat (anciennes zones de parc résidentiel). Développement linéaire des villages pouvant parfois être important avec la fusion progressive de certaines entités. Potentiel foncier pouvant également présenter des contraintes à l'urbanisation. Potentiel assez peu important en zone de services publics et d'équipements communautaires et en zone de loisirs. Pas de potentiel intéressant offert par les ZACC (une seule zone excentrée sur le village de Chanly). Pas de Schéma de Structure Communal.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Des actions et des projets ciblés permettant de répondre à des besoins et des problématiques identifiées. Un potentiel foncier à activer ou à redévelopper mais aussi à gérer et à encadrer.	Une absence d'outils pour une gestion et une réflexion globale du développement urbanistique à l'échelle du territoire communal.

2.17. Les équipements

2.17.1. Réseau d'égouttage

La commune de Wellin fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (10 novembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE.

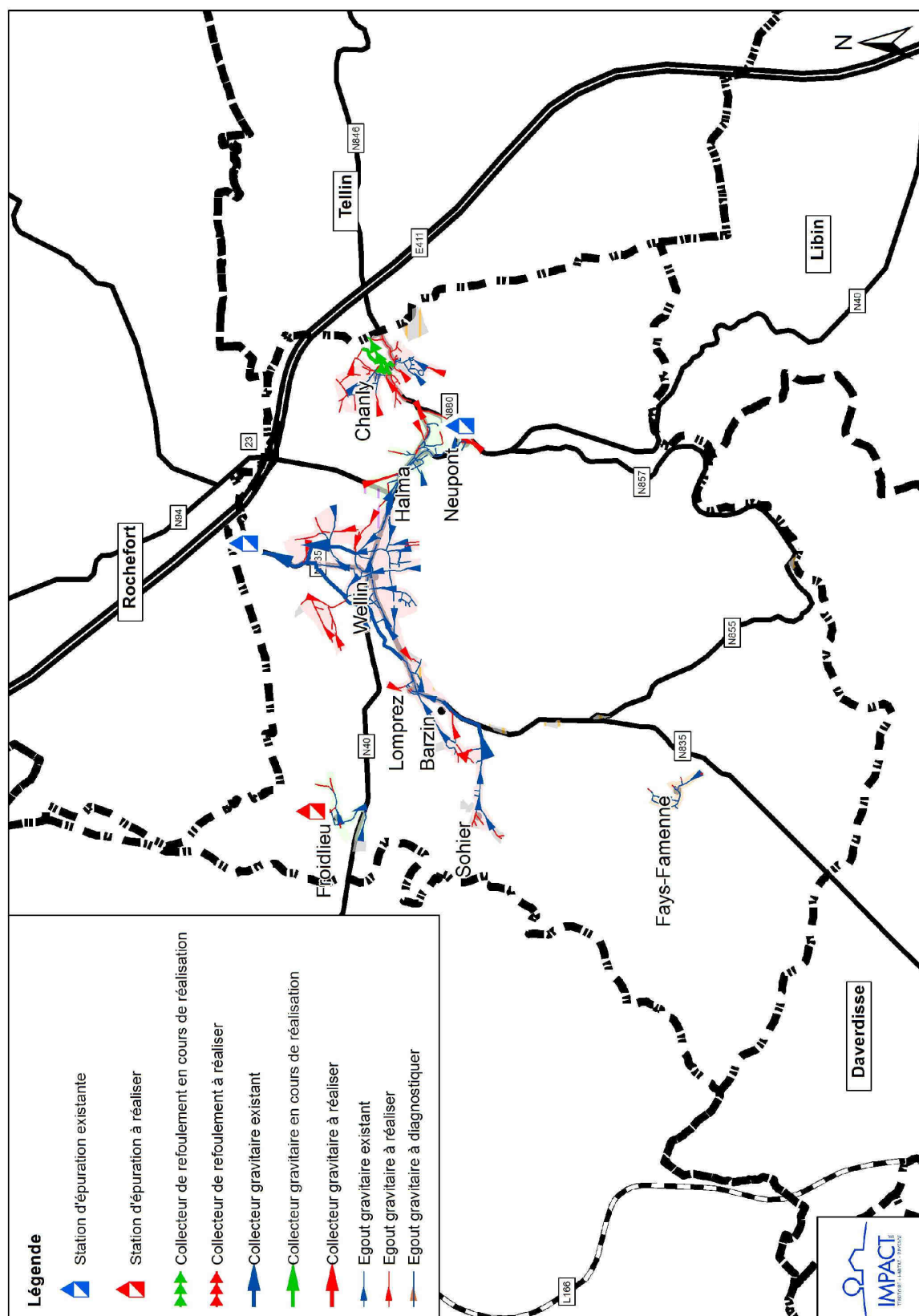
Il existe trois types de zones d'assainissement :

- La zone à régime d'assainissement collectif. Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- La zone à régime d'assainissement autonome. Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Les zones transitoires qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribuées soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Les zones soumises au régime d'assainissement collectif concernent +/- 2.500 habitants dont +/- 1.900 habitants sont épurés, soit un taux d'assainissement de 75 %. Les villages de Wellin, Sohier, Lomprez et Barzin sont raccordés à la station d'épuration de Wellin (capacité de 2.600 EH). Le village d'Halma dispose également d'une station d'épuration (capacité de 700 EH). Les eaux usées du village de Chanly sont quant à elles traitées par la station d'épuration de Resteigne sur la commune de Tellin (capacité de 2.000 EH). Une station d'épuration est prévue sur le village de Froidlieu (capacité de 120 EH) mais sa construction n'est pas encore programmée.

Les zones soumises au régime d'assainissement autonome sont plus ponctuelles et concernent +/- 340 habitants. Le village de Fays-Famenne est quant à lui repris en zone transitoire.

Figure 52 : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)



2.17.2. Distribution d'eau

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE.

Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée. Certains d'entre eux ne sont plus actifs actuellement.

A côté de ces captages de distribution publique, on recense des captages à usage privé, principalement utilisés dans le cadre d'exploitations agricoles.

2.17.3. Distribution d'électricité et de télédistribution

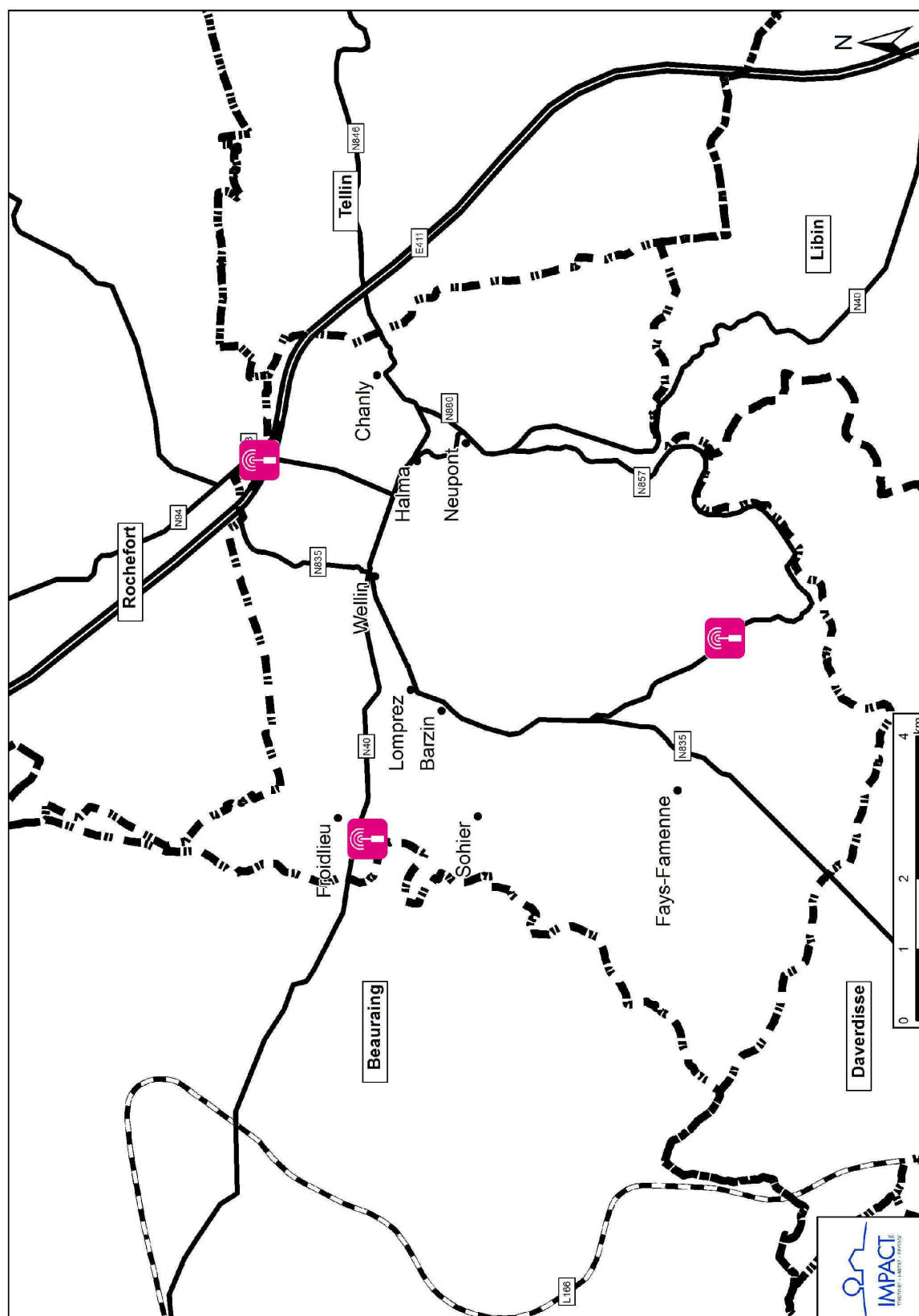
La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

2.17.4. Télécommunication

Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus. De manière générale, la couverture du territoire communal par les différents réseaux de télécommunication (téléphonie, GSM, ADSL...) est assez bonne, à l'exception du village de Fays-Famenne.

Au total, 3 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.

Figure 53 : Localisation des antennes GSM



2.17.5. La gestion de déchets

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX.

Un parc à conteneurs est situé à Wellin. Notons qu'une prime communale d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs est d'application. Le montant de la prime est fixé à 15 €. Le bénéfice de la prime est réservé aux personnes ayant fréquenté le parc à 10 reprises au cours de l'année.

En 2014, la production totale de déchets s'élève à 720 kg/EH alors que la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE est de 593 kg/EH. Le taux global de recyclage et de valorisation de l'ensemble des déchets collectés sur la commune de Wellin est de 98 % (33 % recyclés, 32 % compostés et 33 % valorisés). Seulement 2 % des déchets sont donc éliminés en CET. 17 % des déchets sont collectés en porte-à-porte (matière organique et fraction résiduelle), 81 % apportés au parc à conteneurs et 2 % déposés au niveau du réseau communal de bulles à verre et les collectes en porte-à-porte des papiers-cartons et encombrants non valorisables.

2.17.6. La gestion énergétique

2.17.6.1. Consommation énergétique des bâtiments communaux

Actuellement (mi 2016), la commune de Wellin ne dispose pas de relevés des consommations énergétiques des bâtiments communaux⁴⁷.

2.17.6.2. Primes communales

A partir du 01 avril 2013, plusieurs primes communales relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables sont d'application.

⁴⁷ Ce relevé des consommations énergétiques sera réalisé dans le cadre de l'élaboration du PAED.

Tableau 22 : Listing des primes communales « énergie »

Nature de la prime	Conditions d'octroi	Montant de la prime
prime pour installation de panneaux solaires photovoltaïques	par installation et par compteur EAN	250,00 €
prime pour installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire	par bâtiment (en cas d'installation desservant un logement, la prime est octroyée autant de fois qu'il y a d'unité d'habitation desservies, avec un maximum de quatre	250,00 €
primes pour isolation d'un bâtiment dont le permis d'urbanisme initial est antérieur à 1996 :		
isolation du toit	- par mètre carré en cas de pose par un entrepreneur agréé	6,00 €
	- par mètre carré dans les autres cas, avec un maximum de 500,00 € par habitant	3,00 €
isolation des murs	par mètre carré, avec un maximum de 500,00 € par bâtiment	5,00 €
isolation des sols	par mètre carré, avec un maximum de 500,00 € par bâtiment	5,00 €
placement de double ou de triple vitrage	par mètre carré, avec un maximum de 500,00 € par bâtiment	10,00 €
	Au total, le maximum cumulé des primes pour l'isolation d'un bâtiment est de :	1.000,00 €
primes pour isolation thermique dans le cas de la construction d'une maison unifamiliale ou d'un appartement :		
prime pour construction d'une maison unifamiliale neuve	- lorsque la date de l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 30 avril 2010 : vérifiant les critères de performances énergétiques repris à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 22 mars 2010 (dont un niveau $E_w \leq 80$ et un niveau d'isolation thermique global $K \leq 35$)	400,00 €
	- lorsque la date de l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 31 août 2011 : vérifiant les critères de performances énergétiques repris à l'article 12/1 de l'arrêté ministériel du 22 mars 2010 (dont un niveau $E_w \leq 65$ et un niveau d'isolation thermique global $K \leq 35$)	
prime pour construction d'un appartement	- lorsque la date de l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 31 août 2010 ;	250,00 €
	- vérifiant les critères de performances énergétiques repris à l'article 13 /1 de l'arrêté ministériel du 22 mars 2010 (dont un niveau $E_w \leq 65$ et un niveau d'isolation thermique global $K \leq 35$)	
prime pour construction d'une maison unifamiliale passive	prime non cumulable avec les autres primes prévues dans ce règlement	500,00 €

prime pour installation d'un système de ventilation avec récupérateur de chaleur	par unité d'habitation équipée dans un logement, avec un maximum de deux par bâtiment	400,00 €
prime pour pompe à chaleur destinée au chauffage ou combinée chauffage - production d'eau chaude sanitaire	par unité d'habitation desservie dans un logement, avec un maximum de quatre par bâtiment	250,00 €
prime pour chaudière biomasse (bois, céréales,...) à alimentation exclusivement automatique	par bâtiment	250,00 €
prime pour audit énergétique ou audit par thermographie		100,00 €
prime pour test d'étanchéité à l'air		50,00 €
prime pour système centralisé de production de chaleur (avec chaudière à biomasse ou micro-cogénération ou cogénération de qualité)	par installation	500,00 €
prime pour micro-cogénération et cogénération	par installation	300,00 €
prime pour vannes thermostatiques	par vanne	5,00 €
	par thermostat d'ambiance	50,00 €

2.17.6.3. Projets énergétiques

En collaboration avec les communes de Libin et Paliseul, Wellin participe à la mise en place d'une plateforme bois-énergie destinée à produire des plaquettes bois. Cette plateforme est en cours de construction et se situe à Libin⁴⁸.

Un projet de réseau de chaleur sur le centre de Wellin est également actuellement à l'étude. L'idée est relier le centre sportif, les magasins Carrefour et Colruyt et les infrastructures de la FWB.

2.17.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le plan d'investissement 2013-2016 (fonds d'investissement des communes) approuvé par le Conseil communal reprend les travaux suivants :

- o Chanly - rue des Tilleuls (voirie et égouttage) pour un montant de 454.402,17 € (part SPGE pour l'égouttage de 119.272 €).
- o Wellin - rue du Tribois (voirie et égouttage) pour un montant de 432.115,33 € (part SPGE pour l'égouttage de 110.375 €).
- o Lomprez - rue Croix-Sainte-Anne (voirie) pour un montant de 260.830,52 €.

⁴⁸ La plateforme bois-énergie est opérationnelle depuis septembre 2016.

2.17.8. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Taux assez élevé d'assainissement des eaux usées. Bonne couverture du territoire par les réseaux de télécommunication. Présence d'un parc à conteneurs situé à Wellin. Taux très élevé de recyclage et de valorisation des déchets. Des projets et des primes communales relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables.	Aucune zone de prévention de captage arrêtée. Faiblesse de la couverture des réseaux de télécommunication sur Fays-Famenne. Production de déchets plus élevée comparativement à la moyenne provinciale.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématique
Des conditions favorables à la préservation des ressources naturelles (gestion des eaux usées, gestion des déchets, etc).	Manque de moyens de la SPGE

2.18. Les services

2.18.1. Le commerce

Le centre de Wellin comprend un nombre assez important de commerces avec une structure relativement diversifiée : magasins de distribution, boulangeries, boucherie, magasin de bricolage, etc. On y retrouve également des services commerciaux de type banque ou encore plusieurs établissements HoReCa.

Les magasins de distribution tels que Colruyt, Carrefour ou encore Action disposent d'un rayonnement supra-communal et attirent des chalands des entités voisines.

Notons que la dynamique est cependant plus contrastée avec, par exemple, la fermeture récente de deux banques.

Aux côtés de ces commerces que l'on peut qualifier de « classiques », on recense des commerces plus spécifiques tels qu'une chapellerie à la renommée internationale (un magasin vient de récemment ouvrir à New-York) ou encore un atelier de confection de costumes et de robes de cérémonie.

Au contraire, l'activité commerciale a pratiquement disparu des autres villages.

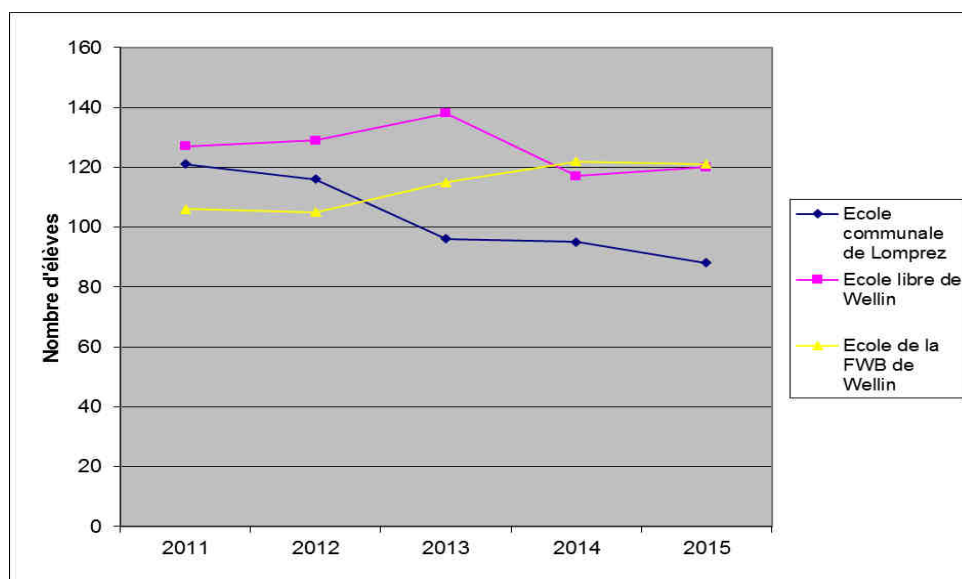
2.18.2. L'enseignement et l'éducation

Enseignement fondamental

Au niveau de l'enseignement fondamental, trois implantations scolaires sont présentes sur le territoire (chiffres de fréquentation de 2015) :

- Ecole communale de Lomprez – 88 élèves (65 en primaires et 23 en maternelles). Le nombre d'élèves est en diminution (- 33 élèves depuis 2011).
- Ecole libre Saint-Joseph de Wellin – 120 élèves. Après une certaine augmentation jusqu'en 2013, le nombre d'élèves a diminué pour se stabiliser à un niveau +/- identique à celui de 2011.
- Ecole fondamentale autonome de la FWB de Wellin – 121 élèves. Le nombre d'élèves est en augmentation depuis 2011 (+ 15 élèves).

Graphique 41 : Evolution de la population scolaire (maternelle et primaire) par implantation – 2011-2015 – Administration communale



Pour rappel, les écoles secondaires les plus proches sont situées à Beauraing, Rochefort et Bure (Tellin).

Centre de Dépaysement et de Plein Air

Le Centre de Dépaysement et de Plein Air de Wellin dispose d'une infrastructure pouvant accueillir 140 enfants de l'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur. Quatre bus assurent le transport des enfants dans un rayon de 30 km. Une équipe d'enseignants et d'éducateurs encadrent les élèves pendant toute la durée du séjour. L'objectif général est l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au développement durable. Différents modules sont proposés. En outre, la commune loue cette infrastructure pour les plaines d'été en juillet (150 enfants/semaine)

2.18.3. Les services sociaux

Les bureaux du CPAS se situent à Wellin (dans l'ancien arsenal des pompiers).

D.E.F.I.T.S., service d'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle des CPAS de Saint-Hubert, Libin, Tellin et Wellin propose divers services aux bénéficiaires du revenu d'intégration professionnelle ou d'une aide sociale équivalente, d'allocations de chômage ou sans revenu :

- o Des activités collectives et participatives pour gagner en confiance et en autonomie.
- o Dans un second temps, des stages d'immersion dans les équipes communales et dans la buanderie sociale.
- o Une préparation à la recherche d'emploi.
- o Un accompagnement psycho-social.
- o Un service de transport en cas de difficulté de déplacement.

La commune de Wellin a également adopté un plan de cohésion sociale (voir liens avec d'autres plans et programmes).

2.18.4. Les services aux aînés

Maison d'accueil communautaire des aînés

La Maison d'accueil communautaire des aînés (MACA) favorise les échanges à travers des activités récréatives, culturelles, intergénérationnelles, culinaires, etc. Un groupe d'une bonne quinzaine de participants se retrouvent 2 fois par semaine (mardi et vendredi) pour vivre ensemble une journée à caractère familiale et décontractée autour de divers activités dont la préparation du repas de midi. Ils ont élaboré ensemble des projets tels que le potager, excursions, etc. Elle permet également un répit pour les familles. Les locaux de la MACA se situent dans la Maison des Associations de Wellin.

Maison de repos

Le Val des Seniors (maison de repos) situé à Chanly offre 120 lits et 5 lits courts-séjours. Le taux d'occupation est de pratiquement 100 % (118 résidents) et les principales communes de provenance sont : Wellin (17,5 %), Rochefort (17,5 %), Tellin (16 %), Nassogne (14 %) et Libin (10 %).

Résidence service

La résidence service « Le Village Fleuri » à Sohier propose un hébergement adapté aux seniors, alternative à la maison de repos. 15 appartements sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite sont mis en location.

2.18.5. Les services aux enfants et aux jeunes

Accueil extra-scolaire

Un accueil extra-scolaire est mis en place par la commune de Wellin dans les locaux du CPAS à Wellin. Dynamique, il collabore avec un maximum d'autres services afin de renforcer les synergies.

Bilboquet

Le Bilboquet, service d'accueillantes conventionnées, assure l'accueil des enfants de 0 à 6 ans pendant l'absence des parents (travail, recherche d'emploi, ...). Ce service est organisé en Inter-CPAS et couvre les communes de Daverdisse, Bouillon, Bertrix, Herbeumont, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin. Les accueillantes assurent à leur domicile un accueil personnalisé de qualité dans un cadre familial. Elles mettent leurs expériences professionnelles et personnelles au service des bébés. Elles sont autorisées par l'ONE et conventionnées avec le Bilboquet. Elles bénéficient d'un soutien et d'une surveillance du service social. Elles sont qualifiées et suivent une formation continue dans des domaines spécifiques à l'enfance (santé, sécurité, psychologie,...).

Pour la commune de Wellin, 4 temps plein sont ainsi recensés avec une capacité d'accueil de maximum 5 enfants par jour et par accueillante.

Accueillante d'enfants

Les Bambins de Barzin, service de 2 accueillantes d'enfants indépendantes, accueille les enfants de 0 à 6 ans.

Parentalité en Santé

Ce service à la parentalité est le fruit de la création d'une concertation communale de la petite enfance entre la commune de Wellin, la Province de Luxembourg, l'ONE et le CPAS. Se déroulant dans les bâtiments de la Maison des Associations, différents ateliers sont organisés : massage bébé, portage bébé, éveil à la psychomotricité, etc.

Espace Chrysalide

Espace Chrysalide est un centre paramédical pour enfants, adolescents et familles qui propose un suivi en étroite collaboration entre différents professionnels (logopèdes, psychologues, neuropsychologues et psychomotriciennes). C'est un lieu de consultations privées.

La Fermette

La Fermette à Chanly est un service d'accueil et d'aide éducative à l'enfance qui peut prendre en charge une trentaine d'enfants.

Crèche communale

Un projet de construction d'une crèche communale est actuellement à l'étude. Située à l'arrière de la Maison des Associations, elle permettra d'accueillir 18 enfants⁴⁹.

2.18.6. Les autres services publics

Espace Public Numérique

Un Espace Public Numérique (EPN) de la Haute Lesse est un lieu ouvert au public, avec un accompagnement, mettant un certain nombre d'ordinateurs à disposition de tous pour effectuer des activités bureautiques et de la navigation sur Internet. Des animations pour les enfants et des initiations pour adultes y sont organisées. L'EPN se situe au premier étage de la Maison des Associations de Wellin et une personne y travaille à mi-temps.

Des collaborations sont mises en place avec la MACA, la bibliothèque communale, l'accueil extra-scolaire, etc.

Bibliothèque communale

Wellin dispose d'une bibliothèque communale située dans la Maison des Associations. (1 personne 15 heures par semaine avec ouverture uniquement le vendredi après-midi). Un projet de reconnaissance menée avec les communes de Daverdisse et Tellin est actuellement en cours auprès de la FWB.

La Poste

Un bureau de poste est situé à Wellin.

Police

La commune de Wellin fait partie de la zone de police Semois et Lesse. Le bureau de police de proximité est situé à Wellin et compte deux agents.

Elle est composée de 9 communes : Bouillon, Bertrix, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin pour une superficie totale de 889,9 km².

Au niveau de son organisation interne, la zone de police Semois et Lesse est composée de la Direction et de trois services.

⁴⁹ La crèche communale est aujourd'hui fonctionnelle.

La Direction regroupe :

- o Le Chef de Corps et son secrétariat.
- o La Direction du développement organisationnel et de la qualité.
- o La Direction des opérations.
- o La Direction des ressources humaines.
- o Les services liés à ces différentes directions.

Sous cette direction, quatre services assurent la fonction de police de base, chacun sous la direction d'un officier. Les quatre services s'occupent respectivement :

- o De l'intervention (équipes d'intervention, accueil zonal, services d'ordre ...).
- o De la recherche judiciaire (Service Enquête et Recherche).
- o Du travail de proximité (accueil local et agents de quartier).
- o De la prévention (technoprévention, sécurité routière, etc).

Service incendie

Conformément à l'article 6 de l'AR du 02/02/2009, portant délimitation territoriale des zones de secours, le conseil de zone Luxembourg est constitué des 44 communes adhérentes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Etalle, Erezée, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Ode, Saint-Hubert, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton et Wellin.

Le conseil de zone est représenté par les 44 communes de la Province dont les Bourgmestres sont membres d'offices et un membre issu du Conseil Provincial. Le conseil de zone a désigné Monsieur Vincent Magnus en qualité de Président et Madame Catherine Hornick en qualité de secrétaire du conseil et du collège.

Le collège de zone est quant à lui représenté par 13 Bourgmestres issus du conseil, Wellin n'y est pas représenté.

Les sections de Chanly, Halma, Wellin et Lomprez dépendent du service de Rochefort tandis que celles de Froidlieu et Sohier du service de Beauraing.

Information communale

L'information communale est assurée par :

- o Le site Internet de l'administration communale (77.000 visites en 2015).
- o Le bulletin communal (parution 2 fois par an).

D'autres créneaux d'information existent par ailleurs :

- o Le blog de Wellin (géré par un privé).
- o Le blog des amis de la bibliothèque.
- o Les différents pages Facebook des associations dont celle de l'ODR : wellin en action.

- o Les divers journaux toutes boîtes.
- o La télévision régionale TV-Lux.
- o Les relais dans la presse.
- o Les différents toutes-boîtes et sites Internet des associations/infrastructures.

2.18.7. La santé

2.18.7.1. Offre en soins de santé

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- o 5 médecins généralistes à Wellin.
- o 1 médecin ORL à Wellin.
- o 6 kinésithérapeutes à Wellin (4), Halma et Sohier.
- o 1 dentiste à Wellin.
- o 1 logopède à Halma.
- o 1 pharmacie à Wellin.
- o 1 centre paramédical à Wellin.

A partir du 04 février 2012, un nouveau système de garde de médecine générale est mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Pour Wellin, le poste de garde le plus proche est situé à Bièvre (20 km).

Les hôpitaux les plus proches sont Libramont-Chevigny, Dinant et Marche-en-Famenne. Il existe également une patientèle qui se rend à Mont-Godinne.

2.18.7.2. Profil de santé

Les données et informations suivantes sont extraites du profil local de santé réalisé pour les communes de Daverdisse, Tellin et Wellin par l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. Vu le faible niveau de population et de cas, les statistiques sont généralement présentées pour les trois communes.

L'espérance de vie est un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Son évolution croissante reflète les progrès en matière de santé, les changements en mode de vie et du contexte socio-économique. Sur Daverdisse-Tellin-Wellin, elle assez proche de la moyenne provinciale (75 ans) avec une espérance de vie plus élevée chez les femmes (+/- 5 ans).

A Wellin, entre 2006 et 2008, le taux de natalité est de 12 naissances pour 1.000 habitants, ce qui correspond aux taux de l'arrondissement et de la province.

En 2010, l'indice de vieillissement de la commune de Wellin (0,74) est plus élevé par rapport à la province de Luxembourg (0,59). De plus, contrairement à un indice stable en province de Luxembourg entre 2001 et 2010, celui de Wellin augmente de 4,2%.

Le taux brut de mortalité⁵⁰ est légèrement supérieur pour les trois communes (10,9) par rapport au taux provincial (9,6). La proportion de décès des personnes de moins de 65 ans représente 20,8 % de l'ensemble des décès pour les trois communes. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée chez les hommes.

En 2010, l'INAMI indemnisait 180 personnes pour invalidité pour les trois communes. Les proportions pour 1.000 habitants de personnes âgées de 20 à 64 ans bénéficiant d'une indemnité pour invalidité de la part de l'INAMI sont plus importantes pour les trois communes par rapport à la province de Luxembourg.

Un petit poids à la naissance⁵¹ est un indicateur de l'état de santé générale du nouveau-né et un déterminant important de sa survie, de sa santé et de son développement futur. Entre 2006 et 2010, pour les trois communes, la majorité des nouveau-nés ont un poids se situant entre 2.500 et 3.999 grammes. Les petits poids représentent 8,2 % des naissances. Ces proportions sont supérieures à celles des autres niveaux territoriaux. La proportion de naissances prématurées est de 8,8 % pour les trois communes, ce qui est également supérieur aux autres échelles de référence.

Le nombre annuel moyen de visites à domicile du médecin généraliste par habitant s'élève à 2,1 sur la commune de Wellin. Elle présente un nombre annuel moyen de consultations chez le médecin généraliste un peu plus élevé (3,5), ce qui est supérieur à la moyenne de la province de Luxembourg (2,3).

Le diagnostic d'hospitalisation le plus courant concerne le système circulatoire avec un taux d'admission⁵² de 24,7 pour 1.000 habitants à Wellin. Viennent ensuite les admissions pour le système digestif.

Enfin, Wellin a une couverture de dépistage de cancer du sein des femmes de 50 à 69 ans semblable à la moyenne provinciale (53 %).

2.18.7.3. *Indicateur synthétique ISADF*

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

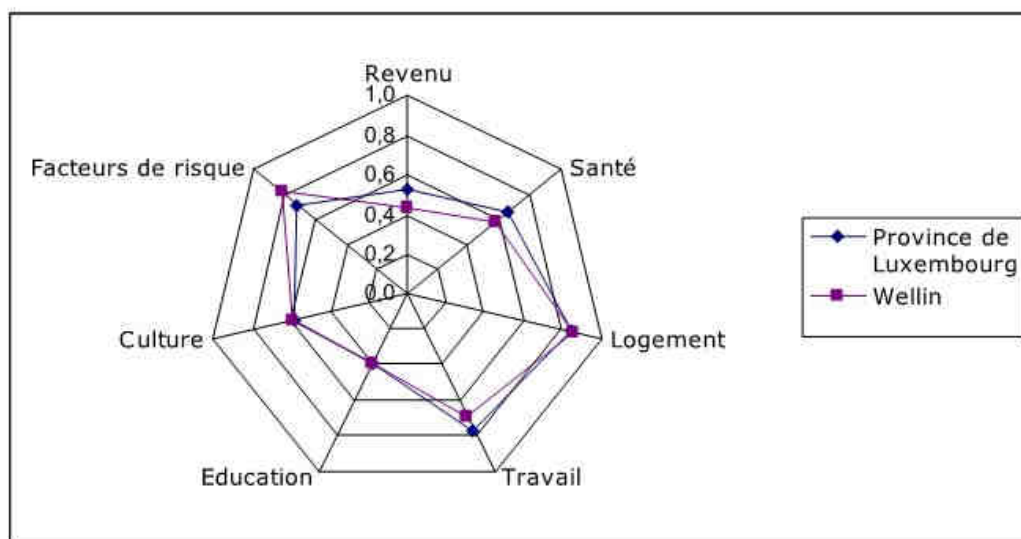
⁵⁰ Le taux brut de mortalité est le nombre de décès enregistrés pendant l'année divisé par l'effectif de population en milieu d'année.

⁵¹ Un poids de naissance inférieur à 2.500 grammes est considéré comme un petit poids.

⁵² Le taux d'admission est obtenu en divisant le nombre de séjours hospitaliers pour une cause spécifique par la population de l'année considérée.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 42 : Radar ISADF – IWEPS



Source : IWEPS

Les indicateurs culture, éducation, logement sont similaires entre la commune de Wellin et la province. Ceux du revenu, santé et travail sont inférieurs à Wellin. Seul l'indicateur facteurs de risque de Wellin dépasse le niveau provincial. Pour conclure, si on classe les 44 communes de la province de Luxembourg dans un ordre allant de la mieux à la moins bien placée par rapport à ces indicateurs, Wellin se classe à la 23^{ème} position.

2.18.8. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Wellin dispose d'un plan de cohésion sociale (2014-2019) qui définit différents axes de travail :

- Action 1 : Coordination et mise en réseau, gestion du Plan et missions du chef de projet.
- Action 2 : Insertion socioprofessionnelle par la formation pré-qualifiante en environnement.
- Action 3 : Bottin de la vie sociale.
- Action 4 : Projet de jardin communautaire et verger.
- Action 5 : Projet de cuisine communautaire et four à pain.
- Action 6 : Atelier tricot, couture et filage de laine.
- Action 7 : Maison d'Accueil Communautaire des aînés (MACA).
- Action 8 : Découverte des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les résidents de la Maison d'accueil communautaire des aînés.
- Action 9 : Les Well 'in folies (quinzaine d'animations wellinoises).

2.18.9. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Présence d'une structure commerciale relativement diversifiée sur le centre de Wellin avec des commerces de distribution au rayonnement supracommunal et des établissements à la renommée internationale. Présence de 3 implantations scolaires fondamentales et d'un Centre de Dépaysement et de Plein Air. Existence de nombreux services à la population visant aussi bien les jeunes que les aînés. Projet de crèche communale. Complémentarité et synergie entre les différents services (MACA, EPN, accueil extra-scolaire, etc). Offre en soins de santé de proximité encore bien présentes sur le territoire communal. Existence d'un plan de cohésion sociale.	Disparition presque totale des commerces et services dans les villages autres que Wellin. Dynamique commerciale contrastée avec la fermeture récente de quelques commerces. Diminution du nombre d'élèves de l'école communale de Lomprez. Pas d'école secondaire. Relatif éloignement par rapport au poste médical de garde et aux hôpitaux. Composantes du radar ISADF pouvant être améliorés, Wellin se classant 23^{ème} sur les 44 communes de la province de Luxembourg.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Mise en place de partenariats transcommunaux.	Pérennité de certains services mise à mal (coûts et manque de moyens humains et financiers).

2.19. La culture, le sport et les loisirs

2.19.1. Les infrastructures

2.19.1.1. Les lieux de rencontre

Au niveau communal, on recense 3 lieux de rencontre :

- o La Maison des Associations de Wellin. Initiée et financée (en partie) dans le cadre de la précédente opération de développement rural, elle comprend la bibliothèque communale, l'Espace Public Numérique, la Maison d'accueil communautaire des aînés et l'académie de musique. Différentes salles sont également à disposition des habitants et des associations.
- o La salle « Santé et Loisirs » de Lomprez.
- o Le local du Tombois à Chanly.

Un agenda d'occupation des salles est disponible sur le site Internet communal mais il n'y a pas d'agenda global des activités qui sont organisées.

Par ailleurs, un projet d'aménagement d'une maison de village à Halma a été initié dans le cadre de la précédente opération de développement rural. Un autre projet est également en cours en 2016 : la rénovation des anciennes écoles de Sohier en laboratoire de la vie rurale qui accueillera différentes associations⁵³.

Aux côtés de ces infrastructures communales, on retrouve également d'autres salles telles la salle paroissiale de Wellin ou encore le local du Patro de Wellin.

On notera donc l'absence de lieux de rencontre dans certains villages, notamment à Froidlieu.

2.19.1.2. Les infrastructures sportives

La commune de Wellin dispose d'un complexe sportif situé à Wellin et permettant la pratique de différents sports : volley, badminton, minifoot, tennis de table, etc. Un projet d'extension est actuellement à l'étude via un subsidé Infraspport. On retrouve également des infrastructures de football à Wellin (répartis sur 2 sites) et de tennis à Wellin.

Notons également la présence de deux petites infrastructures sociales de quartier à Wellin (Cité du 150^{ème}) et à Chanly (Cité de la Fache) ainsi que d'une plaine de jeux à la Maison des Associations à Wellin et des terrains de pétanque à Chanly.

2.19.2. Les associations et les activités

Une quarantaine d'associations (recevant un subsidé communal) sont recensées sur la commune de Wellin. Il s'agit principalement de comités des fêtes ou de jeunesse, de comités d'aînés (3x20), de chorales, de troupes théâtrales, de groupements folkloriques, d'associations sportives, etc.

⁵³ Aujourd'hui, le laboratoire de la vie rurale de Sohier est fonctionnel.

Les différentes associations organisent de nombreuses animations, fêtes de village, etc à portée généralement locale. On notera toutefois des initiatives d'une certaine envergure comme le carnaval de Wellin, le week-end « Bières spéciales » à Sohier ou encore la foire au vin de Wellin. Notons qu'à ce niveau, il existe une dynamique forte gravitant autour du carnaval de Wellin.

Différents ateliers sont également organisés : culinaire, couture, peinture, musique, etc.

2.19.3. Les conseils consultatifs

En plus de la CLDR et de la CCATM, la commune de Wellin a mis en place un Conseil communal des enfants, Conseil consultatif des aînés ainsi qu'une Commission communale de l'accueil.

2.19.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Wellin adhère à la Cellule culturelle de la Haute-Lesse regroupant Wellin, Libin, Tellin, Daverdisse et Saint-Hubert (Maison de la Culture Famenne Ardenne). Celle-ci mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins.

Le bureau de la Cellule Haute-Lesse est situé dans les locaux de la commune de Libin depuis la création. Elle est composée d'une coordinatrice (3/4 temps) et de minimum 2 artistes-animateurs (à 1/2 temps chacun), au besoin appel est fait à des animateurs extérieurs.

Parmi les activités portées par la Cellule Haute-Lesse, on peut citer :

- o Noël au Théâtre (1 par commune pendant les vacances de Noël ; dans la commune de Wellin, le spectacle a lieu à Lomprez).
- o Concert des Belles Muses (à Lomprez).
- o Ateliers (rock, théâtre, ect) mais ces activités se tiennent à Tellin, Libin, Daverdisse ou Saint-Hubert.
- o Expo Homes.
- o Opération « Je lis dans ma commune »
- o WE des paysages à Wellin (« L'arbre en musique ») en 2015.

Au niveau des partenariats, la Cellule collabore avec toutes les écoles de Wellin (exemple : spectacles scolaires, projets de « Culture à l'école », animation « Tambours pour la paix »), la bibliothèque, l'accueil extrascolaire ou encore Wandalino (troupe de théâtre ado/adulte de Wellin).

2.19.5. Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Maison des Associations de Wellin constituant un outil de référence pour le développement de la vie associative et culturelle. Présence d'un complexe sportif et de différentes infrastructures sportives sur Wellin. Tissu associatif assez riche avec une quarantaine d'associations. Organisation de nombreuses activités avec une dynamique forte gravitant autour du carnaval de Wellin. Cellule culturelle de la Haute Lesse. Existence de plusieurs structures consultatives.	Absence de lieux de rencontre et de convivialité dans certains villages. Peu de petites infrastructures socio-récréatives dans les villages. Pas de maisons des jeunes et peu d'activités à destination des adolescents. Localisation de la Cellule culturelle à Libin et moyens humains limités.
Opportunités - Ressources	Menaces - Problématiques
Des structures et des infrastructures favorables au développement de la vie associative, culturelle et sportive.	Un manque au niveau de certaines infrastructures ne permettant pas de répondre aux besoins.

2.20. Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

2.20.1. Ressources financières de la commune

Le Fonds des communes représentent la plus grande partie des recettes (24 %). La vente de bois et location de chasse participent à hauteur de 13 % des recettes.

Tableau 23 : Ventilation des principales recettes

<u>Recettes ordinaires</u>	5.846.169,14	
Fonds des communes	1.121.857,62	19,19 %
Additionnels	1.402.957,99	24,00 %
Autres taxes	488.897,73	8,36 %
Bois + chasses + pêche	759.341,74	12,99 %
Boni exerc. Antérieurs	1.162.661,56	19,89 %
Subventions	426.284,65	7,29 %
Autres	484.167,85	8,28 +

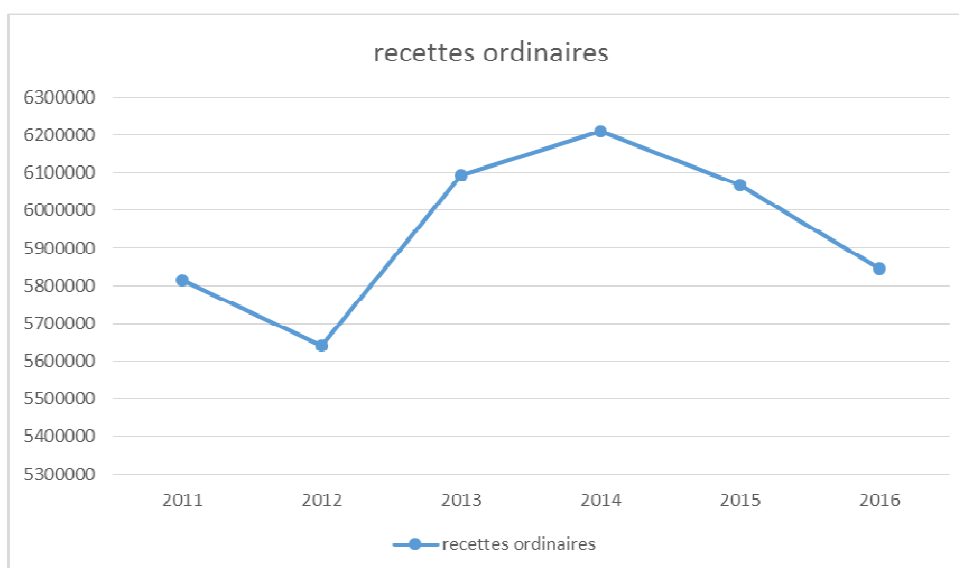
Par rapport à 2015, les recettes ordinaires globales régressent de 3,64 % (- 221.121,24 €) :

- o Le fonds des communes progresse de 44.246,83 € (+ 4,11 %).
- o Les recettes fiscales progressent de 183.432,46 € (+ 10,74%).
- o Les ventes de bois chutent de 142.727,03 € (- 23,98%).
- o Les subventions et transferts progressent de 26.241,02 € (+ 8,36 %).
- o Le boni des exercices antérieurs régresse de 301.228,76 € (- 20,58%).

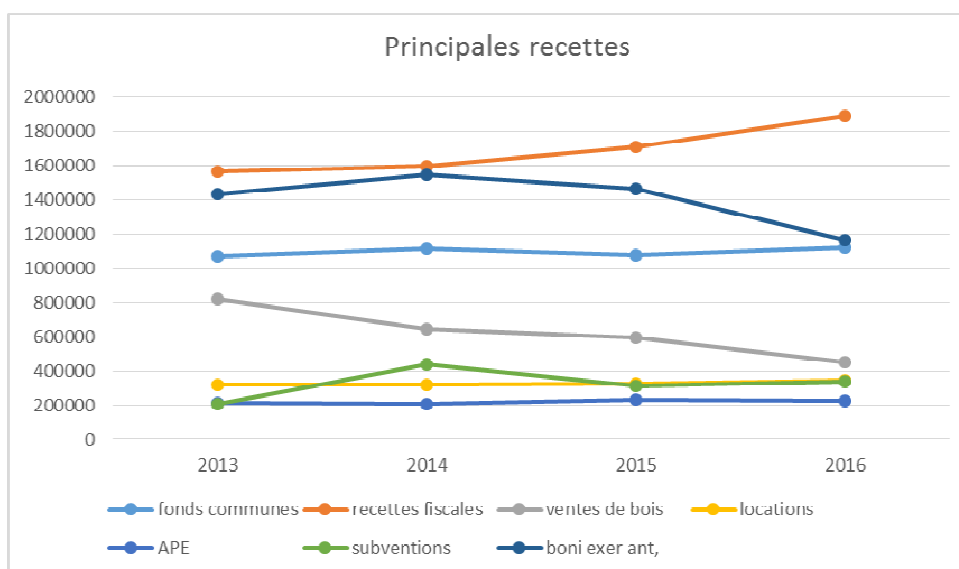
Tableau 24 : Evolution des principales recettes

Exercices	2013	2014	2015	2016
Fonds des communes	1.068.301,29	1.111.715,73	1.077.610,79	1.121.857,62
Recettes fiscales	1.565.162,16	1.597.533,98	1.708.423,26	1.891.855,72
Ventes de bois	817.233,85	642.331,91	595.303,23	452.576,20
Locations patrimoine	319.822,60	319.478,41	327.085,22	341.660,52
Subventions APE	212.287,27	205.442,78	229.068,66	226.151,62
Subventions et transferts	203.771,64	437.801,48	314.026,21	340.267,23
Boni exercices antérieurs	1.430.875,30	1.544.058,29	1.463.890,32	1.162.661,56

Graphique 43 : Evolution des recettes ordinaires

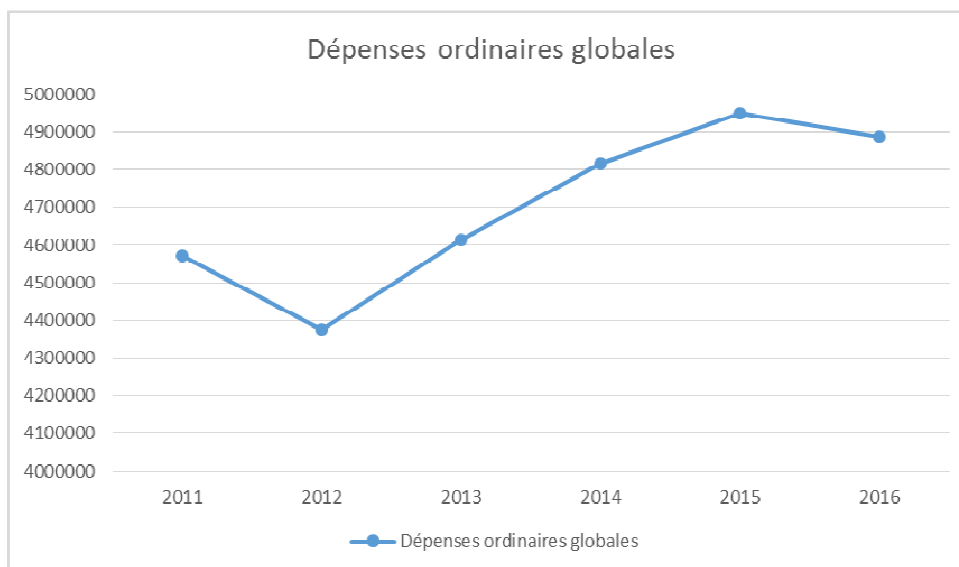


Graphique 44 : Evolution des principales recettes

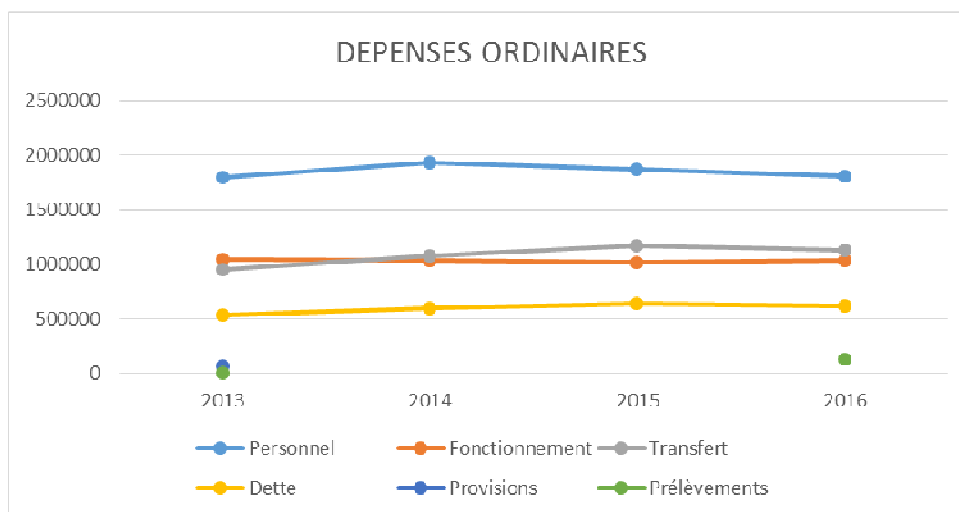


Les dépenses ordinaires de l'exercice 2016 diminuent de 1.31% (- 64.782,08 €) par rapport à 2015. A elles seules, les dépenses de personnel et de fonctionnement représentent 53,59 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre.

Graphique 45 : Evolution des dépenses ordinaires



Graphique 46 : Evolution des principales dépenses



En ce qui concerne le budget extraordinaire, il est intéressant de mettre en avant la manière dont il est financé.

Tableau 25 : Modes de financement du budget extraordinaire

	2013	2014	2015	2016	Totaux
Emprunts	1.090.197,70	410.260,90	476.162,64	1.332.059,06	3.308.680,30
Subsides	46.464,24	695.631,49	114.178,73	2.261.734,03	3.118.008,49
Auto-financement	158.978,62	144.860,84	116.445,17	202.377,34	622.661,97
Recettes hors Boni	1.295.640,56	1.250.753,23	706.786,54	3.796.170,43	7.049.350,76
Taux d'auto-financement:	12%	12%	16%	5%	9%

Le tableau suivant indique la situation de la dette au 31/12/2016 et son évolution.

Tableau 26 : Situation et évolution de la dette

Exercices:	2013	2014	2015	2016
Dette part propre				
Encours au 31/12	4038330,32	3882228,02	3970260,57	4862459,12
Remboursements	323.022,02	362.987,48	406.983,04	397.366,41
Intérêts	130.768,20	155.452,45	157.074,64	148.749,48
Charges totales	453.790,22	518.439,93	564.057,68	546.115,89
Durée théorique moy de remboursement	12,50	10,70	9,76	12,24
Dette d'assainissement (CRAC)				
Part régionale (CRAC)				
Remboursements	4647,56	4647,56	4647,56	4647,56
Intérêts				
Charges totales	4647,56	4647,56	4647,56	4647,56
Dette Part Etat				
Encours au 31/12	1.009.856,71	1.086.269,76	1.040.599,46	993.163,40
Remboursements	35.569,46	39.009,34	43.966,82	45.668,30
Intérêts	41.824,03	39.575,42	32.590,90	30.538,72
Charges totales	77.393,49	78.584,76	76.557,72	76.207,02
Charges totales	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette garantie par la commune				
Encours				
Encours part communale (=1+2.a)	453.790,22	518.439,93	564.057,68	546.115,89
Total des intérêts supportés par la commune	130.768,20	155.452,45	157.074,64	148.749,48

Enfin, la trésorerie de la commune de Wellin permet de procéder au paiement des dépenses courantes (salaires, fonctionnement, remboursement de la dette, dépenses de transfert,...).

Elle est alimentée de manière régulière par les additionnels à l'IPP, au PRI, les points APE, les acomptes et factures d'eau, les échéances vente de bois, les acomptes trimestriels du Fonds des communes,...

La trésorerie permet de payer les factures l'extraordinaire en attendant le versement des subsides ou les mises à disposition des emprunts.

2.20.2. Ressources humaines de la commune

2.20.2.1. Le Conseil communal

Bourgmestre :

o Anne BUGHIN-WEINQUIN

Etat Civil - Police - Culte - Gestion du patrimoine - Finances - PCDR - Santé publique - Sécurité routière (suppléant) - Seniors (suppléant).

Echevins :

o Guillaume TAVIER

Travaux - Economie et Emploi - Communication et Nouvelles Technologies (EPN) - Personnes à mobilité réduite - Sécurité routière (effectif) - Eaux-Forêts et Agriculture (suppléant) - Bien-être animal.

o Etienne LAMBERT

Environnement et Développement durable - Enseignement et Extrascolaire - Urbanisme et Mobilité - Eaux-Forêts et Agriculture (effectif) - Logement (suppléant).

o Bruno MEUNIER

Jeunesse et Sports - Culture-Patrimoine et Associations - Tourisme - Petite Enfance - Seniors (effectif)

o Valéry CLARINVAL

Présidence du CPAS - Logement (effectif) - Pacte de Cohésion sociale - Affaires sociales

Conseillers communaux :

o Benoît CLOSSON

o Thierry DAMILOT

o Thierry DENONCIN

o Edwin GOFFAUX

o Dominique JAMOTTE

o Bernard ARNOULD

2.20.2.2. L'administration communale

L'administration compte actuellement 8,6 équivalents temps plein comme personnel administratif. Les services suivants sont représentés : population-état civil, taxes et redevances, ressources humaines, comptabilité, logement, énergie, aménagement du territoire, urbanisme, marchés publics, secrétariat général.

Le service travaux est coordonné par deux agents techniques et compte 13 ouvriers.

Le personnel d'entretien est au nombre de 6, soit 3,8 ETP.

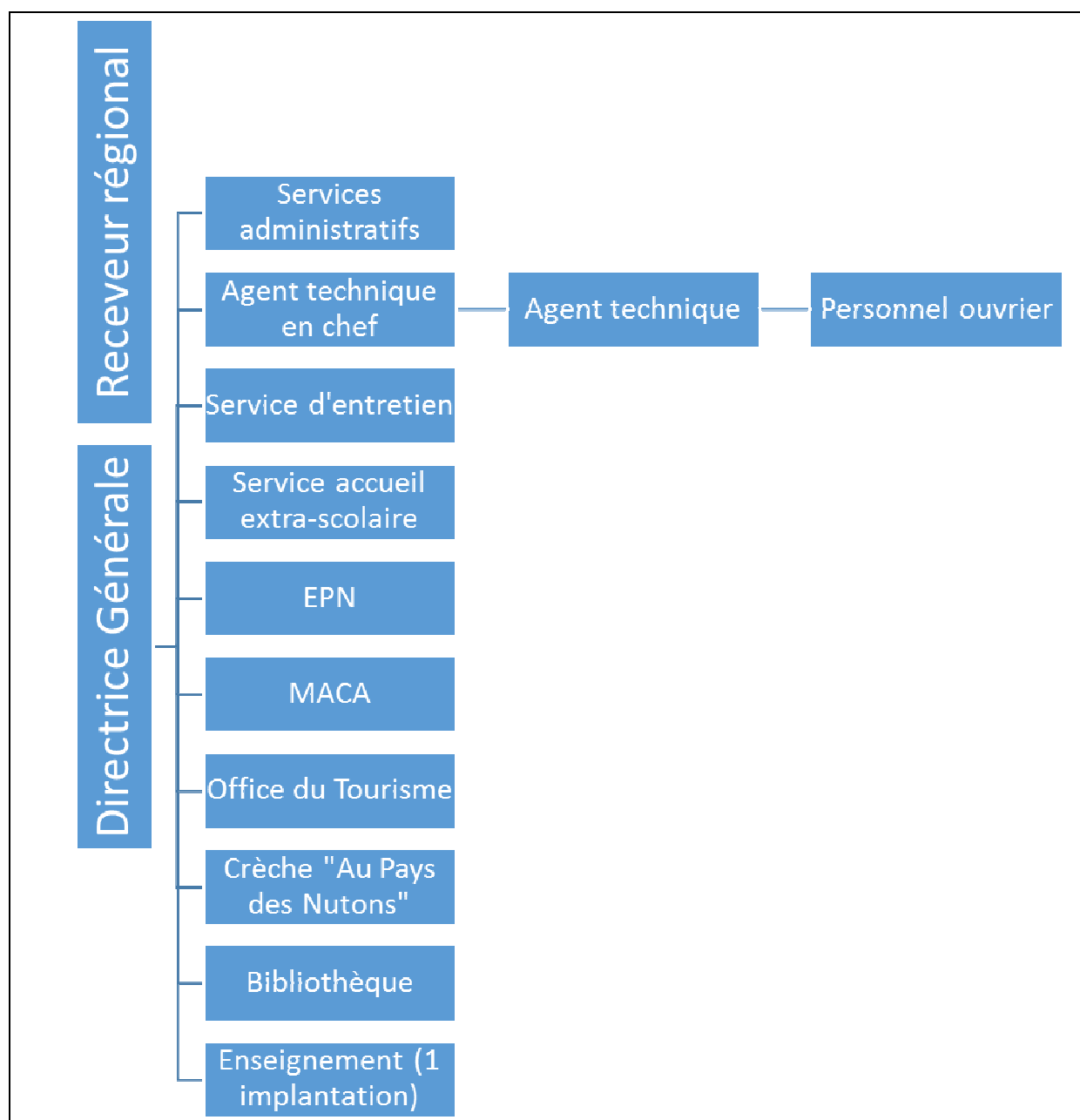
La Commune de Wellin compte également :

- o Une bibliothèque encadrée par un employé communal engagé 15 heures par semaine.
- o Une coordinatrice ATL à mi-temps.
- o Une accueillante extrascolaire engagée 21 heures par semaine.
- o Un Espace Public Numérique encadré par une employée communale à mi-temps.
- o Une Maison d'Accueil Communautaire des Aînés encadrée par une employée communale à 4/5ème temps.
- o Un Office du Tourisme géré par 2 agents communaux à mi-temps (dont une graphiste).
- o La crèche communale « Au pays de Nutons » coordonnée par une Directrice à 4/5ème temps, et qui compte une infirmière à mi-temps et 3,5 équivalents temps plein puéricultrices.

A ce personnel s'ajoutent la Directrice générale et le Receveur régional.

La Commune de Wellin compte également 3 écoles dont l'Ecole communale de Lomprez occupant 14 enseignant(e)s.

Figure 54 : Organigramme des services communaux – Administration communale (2018)



3. Conclusions

3.1.1. Aperçu géographique

Wellin est une commune rurale située à mi-chemin entre les pôles de Luxembourg et de Namur. Cette localisation particulière a des répercussions sur son développement. En effet, malgré une très bonne accessibilité via l'E411, l'attractivité territoriale et les développements socio-économiques restent limités. Cet effet est sans aucun doute renforcé par l'absence de desserte ferroviaire.

Toutefois, le positionnement en tant que porte d'entrée de la Province de Luxembourg mais également de l'Ardenne constituent des opportunités à valoriser d'un point de vue économique, touristique, etc.

Par ailleurs, il convient également d'effacer les « freins » liés à la frontière provinciale afin d'inscrire le développement de Wellin dans un bassin de vie cohérent et structurant. La mise en œuvre du GAL, voire du futur Parc Naturel, est en ce sens une réelle ouverture. Il est aussi indéniable que les liens avec les pôles voisins de Beauraing et Rochefort se doivent d'être renforcés.

⇒ **Enjeu : Inscrire le développement dans une démarche supra-communale et durable.**

3.1.2. L'environnement physique, naturel et paysager

L'environnement de Wellin est largement influencé par son positionnement particulier à la frontière entre la Famenne et l'Ardenne tout en étant traversé par la bande caennaise. Il en résulte que le territoire communal se caractérise par une très grande qualité environnementale : patrimoine naturel, paysager, etc. Les ressources naturelles (eau, forêt, sous-sol, etc) sont également une très grande richesse du territoire.

Consciente de la fragilité de cet environnement mais également de l'atout qu'il constitue, la commune participe à divers programmes tels le Contrat de Rivière, Projet LIFE, Contrat de rivière, etc.

La qualité de l'environnement naturel et paysager est sans conteste une opportunité de développement et est un facteur d'attractivité à mettre en valeur. Toutefois, il convient, certes de le mettre en valeur, mais également de le protéger. Il est donc impératif de préserver un équilibre entre environnement et développement.

⇒ **Enjeu : Concilier développement et préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel et paysager.**

3.1.3. L'environnement bâti

A l'instar de l'environnement naturel et paysager, l'environnement bâti recèle une très grande qualité : noyaux villageois, éléments du patrimoine, sites archéologique, etc. Toutefois, on peut regretter ici sa faible prise en compte : pas ou pratiquement pas de statut de protection, très faible mise en valeur, etc.

Il en résulte que ce patrimoine risque d'être mis à mal au fil du temps par des développements non intégrés. Il pourrait également jouer un rôle plus important dans l'attractivité du territoire.

L'enjeu qui peut être défini à ce stade est à mettre en corrélation avec celui défini précédemment pour l'environnement naturel et paysager.

⇒ Enjeu : Concilier développement et préservation du cadre de vie et du patrimoine bâti.

3.1.4. La population

A la lecture des développements précédents, on ne peut que constater l'évolution défavorable des indicateurs démographiques et socio-économiques : faible croissance, population âgée et vieillissante, etc. Les projections futures sont également peu réjouissantes et n'augure pas d'embellie. Il s'agit donc là d'une problématique majeure, voire la principale, issue de l'analyse socio-économique.

Les besoins qui en résultent vont également s'amplifier et des réponses devront être trouvées que ce soit en matière de logements, de services, d'équipements, de mobilité, etc. Certes, la commune dispose d'un plan de cohésion sociale et la mise en place récente d'un GAL ouvre de nouvelles perspectives.

Toutefois, cela risque de ne pas être suffisant et d'autres mesures devront être prises afin de redresser la situation. A cet effet, le territoire communal regorge d'atouts qu'il convient de mettre en valeur afin de pallier à cette situation.

⇒ Enjeu : Mettre en place des conditions favorables à une croissance démographique intégrée et à une évolution positive de ses composantes.

3.1.5. Le logement

En lien avec les indicateurs socio-économiques mis en évidence précédemment, le logement constitue sans conteste un axe de travail important pour renforcer l'attractivité territoriale.

L'évolution des composantes démographiques nécessitent de mener une réflexion sur le renforcement et la diversification des logements : logements pour jeunes ménages, logements pour familles monoparentales, logements pour personnes âgées, etc.

La faible pression foncière et le coût de l'immobilier abordable sont en ce sens des opportunités. L'ancrage communal ainsi que les initiatives privées visant à développer l'offre en appartements sur le centre de Wellin sont également des atouts.

Il convient cependant d'être attentif à encadrer le développement immobilier afin que celui-ci réponde aux besoins réels des habitants.

⇒ **Enjeu : Initier un renforcement et une diversification de l'offre en logements.**

3.1.6. L'économie et l'emploi

Bien que rural, le territoire communal offre de nombreux emplois avec la présence de petites structures mais également d'entreprises plus importantes. La présence d'un parc d'activités économiques bien localisé à proximité de la sortie de l'autoroute et le projet d'extension mené par la commune et Idelux sont des opportunités pour renforcer encore l'emploi.

La création d'emploi est donc un facteur de renforcement de l'attractivité afin d'enrayer la dynamique démographique négative. Toutefois, notons que la commune a peu d'emprise sur certaines décisions, d'où une certaine fragilité dans la pérennité des emplois ou volatilité de ceux-ci.

⇒ **Enjeu : Renforcer l'emploi sur le territoire communal.**

3.1.7. Le tourisme

Le territoire communal recèle de nombreux atouts touristiques : région touristique, pôles touristiques à proximité, environnement et cadre de vie, etc. Toutefois, à l'heure actuelle, les retombées du tourisme restent limitées : peu d'emplois, faible développement de l'horeca, peu de diversité dans les logements touristiques, etc.

De nombreux « organes » participent de près ou de loin au développement et à la promotion touristique : office du tourisme, maison du tourisme, massif forestier, GAL, etc. Il existe donc une superposition de structures aux missions et aux territoires différents qui ne rend pas toujours aisé la coordination des politiques vers un objectif clairement fixé.

Or, le tourisme est indéniablement une source de développement économique qui doit rester intégré, diffus et basé sur la valorisation des ressources locales que sont les paysages, la forêt, le patrimoine, etc.

⇒ **Enjeu : Développer un tourisme intégré basé sur les ressources locales.**

3.1.8. L'agriculture

L'agriculture présente sur le territoire communal est une agriculture très traditionnelle. Comme c'est le cas ailleurs également, cette agriculture est malheureusement en déclin : diminution du nombre d'exploitations, faible taux de reprise, etc. Actuellement, il n'existe pas de signes d'une certaine amélioration bien que le travail futur mené dans le GAL peut certes ouvrir de nouvelles perspectives.

Bien que la politique communale ait peu d'emprise sur le monde agricole avec des décisions prises à des niveaux supérieurs, il est nécessaire de prendre des mesures nécessaires au redéploiement de l'activité agricole. Une piste de réflexion est certainement la diversification de l'agriculture par la valorisation d'autres débouchés et d'autres productions.

⇒ **Enjeu : Soutenir le monde agricole dans une nécessaire diversification.**

3.1.9. La forêt

Couvrant plus de la moitié du territoire communal, la forêt constitue une richesse importante et joue différents rôles (économique, social et récréatif, écologique, etc). Par ailleurs, la commune « maîtrise » 2.600 ha de bois communaux, ce qui lui garantit des rentrées financières substantielles. Les valorisations économiques de la forêt wellinoise peut être de différents ordres : chênes à haute valeur, pins pour le bois énergie, etc.

Toutefois, les revenus sont en baisse, du fait d'un déficit de gros bois résineux. En parallèle, la filière économique de valorisation du bois local est très faiblement développée, à peine quelques entreprises.

Adhérant à la charte PEFC, la commune de Wellin devra cependant revoir son plan d'aménagement forestier, aujourd'hui devenu « vieillissant ».

⇒ **Enjeu : Gérer de manière durable la multifonctionnalité de la forêt.**

3.1.10. La mobilité

Le territoire communal bénéficie d'une très bonne accessibilité (auto) routière. Malheureusement, ce n'est pas le cas des transports en commun. Rappelons l'absence de desserte ferroviaire mais également des dessertes en bus calquées sur les horaires scolaires ou ne permettant pas de rejoindre certains pôles voisins comme par exemple Libramont. L'absence de mobilité alternative à la voiture constitue donc un frein au développement du territoire communal.

Par ailleurs, la mobilité lente (hormis touristique) est faiblement développée. Il n'existe pas en effet de liens entre et vers les lieux polarisateurs : services, emplois, etc.

Une réflexion devra donc être menée sur le développement des alternatives à la voiture pour les déplacements tant à l'intérieur que vers l'extérieur de la commune.

⇒ **Enjeu : Favoriser le développement des alternatives à la voiture.**

3.1.11. L'aménagement du territoire

Le territoire communal offre un important potentiel foncier en lien avec le plan de secteur, principalement en zone d'habitat à caractère rural. Actuellement, le développement est principalement laissé à l'initiative des propriétaires privés.

Cependant, la commune mène ou a mené différentes actions ciblées pour gérer au mieux certaines portions de son territoire : PCA « Gilson », PCA pour l'extension de la zone d'activité économique, RGBSR, etc. Toutefois, on peut regretter l'absence d'une vision d'ensemble sur l'aménagement et le développement territorial.

Or, une réflexion d'ensemble sur les opportunités d'activation et de programmation du potentiel foncier pourrait servir de base à la mise en place d'actions en faveur d'un renforcement de l'attractivité territoriale. Ce développement doit cependant rester à la mesure de la commune et respecter les caractéristiques majeures du territoire en matière d'environnement naturel, paysager et bâti.

⇒ **Enjeu : Activer le potentiel foncier dans le respect d'une cohérence d'ensemble.**

3.1.12. Les équipements

Au niveau des équipements et des infrastructures, les principales conclusions vont dans le sens d'une nécessaire poursuite des réalisations favorables à une gestion environnementale positive : gestion des déchets, gestion des eaux usées, gestion énergétique, etc. Ces différents éléments doivent transparaître de manière transversale dans les enjeux mis en évidence.

3.1.13. Les services

La commune de Wellin offre de très nombreux services à la population que ce soit pour les jeunes ou pour les aînés. Toutefois, la taille de la commune constitue un frein pour le développement et le maintien de ces services. Ici également la pérennisation des services passe inévitablement par la mise en place de partenariats transcommunaux.

Par ailleurs, il convient de faire connaître l'existence de ces différents services par une meilleure information et communication vers la population et l'ensemble de ces publics cibles.

Ces réflexions sont d'autant plus importantes que les mutations socio-économiques vont engendrer des besoins supplémentaires, notamment en lien avec le vieillissement de la population mais aussi qu'il est nécessaire d'offrir des services adaptés pour maintenir la population sur place.

⇒ **Enjeu : Pérenniser l'offre en services à la population.**

3.1.14. La culture, le sport et les loisirs

La commune de Wellin se caractérise par un tissu associatif riche et diversifié, ce qui est certainement une très grande ressource du territoire. Bien que certains manques existent, différentes infrastructures sont présentes et permettent de développer de nombreuses activités socio-culturelles.

La poursuite de la mise à disposition d'infrastructures adéquates constitue certainement un axe de travail mais il convient également de mettre en place des structures et les moyens humains nécessaires à les faire vivre.

⇒ **Enjeu : Maintenir la convivialité et la cohésion sociale.**

4. Liste des cartes annexes

- o Occupation du sol
- o Plan de secteur
- o Contexte physique, naturel et paysager
- o Contexte bâti
- o Mobilité
- o Equipements et infrastructures
- o Propriétés communales et publiques